



Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À TREIZE TERRITOIRES

Réserve aquatique projetée :

- de la Rivière-Croche

Réserves de biodiversité projetées :

- de Grandes-Piles
- de la Seigneurie-du-Triton
- de la Vallée-Tousignant
- des Basses-Collines-du-Lac-Coucou
- des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
- des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua
- des Îles-du-Réservoir-Gouin
- du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo
- du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats
- du Lac-Wayagamac
- Judith-De Bréssoles
- Sikitakan Sipi



DOCUMENT D'INFORMATION POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC
RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE

Québec



Les aires protégées au Québec :

Un héritage pour la vie

ATTRIBUTION D'UN STATUT PERMANENT DE PROTECTION À TREIZE TERRITOIRES

Réserve aquatique projetée :

- de la Rivière-Croche

Réserves de biodiversité projetées :

- de Grandes-Piles
- de la Seigneurie-du-Triton
- de la Vallée-Tousignant
- des Basses-Collines-du-Lac-Coucou
- des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier
- des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua
- des Îles-du-Réservoir-Gouin
- du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo
- du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats
- du Lac-Wayagamac
- Judith-De Brésoles
- Sikitakan Sipi



DOCUMENT D'INFORMATION POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC
RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE

Québec 

Équipe de réalisation

Direction des aires protégées

Rédaction et conception

André R. Bouchard et Marc André Bouchard

Réalisation et coordination

André R. Bouchard

Supervision

Francis Bouchard

Cartographie et mise en page

Sophie Benoit

Collaboration MELCC

Direction des aires protégées

Nancy Pelletier

Direction des connaissances écologiques

Sylvie Létourneau

Direction de la protection des espèces et des milieux naturels

Jacques Labrecque, Vincent Piché (CDPNQ)

Mention de sources

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Révision linguistique

Judy Quinn

Remerciements

Pour les inventaires écologiques : Andrée Giroux, Mike Cambell, François Brassard, Marc-André Bouchard, Jonathan Dubé-Marcoux, Mélissa Galipeau-Deland

Pour la révision du document de consultation : Élise Blais, Marie-Pierre Ouellon, Coralie Laurendeau, Julie Cyr, Normand Villeneuve, Moncef Bouaziz Élodie Barrette, Patrick Plourde-Lavoie, Pascale Dombrowski, Véronique Simard, Mireille Côté, Michel Boisvert, Amélie Cadotte, Édith Cadieux et Stéphanie Lachance

Référence bibliographique

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. *Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires : réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin, réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagama, réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles, réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi. Document d'information pour la consultation du public – Région de la Mauricie*. 2019, 126 pages.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

978-2-550-83272-0 (version imprimée)

978-2-550-83271-3 (PDF)

Sigles et acronymes

- BAPE** : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- CDPNQ** : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
- CERQ** : Cadre écologique de référence du Québec
- EPOG** : Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada (2004)
- FSC** : Forest Stewardship Council
- LCPN** : Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)
- MELCC** : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- MERN** : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- MFFP** : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRC** : Municipalité régionale de comté
- RAP** : Réserve aquatique projetée
- RBP** : Réserve de biodiversité projetée
- SQAP** : Stratégie québécoise sur les aires protégées
- UAF** : Unité d'aménagement forestier
- UGAF** : Unité de gestion des animaux à fourrure
- ZEC** : Zone d'exploitation contrôlée

Définitions

Abri sommaire

Bâtiment ou ouvrage rudimentaire utilisé comme gîte pour de courts séjours et généralement utilisé à des fins de chasse et de pêche.

Aire protégée

De façon simplifiée, une *aire protégée* se définit comme « une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation¹».

Au Québec, il existe 23 statuts d'aires protégées, dont 11 sont gérés par le MELCC (réserve aquatique, réserve de biodiversité, réserve écologique, réserve naturelle, habitat floristique, paysage humanisé et réserve de territoire pour fins d'aire protégée)², en vertu de la LCPN, entrée en vigueur le 19 décembre 2002, et de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E 12.01), adoptée en 1989.

Cadre écologique de référence³

Système de cartographie, de classification et d'interprétation des écosystèmes du Québec. Élaboré et mis à jour par le MELCC, cet outil vise l'intégration et l'utilisation des connaissances écologiques pour la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. Il permet d'appréhender des problématiques d'aménagement du territoire en fonction de l'échelle à laquelle ce territoire est considéré.

Conservation (de la biodiversité, de la nature)

La conservation se définit comme un ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur durables et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (Limoges et collab., 2013).

Diversité biologique ou biodiversité

Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN), il s'agit de « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes terrestres, marins, estuariens et dulçaquicoles, ainsi que des complexes écologiques dont ils font partie; ces termes comprennent aussi la diversité au sein des espèces et entre espèces de même que celle des écosystèmes ».

1 Voir la définition officielle à l'article 2 de la LCPN.

2 À cette liste, il faut ajouter les statuts de conservation provisoires suivants : réserve aquatique projetée, réserve de biodiversité projetée, réserve écologique projetée et paysage humanisé projeté.

3 Pour plus d'information, consulter : www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/cer_partie_1.pdf.

Ensemble physiographique

Subdivision d'une région naturelle. Il s'agit du troisième niveau de perception du cadre écologique de référence du Québec. Cartographiés à l'échelle de 1/500 000, ces ensembles physiographiques sont au nombre de 406 pour l'ensemble du Québec.

Espèce menacée

Espèce dont la disparition est appréhendée.

Espèce vulnérable

Espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme.

Province naturelle

Premier niveau cartographique du cadre écologique de référence du Québec (Li et Ducruc, 1999). On compte 20 provinces naturelles au Québec. Elles sont généralement cartographiées au 1/5 000 000. Toutes les provinces naturelles portent un nom, mais elles sont aussi désignées par une lettre. Par exemple, la province naturelle des Laurentides méridionales est désignée comme étant la province naturelle C.

Région naturelle

Subdivision d'une province naturelle. Il s'agit du deuxième niveau de perception du cadre écologique de référence du Québec. On compte 93 régions naturelles au Québec. Elles sont généralement cartographiées au 1/1 000 000.

Représentativité

Qualité d'un réseau d'aire protégée qui exprime sa capacité à représenter et à perpétuer à long terme la biodiversité d'une région. Un réseau d'aires protégées représentatif doit contenir des échantillons fonctionnels de l'ensemble des écosystèmes présents dans une région.

Réserve aquatique

Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou d'eau saumâtre, constituée dans le but de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente sur le plan scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes.

Ce statut permanent de protection est attribué, après consultation du public prévue dans la LCPN, généralement à un territoire protégé auparavant par le statut de réserve aquatique projetée.

Les activités industrielles (exploitations forestière, énergétique ou minière) y sont alors interdites. Ce statut de protection permet notamment, en fonction des enjeux écologiques du territoire, la réalisation d'activités récréatives comme la villégiature, la chasse, la pêche, la randonnée et le canoé-kayak.

Réserve de biodiversité

Aire constituée en vue de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées, les aires constituées dans le but de préserver un monument naturel, une formation physique ou un groupe de telles formations, et celles constituées en vue d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec.

Ce statut permanent de protection est attribué, après consultation du public prévue dans la LCPN, généralement à un territoire protégé auparavant par le statut de réserve de biodiversité projetée.

Les activités industrielles (exploitations forestière, énergétique ou minière) y sont alors interdites. Ce statut de protection permet notamment, en fonction des enjeux écologiques du territoire, la réalisation d'activités récréatives comme la villégiature, la chasse, la pêche, la randonnée et le canoé-kayak.

Réserve de biodiversité projetée et réserve aquatique projetée

Statut de protection donné à un territoire créé en vertu de la LCPN qui permet de protéger légalement un territoire durant une période provisoire (généralement quatre ans), mais pouvant être prolongée au besoin. Durant cette période, le MELCC réalise toutes les études et les étapes nécessaires à l'attribution d'un statut de protection permanent au territoire, en plus de procéder à une consultation du public.

Table des matières

Sigles et acronymes	III
Définitions.....	III
Table des matières	V
1 Introduction et mise en contexte	1
1.1 Le réseau d'aires protégées au Québec.....	1
1.2 Le processus de création des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques	1
1.3 Aires protégées et consultation du public.....	2
1.4 La consultation à l'échelle de la Mauricie.....	4
1.5 Le document d'information	4
2 Évolution récente du réseau d'aires protégées	6
2.1 À l'échelle mondiale.....	6
2.1 Au Canada	6
2.3 Au Québec.....	6
2.4 En Mauricie.....	6
2.4.1 Brève analyse de carence du réseau d'aires protégées régional	10
3 Contexte régional	11
3.1 Occupation du territoire et contexte socio-économique	11
3.2 Contexte biophysique et écologique	15
3.2.1 Milieu physique.....	15
3.2.2 Végétation.....	15
3.2.3 Faune	18
4 Description détaillée des dix réserves projetées en consultation	19
4.1 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.....	19
4.2 Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	26
4.3 Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	31
4.4 Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	40
4.5 Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou.....	46
4.6 Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	52
4.7 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	58
4.8 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin.....	64
4.9 Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo.....	69

4.10 Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	76
4.11 Réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac	83
4.12 Réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésolles	89
4.13 Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi	94
5 Modalités générales de gestion proposées.....	99
5.1 Statut légal	99
5.2 Principes de gestion	99
5.3 Mise en œuvre de la gestion	100
5.4 Information et communication.....	100
5.5 Signalisation	100
5.6 Surveillance et contrôle	100
5.7 Suivi du milieu naturel.....	100
5.8 Plan d'action.....	101
5.9 Application réglementaire	101
5.10 Comité de gestion pour les réserves aquatiques ou de biodiversité	101
5.11 Responsabilités	101
5.12 Responsabilités des autres ministères	101
5.13 Le régime d'activités expliqué.....	102
6.0 Conclusion.....	105
Références	106
Annexe 1 : Liste des aires protégées de la région de la Mauricie (au 31 mars 2018).....	109
Annexe 2 : Données floristiques des treize réserves projetées en consultation	119

Liste des figures

1.	Réserves de biodiversité projetées (12) et réserve aquatique projetée (1) en consultation	3
2.	Principales étapes de constitution d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique.....	5
3.	Cadre écologique de référence du Québec et réseau d'aires protégées de la Mauricie	7
4.	Réseau d'aires protégées de la région de la Mauricie	8
5.	Réseau d'aires protégées de la région de la Mauricie en 2018	9
6.	Évolution de la proportion d'aires protégées, de 2002 à 2018, dans les provinces naturelles concernées, et dans la région de la Mauricie	10
7.	Le réseau d'aires protégées et les municipalités de la Mauricie	13
8.	Le réseau d'aires protégées et les communautés autochtones concernées.....	14
9.	Principaux bassins versants de la région de la Mauricie	16
10.	Le réseau d'aires protégées et les domaines bioclimatiques dans la région de la Mauricie	17
11.	Localisation et limites de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche	20
12.	Bassin versant de la Rivière Croche	21
13.	Groupes d'essences présents dans la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.....	22
14.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.....	23
15.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	26
16.	Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	28
17.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	28
18.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton.....	31
19.	Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	32
20.	Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	33
21.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	35
22.	Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton	38
23.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant.....	40
24.	Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	41
25.	Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	42
26.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	43
27.	Proposition d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	44
28.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	46
29.	Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou.....	47
30.	Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	48
31.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	49
32.	Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	50
33.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.....	52
34.	Bassin versant de la rivière du Loup et réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.....	53
35.	Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	54
36.	Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	55
37.	Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	58
38.	Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	59

39. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	60
40. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	62
41. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	64
42. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	65
43. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	67
44. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	69
45. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo.....	70
46. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo.....	71
47. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo.....	73
48. Proposition d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo.....	74
49. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.....	76
50. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	77
51. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	78
52. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.....	80
53. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac	83
54. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac.....	84
55. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac	86
56. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac.....	87
57. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles.....	89
58. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles.....	91
59. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles.....	92
60. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi.....	94
61. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi	96
62. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi	97

Liste des tableaux

1. Synthèse forestière du territoire de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche	22
2. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	27
3. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton.....	34
4. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant.....	43
5. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	48
6. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier.....	54
7. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	60
8. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	66
9. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	72
10. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	79
11. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac.....	85
12. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles.....	90
13. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi.....	95

I Introduction et mise en contexte

1.1 Le réseau d'aires protégées au Québec

Le Québec adhère aux principes énoncés dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) et s'est déclaré lié à celle-ci. De ce fait, il souscrit à l'objectif de mettre en place un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique présente sur son territoire, et a mis en place de nombreuses aires protégées au cours des dernières décennies.

Après avoir adopté des orientations en matière d'aires protégées, fixant des cibles qualitatives et quantitatives (notamment 12 % du Québec) pour la période 2011-2015 (MDDEP, 2011a) le gouvernement du Québec s'est par la suite doté de nouvelles cibles quantitatives pour différentes parties de son territoire. Ainsi, le Québec a notamment pris des engagements ambitieux en matière d'aires protégées pour répondre aux objectifs internationaux en la matière. Il s'est engagé à protéger, d'ici 2020, 17 % de son territoire en zone terrestre et en eau douce intérieure, dont 20 % du territoire du Plan Nord dont au moins 12 % de la forêt boréale au nord du 49^e parallèle (MDDELCC, 2016). Le Québec s'est également engagé à protéger 10 % de son territoire maritime.

L'objectif premier de ce travail est de protéger un échantillon représentatif de tous les écosystèmes du Québec et, pour ce faire, les sous-objectifs suivants sont visés :

- Bien représenter chaque région naturelle du Québec.
- Viser l'intégrité écologique des aires protégées retenues.
- Augmenter, lorsque possible, la superficie des petites aires protégées.
- Inviter la population et les parties prenantes concernées à participer au processus d'implantation et de création du réseau d'aires protégées.

Au cours des prochaines années, l'objectif est donc, notamment, d'améliorer la répartition et la qualité du réseau d'aires protégées québécoises en protégeant de nouveaux territoires et en agrandissant certaines aires déjà protégées. Ainsi, les propositions d'agrandissement et l'attribution prochaine d'un statut permanent pour les treize aires protégées faisant l'objet de la présente consultation du public s'inscrivent dans le cadre des cibles gouvernementales.

Les propositions de limites permanentes pour les treize aires protégées faisant l'objet de la présente consultation visent, notamment, à compléter la représentativité du réseau actuel d'aires protégées, par l'ajout des éléments rares et communs de la biodiversité qui sont moins bien représentés dans l'actuel réseau. Est également

recherchée, la protection de meilleurs noyaux de conservation⁴, lesquels permettront d'assurer la sauvegarde d'espèces sensibles à l'activité humaine, en maintenant ou en améliorant la connectivité entre les aires protégées et en protégeant des écosystèmes et des espèces menacés de disparition en raison des activités humaines.

1.2 Le processus de création des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques

Les statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique visent la protection d'éléments représentatifs de la biodiversité des différentes régions naturelles du Québec. Les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité sont des « aires protégées », conformément à la définition de l'article 2 de la LCPN, soit :

Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées.

Pour que la conservation de la biodiversité d'un réseau d'aires protégées soit efficace, le réseau doit assurer non seulement la protection des éléments rares, uniques et exceptionnels, mais aussi la protection des éléments représentatifs et communs qui définissent la biodiversité du territoire (Noss, 1995). Le principe de la représentativité vise à créer un réseau qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystèmes qui caractérisent le territoire à une échelle de perception définie. La représentativité de la biodiversité a d'abord été mesurée à l'aide de critères permanents qui définissent les écosystèmes avec l'utilisation du cadre écologique de référence du Québec (CERQ).

Le CERQ est un outil de cartographie et de classification écologique du territoire qui délimite les grands écosystèmes en cartographiant ces entités naturelles selon plusieurs niveaux de perception. La cartographie permet de distinguer les écosystèmes sur la base des éléments permanents du territoire, tels la géologie, les reliefs et les sols (Gerardin et collab., 2002). Ces éléments déterminent la nature des grands écosystèmes. En effet, dans un contexte climatique donné, la base physique d'un territoire permet d'établir les formes de vie (végétale et animale) qui lui sont potentiellement associées.

Ainsi, selon le niveau de perception retenu, on souhaite capter toute la diversité des unités écologiques. On pose alors l'hypothèse selon laquelle toutes les formes de vie qui leur sont associées sont aussi

⁴ Voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails sur la notion de « noyau de conservation » et les variables qui affectent l'efficacité des aires protégées.

incluses. Cette approche, dite « du filtre brut », permet théoriquement de couvrir la majeure partie de la biodiversité du Québec. Le CERQ divise le territoire en 20 provinces naturelles (premier niveau de perception du territoire). Ces provinces naturelles et leurs subdivisions (régions naturelles) ont servi de base à l'analyse de la représentativité du réseau d'aires protégées. Cette analyse de la représentativité des variables permanentes du territoire a été complétée par plusieurs autres, dont celle dite « du filtre fin ». Cette dernière vise à déterminer les éléments rares, tels la présence d'espèces menacées ou vulnérables de la flore ou de la faune (ex. : la tortue des bois), ou des éléments physiques particuliers. La complémentarité des deux approches (filtre fin et filtre brut) optimise le degré de représentativité écologique des territoires choisis. La notion de conservation de massifs de vieilles forêts a aussi été intégrée lors du processus de sélection des aires protégées, dans les provinces naturelles soumises à l'exploitation forestière, afin qu'elles puissent contribuer à résoudre cet enjeu écologique en milieu forestier.

La méthodologie précédemment décrite a été appliquée en concertation avec les principaux intervenants concernés (notamment l'industrie forestière, les communautés autochtones et les municipalités), ce qui a mené aux décisions gouvernementales énumérées ci-dessous.

En premier lieu, par le décret no 130-2007 du 14 février 2007, le gouvernement, conformément à l'article 27 de la LCPN, autorisait le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à créer la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton. La création de cette aire protégée provisoire, par l'arrêté ministériel du 20 février 2007, est entrée en vigueur le 7 mars 2007. Cette protection fut par la suite prolongée une première fois pour une période additionnelle de quatre ans, par l'arrêté ministériel du 17 février 2011, publié le 2 mars 2011 dans la Gazette officielle du Québec, puis une seconde fois, pour une période additionnelle de huit ans, par l'arrêté ministériel du 10 février 2015 et publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 février 2015.

En second lieu, par l'arrêté ministériel de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 29 mai 2008, autorisée par le décret no 445-2008 du 7 mai 2008, les réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, Sikitakan Sipi et de la Vallée-Tousignant ont été créées et sont entrées en vigueur pour une période de quatre ans le 11 juin 2008. Cette protection fut ensuite prolongée pour une période additionnelle de huit ans, par l'arrêté ministériel du 11 mai 2012, publié le 23 mai 2012 dans la Gazette officielle du Québec.

En troisième lieu, par le décret no 304-2009 du 25 mars 2009, le gouvernement autorisait la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à créer la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles. La création de cette aire protégée provisoire,

par l'arrêté ministériel du 31 mars 2009, est entrée en vigueur le 15 avril 2009. Cette protection fut par la suite prolongée pour une période additionnelle de huit ans, par l'arrêté ministériel du 13 mars 2013, publié le 27 mars 2013 dans la Gazette officielle du Québec.

Finalement, la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche ainsi que les réserves de biodiversité projetées des Îles-du-Réservoir-Gouin, des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, Judith-De Brésolles et du Lac-Wayagamac ont été créées par les arrêtés ministériels du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 8 juin 2017, autorisé par le décret no 475 2016 du 8 juin 2016, et sont entrées en vigueur le 6 juillet 2017. Un statut provisoire de protection a ainsi été accordé à ces cinq territoires pour une période de quatre ans.

La **figure 1** présente les treize aires protégées créées à la suite de ces décisions. Ces territoires hébergent un échantillon de la diversité des espèces et des écosystèmes de la Mauricie dont, notamment plusieurs espèces en situation précaire (ex. : la tortue des bois).

Le régime d'activités mis en place par la LCPN sur ces territoires interdit les activités industrielles (exploitations forestière, hydroélectrique, minière, gazière ou pétrolière et explorations minière, gazière ou pétrolière et recherche de saumure, etc.). Les activités récréatives telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la randonnée y sont permises si elles ne contreviennent pas aux objectifs de conservation de la biodiversité de ces territoires. Les modalités de pratique de ces diverses activités sont traitées dans le document et sont présentées suivant une analyse de compatibilité avec les objectifs de conservation de la diversité biologique des territoires. Finalement, les agrandissements proposés à quatre réserves projetées bénéficient d'une protection administrative cohérente avec l'octroi futur d'un statut légal de protection à ces territoires.

1.3 Aires protégées et consultation du public

Le développement du réseau d'aires protégées des dernières décennies a été rendu possible, entre autres, grâce à la création de nombreuses réserves de biodiversité projetées et de réserves aquatiques projetées. Même si ces deux statuts légaux sont provisoires, et que des consultations publiques suivront, la mise en place de ces aires protégées est elle-même précédée de consultations ciblées auprès des principaux intervenants concernés. Ces échanges avec les intervenants locaux et régionaux, couplés à des inventaires écologiques, permettent d'acquérir davantage de connaissances sur les territoires concernés.

La LCPN prévoit qu'une consultation du public doit être tenue avant que ne soit accordé un statut permanent à une réserve de biodiversité projetée ou à une réserve aquatique projetée (RLRQ, cha-

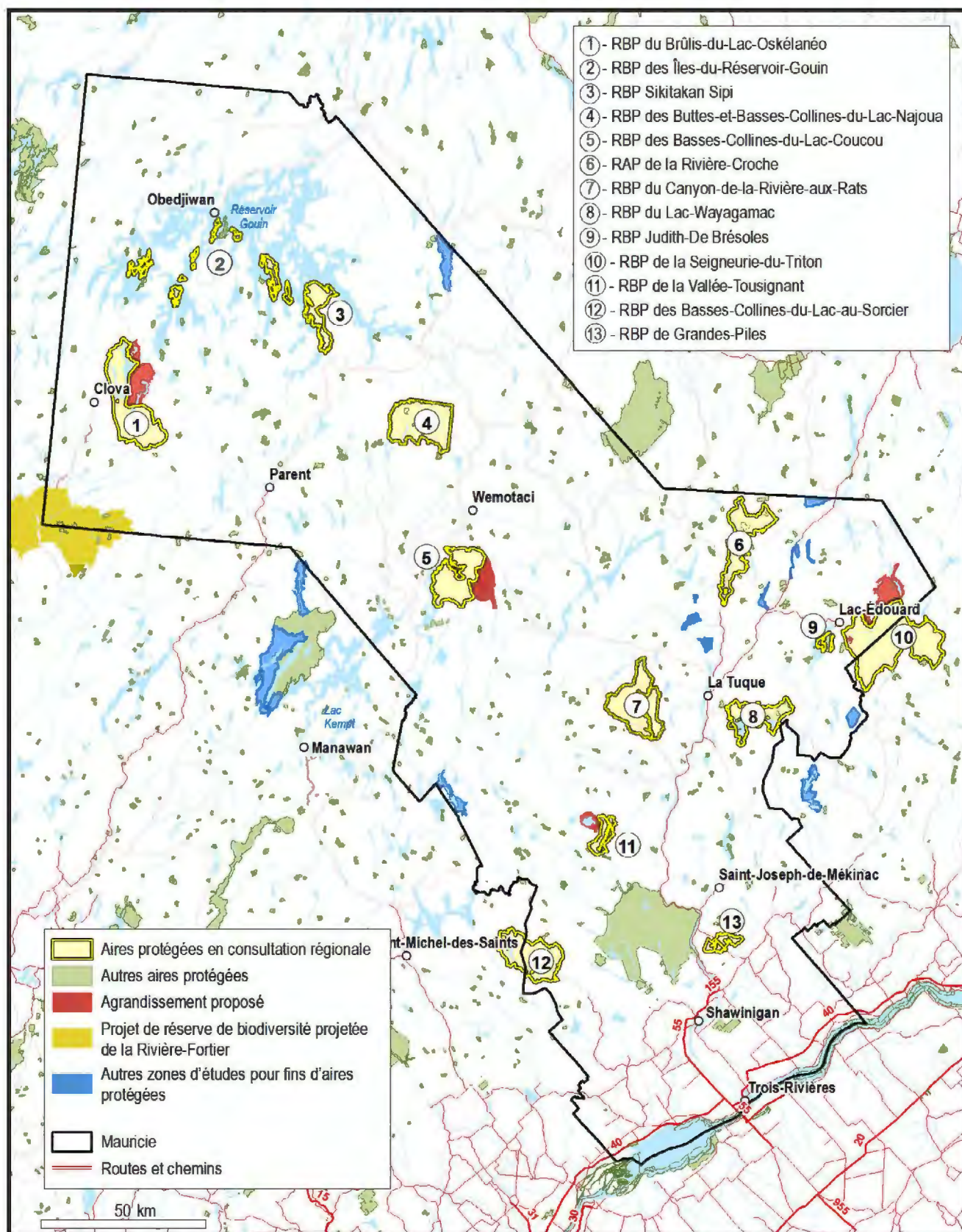


Figure 1. Réserves de biodiversité projetées (12) et réserve aquatique projetée (1) en consultation

pitre C 61.01, art. 39). Ainsi, depuis 2003, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu huit audiences publiques portant sur vingt-six réserves de biodiversité et réserves aquatiques projetées dans trois régions administratives du Québec, soit la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. La tenue des audiences à l'échelle régionale permet à la fois d'avoir une vision d'ensemble du réseau d'aires protégées et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Au 7 septembre 2018, 44,4 % (72 018,3 km²) de la superficie du réseau d'aires protégées québécois est composée de réserves de biodiversité projetées (84 territoires) et de réserves aquatiques projetées (11 territoires). Les consultations du public préalables à l'attribution des statuts permanents de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique n'ont pas encore été réalisées pour la majorité (plus de 55 %) d'entre eux. La consolidation du réseau d'aires protégées existant par l'attribution de statuts permanents à ces réserves projetées est un objectif poursuivi par le MELCC. Pour ce faire, des audiences publiques sont tenues dans chaque région administrative concernée, de façon à consulter la population pour l'ensemble du réseau d'aires protégées. Cette façon de faire permet d'analyser chaque proposition de réserve de biodiversité et de réserve aquatique (statut permanent) dans son contexte régional et de réaliser l'étape de la consultation du public pour l'ensemble des réserves projetées (statut provisoire) d'une région. La **figure 2** présente les différentes étapes de création d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique.

1.4 La consultation à l'échelle de la Mauricie

Des consultations auprès des autorités régionales (municipalités, ex-Conférence régionale des élus de la Mauricie) et des communautés autochtones concernées ont été réalisées préalablement à l'octroi du statut provisoire aux treize réserves projetées décrites dans le présent document.

En particulier, les cinq territoires ajoutés au réseau en 2017 (RAP de la Rivière-Croche et RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, des Îles-du-Réservoir-Gouin, du Lac-Wayagamac et Judith-De Brésoles) sont des territoires qui ont été soigneusement sélectionnés puis proposés au gouvernement par un groupe de travail qui a œuvré pendant plus de deux ans sous la coordination de l'ex-Conférence régionale des élus de la Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013). Les municipalités et les communautés attikameks concernées ont participé à ce groupe de travail et ont été consultées à nouveau préalablement à la création de ces cinq aires protégées. Ce même groupe de travail a également proposé l'agrandissement des réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, de la Vallée-Tousignant et du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, créées il y a plusieurs années. De plus, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de créer la réserve de biodiversité projetée

de la Rivière-Fortier (565 km² dont 190 km² en Mauricie), et d'autres propositions régionales sont toujours à l'étude au sein du gouvernement dont, notamment, certaines des aires de conservation proposées dans le cadre du projet pilote Initiative Triade-Mauricie. La triade consiste à diviser le territoire en fonction d'objectifs particuliers. Plus précisément, la stratégie triade vise une gestion durable et écosystémique du territoire, notamment en le divisant en trois aires ou zones d'utilisation distinctes, soit : 1) la production forestière intensive; 2) la production forestière extensive; 3) la conservation. Des aires de conservation proposées dans le cadre du projet pilote ont été intégrées à la RBP du Lac-Wayagamac (voir section 4.11), à la RAP de la Rivière-Croche (voir section 4.1), à la RBP du Plateau-de-la-Pierriche, à la RBP Judith-De Brésoles (voir section 4.12) et d'autres sont retenues dans le but d'agrandir la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton (voir section 4.3.7).

L'audience publique permettra de poursuivre le processus de consultation en permettant à tout organisme ou citoyen qui le désire de se prononcer sur le réseau d'aires protégées de la Mauricie et sur l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique pour ces treize réserves projetées. Par ailleurs, majoritairement située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche a fait l'objet de consultations du public dans cette région en 2012 (BAPE, rapport no 287). Cette aire protégée tire également son origine d'une proposition du projet pilote Initiative Triade-Mauricie. Un agrandissement de cette aire protégée a été proposé par la Table régionale sur l'analyse de carence en aires protégées du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2013, et est toujours à l'étude au sein du gouvernement.

1.5 Le document d'information

Dans le présent document d'information, le MELCC livre un bref portrait écologique et social des treize territoires pour lesquels il propose des stratégies de protection, de conservation et de gestion. Ce portrait est le fruit d'une synthèse bibliographique, d'inventaires écologiques préliminaires et de rencontres avec les intervenants locaux et régionaux. Cette approche a permis de proposer des améliorations au niveau de la configuration de certaines de ces aires protégées, de cerner les enjeux relatifs à la conservation de la diversité biologique et de proposer des modes de gestion afin d'atteindre les objectifs. Pour chaque aire protégée, ce document présente des informations sur sa localisation et ses caractéristiques écologiques (milieu physique, végétation, faune, etc.), décrit brièvement le contexte socioéconomique dans lequel cette aire protégée s'insère et propose les enjeux de conservation et de gestion à inscrire dans le plan de conservation afférent à chaque territoire. L'objectif premier du document de consultation est de fournir l'information nécessaire afin que soit finalisé le processus de consultation préalable à l'attribution du statut de protection permanent pour les treize aires protégées ayant actuellement un statut provisoire de protection (réserves projetées).

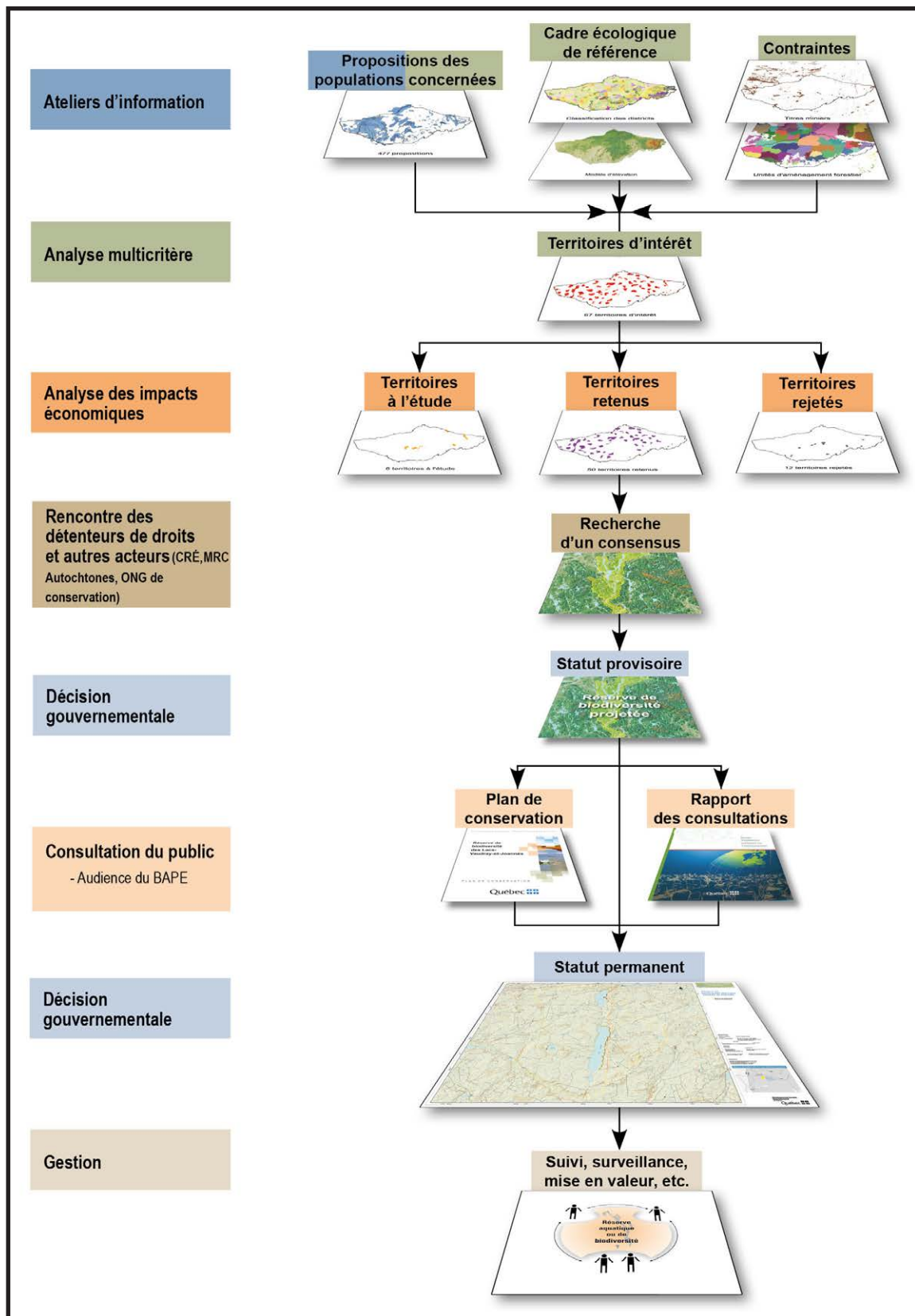


Figure 2. Principales étapes de constitution d'une réserve de biodiversité ou d'une réserve aquatique

2 Évolution récente du réseau d'aires protégées

2.1 À l'échelle mondiale

En 2003, la proportion d'aires protégées terrestres à l'échelle internationale était évaluée entre 9 et 10 % (Jenkins et Joppa, 2009; Coad et collab., 2009a). En 2008, cette même proportion est passée à 12,2 % (Biodiversity Indicators Partnership, 2010) et en 2016, 14,8 % des superficies terrestres et d'eaux douces étaient protégées, et 5,1 % des superficies marines l'étaient aussi (Environnement et Changement climatique Canada, 2017). Lors de la dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya (Japon), les parties, y compris le Canada et le Québec (en tant que gouvernement infranational), se sont fixé l'objectif suivant :

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.
(11e objectif d'Aichi).

2.2 Au Canada

Lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, le gouvernement du Canada a signé la Convention sur la diversité biologique (CDB). Au cours des 20 dernières années, la proportion du territoire canadien protégée a augmenté de près de 70 % et, au cours des 5 dernières années, elle a connu une hausse de 8 % (Environnement et Changement climatique Canada, 2017). À la fin de l'année 2016, le Canada protégeait 10,5 % de son territoire terrestre (terres et eaux douces) et 0,96 % de son territoire marin.

2.3 Au Québec

En novembre 1992, le gouvernement du Québec adhère officiellement aux objectifs de la CDB et décidait de les mettre en œuvre sur son territoire. Le Québec s'est alors engagé à agir dans le domaine de la conservation, notamment en développant un réseau d'aires protégées.

En vue d'atteindre les objectifs de la CDB, le gouvernement du Québec a adopté, en 1996, une stratégie sur la diversité biologique, qu'il a révisée par la suite. C'est également dans ce cadre qu'il a réalisé, en 1999, un bilan du réseau québécois d'aires protégées. Ce bilan mettait en relief le retard important du Québec en ce qui a trait à la conserva-

tion de la biodiversité. De fait, les aires protégées totalisaient, en 1999, moins de 3 % du territoire québécois, la plupart d'entre elles étant de petite superficie et concentrées dans la vallée du Saint-Laurent. Le bilan soulignait, en outre, l'absence d'une véritable stratégie relative à l'établissement du réseau. Ce constat a ensuite conduit le gouvernement du Québec à publier, en 1999, son cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise sur les aires protégées⁵.

Depuis le début des années 2000, le Québec s'est fixé des objectifs toujours plus ambitieux de création d'aires protégées et s'est doté de nouveaux outils légaux pour les atteindre. En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté la LCPN. Cette loi a marqué un tournant dans l'histoire de la conservation au Québec en créant de nouveaux statuts d'aires protégées (notamment la réserve de biodiversité et la réserve aquatique), lesquels permettent de protéger plus efficacement la diversité biologique de vastes territoires en fonction de leurs spécificités écologiques et sociales, et ce, tout en permettant l'utilisation durable de certains de leurs éléments constitutifs. Cette loi permet aussi la protection temporaire, mais légale (réserve de biodiversité projetée et réserve aquatique projetée) de certains territoires, ce qui constitue un outil législatif performant pour la sauvegarde de territoires d'intérêt écologique. Grâce à ces nouveaux outils, et en conjonction avec le développement du réseau des parcs nationaux du Québec, la proportion d'aires protégées au Québec, qui était de 2,88 % en 2002 (48 060,85 km²), a atteint près de 10 % (9,72 % ou 162 107,03 km²) en septembre 2018.

2.4 En Mauricie

Créé en 1970, le parc national de la Mauricie fut la première et longtemps la seule aire protégée de grande dimension dans la région de la Mauricie (536,1 km²). En 2002, ce dernier représentait près des deux tiers du réseau d'aires protégées régional, qui couvrait 2,1 % de la superficie de la Mauricie. Depuis ce temps, le MELCC a créé 13 réserves de biodiversité projetées et 1 réserve aquatique projetée, couvrant ensemble plus de 2 000 km² (1 684,2 km² en Mauricie) et le MFFP a mis en place 319 refuges biologiques couvrant 525,9 km², ce qui porte la proportion d'aires protégées en Mauricie à 7,21 % (7 septembre 2018).

Plus de 75 % du réseau d'aires protégées actuel de la Mauricie a été mis en place au cours de la dernière décennie, à la suite de l'application des premiers plans d'action stratégiques sur les aires protégées et de l'adoption de la LCPN.

Le réseau d'aires protégées de la Mauricie comprenait, au 7 sep-

⁵ www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/8249_Broc.pdf.

tembre 2018, 383 territoires (annexe 1) figurant au Registre des aires protégées du Québec, à savoir :

- 7 écosystèmes forestiers exceptionnels
- 19 habitats fauniques
- 4 milieux naturels de conservation volontaire (tenure privée)
- 1 parc national du Canada
- 319 refuges biologiques
- 1 refuge faunique
- 1 réserve aquatique projetée
- 13 réserves de biodiversité projetées
- 6 réserves écologiques
- 12 réserves naturelles reconnues

La région recoupe trois provinces naturelles et dix régions naturelles (**figure 3**). De 2002 à 2018, le réseau régional d'aires protégées a progressé de façon marquée (**figures 4, 5 et 6**). Les provinces naturelles des hautes-terres de Mistassini (1,9 % de la région), des Laurentides méridionales (91 % de la région) et des basses-terres du Saint-Laurent (7,1 % de la région) ont vu leur proportion d'aires protégées augmenter significativement (**figure 6**). La progression du réseau à cette échelle découle des travaux réalisés dans plusieurs régions administratives. Même s'il s'est créé plus de 330 nouvelles aires protégées en Mauricie durant cette période, la hausse de superficie découle en grande partie de la création des 14 réserves projetées (aquatique et de biodiversité), lesquelles représentent aujourd'hui 60 % de la superficie totale des aires protégées régionales.

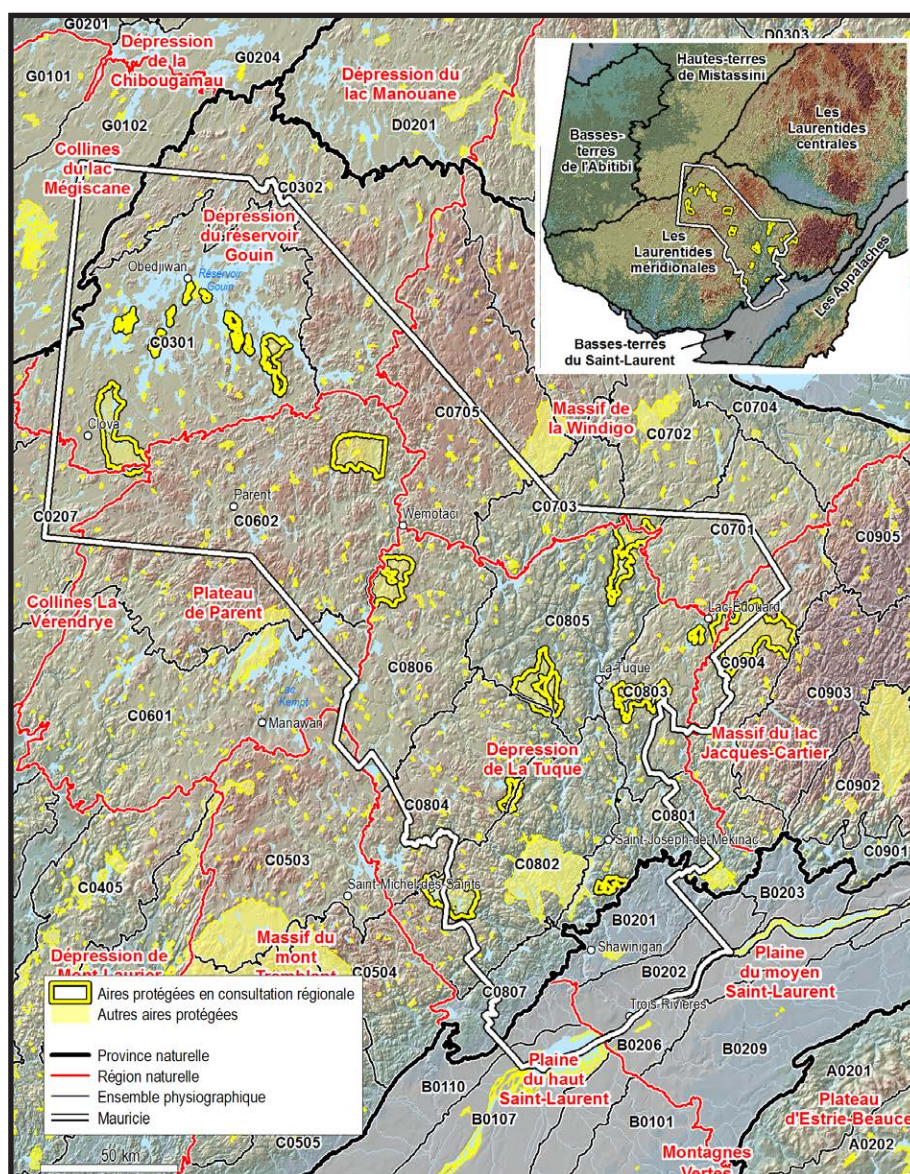


Figure 3. Cadre écologique de référence du Québec et réseau d'aires protégées de la Mauricie

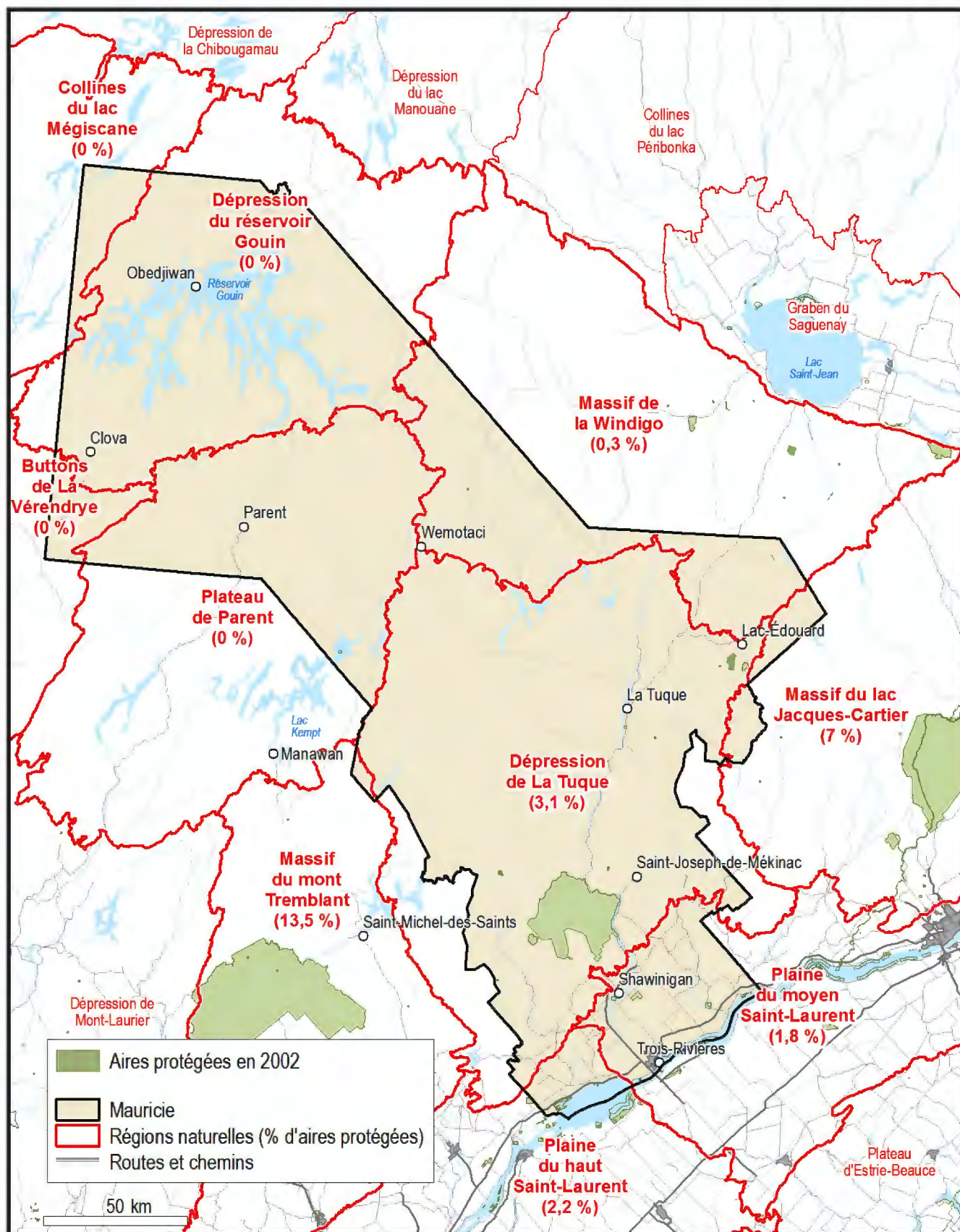


Figure 4. Réseau d'aires protégées de la région de la Mauricie en 2002

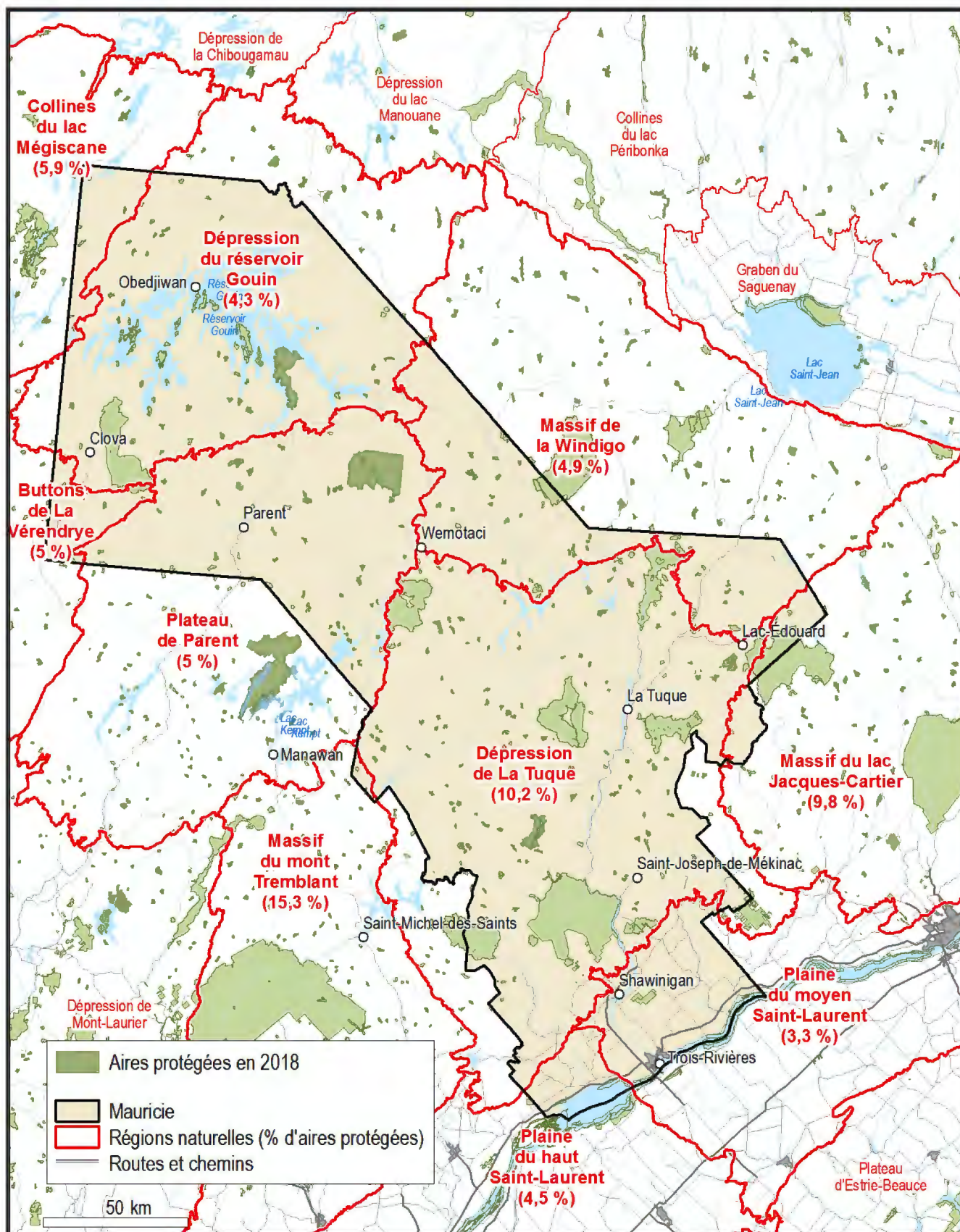


Figure 5. Réseau d'aires protégées de la région de la Mauricie en 2018

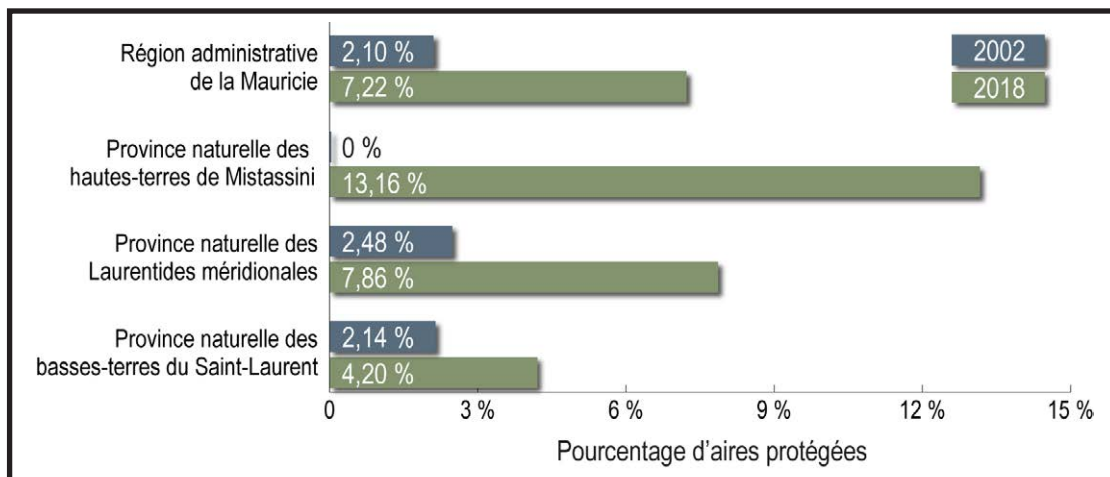


Figure 6. Évolution de la proportion d'aires protégées, de 2002 à 2018, dans les provinces naturelles concernées et dans la région de la Mauricie

2.4.1 Brève analyse de carence du réseau d'aires protégées régional

Un réseau d'aires protégées performant doit notamment protéger les espèces et les écosystèmes menacés ou vulnérables, et contenir un échantillon représentatif des différents écosystèmes caractéristiques des grandes unités écologiques présentes sur le territoire. Il doit contenir toute la diversité de milieux physiques⁶, de couverts végétaux et de milieux humides (tourbières, marais, marécages, etc.) de même que toute la variété de milieux aquatiques (milieu marins, lacs et rivières), laquelle constitue une composante majeure de l'environnement naturel du Québec. Outre cet aspect, pour être efficaces, les composantes d'un réseau d'aire protégée doivent également être de formes et de dimensions adéquates pour constituer des « noyaux de conservation », dans lesquels les effets de bordure sont restreints.

La contribution des aires protégées à la protection des écosystèmes et des espèces est mesurée au moyen du croisement de différentes approches de caractérisation écologique des écosystèmes et des espèces. Ainsi, les analyses de représentativité (Scott et Schipper, 2006) sont réalisées à partir de la caractérisation des types de milieux physique, aquatique et marin, des types de couvert, de la végétation potentielle, des zones de végétation, des domaines bioclimatiques, des vieilles forêts, de la productivité forestière et des espèces menacées ou vulnérables. Ce type d'analyse permet d'examiner, de façon rigoureuse, dans quelle mesure un réseau national ou régional d'aires protégées contient un échantillon représentatif de la diversité biologique. Il permet de quantifier la représentativité du réseau et d'identifier les types d'écosystèmes qui sont peu ou pas représentés dans le réseau (carence).

Tous ces éléments et bien d'autres ont été examinés de façon détaillée pour l'ensemble du réseau québécois d'aires protégées (Brassard et collab., 2010). Pour la Mauricie, le MELCC a produit une analyse de carence (MDDEP, 2012) afin de soutenir les travaux du Groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie. Cette étude présentait les grands constats qu'on pouvait dégager de l'analyse du réseau d'aires protégées régional au début de la présente décennie. Depuis ce temps, cinq aires protégées ont été créées en Mauricie et une mise à jour partielle de l'analyse de carence a été réalisée en 2015 (MDDELCC, 2015). Au cours des quinze dernières années, la représentativité du réseau d'aires protégées s'est améliorée dans toutes les régions naturelles recoupant la Mauricie. Le gain est notable, en particulier dans la région naturelle de la dépression de La Tuque. Les agrandissements proposés à quatre réserves de biodiversité projetées permettront de hausser la proportion d'aires protégées en Mauricie de 7,2 % à 7,9 %. La création éventuelle de la réserve de biodiversité projetée de la Rivière-Fortier permettrait d'atteindre 8,4 %.

Pour la région naturelle de la dépression de La Tuque, l'ajout de quelques autres aires protégées actuellement à l'étude permettrait de compléter un réseau relativement représentatif. Avec moins de 5 % de leur superficie protégée, le réseau des régions naturelles de la dépression du réservoir Gouin, du plateau de Parent et du massif de la Windigo demeure perfectible et peut encore être amélioré par la création de nouvelles aires protégées, et par l'amélioration de celles qui sont déjà créées. Différentes zones d'étude font d'ailleurs actuellement l'objet d'une analyse en Mauricie et dans les régions administratives voisines (**figure 1**).

⁶ Le milieu physique est formé des composantes abiotiques (non vivantes) de l'écosystème telles que le relief et les dépôts de surface.

En comparaison avec d'autres régions du Québec, la connectivité des aires protégées en Mauricie est généralement élevée, particulièrement dans la portion nord du territoire. Un manque de connectivité écologique entre les aires protégées pourrait réduire de manière significative l'efficacité du réseau, de sorte qu'il faudra donc porter une attention particulière à cette problématique dans le futur.

En ce qui concerne la conservation de la diversité des habitats aquatiques, le réseau d'aires protégées des Laurentides méridionales a accru de façon importante sa représentativité, notamment dans le domaine lotique⁷, à la suite de la création des réserves aquatiques projetées de la Rivière-Dumoulin en Outaouais et au Témiscamingue, de la Vallée-de-la-Haute-Rouge dans Laurentides-Lanaudière et de la Rivière-Croche en Mauricie.

Par ailleurs, la forme allongée de quelques aires protégées, ou portions d'aires protégées, de la région de la Mauricie réduit leur efficacité. Les effets de bordure sont importants et les noyaux de conservation sont de taille réduite, malgré des superficies importantes⁸.

3 Contexte régional

Cette section décrit brièvement l'historique de l'occupation humaine et du développement socioéconomique de la région de la Mauricie et présente la localisation des projets en consultation dans les municipalités de la région.

3.1 Occupation du territoire et contexte socioéconomique

Depuis le début du siècle, de nombreux sites archéologiques datant des périodes préhistorique et historique ont été découverts en Mauricie, et ceux-ci témoignent d'une occupation ancienne. Historiquement, la région de la Mauricie a donc été fréquentée par des nations autochtones depuis plusieurs siècles. Plusieurs communautés autochtones fréquentent encore aujourd'hui la région, dont notamment les Attikameks et les Innus de Mashteuiatsh. Les Attikameks appellent *Nitaskinan* le territoire qu'ils fréquentent pour la pratique de leurs activités traditionnelles, alors que les Innus le nomment *Nitassinan*. La Première Nation Atikamekw est composée de trois communautés, soit de Wemotaci et d'Opitciwan, toutes les deux situées dans la région de la Mauricie, et de Manawan, située dans la région de Lanaudière. Les membres de la communauté de Manawan fréquentent aussi le territoire de la Mauricie, notamment pour la pratique d'activités de prélèvement des ressources fauniques et floristiques. Le territoire de la Mauricie compte également une autre terre de réserve indienne située près de Wemotaci, appelée Coucoucache, laquelle est habitée seulement de manière saisonnière par des Attikameks de Wemotaci. Par ailleurs, d'autres sites dispersés sur le territoire public comportent un intérêt particulier pour les Attikameks. Ces sites sont généralement associés à la pratique d'activités de prélèvement des ressources fauniques et floristiques. Enfin, certains secteurs du territoire de la région de la Mauricie sont également revendiqués par des membres de la Nation huronne-wendat et de la Nation algonquienne.

C'est donc dire que le territoire public peut constituer un milieu de vie pour certaines communautés autochtones. Leurs membres y pratiquent notamment des activités de chasse, de piégeage et de cueillette à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. Ils participent aussi activement à la vie sociale et économique de la région, notamment par leur implication à certaines tables de concertation régionale ainsi que dans le domaine de l'aménagement forestier. La présence autochtone fait donc partie de la dynamique d'utilisation du territoire régional (MRNF, 2012).

L'histoire coloniale de la région débute vers le XVII^e siècle avec l'arrivée du sieur de Lavolette, envoyé par Champlain en 1634 pour fonder Trois-Rivières, qui devient la deuxième plus ancienne ville du Canada. Le développement économique et social de la Mauricie

⁷ Le domaine lotique qualifie le biotope des eaux courantes, dont les rivières, alors que le domaine lentique désigne le biotope des eaux calmes, dont les lacs et les étangs.

⁸ Voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails sur la notion de « noyau de conservation » et les variables qui affectent l'efficacité des aires protégées.

repose sur l'exploitation forestière, l'hydroélectricité et l'industrialisation. Il est aussi étroitement associé à l'utilisation de la rivière Saint-Maurice, qui y joua un rôle clé. Le développement économique de la Mauricie a été grandement facilité grâce à l'exploitation du potentiel hydroélectrique. Avec une puissance installée de plus de 2 000 mégawatts, onze centrales d'Hydro-Québec et quatre petites centrales exploitent les forces hydrauliques, la Mauricie se classant parmi les cinq régions produisant le plus d'hydroélectricité au Québec.

Aujourd'hui, l'économie de la région se diversifie et connaît une profonde mutation. Le développement touristique s'inscrit directement dans cette mouvance. À titre d'exemple, l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice, survenu en 1996, permet dorénavant d'en exploiter davantage le potentiel récréotouristique. Cet important cours d'eau est d'ailleurs reconnu par plusieurs partenaires du milieu socioéconomique à titre d'axe privilégié du développement touristique régional (MRNF, 2006).

Les ressources naturelles sont donc largement à l'origine du développement régional. La Mauricie est aujourd'hui considérée comme une « région manufacturière », bien que son économie repose encore en partie sur l'extraction et de la première transformation des ressources naturelles⁹. Les secteurs du bois, du meuble, des produits métalliques, électriques et électroniques ainsi que ceux de la transformation agroalimentaire, de l'hébergement et du tourisme sont encore très présents dans la région. Sur le plan forestier, l'accès aux marchés extérieurs peut parfois être facilité par l'obtention d'une certification d'aménagement forestier durable. La mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées dans les territoires où s'approvisionnent les entreprises forestières régionales peut favoriser l'obtention ou le maintien de la certification du Forest Stewardship Council (FSC). La plupart des entreprises régionales détiennent la certification FSC pour les unités d'aménagement forestier où elles s'approvisionnent.

La population régionale (qui compte environ 268 000 personnes) fréquente abondamment le territoire public, tant pour des activités à caractère commercial (industries forestière et minière, pourvoies, etc.) que pour la récréation (villégiature, chasse, pêche, randonnée, etc.) ou la pratique d'activités traditionnelles pour les Autochtones.

La contribution du territoire public au développement touristique et récréatif de la région s'exprime surtout par la villégiature en chalet privé et par la présence d'un important réseau de pourvoies, de réserves fauniques et de zones d'exploitation contrôlée avec une offre d'hébergement significative (MRNF, 2012). Depuis quelques années, le territoire public mauricien fait également l'objet d'un développement touristique accru. Par exemple, des établisse-

ments d'hébergement commercial haut de gamme en forêt ont été construits sur des terres publiques ou à proximité.

Par ailleurs, le territoire public mauricien est de plus en plus utilisé par des promoteurs d'aventure et d'écotourisme, un secteur d'activité qui peut tirer profit d'un réseau d'aires protégées dont les attraits naturels sont préservés. Territoire de chasse et de pêche exceptionnel, la Mauricie est reconnue pour attirer les adeptes de ces sports (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002). Une clientèle de plus en plus diversifiée parcourt cependant les forêts mauriciennes, du kayakiste au randonneur. La Mauricie était également, en 2011, la deuxième région en importance pour son nombre de chalets en terres publiques, et ses vastes réseaux de quad et de motoneige font le plaisir des amateurs de sports motorisés (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011).

La majorité (dix sur treize) des aires protégées faisant l'objet de la présente consultation est sur le territoire de l'agglomération de La Tuque (**figure 7**), laquelle regroupe les territoires de la Ville de La Tuque, de la Municipalité de Lac-Édouard et de la Municipalité de La Bostonnais.

Finalement, le territoire de la Mauricie fait l'objet de plusieurs revendications autochtones. La Nation Atikamek revendique une grande partie de la région administrative ainsi que des portions des régions limitrophes (Conseil de la Nation Atikamekw, 2006). Des négociations territoriales globales sont actuellement en cours entre le Conseil de la Nation Atikamekw, qui regroupe les trois communautés atikameks de Wemotaci, d'Opitciwan et de Manawan, et les gouvernements du Québec et du Canada, en vue de la conclusion d'une entente de principe dans un premier temps, et d'un traité par la suite.

À l'est, une partie du territoire est également visée par des négociations territoriales globales impliquant la Première Nation de Mashteuatsh. À cet égard, une entente de principe d'ordre général (EPOG) a été convenue en 2004 entre le Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan (représentant notamment Mashteuatsh), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. L'EPOG constitue la base des négociations actuellement en cours en vue de la conclusion d'un traité sur les revendications territoriales des Premières Nations d'Essipit, de Mashteuatsh et de Nutashkuan (Regroupement Petapan).

Une partie du territoire de la région est donc couverte par deux revendications territoriales globales : l'une par la Première Nation de Mashteuatsh et l'autre par la Nation Atikamek.

La **figure 8** présente les treize territoires en consultation ainsi que les portions du territoire de la Mauricie faisant l'objet de négociation avec le regroupement Petapan.

9 www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Mauricie.pdf.

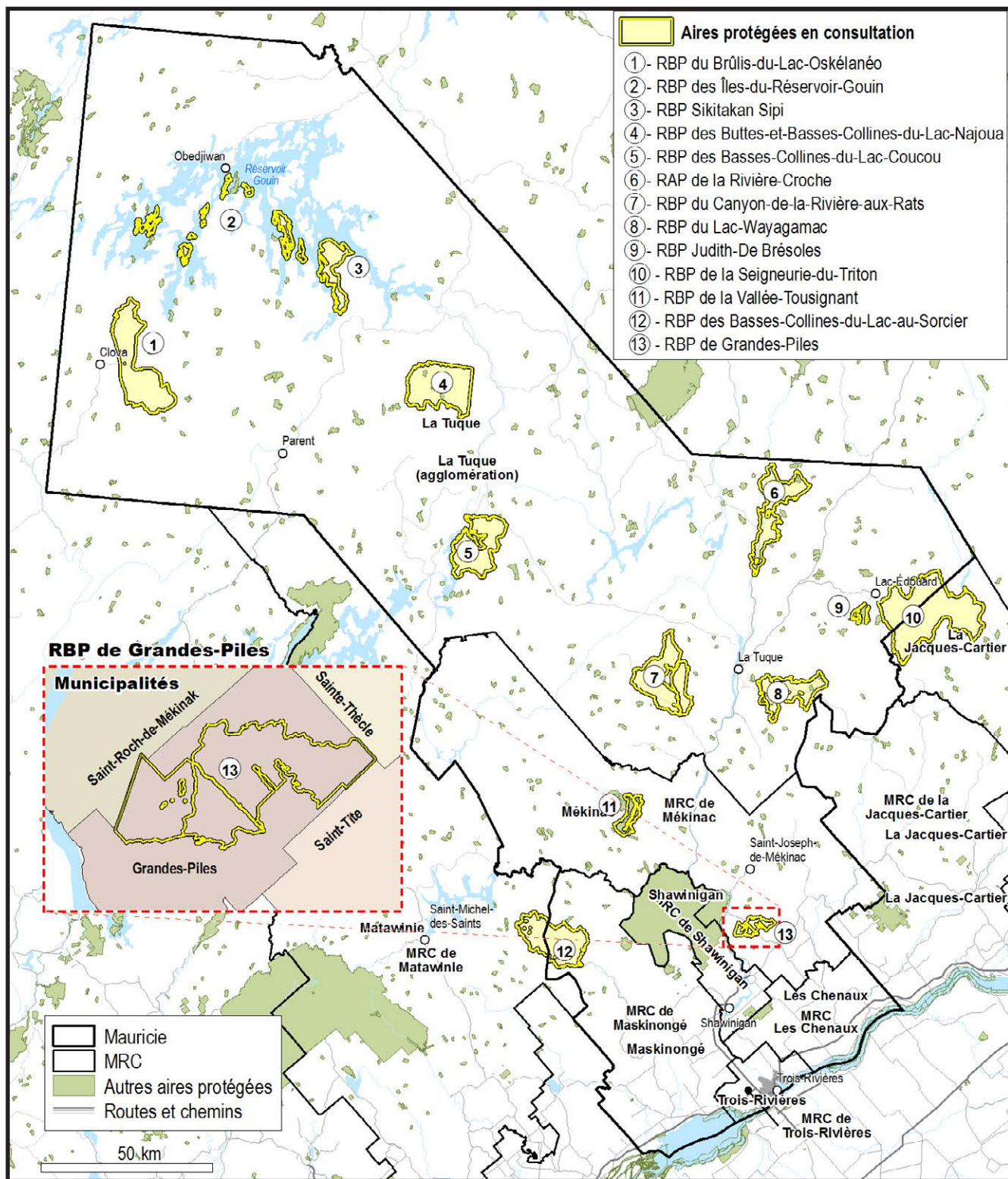


Figure 7. Le réseau d'aires protégées et les municipalités de la Mauricie

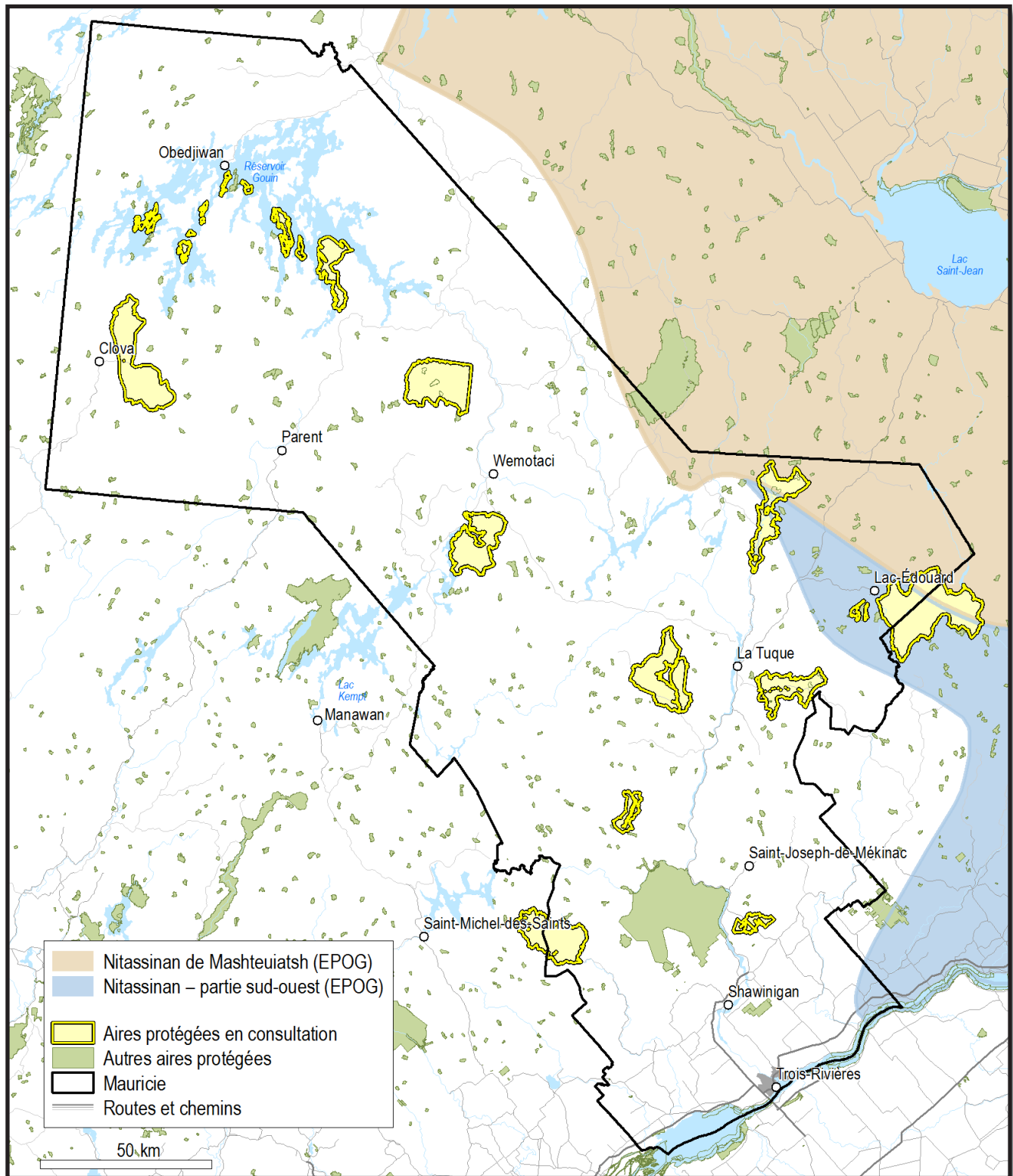


Figure 8. Le réseau d'aires protégées et les communautés autochtones concernées

3.2 Contexte biophysique et écologique

La mise en place d'un réseau d'aires protégées vise la protection de la diversité biologique, soit la faune, la flore, et les écosystèmes que celles-ci forment avec le milieu physique où ils vivent. La présente section décrit brièvement le contexte régional au regard de ces différents aspects. Par ailleurs, le climat constitue un paramètre majeur de tout écosystème.

3.2.1 Milieu physique, hydrographie et climat

La majeure partie de l'écoumène¹⁰ de la région administrative de la Mauricie est située dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent, lesquelles forment une plaine en grande partie coincée entre les reliefs appalachiens, au sud, et les reliefs laurentidiens, au nord. La mer de Champlain a recouvert la totalité des basses-terres du Saint-Laurent au Quatenaire. Ainsi, les dépôts d'argile et de limon dominant au centre de la province naturelle mais cèdent la place à des dépôts plus sableux en périphérie. Des dépôts glaciaires remaniés occupent une part importante des basses-terres (environ un quart du territoire), tandis que des dépôts alluvionnaires plus récents se concentrent le long des principales rivières et du fleuve Saint-Laurent. On y rencontre aussi un bon nombre de terrains organiques. On y retrouve deux éléments d'importance du réseau hydrographique régional : le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, dont l'écosystème est reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'essentiel de la Mauricie (91 %) est toutefois situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales, laquelle correspond aux racines d'une chaîne de montagnes qui s'est mise en place il y a près d'un milliard d'années, lors de l'orogénèse de Grenville. Des limites géologiques structurales majeures l'encadrent : le graben de l'Outaouais à l'ouest, le graben du Saint-Laurent au sud, le graben du Saguenay à l'est et le contact entre les provinces géologiques de Grenville et du Supérieur au nord. En Mauricie, l'assise géologique est formée de complexes gneissiques composés de séquences de roches sédimentaires et ignées hautement métamorphosées et déformées (MRNF, 2006). Ces roches sont recoupées par des suites intrusives mafiques (anorthosites et gabbros) et felsiques (mangérite et granite).

Un réseau hydrographique ramifié et composé de plus de 17 500 plans d'eau constitue une des caractéristiques dominantes de la région de la Mauricie (MRNF, 2006). Avec plus de 43 400 kilomètres carrés de superficie, le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est le plus important de la région (Ministère de l'Environnement, 1999, **figure 9**).

En raison de sa forme et de sa localisation, le climat de la région de la Mauricie présente une diversité climatique importante. L'extrême sud de la région bénéficie d'un climat modéré, subhumide, à saison de croissance longue. Un climat subpolaire caractérise le reste de la région avec un régime hydrique subhumide au centre et humide au nord (Gerardin et McKenney, 2001). Ce climat subpolaire est toutefois significativement plus rigoureux au nord. Les précipitations hivernales sont abondantes, ce qui permet la pratique de nombreuses activités récréotouristiques dont, notamment, la motoneige.

3.2.2 Végétation

Les milieux agricole et urbain ne couvrent que 4 % de la Mauricie, alors que le territoire forestier couvre 85 % et l'eau 11 % (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011). Du sud au nord, on passe de la forêt tempérée nordique à la forêt boréale, traversant successivement six domaines bioclimatiques distincts (**figure 10**). De ce fait, la diversité des écosystèmes et des espèces végétales et animales qu'on trouve en Mauricie est remarquable.

Les écosystèmes forestiers sont soumis à un régime de perturbations important. Les principales perturbations qui affectent les forêts de la Mauricie sont la récolte forestière, les feux récurrents, les épidémies d'insectes et les chablis. Les récoltes forestières en particulier, pratiquées depuis le milieu du XIX^e siècle, ont modifié significativement le paysage forestier régional (Tittler et collab., 2010). Ainsi, la forêt dite « naturelle » (sans l'empreinte humaine) est aujourd'hui extrêmement rare en Mauricie, sinon inexistante. De plus, l'aménagement écosystémique des forêts de la Mauricie doit désormais prendre en compte plusieurs enjeux écologiques :

- La diminution des proportions des vieilles forêts;
- La simplification de la structure interne des peuplements;
- La raréfaction de certaines formes de bois mort;
- La modification de la composition végétale des forêts;
- La modification de l'organisation spatiale des forêts;
- Le maintien de l'habitat d'espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier.

En ce qui a trait aux perturbations naturelles, bien que les petits feux soient nombreux, ce sont les grands feux qui jouent le rôle le plus important dans l'établissement du paysage forestier de la Mauricie. La grande majorité du territoire brûlé est le résultat de feux de plus de 500 km² (Tittler et collab., 2010).

Compte tenu des perturbations naturelles et anthropiques survenues au cours des dernières décennies, l'ensemble de la forêt mauricienne est aujourd'hui dominé par des écosystèmes forestiers en régénération, généralement suivis, en abondance, par les peuplements matures (Tittler et collab., 2010). Les peuplements mixtes sont dominants dans l'érablière à bouleau jaune et la sapinière à

¹⁰ Partie habitée de la région.

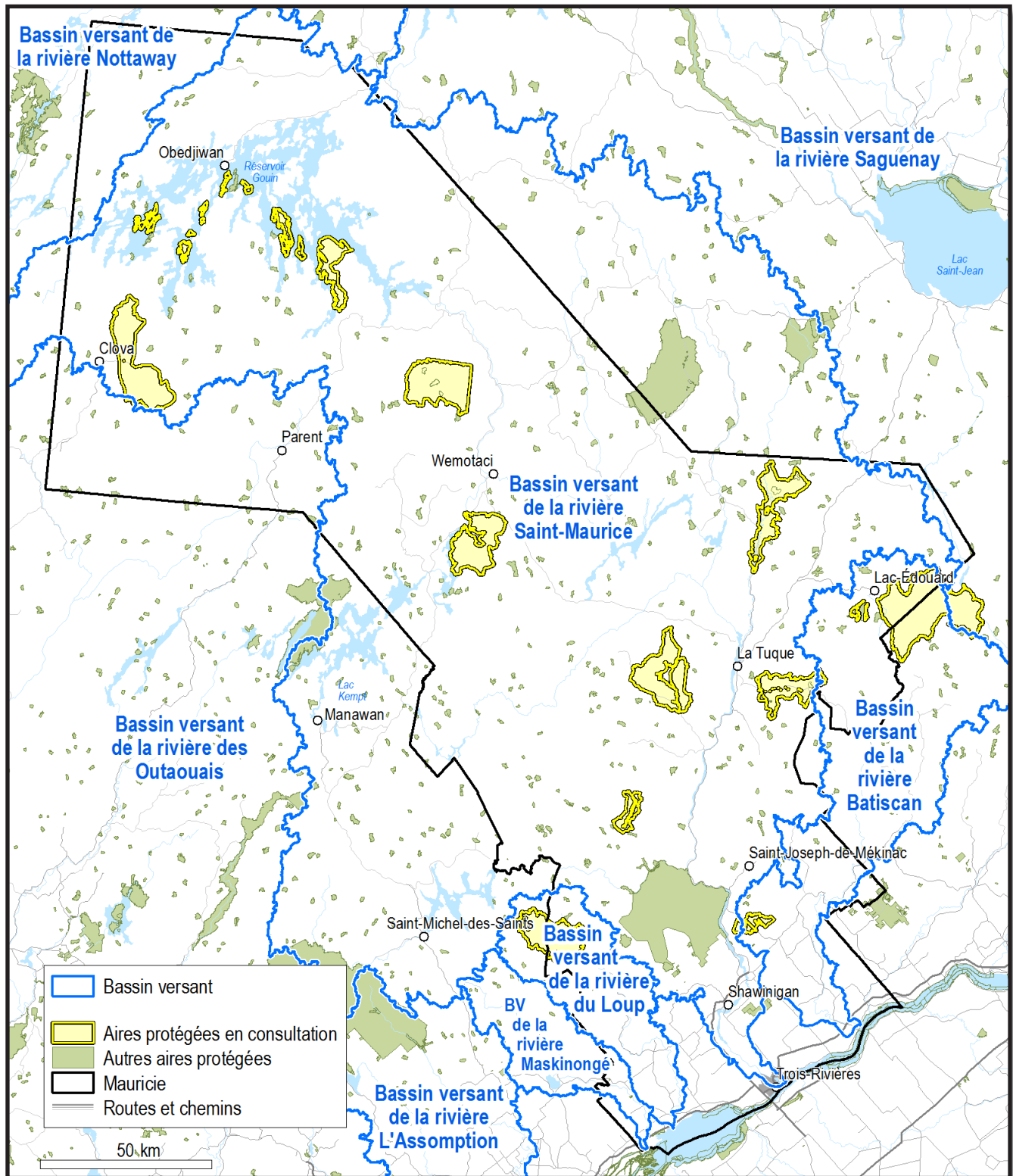


Figure 9. Principaux bassins versants de la région de la Mauricie

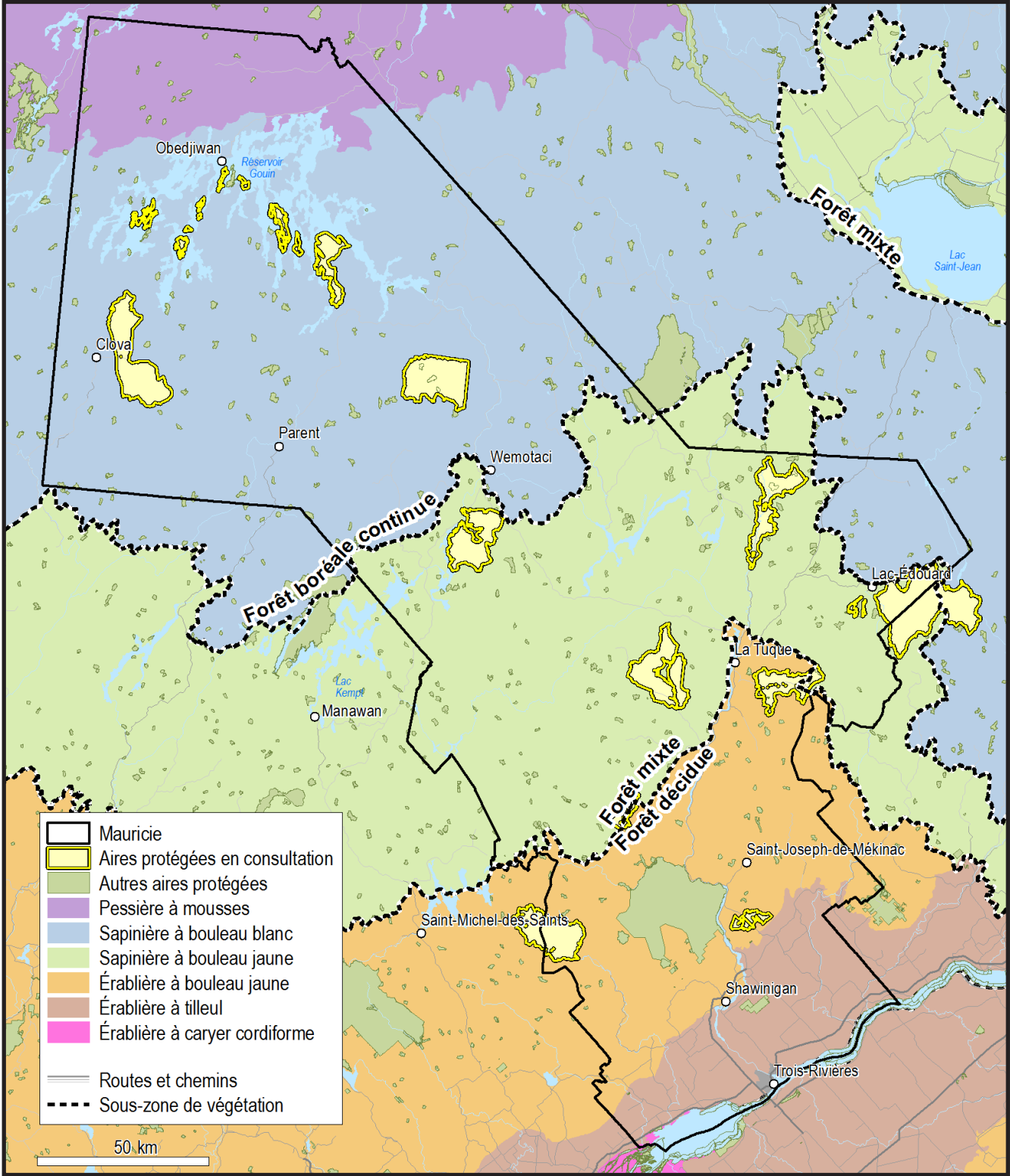


Figure 10. Le réseau d'aires protégées et les domaines bioclimatiques dans la région de la Mauricie

bouleau jaune, tandis que les résineux prédominent dans la sapinière à bouleau blanc et dans la pessière à mousses. En général, l'importance des feuillus diminue et l'importance des résineux augmente du sud au nord (Tittler et collab., 2010).

Les territoires forestiers aménagés sont régénérés en essences commerciales, mais les feuillus intolérants comme le bouleau blanc et le peuplier faux-tremble sont omniprésents.

L'analyse des peuplements matures et vieux (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011) démontre l'importance :

- du bouleau jaune, de l'érable, du sapin et du bouleau blanc dans l'érablière;
- du bouleau blanc, du sapin et de l'épinette noire dans la sapinière à bouleau jaune;
- de l'épinette noire et du bouleau blanc dans la sapinière à bouleau blanc;
- de l'épinette noire et du pin gris dans la pessière à mousses.

Pour la Mauricie, le CDPNQ (novembre 2018) répertorie huit espèces menacées, soit l'arisème dragon, la ciculaire de Victorin, la vergerette de Provancher, la listère du Sud, le ginseng à cinq folioles, le podophylle pelté, le ptéropore à fleurs d'andromède et l'ériocaulon de Parker. Trois espèces sont considérées comme vulnérables : l'ail des bois, la goodyérie pubescente et l'aster à feuilles de linaria. Quarante-huit autres espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont l'arabette à fruits réfléchis, le noyer cendré, la platanthère à grandes feuilles et l'utriculaire résupinée. Dix-sept des espèces végétales désignées menacées ou vulnérables peuvent être retrouvées dans les milieux forestiers mauriciens. La grande majorité de ces espèces en situation précaire sont concentrées dans la portion méridionale de la région de la Mauricie.

3.2.3 Faune

La grande diversité de milieux physiques, de climat et de végétation engendre également une grande diversité faunique. Ainsi, la variété de la faune mauricienne est impressionnante (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011) puisque la région est notamment l'hôte de :

- 88 des 219 espèces de poissons du Québec;
- 17 des 21 espèces d'amphibiens du Québec;
- 7 des 17 espèces de reptiles du Québec;
- 268 des 460 espèces d'oiseaux du Québec, dont 175 espèces d'oiseaux nicheurs;
- 51 des 72 espèces de mammifères terrestres du Québec.

Au sud, le lac Saint-Pierre est reconnu mondialement comme étant la plus importante halte migratoire printanière pour la sauvagine le long du fleuve Saint-Laurent (grande oie des neiges, bernache du Cana-

da, canards plongeurs et barboteurs, bécasse d'Amérique, gallinule poule-d'eau, foulque d'Amérique, etc.). Les milieux humides bordant le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre constituent un réservoir de biodiversité remarquable tant au Québec qu'à l'échelle mondiale.

Parmi les espèces communes de la faune terrestre régionale, mentionnons le cerf de Virginie, l'ours noir, l'original, la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lièvre d'Amérique, la martre, le lynx du Canada, le castor, le rat musqué et le renard roux (MRNF, 2006).

La faune aquatique de la région se caractérise par la présence de sept communautés piscicoles dont les principales espèces sportives sont l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune et le grand brochet (MRNF, 2006). Dans les lacs et cours d'eau du bouclier laurentien en Basse-Mauricie, la faune aquatique était autrefois dominée par les salmonidés, l'omble de fontaine et le touladi. Les activités humaines ont cependant introduit, de façon volontaire (utilisation de poissons-appâts vivants) ou involontaire (modification du réseau hydrographique pour le flottage du bois), des espèces qui, aujourd'hui, obligent une cohabitation des salmonidés, encore très présents, avec des espèces moins intéressantes pour la pêche sportive (notamment le meunier noir, la perchaude et les cyprinidés). Au fil des années, plusieurs obstacles à la montaison du poisson ont été aménagés sur le territoire dans le but de limiter la propagation de ces espèces vers les lacs à omble de fontaine allopatrique (MFFP, comm. pers.). La Haute-Mauricie est l'habitat du doré jaune et du grand brochet, ce qui n'empêche pas la présence sporadique de l'omble de fontaine. L'omble chevalier *oquassa* est une espèce présente dans au moins 20 lacs de la Mauricie (MFFP, comm. pers.). Sa présence était jadis plus répandue. Cette espèce a été ajoutée, en 2002, à la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Quant à la ouananiche, une espèce de poisson sportif très recherchée, sa présence est aussi rare. Cette espèce n'est pas indigène à la région. Les deux seules populations de ouananiche, introduites en Mauricie, se trouvent dans les lacs au Sorcier et Mékinac (MRNF, 2006). Le fleuve ainsi que ses principaux affluents tels que la rivière Saint-Maurice abritent également la perchaude, le doré jaune et le grand brochet (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011).

La situation de plusieurs espèces fauniques de la Mauricie est pré-occupante. Six espèces sont désignées menacées, soit le dard de sable, la tortue mouchetée, le carcajou, la pie-grièche migratrice, le pic à tête rouge et le chevalier cuivré. Sept autres sont désignées vulnérables, soit le garrot d'Islande (population de l'est), le faucon pèlerin, la tortue des bois, le pygargue à tête blanche, le petit blongios, le méné d'herbe et le fouille-roche gris. Dix-sept autres espèces figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, dont notamment la grenouille des marais, le martinet ramoneur, la couleuvre à collier, la couleuvre verte, la salamandre sombre du Nord, la salamandre à quatre orteils, l'omble chevalier *oquassa* et plusieurs espèces de chauves-souris (CDPNQ, novembre 2018).

4 Description détaillée des treize réserves projetées en consultation

Préambule

De façon générale, une réserve de biodiversité, ou une réserve aquatique, est un territoire voué à la protection du milieu naturel, à la découverte de la nature et à la récréation. C'est la raison pour laquelle les activités pouvant avoir des impacts importants sur les écosystèmes et la biodiversité, particulièrement celles de nature industrielle, y sont interdites. Ce type d'aire protégée permet, cependant, la poursuite des activités et des occupations moins dommageables pour l'environnement soit, notamment, celles de nature récréative, faunique, écotouristique ou éducative. L'encadrement de ces dernières est déterminé par les enjeux de conservation propres à chaque réserve de biodiversité. Les principales caractéristiques écologiques et sociales ainsi que les principaux enjeux de conservation et de gestion qui en découlent sont décrits dans les pages qui suivent.



Photo 1. La rivière Croche, dans la RAP de la Rivière-Croche (A. R. Bouchard, MELCC)

4.1 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

4.1.1 Localisation, limites et superficie

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche se situe dans l'agglomération de La Tuque, région administrative de la Mauricie, à environ 30 km au nord du centre-ville de La Tuque, soit entre le 47° 41' et le 47° 59' de latitude nord et le 72° 31' et le 72° 46' de longitude ouest (**figures 1 et 11**). Elle est également située à 80 km à l'est de la communauté attikamek de Wemotaci et à 75 km au sud de la communauté innue de Mashteuiatsh. Elle couvre une superficie de 163,8 km² et s'étend de part et d'autre de la rivière Croche jusqu'à l'embouchure de la Petite rivière Croche, où le territoire protégé s'élargit pour englober les sommets entre les vallées de ces deux rivières.

Sont exclus du territoire de la réserve aquatique projetée les terres de tenure privée, le bail no 407510 aux fins d'exploitation d'une bleuetière de type forêt/bleuet sur terres soumises à l'aménagement forestier, ainsi que la forêt d'expérimentation no 596 (Chasseur C).

La réserve aquatique projetée est accessible par une route principale, de même que par quatre chemins carrossables qui pénètrent par les sections nord-est (deux chemins), centrale (un chemin) et sud (un chemin). Ce territoire protégé est entouré d'un vaste réseau de chemins en milieu forestier carrossables ou non carrossables qui peuvent également donner accès aux sites de villégiature au sein de la réserve aquatique projetée.

4.1.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve aquatique projetée, statut régi par la LCPN. Le régime des activités est régi par la loi ainsi que par le plan de conservation de ce territoire¹¹.

4.1.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve aquatique de la Rivière-Croche*. Connu depuis longtemps, le nom de cette rivière a été mentionné par Stanislas Drapeau en 1863, et la rivière fut décrite par l'arpenteur Du Tremblay en 1873 (Commission de toponymie du Québec¹²).

4.1.4 Écologie

Milieu physique

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche est située à l'extrémité nord de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). La majorité de la réserve aquatique projetée est située dans l'ensemble physiographique des buttes du lac Devenyns (unité C0805 de la **figure 3**). Une petite portion, au nord-est, est plutôt située dans l'ensemble physiographique des buttes du lac des Commissaires (unité C0702), dans la région naturelle du massif de la Windigo. L'assise géologique est composée essentiellement d'un complexe de gneiss granitique et tonalitique comprenant des gneiss gris à quartz-plagioclase, biotite et/ou hornblende. À l'extrémité nord-ouest, on peut trouver du marbre et des roches calco-silicatées. Un till, d'épaisseurs

11 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/croche/plan-conservation.pdf.

12 www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=16122.

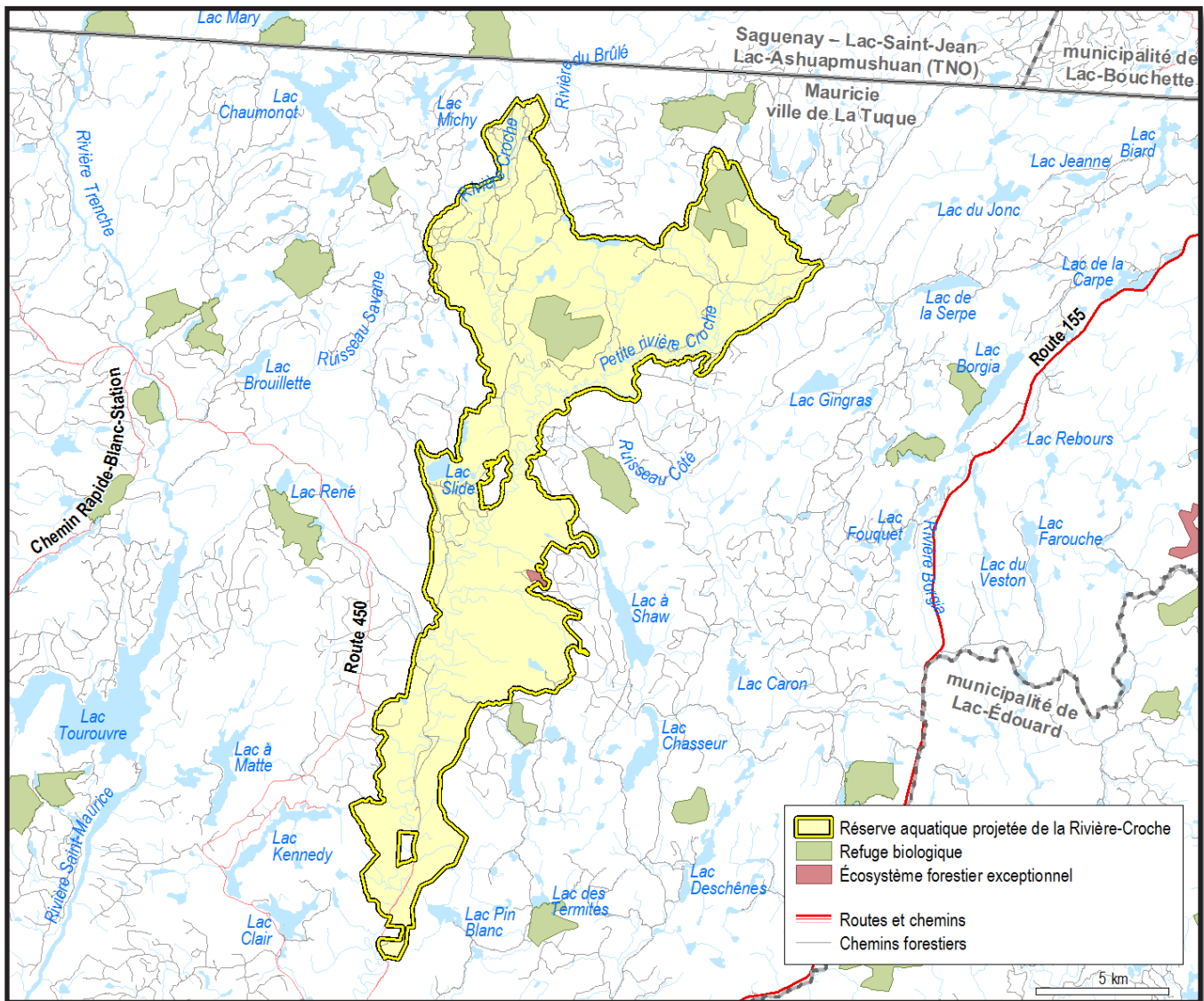


Figure 11. Localisation et limites de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

variées, recouvre les versants et les sommets, alors que le fond de la vallée est caractérisé par de nombreux dépôts sableux d'origine fluvioglacière, fluviatiles (récents et anciens), et des dépôts organiques.

La majorité du territoire de la réserve aquatique projetée est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide continental à longue saison de croissance, où la température annuelle moyenne varie de 1,9 °C à 4,5 °C, les précipitations totales annuelles de 800 mm à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 180 à 209 jours (Gerardin et McKenney, 2001).

À l'instar de plusieurs autres affluents de la rivière Saint-Maurice (notamment les rivières Windigo, Trèche et Pierriche), la rivière Croche prend sa source au cœur de la région naturelle du massif de la Windigo, une trentaine de kilomètres au sud-ouest du lac

Saint-Jean (**figures 9 et 12**). La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche protège une section d'une trentaine de kilomètres du cours inférieur de la rivière Croche (bassin versant de 1 903 km²) ainsi que ses versants immédiats (de 0,1 à 5 km de chaque côté). Dans la partie nord de l'aire protégée, la rivière Croche reçoit la Petite rivière Croche et la réserve aquatique s'élargit (près de 15 km), protégeant également les secteurs de buttes et de basses collines entre les deux rivières. Les lacs sont rares dans la réserve, les lacs Slide, Gaudalet, Fortune et Michaux étant les plus importants.

Milieu biologique

Le sol riche d'alluvions de la partie aval de la rivière Croche a autrefois supporté une forêt de feuillus qui hébergeait un gibier varié. À la fin du XIXe siècle, les travailleurs forestiers ont largement déboisé les flancs de la vallée et la rivière, quoique peu profonde, a servi au flottage du bois (Commission de toponymie du Québec, 1994).

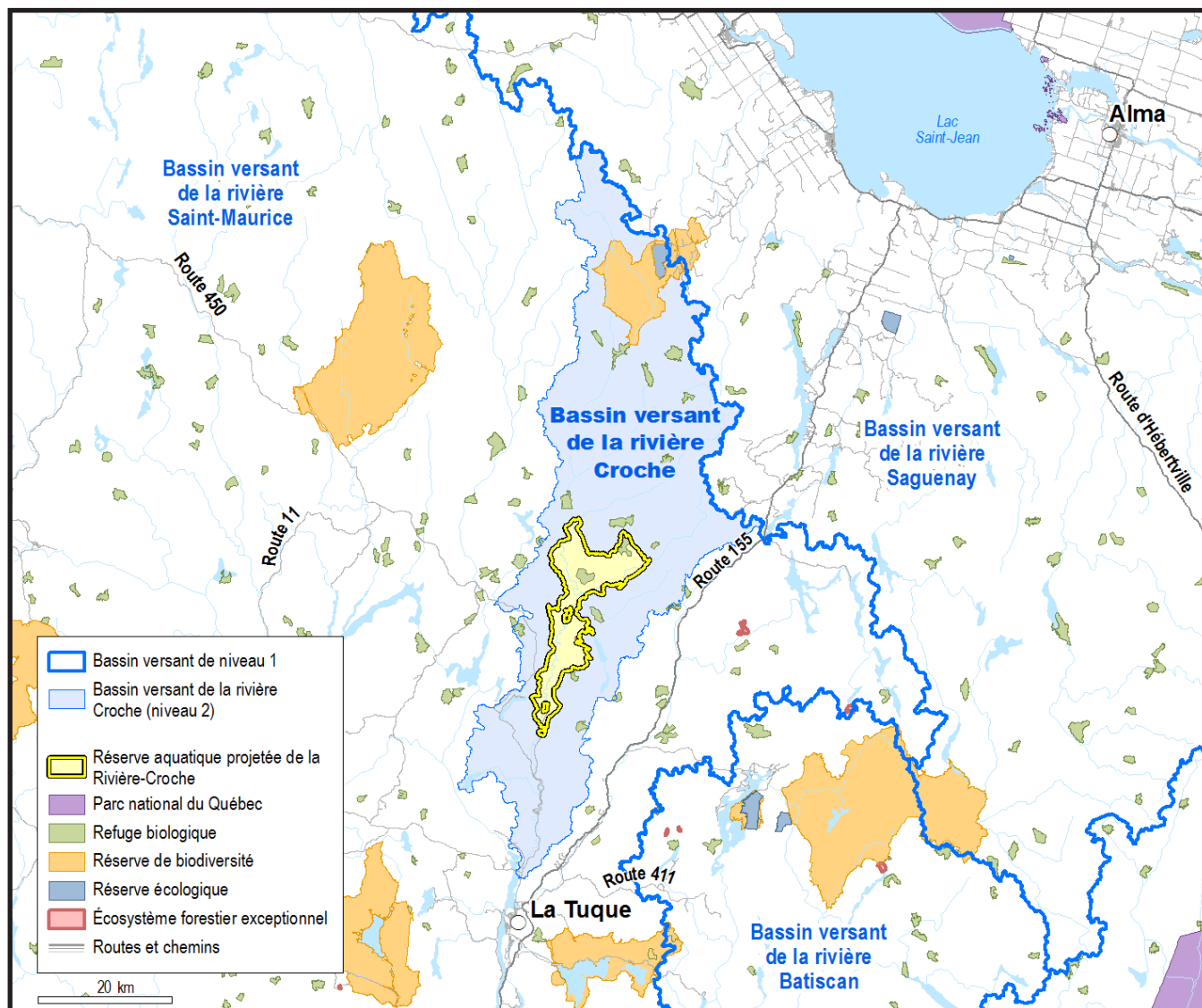


Figure 12. Bassin versant de la Rivière Croche

Au cours des dernières décennies, d'autres récoltes ont été réalisées dans les forêts de seconde venue du secteur. Comme partout en Mauricie, les écosystèmes forestiers bordant la rivière Croche ont donc été considérablement perturbés au cours des derniers siècles et les vieilles forêts se sont raréfiées. Les jeunes peuplements (< 40 ans) couvrent 43,4 % du territoire et un autre tiers est occupé par des peuplements d'âge intermédiaire (de 40 à 80 ans). Les forêts plus vieilles comptent pour moins de 15 %. Parmi celles-ci, mentionnons la présence d'un écosystème forestier exceptionnel abritant de vieilles pinèdes (forêt ancienne du Lac-Écureuil) et deux refuges biologiques (no 04251R088 et no 04251R198). Les peuplements mélangés (feuillus et résineux) dominent le territoire (**tableau 1**).

Les bétulaies blanches et les peupleraies à peuplier faux-tremble sont omniprésentes et couvrent 30 % du territoire forestier (**figure 13**).

Le sapin et l'épinette noire dominent sur respectivement 20 % et 16,3 % du territoire forestier. Le bouleau jaune (11,4 %) et le pin gris (6,6 %) dominent plusieurs peuplements. On trouve également quelques érablières (érable rouge ou érable à sucre) ainsi que des pessières blanches et des pinèdes blanches.

On peut également trouver du mélèze laricin, du bouleau gris, du frêne noir et de l'orme d'Amérique.

En plus des espèces mentionnées précédemment, l'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors de deux inventaires (1991 et 2017) réalisés dans les limites de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche. L'ail des bois (*Allium tricoccum*), espèce désignée vulnérable au Québec, a déjà été identifié à proximité, et pourrait possiblement être présent dans la réserve aquatique projetée.

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	1 625,75	9,92 %
	Mélangé	9 420,87	57,47 %
	Résineux	3 517,99	21,46 %
	En régénération	87,78	0,54 %
Autre	Aulnaie	735,34	4,49 %
	Dénudé humide	106,46	0,65 %
	Dénudé sec	16,40	0,10 %
	Eau	578,79	3,61 %
	Gravière	8,68	0,05 %
	Île	4,68	0,03 %
	Inondé	277,26	1,69 %
	TOTAL	16 380	100 %

Tableau 1. Synthèse forestière* du territoire de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

En ce qui concerne la faune, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve. Le pygargue à tête blanche, espèce désignée vulnérable au Québec, a déjà été identifié à proximité, et pourrait fréquenter la réserve aquatique. Selon les connaissances actuelles, on y trouve principalement de l'omble de fontaine. On y trouve également deux sites fauniques d'intérêt, soit un lac à touladi et un lac dont la biodiversité d'origine a été restaurée (MFFP, comm. pers.).

Milieu social

Le territoire de la réserve aquatique projetée est fréquenté par de nombreux amateurs de chasse, de pêche et de piégeage. Trois territoires fauniques structurés couvrent ensemble plus de 75 % de la réserve projetée, soit la zec Borgia, la zec de la Croche et la pourvoirie Domaine Touristique La Tuque inc. (**figure 14**). Étant donné la fermeture définitive des kilomètres 1 à 11 de la route forestière RO-450 et la fermeture du pont sur la rivière Croche, la réserve aquatique est maintenant surtout accessible à partir de leurs réseaux routiers, en particulier de celui de la zec Borgia, via la route 155. À l'ouest de la rivière, l'ancien tronçon de la RO-450 permet d'atteindre la rivière et donne accès à ce secteur de l'aire protégée.

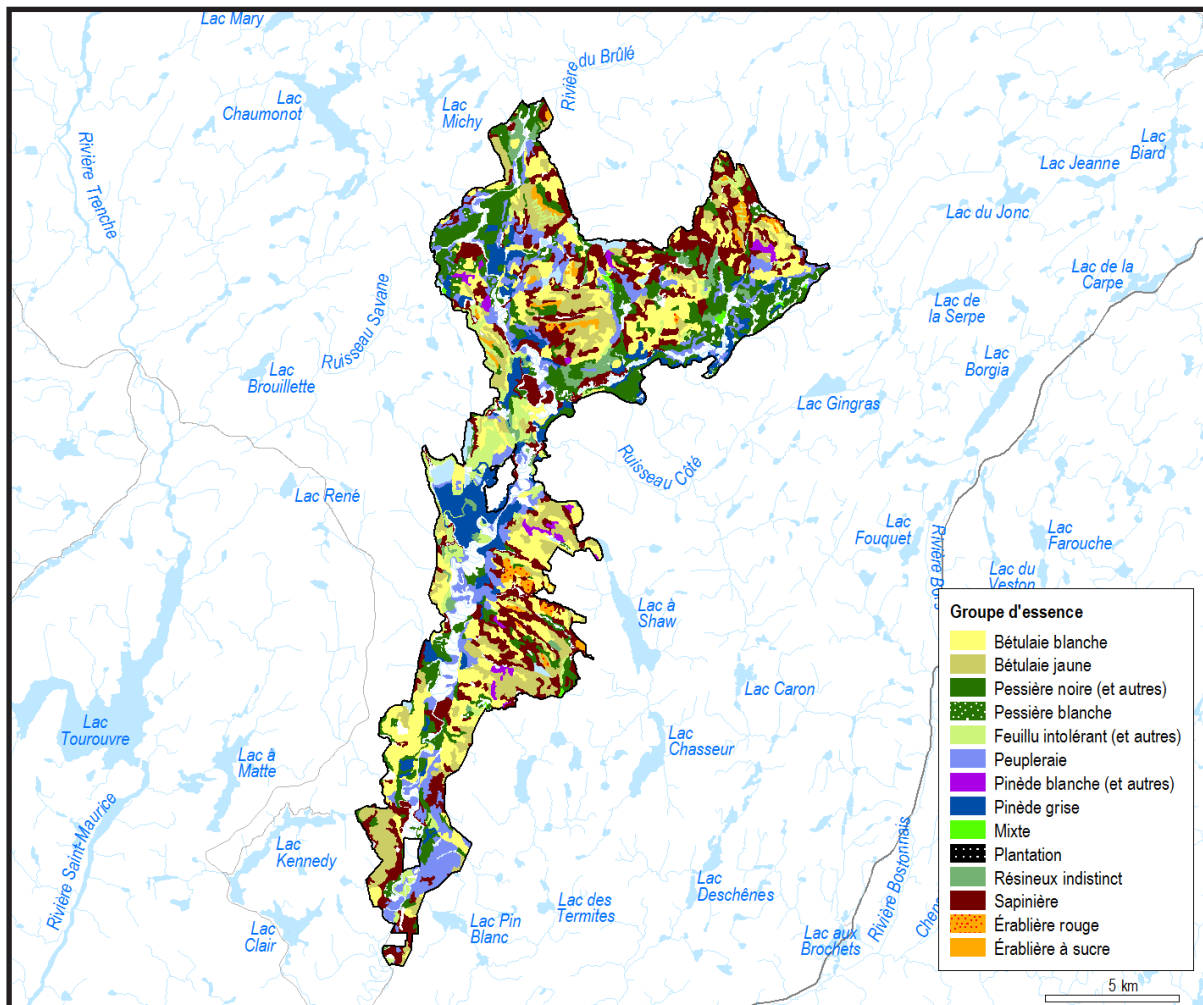


Figure 13. Groupes d'essences présents dans la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

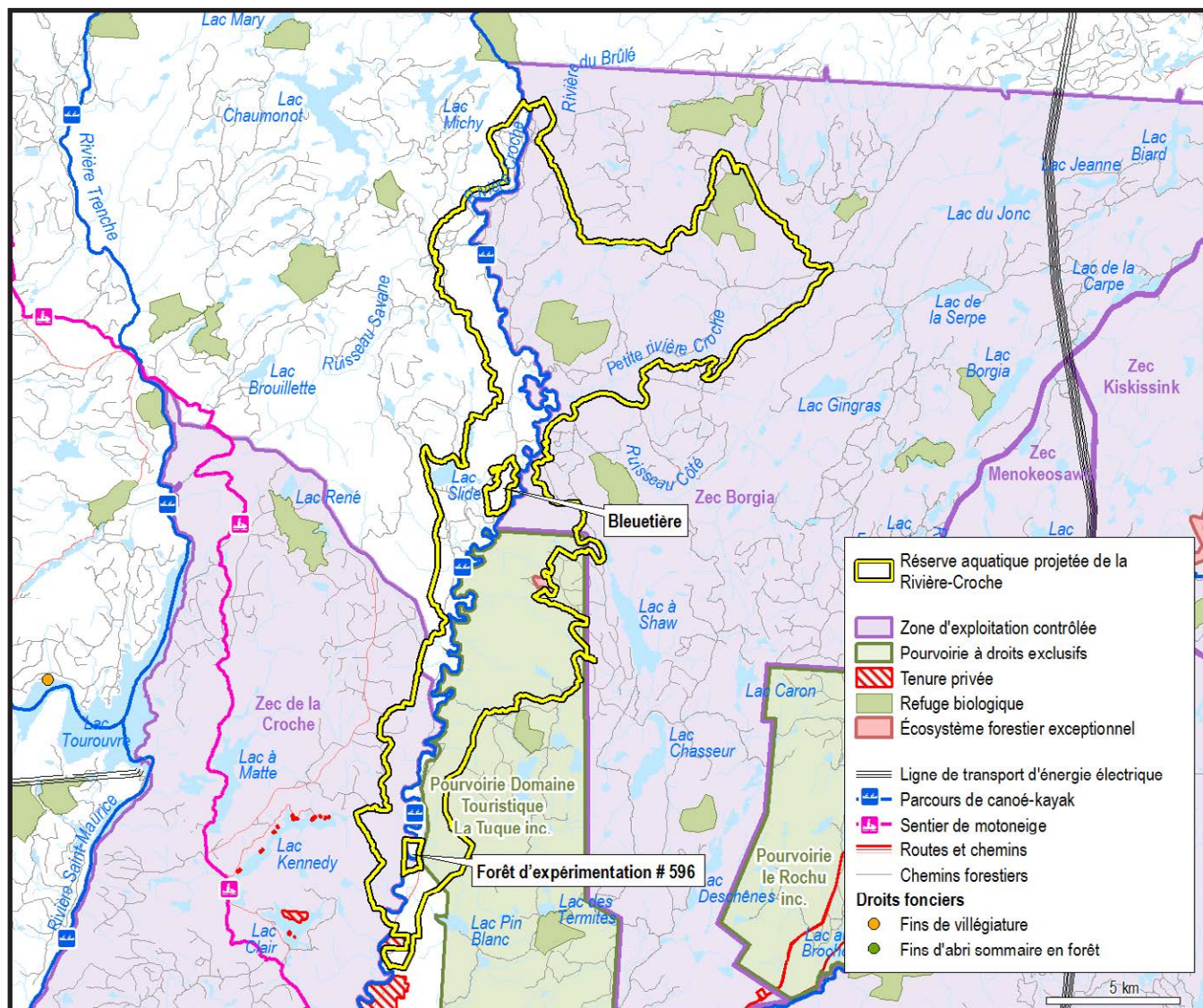


Figure 14. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche

Vingt-trois baux à des fins de villégiature, deux baux d'abris sommaires en forêt et cinq terrains de piégeage sont répertoriés dans le territoire de la réserve aquatique projetée. Trois camps de trappe sont associés à ces activités (lacs Misère et Dimo ainsi que Petite rivière Croche). De plus, un bail pour une bleuetière de type forêt/bleuet sur terres avec aménagement forestier est en exploitation dans la portion exclue au centre de la réserve aquatique projetée.

Une partie de la réserve aquatique projetée correspond à une aire de conservation identifiée dans le cadre de l'Initiative Triade-Mauricie.

La réserve aquatique projetée touche deux unités de gestion des animaux à fourrure, soit les unités 33 et 34. La majorité du territoire de la réserve aquatique projetée est incluse dans la zone de chasse et pêche 26, alors que le cordon de territoire à l'ouest de la rivière Croche fait quant à lui partie de la zone de chasse et pêche 28. Un parcours balisé de canoé-kayak est exploité sur la rivière Croche, traversant ainsi la réserve aquatique projetée du nord au sud.

Un chemin principal, de même qu'un réseau de chemins, carrossables et en milieu forestier, sillonnent les portions nord-ouest, nord-est et centre-sud de la réserve aquatique projetée, fragmentant ainsi significativement ces portions de territoire et les écosystèmes qu'on y trouve. L'utilisation de ce réseau routier pourra se poursuivre dans le respect du plan de conservation.

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche recoupe le territoire revendiqué par la Première Nation de Mashteuatsh. (**figure 8**).

Finalement, la création de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche a contribué à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, une action favorisant l'obtention ou le maintien de la certification du Forest Stewardship Council (FSC). L'obtention d'une certification, du type de celle délivrée par le FSC, est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.1.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche permettra d'améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial sous plusieurs aspects. En premier lieu, la réserve préservera l'intégrité écologique d'écosystèmes caractéristiques de la portion nord de la région naturelle de la dépression de La Tuque (**figure 3**), dans un secteur de transition entre le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune et celui de la sapinière à bouleau blanc. En l'absence de perturbations importantes, la réserve aquatique projetée sera éventuellement dominée par la bétulaie jaune à sapin (46,1 %), alors que la sapinière à épinette noire occupera 18,1 % et la sapinière à bouleau blanc et la pessière noire occuperont chacune 12,1 % du territoire. Les communautés floristiques et fauniques de cette aire protégée sont présumées constituer un échantillon représentatif de celles qu'on retrouve à la limite nord de la forêt tempérée nordique.

Seule réserve aquatique projetée de la portion occidentale de la province naturelle des Laurentides méridionales, la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées sur le plan de la diversité des écosystèmes aquatiques dans le domaine lotique¹³.

Efficacité

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche est un territoire consacré à la protection de la biodiversité du milieu aquatique et des milieux humides et terrestres adjacents. La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache et la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche protègent les abords immédiats de cette rivière sur plus de 80 km dont plus du quart à la tête du bassin versant. Environ 15 % de la superficie de ce dernier est protégée, et le maintien de l'intégrité écologique du milieu aquatique reposera donc, en grande partie, sur la collaboration des gestionnaires des territoires publics environnants.

Tant sur le plan de la protection de la rivière elle-même que sur le plan de la protection du milieu terrestre, l'efficacité de cette aire protégée est limitée par le fait qu'elle est de dimension restreinte et qu'elle est affectée par d'importants effets de bordure¹⁴. Ainsi, la dimension des noyaux de conservation qu'il est possible de délimiter dans cette aire protégée est réduite. En ce qui concerne la représentativité des écosystèmes terrestres, un noyau de conservation est situé entre les vallées de la rivière Croche et de la Petite rivière Croche, dans le nord de l'aire protégée. Dans ce secteur, du sommet des collines jusqu'aux abords de ces deux rivières, on

trouve une variation de conditions écologiques propices à la présence d'une grande diversité d'écosystèmes forestiers. Ainsi, les sites qui occupent le milieu des pentes et où l'épaisseur et la texture du dépôt de même que le drainage sont moyens hébergeront généralement la bétulaie jaune à sapin, qui est typique du secteur environnant (Gosselin, 2002). Sur les hauts versants, au haut et au milieu des pentes, on trouvera surtout l'érablière à bouleau jaune et la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre. La sapinière à bouleau blanc et la sapinière à épinette noire seront plus fréquentes sur les sites en bas versants.

4.1.6 Enjeux de conservation

À long terme, le retour graduel de forêts plus âgées dans la réserve de biodiversité est important pour la biodiversité dans un paysage où les forêts mûres et surannées ont été raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années. L'absence de perturbations humaines importantes contribuera à maintenir et à accroître l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques (notamment la rivière Croche) et terrestres. Pour ce qui est des écosystèmes terrestres en particulier, avec le temps, la proportion de vieilles forêts augmentera, la structure interne des peuplements se complexifiera, certaines formes de bois mort deviendront plus abondantes et la composition végétale se modifiera. Ces changements amèneront progressivement des écosystèmes forestiers qui ressembleront davantage à ceux des forêts préindustrielles.

4.1.7 Gestion de la réserve permanente

Plusieurs chemins forestiers permettent de pénétrer à l'intérieur de la réserve aquatique projetée, mais la plupart requièrent l'usage d'un VTT. Affecté par l'érosion en période de crues, l'ancien tronçon de la route 10 (R-0450) est fermé et les accès ont été bloqués. Le pont sur la rivière Croche est également fermé. Par conséquent, la réserve est désormais moins accessible par voie terrestre.

La réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche est un territoire essentiellement fréquenté par les amateurs de villégiature, de chasse, de pêche, de piégeage et de canoé-kayak. Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, ces activités sont compatibles avec le statut de réserve aquatique et peuvent se poursuivre normalement. Les activités commerciales reliées aux opérations courantes des deux zecs et de la pourvoirie qu'on y trouve pourront donc se poursuivre sans autres autorisations que celles qui sont déjà requises. Les autres demandes d'autorisation des gestionnaires de ces territoires fauniques (nouvelle activité, développement, etc.) seront analysées au regard des enjeux de conservation mentionnés plus haut.

¹³ Le domaine lotique qualifie le biotope des eaux courantes, dont les rivières, alors que le domaine lentique désigne le biotope des eaux calmes, dont les lacs et les étangs.

¹⁴ Voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails sur les variables qui affectent l'efficacité des aires protégées.

Les modalités de gestion, y compris, le cas échéant, une structure de gestion appropriée, seront établies après l'octroi du statut permanent. Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés dans l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis.



Photo 2. Après la rivière Croche, le lac Slide (limite ouest de l'aire protégée) est le plan d'eau le plus important de la RAP de la Rivière-Croche (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 4. De gauche à droite, les lacs de Guilloche, Flâneur et de la Courge, à l'extrémité nord-est de la RAP de la Rivière-Croche (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 3. Des hauteurs du lac Dimo, dans le sud de la RAP, on peut apercevoir, quelque 150 mètres en contrebas, un méandre de la rivière Croche (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 5. Forêt mixte sur le versant est de la rivière Croche (A. R. Bouchard, MELCC)

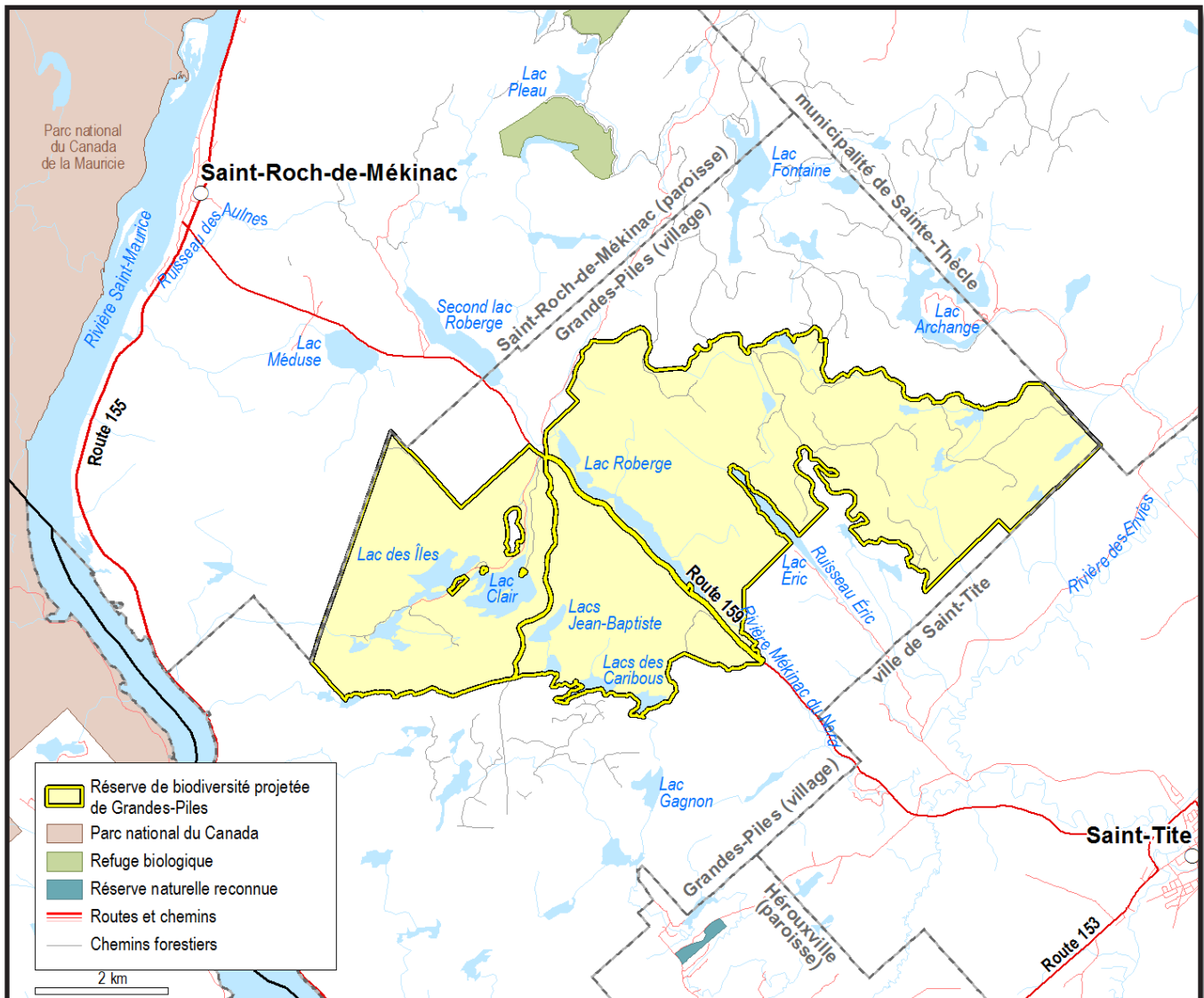


Photo 6. Le lac des Îles et le lac Clair (en arrière-plan), dans la RBP de Grandes-Piles (A. R. Bouchard, MELCC)

4.2 Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

4.2.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles se situe dans la région administrative de la Mauricie, entre le 46° 44' et le 46° 47' de latitude nord et le 72° 35' et le 72° 44' de longitude ouest (**figures 1 et 15**). Elle est située dans la municipalité de Grandes-Piles (municipalité régionale de comté de Mékinac) à environ 15 km au nord de Shawinigan. Elle occupe une superficie de 36,3 km² près de la rivière Saint-Maurice, qui coule à moins de 3 km à l'ouest. L'emprise de la route 159 et d'un gazoduc de même que les lacs Éric et Kiolet sont exclus de la réserve de biodiversité projetée.



4.2.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

4.2.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité de Grandes-Piles*.

4.2.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles appartient à la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). Elle se situe sur un complexe de basses collines surplombant la plaine du Saint-Maurice qui s'étend immédiatement au sud. Les eaux de ce territoire se déversent principalement dans la rivière Batiscan (par la rivière des Envies), à l'exception du lac des Îles dans la portion ouest de la réserve, qui se déverse plutôt dans le Saint-Maurice (**figure 9**). Les dépôts de surface sont essentiellement d'origine glaciaire (tills). Le sous-sol est constitué de gneiss charnockitiques, de paragneiss et de quartzite avec de nombreux affleurements rocheux dans le secteur du lac Roberge.

Milieu biologique

La réserve se situe dans la partie sud du domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Représentatif de la forêt tempérée nordique québécoise, le couvert végétal est varié et on y trouve notamment des érablières, des bétulaies (principalement à bouleau jaune), des sapinières et divers peuplements à dominance résineuse (**figure 16**). Les forêts de part et d'autre du lac Roberge sont généralement plus jeunes, alors qu'on trouve plusieurs vieilles forêts ailleurs dans la réserve.

La superficie de la réserve est principalement (91 %) constituée de territoires forestiers productifs (**tableau 2**). Les forêts actuelles sont dominées par l'érable à sucre (> 33 %) et sont généralement vieilles (52 %), alors que les jeunes forêts comptent pour 30 % des superficies. Les peuplements mélangés sont également fréquents, et l'épinette rouge est la principale espèce résineuse. Le bouleau jaune, le sapin baumier, l'érable rouge et le bouleau blanc sont fréquents. Plus rares, le peuplier faux-tremble, l'érable à épis, le hêtre à grandes feuilles, le tilleul d'Amérique, le chêne rouge, le pin blanc, l'ostryer de Virginie et la pruche de l'Est sont également présents. En juillet 2018, un inventaire de la flore de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles a permis d'identifier plus de 200 espèces de plantes vasculaires (Langevin et collab., en préparation).

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	1 593,4	43,9 %
	Mélangé	1 145,2	31,6 %
	Résineux	532,9	14,7 %
	En régénération	20,9	0,6 %
Autre	Aulnaie	5,6	0,2 %
	Dénudé humide	18,8	0,5 %
	Eau	258,9	7,1 %
	Île	2,1	0,1 %
	Inondé	51,7	1,4 %
TOTAL		3 629,5	100 %

Tableau 2. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

En matière faunique, même s'il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée, le MFFP rapporte notamment les informations qui suivent. Le lac Roberge abrite une population d'éperlan arc-en-ciel. Le lac Roberge et le Second lac Roberge abritent tous deux des populations indigènes résiduelles de maskinongé emprisonnées dans ces masses d'eau lors du retrait de la mer de Champlain il y a plusieurs milliers d'années (populations relictées). L'omble de fontaine, la perchaude, le meunier noir, le méné à nageoires rouges, le mulot à cornes et le méné de lac ont aussi été recensés sur le territoire. Le secteur des lacs Clair, des Îles, aux Lièvres et Jean-Baptiste est un secteur à forte valeur pour les amphibiens et reptiles. On y trouve 8 des 11 espèces d'anoures du Québec, 5 des 10 espèces d'urodèles, 3 des 8 espèces de couleuvres en plus d'une espèce de tortue. Parmi ces 17 espèces, 3 possèdent un statut précaire (grenouille des marais, salamandre sombre du Nord et couleuvre à collier).

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles a été créée à la demande de la Municipalité de Grandes-Piles. Elle est facilement accessible par la route 159 (Saint-Tite à Saint-Roch-de-Mékinac), laquelle coupe la réserve en deux sections. La section ouest est plus fréquentée, en raison de la présence d'un site d'éco-camping rustique en périphérie du lac Clair, et d'un réseau de sentiers d'une trentaine de kilomètres incluant le tronçon Père Jacques-Buteux du Sentier national de la Mauricie, une composante du Sentier national au Québec¹⁵ (**figure 17**). Cette même portion ouest est également coupée en deux sections puisqu'un gazoduc (emprise de 10 m) est également exclu du territoire de la réserve.

15 Voir le site de Rando Québec : <https://baliseqc.ca/35/explorer/mauricie/sentier-pere-jacques-buteux-LR0928>

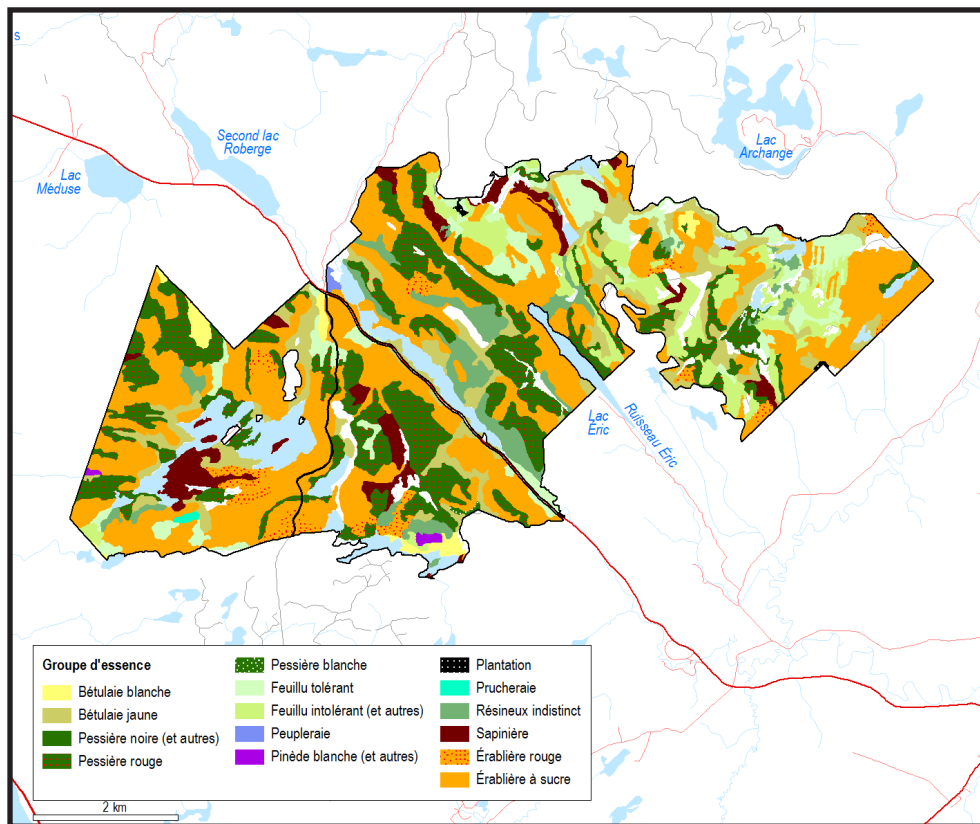


Figure 16. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

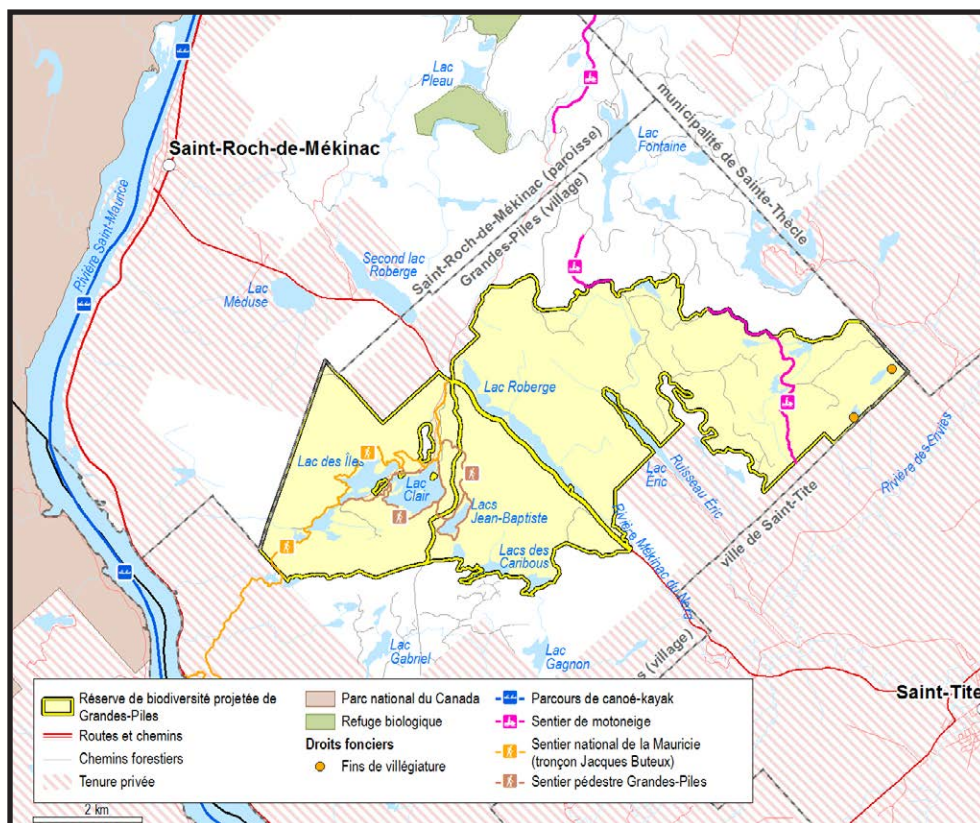


Figure 17. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles

Aire Nature Grandes-Piles est un site d'éco-camping rustique dans le secteur du lac Clair. Vingt-deux sites d'éco-camping rustique sont proposés aux amateurs de plein air, et on encourage notamment la philosophie « sans trace ». Les campeurs peuvent louer des embarcations et faire de la randonnée dans les 30 km de sentiers balisés par l'organisme, en plus d'avoir accès au Sentier national.

Quatre droits fonciers ont été accordés sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Deux droits à des fins de villégiature sont situés à l'extrémité est de la réserve alors que près du lac Clair, un droit à des fins municipales (récréatives, sportives et/ou éducatives) et un droit à des fins communautaires (camping) ont été consentis.

De plus, cinq forêts d'expérimentation et de recherche sont comprises dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée. Un sentier de motoneige régional traverse la RBP à l'est, et le Centre d'expertise hydrique du Québec est responsable d'un petit barrage de régularisation à la décharge du lac des Îles, lequel est exclu de la réserve projetée. Les amateurs de chasse et de pêche (notamment au lac Roberge) fréquentent la réserve de biodiversité projetée qui est comprise dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 37 et dans la zone de chasse et pêche 26 ouest.

Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, les activités reliées à tous les droits existants mentionnés précédemment sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et pourront se poursuivre normalement.

Mentionnons finalement que la création de la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, une action favorisant l'obtention de la certification FSC. L'obtention d'une certification, du type de celle délivrée par le FSC, est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.2.5 Contributions de l'aire protégée

Efficacité et représentativité

La réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles permettra d'améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial sous plusieurs aspects. D'abord, la réserve préservera l'intégrité écologique d'écosystèmes caractéristiques de l'extrémité sud de la région naturelle de la dépression de La Tuque (**figure 3**), dans un secteur de transition entre le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et celui de l'érablière à tilleul. Ainsi, la réserve de biodiversité protégera des écosystèmes caractéristiques de l'ensemble physiographique des buttes du lac du Jésuite (unité C0801 de la **figure 3**), à l'extrémité sud de la région naturelle, en complémentarité avec le parc national de la Mauricie, dont la frange est recoupe cette même unité écologique. La dimension restreinte de la réserve de biodiversité projetée et sa fragmentation par la route 159 et un gazoduc limitent considéra-

ment son efficacité. Ainsi, la dimension des noyaux de conservation qu'il est possible de délimiter dans cette aire protégée est réduite et les effets de bordure sont importants.

En l'absence de perturbations importantes, la réserve de biodiversité projetée sera éventuellement dominée par la bétulaie jaune à sapin et à érable à sucre (58,3 %), alors que l'érablière à bouleau jaune occupera également une portion notable (26,7 %). Les communautés floristiques et fauniques de cette aire protégée sont présumées constituer un échantillon représentatif de celles qu'on retrouve à la limite nord de la forêt tempérée nordique. La réserve de biodiversité projetée héberge une diversité faunique particulière en ce qui concerne les poissons, les amphibiens et les reptiles alors que sa diversité floristique a été caractérisée par un inventaire réalisé en juillet 2018 (FloraQuebeca, rapport en préparation). Une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, *Eleocharis robbinsii*, y a été répertoriée.

4.2.6 Enjeux de conservation

On peut séparer les enjeux de conservation de la future réserve de biodiversité de Grandes-Piles selon deux types de milieux, soit les écosystèmes terrestres et les milieux humides et hydriques.

Écosystèmes terrestres

Dans un paysage forestier considérablement perturbé par les activités humaines, les vieilles forêts sont des écosystèmes rarifiés susceptibles d'abriter une faune et une flore particulière. Leur présence significative dans la réserve permettra la protection d'oiseaux, d'insectes, de champignons, de mousses et de lichens qui préfèrent ces forêts âgées, contenant davantage d'arbres morts et de débris ligneux et présentant d'autres caractéristiques. La protection de l'intégrité écologique de ces vieilles forêts constitue donc un enjeu de conservation important. Par ailleurs, on peut augmenter la proportion de vieilles forêts en favorisant la restauration progressive des forêts qui ont été perturbées par des récoltes dans la portion est de la réserve. L'absence d'activités industrielles devrait favoriser l'accroissement progressif de l'âge moyen des peuplements de la réserve de biodiversité.

Milieux humides et hydriques

Les zones inondées, les dénudés humides et les plans d'eau totalisent 9 % de la superficie de la réserve. Les lacs Clair, des Îles, Jean-Baptiste, des Caribous et Roberge constituent les plans d'eau les plus importants, et ce, tant du point de vue biologique que du point de vue récréotouristique. La protection de ces lacs et de leur bassin immédiat constitue donc un enjeu de conservation majeur pour cette aire protégée. Une attention particulière devra être portée au secteur du lac Roberge dont l'environnement immédiat a subi certaines dégradations au cours des dernières années.

4.2.7 Gestion de la réserve permanente

Facilement accessible et faisant déjà l'objet d'activités de mise en valeur compatibles avec les objectifs de protection de la nature qu'on y poursuit, la future réserve de biodiversité de Grandes-Piles (statut permanent) aura une vocation mixte de conservation et de mise en valeur récréotouristique. Les principaux intervenants concernés par la gestion de ce territoire sont :

- La Municipalité de Grandes-Piles
- La corporation halte-camping du lac Clair et Roberge
- La MRC de Mékinac

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation en harmonie avec l'utilisation actuelle du territoire.



Photo 7. Le lac Roberge, en bordure de la route 159, dans la RBP de Grandes-Piles (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 8. Le lac de la Hauteur, à l'extrémité est de la RBP de Grandes-Piles, avec, en arrière-plan, les basses-terres du Saint-Laurent, quelque 150 mètres en contrebas (A. R. Bouchard, MELCC)

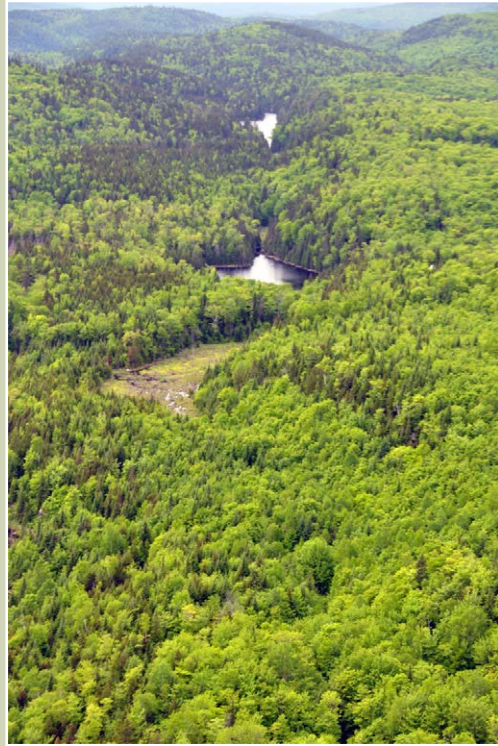


Photo 9. Secteur du lac Paquet (en arrière-plan), dans la RBP de Grandes-Piles (A. R. Bouchard, MELCC)

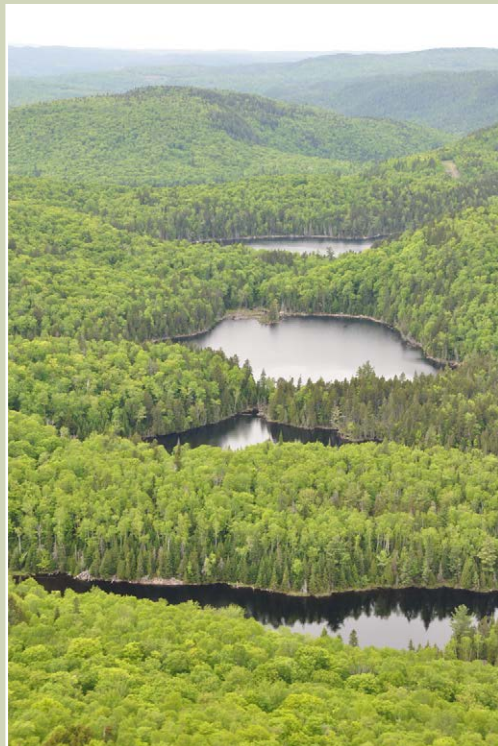


Photo 10. Deux bras des lacs des Caribous (en avant-plan) et les lacs Jean-Baptiste, à la limite sud de la RBP de Grandes-Piles (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 11. L'auberge de la Seigneurie du Triton, sur les rives de la rivière Batiscan (A. R. Bouchard, MELCC)

4.3 Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

4.3.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton se situe en partie sur le territoire de la Ville de La Tuque, dans la région de la Mauricie, et en partie sur le territoire non organisé de Lac-Croche, de la MRC de La Jacques-Cartier, dans la région de la Capitale-Nationale. Elle se situe entre le 47° 28' et le 47° 43' de latitude nord et le 71° 50' et le 72° 15' de longitude ouest. Elle se trouve à environ 45 km au nord-est du centre-ville de La Tuque (**figures 1 et 18**). Elle couvre une superficie de 407,7 km². Toutefois, la superficie légale de la réserve de biodiversité projetée est inférieure à ce chiffre puisque les terres privées appartenant à la pourvoirie de la Seigneurie du Triton (environ 2,17 km²) ne font pas partie de la réserve de biodiversité projetée.

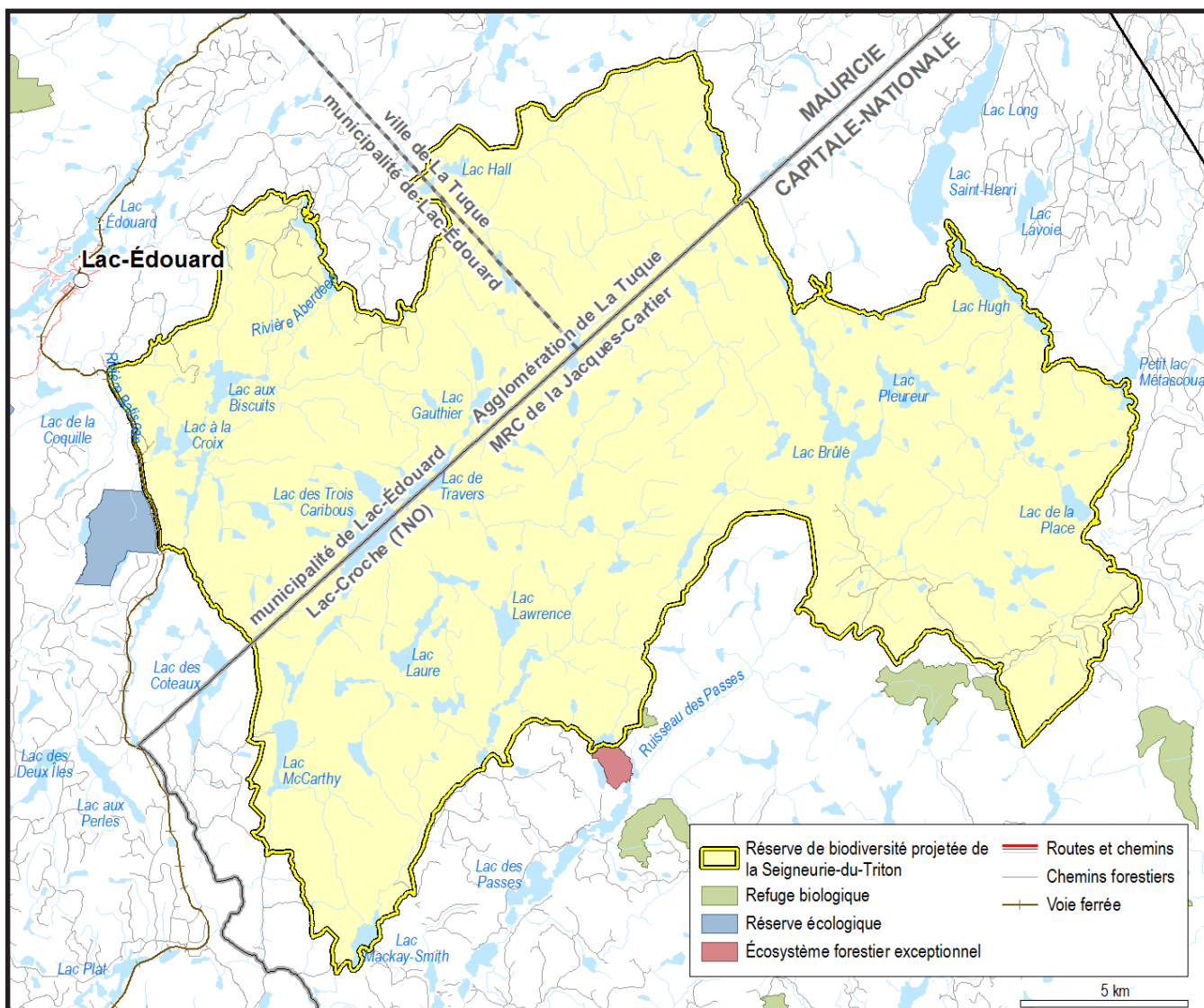


Figure 18. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

4.3.2 Cadre légal

À l'exception des terres privées appartenant à la pourvoirie de la Seigneurie du Triton, le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation¹⁶.

4.3.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton*.

16 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/seign-triton/psc-triton.pdf.

4.3.4 Écologie

Les descriptions et statistiques qui suivent incluent les terres de tenure privée appartenant à la pourvoirie de la Seigneurie du Triton.

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle est répartie sur deux régions naturelles. Elle est principalement située dans la région naturelle du massif du lac Jacques-Cartier et plus précisément dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Saint-Henri (unité C0904 de la **figure 3**). Sa partie ouest se situe dans la région naturelle de la dépression de La Tuque et plus précisément dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Wayagamac (unité C0803). Le substrat rocheux est essentiellement composé de roches cristallines ignées ou métamorphiques, principalement de la mangérite



Figure 19. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

mais également, à la frange ouest, des gneiss et du côté est, du granite, de la diorite et du granodiorite.

La réserve de biodiversité projetée se trouve donc dans une zone de transition entre le massif du lac Jacques-Cartier et la dépression de La Tuque. Le territoire se présente sous la forme d'un complexe de basses collines dont l'altitude varie de 340 m à 680 m. Ces basses collines sont recouvertes de dépôts d'origine glaciaire principalement constitués de till indifférencié avec des affleurements rocheux sur certains sommets abrupts et versants escarpés. D'importantes superficies de dépôts fluvioglaciaires (épandages justaglaciers) se trouvent en périphérie des rivières Batiscan (à l'ouest) et Métabetchouane (à l'est) ainsi qu'à l'est du lac Adee, au nord du lac MacKay-Smith ou près des lacs Brûlé et à la Poêle. Peu nombreuses, les principales tourbières sont situées en périphérie de la rivière Métabetchouane, à l'extrême est (lac Poulpe) et près des lacs Morissette, Paquette et Lortie également à l'est.

Les deux tiers de la réserve sont dans le bassin versant de la rivière Batiscan, alors que la portion est appartient à celui de la Métabetchouane (**figures 9 et 19**). Une petite portion au nord (lacs Skiff, du Chalet et des Moire) se déverse plutôt dans le Saint-Maurice par la rivière Bostonnais. Le sous-bassin de la rivière aux Castors Noirs, qui aboutit au lac des Trois Caribous, présente une importance particulière pour le maintien de l'intégrité écologique des milieux aquatiques de la réserve projetée. Les plans d'eau comptent pour 8,3 % de la superficie de la réserve.

Milieu biologique

Le territoire forestier couvre environ 88,3 % de la superficie de la réserve de biodiversité projetée. Les forêts sont principalement mélangées, alors que les peuplements feuillus et résineux sont moins fréquents et en proportions comparables (**tableau 3**).

À cheval sur deux régions naturelles et deux domaines bioclimatiques, la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton présente une grande diversité de peuplements forestiers (**figure 20**). De nombreuses perturbations ont affecté les forêts de la réserve au

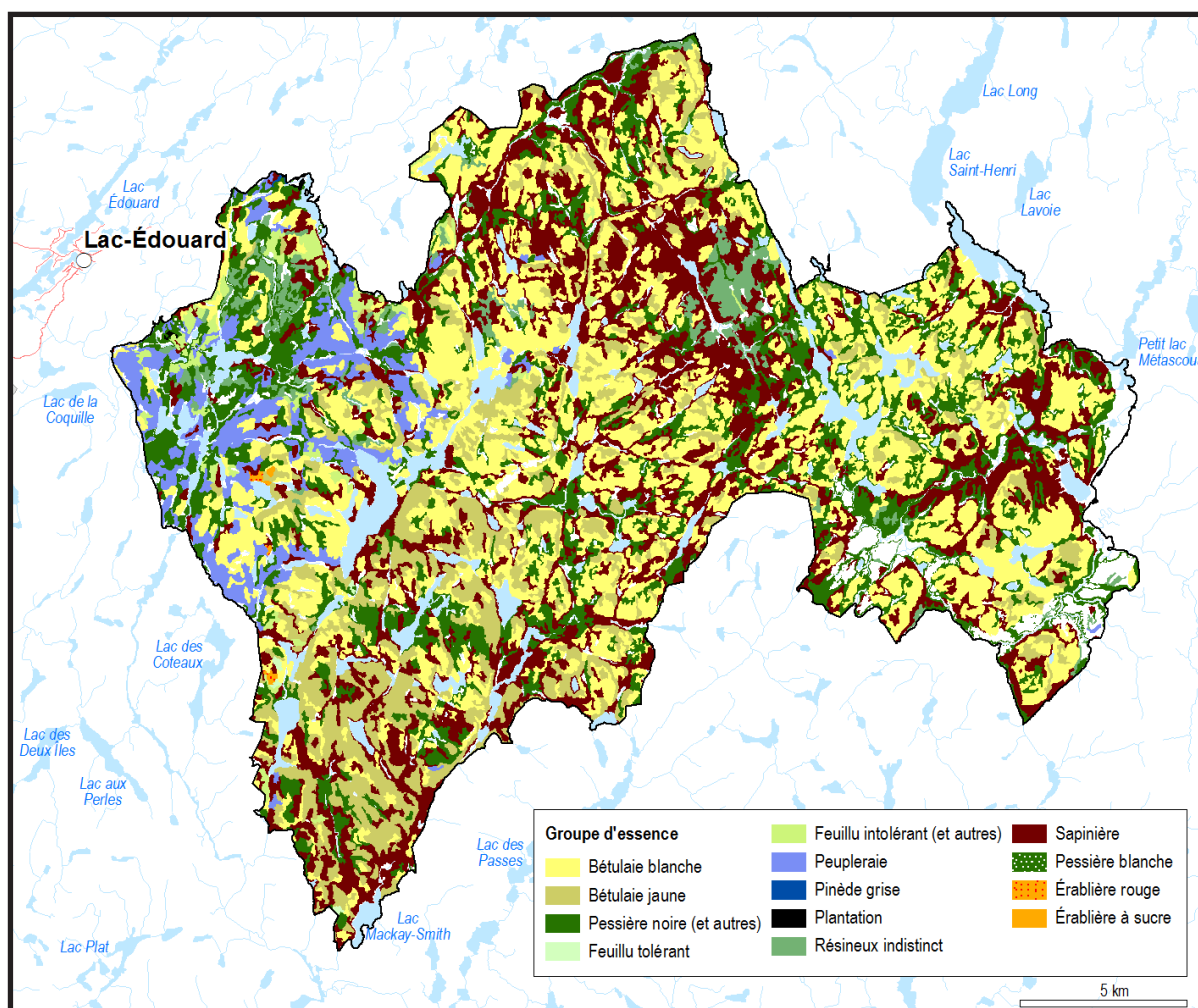


Figure 20. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	7 546,0	18,4 %
	Mélangé	19 752,8	48,2 %
	Résineux	8 016,6	19,6 %
	En régénération	881,2	2,2 %
Autre	Aulnaie	641,4	1,6 %
	Dénudé humide	442,3	1,1 %
	Dénudé sec	14,9	0,04 %
	Gravière	2,7	0,01 %
	Anthropique	2,3	0,01 %
	Eau	3 343,5	8,3 %
	Île	7,7	0,02 %
	Inondé	358,2	0,9 %
TOTAL		41 009,5	100 %

Tableau 3. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

cours des derniers siècles. Parmi celles-ci, les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette, les feux, les vents violents et la récolte forestière sont les plus importantes. Une bonne proportion du couvert forestier a donc été rajeunie alors que la bétulaie à bouleau blanc est le type de forêt le plus répandu sur l'ensemble du territoire (36,3 %). Suivent ensuite les pessières à épinette noire ou rouge (17,6 %), les sapinières (14,2 %), les bétulaies jaunes (8,6 %) et les peupleraies à peuplier faux-tremble (5 %).

Près du quart des peuplements ont plus de 80 ans et la moitié d'entre eux sont de très vieilles forêts (plus de 110 ans). Le MFFP a identifié sept forêts anciennes à titre d'écosystèmes forestiers exceptionnels entre le lac des Trois Caribous et la limite sud-ouest de la réserve (Villeneuve, 2007). Les forêts anciennes sont des peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'humain, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Dans la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, il s'agit essentiellement de vieilles bétulaies à bouleau jaune avec sapin baumier. Une analyse des données d'inventaires forestiers couplée à la photo-interprétation a également permis au MFFP d'identifier treize autres secteurs susceptibles de receler des forêts anciennes. Onze sont situés dans l'ouest de la réserve de biodiversité projetée, à proximité des lacs des Trois Caribous, Gauthier et Laurence, alors que deux autres sont dans la portion est autour des lacs Lessard, de la Rafale et Lamarre. Soulignons également la présence de la forêt ancienne du Lac-Bouvet à la limite sud-est de la réserve dans le secteur du lac des Passes.

On trouve également des pessières à épinette noire ainsi que quelques peuplements de peuplier faux-tremble, qui occupent principalement la partie ouest de la réserve de biodiversité projetée. La pointe sud-ouest contient également de rares érablières à érable à sucre et à bouleau jaune.

Aux espèces floristiques caractéristiques de la zone boréale s'ajoutent donc plusieurs espèces associées à la zone tempérée. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors de deux inventaires (1991 et 2010) réalisés dans les limites de la réserve.

Sur le plan faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton. Toutefois, Cusson et collab. (2001) rapportent la présence de nombreuses espèces dans le secteur de la pourvoirie de la Seigneurie du Triton dont notamment l'original, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le castor, le vison, la loutre, le loup, le lynx du Canada, le rat musqué, le renard roux, la mouffette rayée, le porc-épic d'Amérique, le pékan, la martre d'Amérique, la belette pygmée, l'hermine, l'écureuil roux, le tamia rayé et le vespertilion brun, une espèce de chauve-souris. Cusson et collab. (2001) rapportent également la présence de nombreuses espèces de sauvagine et d'oiseaux aquatiques : harle huppé, plongeon huard, garrot à œil d'or, canard noir, grand héron, butor d'Amérique, bernache du Canada, canard branchu, canard colvert, harle couronné, martin-pêcheur, oie des neiges et petit fuligule. Une trentaine d'autres espèces d'oiseaux sont également répertoriées par ces mêmes auteurs, dont plusieurs espèces de paruline, de bruant et de pic.

En ce qui concerne la faune aquatique, on trouve notamment dans la réserve l'omble de fontaine, le doré jaune, le meunier noir et la ouitouche. On y trouve également deux lacs à touladi, qui sont considérés comme des sites fauniques d'intérêt, de même que plusieurs plans d'eau dont la biodiversité d'origine a été restaurée par le retrait des espèces compétitives à l'omble de fontaine. L'omble chevalier *oquassa*, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, fréquente le lac des Trois Caribous à l'ouest et le lac Pleureur à l'est. Une autre espèce de ce type, le campagnol lemming de Cooper, a été répertoriée à proximité de la réserve. Le caribou forestier, très présent au début du XXe siècle et fort apprécié des amateurs de chasse (Gingras et collab., 1989), est aujourd'hui disparu de la région de la Mauricie.

Milieu social

La route forestière menant au lac Brûlé, à l'est, est le principal chemin permettant d'accéder au cœur de la réserve de biodiversité projetée. Au nord-ouest, dans la région de la Mauricie, d'autres chemins partent de la route 410 et donnent accès aux abords des lacs Cleveland, aux Biscuits et à la Croix, ce dernier lac servant de point d'entrée à la pourvoirie Nature Triton inc. Le reste de la réserve est dépourvu d'accès routier et peu ou pas du tout accessible au moyen de véhicules à moteur, à l'exception de quelques secteurs qui, en

période hivernale, deviennent accessibles en motoneige par les lacs, certains sentiers de portage ou d'anciens chemins forestiers. Un chemin de fer longe la limite ouest de la réserve de biodiversité projetée.

Malgré ces difficultés d'accès, le territoire de la réserve de biodiversité projetée n'est pas dépourvu d'utilisateurs (**figure 21**). Les 41 baux de villégiature sont tous situés dans la partie ouest. Les lacs Cleveland et des Trois Caribous regroupent la majorité d'entre eux, les autres étant dispersés sur plus d'une douzaine de lacs. La pourvoirie Nature Triton inc. possède un bail d'hébergement commercial à des fins d'exploitation d'une pourvoirie sans droits exclusifs aux abords du lac des Trois Caribous. Un bail à des fins commerciales (non spécifiées) est situé sur les rives du lac Norrie.

Depuis les récoltes du XIXe siècle, les activités forestières dans le territoire de la réserve de biodiversité projetée ont été relativement restreintes. Les données d'inventaire forestier révèlent qu'au cours des quarante dernières années, à l'exception de quelques secteurs (lac Hall, lac à la Poêle et lac Paquette), aucune activité forestière n'a eu lieu dans les limites de la réserve de biodiversité projetée.

Par contre, plusieurs activités de mise en valeur récréotouristique ont cours sur l'ensemble du territoire. Outre la pourvoirie Nature Triton inc., qui est entièrement incluse dans la réserve de biodiversité projetée, la réserve de biodiversité projetée se superpose à la zec Kiskissink (10,2 km²) et à la zec de la Rivière-Blanche (8,7 km²) pour environ 1,2 % de la superficie de chacun de ces territoires fauniques. La moitié est du territoire est totalement dépourvue de villégiature et se superpose (201,2 km²) à la réserve faunique des Laurentides, gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Cette dernière gère des infrastructures d'accueil sur les rives du lac Brûlé et entretient la route qui y donne accès.

Dix terrains de piégeage (quatre en Mauricie et six dans la région de la Capitale-Nationale) touchent à près de la moitié de la réserve de biodiversité projetée, soit cinq dans la réserve faunique des Laurentides, quatre dans la zec Kiskissink et un dans la zec de la Rivière-Blanche. Trois camps de trappe sont associés à ces activités (deux en Mauricie, au lac Louis-André et au lac Lescarbot, et un dans la région de la Capitale-Nationale, au lac Brûlé).

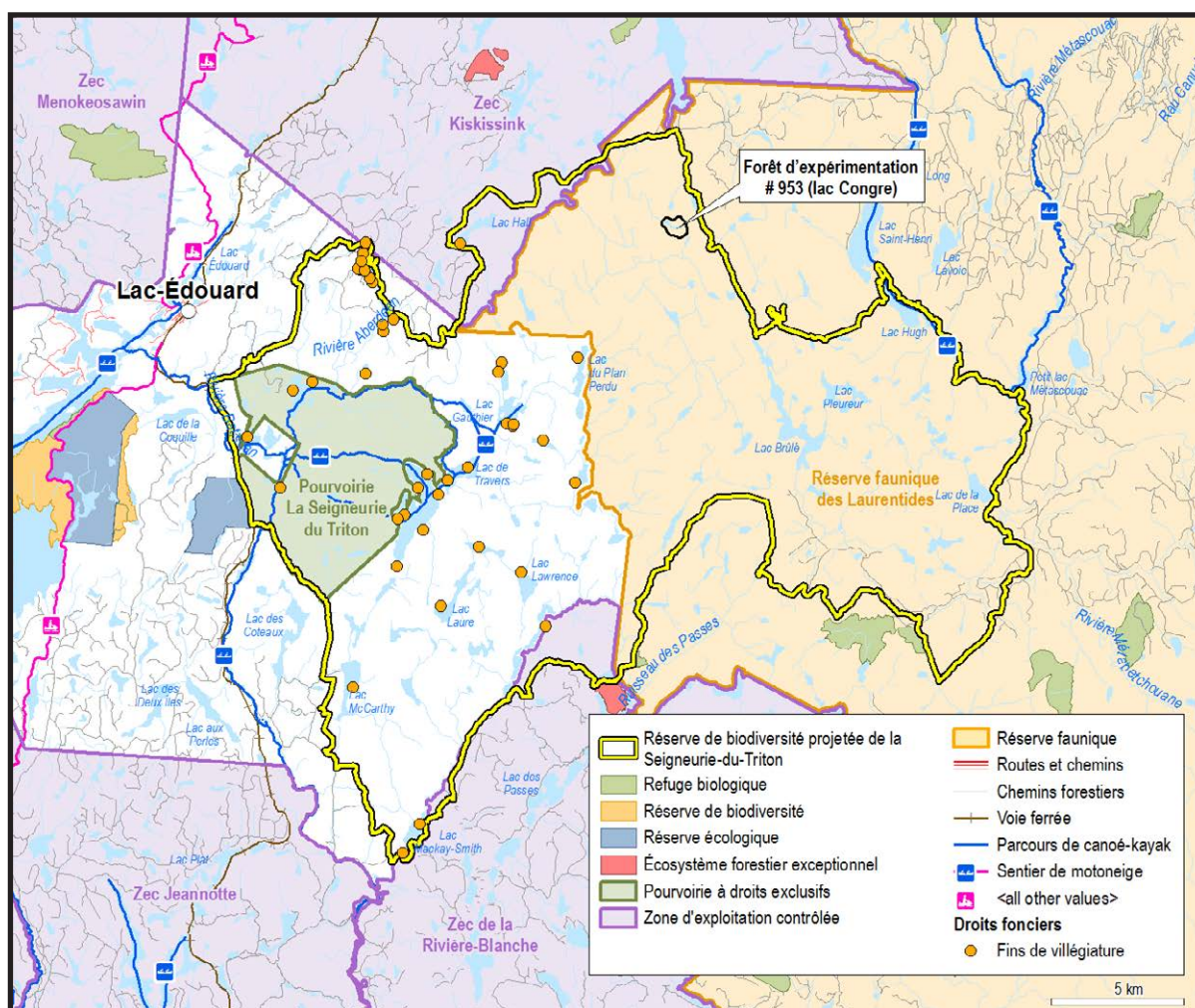


Figure 21. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton



Photo 12a et 12 b. Infrastructures d'accueil de la Sépaq sur les rives du lac Brûlé (A. R. Bouchard, MELCC)

Sur le territoire de la pourvoirie Nature Triton inc. et ses alentours, on trouve une quinzaine de portages. À l'est, un parcours de canoé-kayak passe à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée puisqu'il emprunte la rivière Métabetchouane, du lac Hugh jusqu'au sud du Petit lac Métascouac. Un autre parcours de canoé-kayak permettant d'aller du lac Édouard à la rivière Batiscan passe par la réserve de biodiversité projetée et la pourvoirie. Enfin, deux autres parcours de canoé-kayak partent du lac Édouard et sillonnent la pourvoirie en utilisant principalement les lacs aux Biscuits, Steers, Gauthier, de Travers, des Trois Caribous, du Faiseur de Pluie, la Foi, l'Espérance, la Charité et à la Croix ainsi que la rivière aux Castors Noirs. Finalement, la descente de la rivière Batiscan est également

un parcours renommé. La réserve de biodiversité projetée touche à quatre unités de gestion des animaux à fourrure (33-A, 34-C, 38 et 39) et à deux zones de chasse (26 et 27).

La réserve de biodiversité projetée est située en partie sur le territoire public faisant l'objet de négociations territoriales globales entre les gouvernements du Québec et du Canada et le Regroupement Pétapan, représentant les communautés Innu de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan (**figure 8**). Pour leur part, des membres de la Nation huronne-wendat peuvent pratiquer certaines activités de chasse ou de pêche dans la portion de la réserve de biodiversité projetée qui recoupe le territoire de la réserve faunique des Laurentides.

Finalement, une partie de la réserve de biodiversité projetée est utilisée à des fins de recherche puisqu'une forêt d'expérimentation de 55 hectares (no 953) a été créée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1). Située autour du lac Congre, cette forêt d'expérimentation (date d'échéance prévue : 23 octobre 2023) fait partie du réseau sur le suivi de l'impact des précipitations acides sur les écosystèmes aquatiques. Ce projet de recherche et de monitoring est géré par Environnement et Changement climatique Canada et vise à mettre en relation la physicochimie des précipitations et celle des lacs. Pour ce faire, il est essentiel d'éviter toute perturbation anthropique, sinon il devient impossible d'attribuer les changements chimiques du lac exclusivement aux changements de l'acidité des précipitations.

En résumé, le territoire de la réserve est passablement utilisé pour la récréation. Les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de canotage y sont pratiquées dans un environnement naturel d'une qualité exceptionnelle.

4.3.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton protège des écosystèmes caractéristiques de l'est de la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). Sur la zone de contact entre deux régions naturelles et deux domaines bioclimatiques, la réserve contient une grande variété d'écosystèmes présentant un haut niveau d'intégrité écologique. De la région naturelle du massif du lac Jacques-Cartier jusqu'à celle de la dépression de La Tuque, on passe de la forêt boréale à la forêt mélangée. Alors que le bouleau jaune devient très rare dans la zone boréale, la réserve recèle de nombreux peuplements matures de cette espèce, dont d'importantes superficies de forêts anciennes où les arbres peuvent être âgés de plus de 300 ans. La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton améliorera la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial.

Efficacité

La présence du Triton Fish and Game Club a contribué à préserver la naturalité de ce secteur, qui est également situé aux confins des unités d'aménagement forestier. Le territoire a donc conservé un haut niveau de naturalité et présente un niveau d'empreinte humaine plus faible que les secteurs environnants. Ces caractéristiques confèrent à la réserve de biodiversité projetée une bonne efficacité pour jouer son rôle de protection du milieu naturel. Bien que des améliorations soient souhaitables, la dimension de cette aire protégée permet de constituer un noyau de conservation favorable aux espèces qui sont plus sensibles aux activités humaines.

4.3.6 Enjeux de conservation

Préservation des vieilles forêts

Enclave de forêts mûres et surannées, dans un paysage où une forte proportion des écosystèmes a été affectée par les activités de récolte de bois ou les feux, la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton revêt une importance cruciale sur le plan de la conservation de la diversité biologique. Certaines espèces d'oiseaux, d'insectes, de champignons, de mousses et de lichens préfèrent les forêts plus âgées, lesquelles contiennent notamment davantage de débris ligneux.

Le développement industriel aux XIXe et XXe siècles a considérablement modifié une forte proportion des forêts régionales et en particulier le secteur où est située la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton. Ainsi, les paysages forestiers actuels de cette partie de la forêt boréale sont très différents de ceux qu'on retrouvait avant l'exploitation industrielle de la forêt (Grondin et collab., 2010). Les forêts mûres et surannées y sont plus rares, tandis que les forêts en régénération sont abondantes, ce qui diminue sensiblement l'âge moyen des forêts. La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton constitue toutefois une exception, puisqu'on y trouve un des derniers massifs forestiers contenant une proportion notable de vieilles forêts. Cette particularité fait que la réserve de biodiversité joue un rôle majeur de refuge pour les espèces associées aux forêts mûres et surannées dans un secteur où ces dernières ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années.

Un milieu d'importance culturelle

D'un point de vue historique, le territoire de la réserve a été fréquenté par différents groupes autochtones, notamment dans sa portion orientale. Le lac Hugh et surtout le lac de la Place constituent des étapes du fameux sentier des Jésuites, une voie de communication hivernale utilisée par les missionnaires jésuites et leurs guides autochtones entre 1676 et 1703 (Lefebvre, 2008). Ce dernier auteur indique également que le lac de la Place constituait d'ailleurs une plaque tournante d'où partaient plusieurs itinéraires

autochtones. Par la suite, un camp forestier important et un camp de garde-feu ont été construits sur les rives de ce même lac et quelques bâtiments subsistent encore aujourd'hui.

Par ailleurs, bien qu'elle ait ses activités sur un territoire beaucoup moins étendu, l'actuelle pourvoirie de la Seigneurie du Triton perpétue une tradition initiée dès la fin du XIXe siècle par le Triton Fish and Game Club. Ce club privé de chasse et de pêche s'est acquis une renommée internationale durant la première moitié du XXe siècle. D'illustres visiteurs y ont séjourné quelque temps, dont notamment Theodore Roosevelt, Harry Truman, Winston Churchill et des membres de la famille Rockefeller (Gingras et collab., 1989).

4.3.7 Propositions d'agrandissement

Le Groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie a proposé la protection de deux aires de conservation, adjacentes à la réserve de biodiversité projetée, et qui avaient été identifiées dans le cadre de l'Initiative Triade-Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013). Afin d'en améliorer la représentativité et de mieux prendre en compte les enjeux mentionnés précédemment, il est proposé d'agrandir la réserve de biodiversité projetée à partir de ces propositions (**figure 22**).

En plus de permettre une meilleure protection du bassin versant de la rivière aux Castors Noirs, ces agrandissements totalisant 77,8 km² contribueront à accroître l'efficacité (meilleur noyau de conservation) et la représentativité de cette aire protégée. L'agrandissement au nord contient un refuge biologique (no 04251R108) et un écosystème forestier exceptionnel, la forêt ancienne du Grand-Lac-Macousine (bétulaie jaune à la limite nord de ce type de végétation potentielle), le reste du couvert forestier étant essentiellement composé de forêts d'âge intermédiaire. Cet ajout recoupe la région naturelle du massif de la Windigo, dont les écosystèmes sont peu représentés dans le réseau d'aires protégées. L'agrandissement au sud, près du lac Cleveland, est composé de forêts en régénération.

On trouve dans ces agrandissements 45 baux de villégiature (la majorité dans l'agrandissement nord) et 1 bail d'abri sommaire. Ces deux agrandissements sont également essentiellement situés dans la zec Kiskissink. L'agrandissement au nord touche par ailleurs les revendications territoriales globales des communautés innues de Mashteuatsh, d'Essipit et de Nutashkuan.

4.3.8 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité possède des attraits récréotouristiques reconnus qui font déjà l'objet d'activités de mise en valeur, lesquelles sont compatibles avec ce statut de réserve de biodiversité puisqu'elles s'appuient essentiellement sur la protection de la diversité biologique.

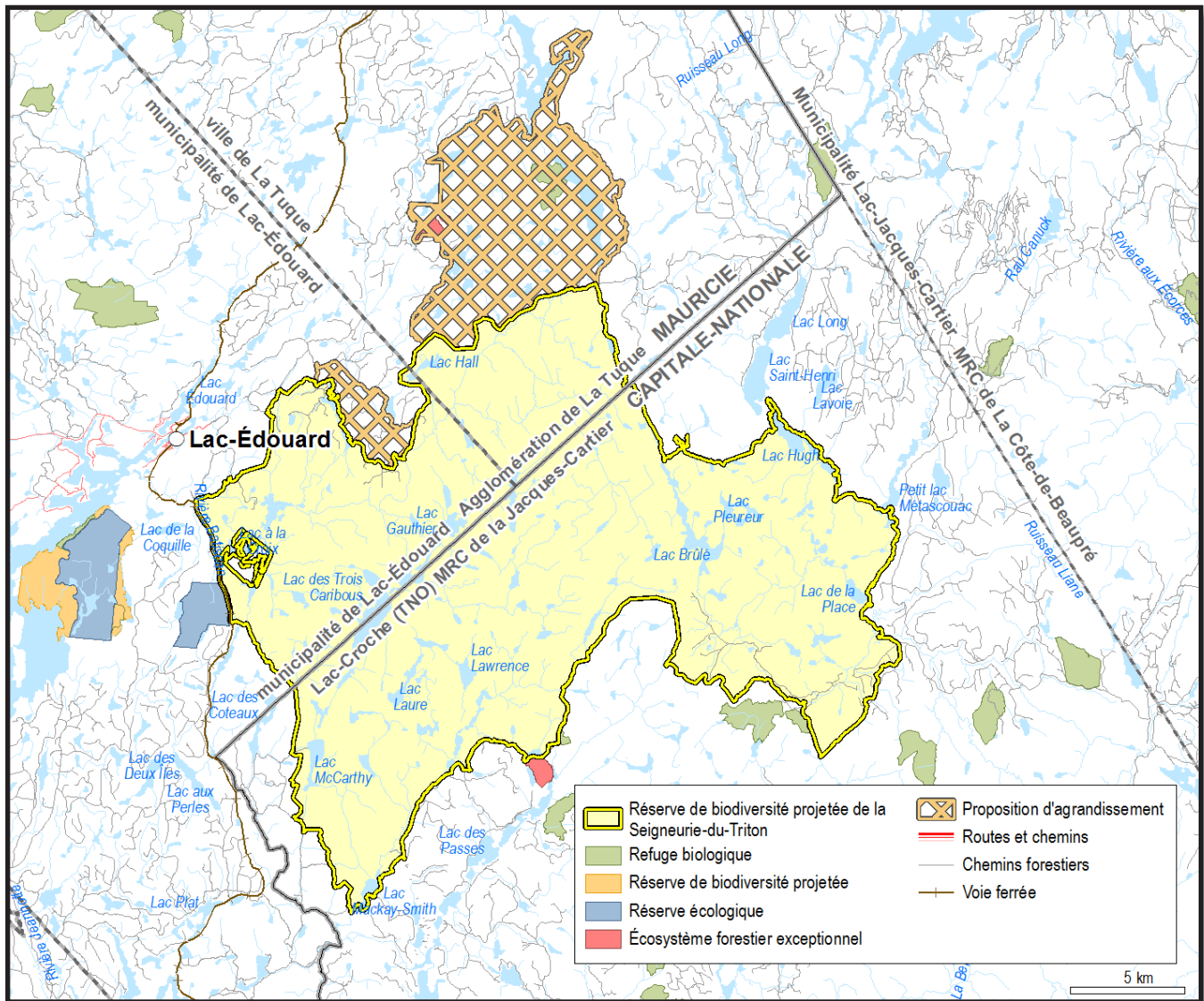


Figure 22. Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton

L'absence d'accès routier facilitera la protection de l'intégrité écologique de l'ensemble de la réserve ainsi que la protection des forêts anciennes. Par ailleurs, du sentier des Jésuites au célèbre Triton Fish and Game Club, la réserve protège un territoire riche d'un patrimoine historique intimement relié à la présence d'un milieu naturel d'une qualité exceptionnelle. La gestion de la réserve de biodiversité doit donc viser la protection d'un environnement naturel le plus intègre possible, et ce, tant dans les secteurs utilisés de la réserve (pourvoirie, zecs, réserve faunique) que dans le reste du territoire.

La gestion de la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton relèvera du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Celui-ci veillera notamment à l'application de la LCPN et du plan de conservation. Dans sa gestion, le MELCC bénéficie de la collaboration et de la participation d'autres

intervenants gouvernementaux qui ont des responsabilités particulières sur ce territoire ou à proximité de celui-ci. Sauf pour certains secteurs localisés (la pourvoirie, la réserve faunique, les zecs et certains lacs avec villégiature), le territoire est peu accessible et peu fréquenté, de sorte que le MELCC envisage des modalités de gestion minimales. La signalisation y sera limitée et la surveillance s'effectuera en collaboration avec les gestionnaires des territoires fauniques structurés.

Afin d'assumer ses responsabilités de gestion, le MELCC entend s'adjoindre la collaboration et la participation des principaux acteurs concernés par le territoire, dont notamment :

- La pourvoirie de la Seigneurie du Triton;
- La Première Nation de Mashteuiatsh;
- La Nation huronne-Wendat
- La Ville de La Tuque et la MRC de La Jacques-Cartier;
- Les zecs de la Rivière-Blanche et Kiskissink (Association sportive Miguick et Association SACERF Macousine);
- Les détenteurs de droits fonciers;
- Les pêcheurs, chasseurs et trappeurs;
- Les unités régionales des autres ministères assumant des responsabilités dans la réserve de biodiversité.

À titre d'exemple, le MELCC pourrait, en collaboration avec ces acteurs, encadrer les activités de mise en valeur de façon à mieux protéger la diversité biologique, notamment en instaurant un zonage du territoire.

Par ailleurs, la chasse et la pêche sont à la base d'activités récréotouristiques apportant d'importants bénéfices socioéconomiques à la population locale et régionale. Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, ces activités sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et pourront se poursuivre normalement. Le plan de conservation prévoira donc la poursuite des activités commerciales reliées à celles de la pourvoirie, des zecs et de la réserve faunique. Les activités de piégeage sont également compatibles avec le statut et pourront se poursuivre.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection des forêts anciennes présentes sur le territoire.



Photo 13. La rivière Métabetchouane et ses milieux humides, à la limite nord-est de la RBP de la Seigneurie-du-Triton (A. R. Bouchard, MELCC)

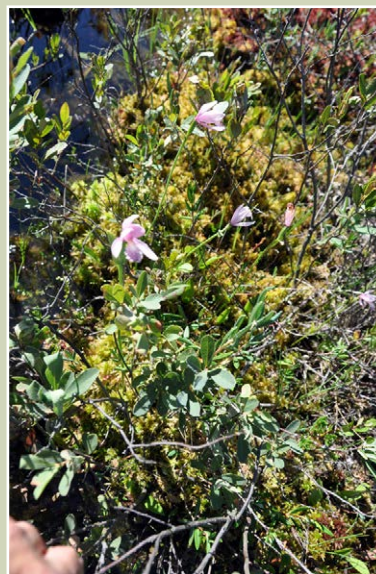


Photo 14. Une orchidée, la pogonie langue-de-serpent (*Pogonia ophioglossoides*), sur les rives du lac Gérard Lirette (A. R. Bouchard, MELCC)

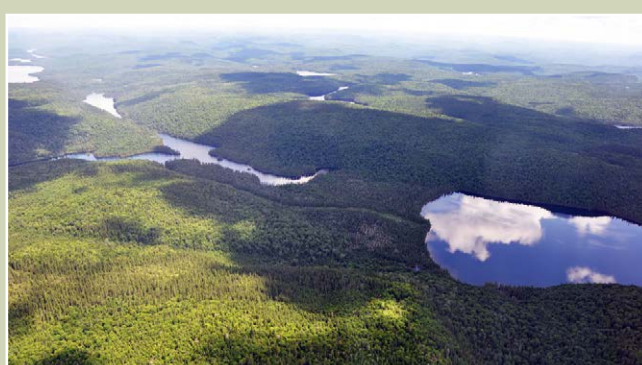


Photo 15. Les lacs McCarthy, Metcalf et Germer, près de la limite ouest de la RBP de la Seigneurie-du-Triton (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 16. Pointe nord du lac des Trois Caribous avec, en arrière-plan, le lac du Faiseur de Pluie (A. R. Bouchard, MELCC)

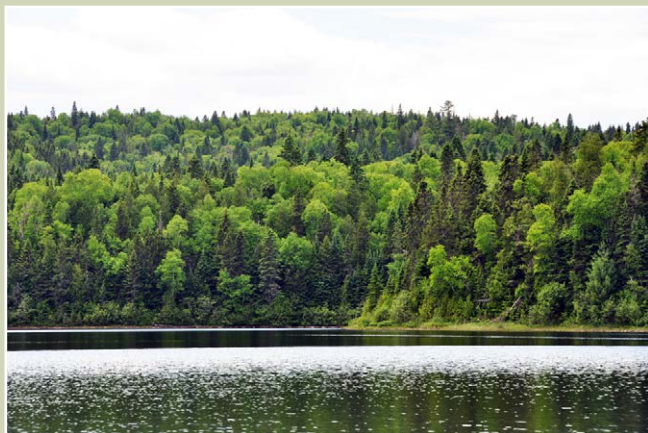


Photo 17. Versant est du lac Tousignant, dans la RBP de la Vallée-Tousignant (A. R. Bouchard, MELCC)

4.4 Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

4.4.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, qui couvre une superficie de 42,6 km², est située entre le 46° 59' et le 47° 06' de latitude nord et le 73° 07' et le 73° 14' de longitude ouest (**figures 1 et 23**). Elle se trouve au sein de la réserve faunique Saint-Maurice à environ 44 km au sud-ouest de la ville de La Tuque et à 54 km au nord-ouest de la ville de Saint-Tite. La réserve de biodiversité projetée est située à l'intérieur du territoire non organisé de Lac-Normand, qui est au cœur de la MRC de Mékinac, dans la région administrative de la Mauricie.

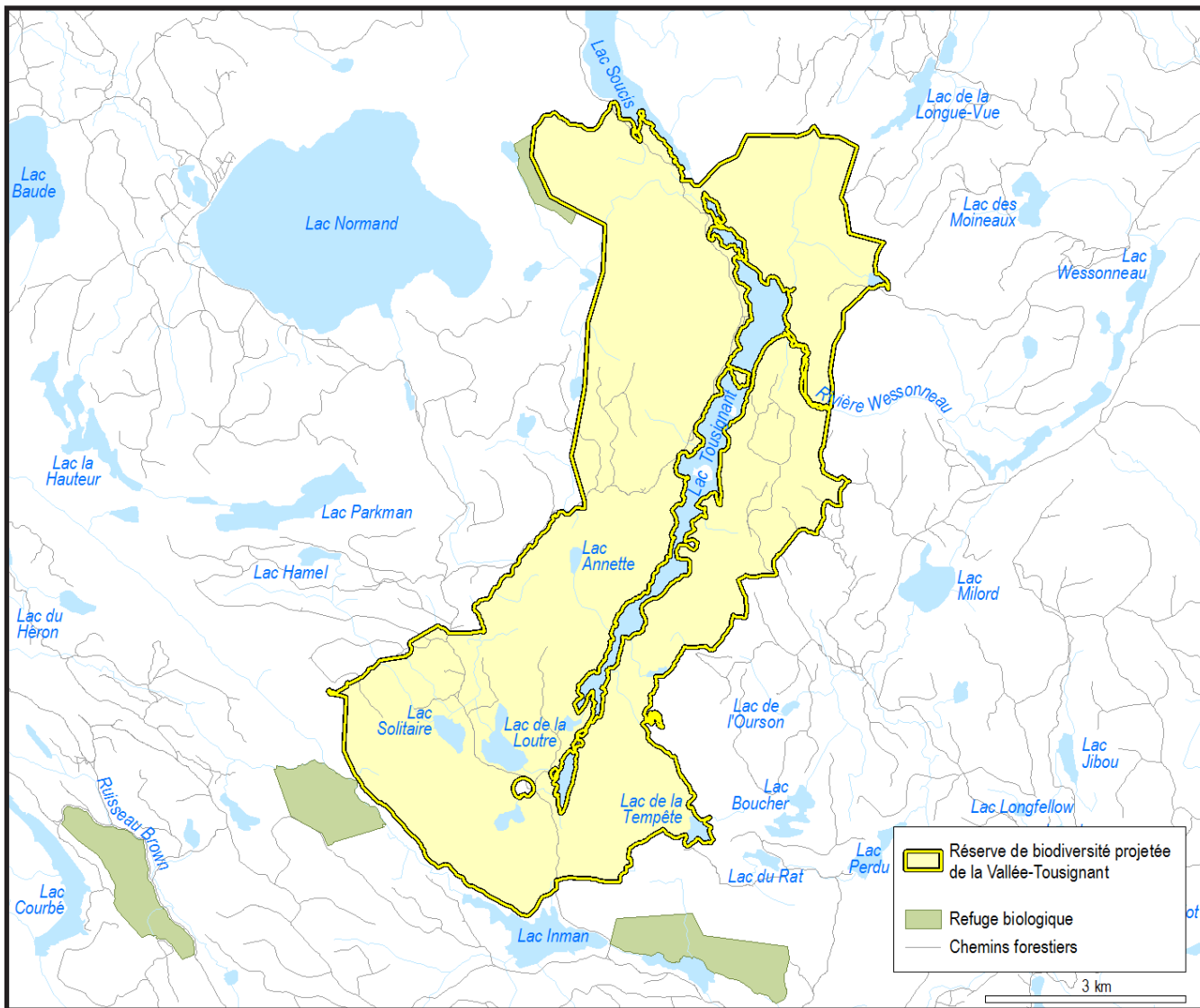


Figure 23. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

4.4.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation¹⁷.

4.4.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité de la Vallée-Tousignant*.

4.4.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant est située au cœur de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). La majorité de la réserve aquatique projetée est située dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Normand (unité C0804 de la **figure 3**), alors qu'une section, au sud-est, appartient plutôt aux basses collines du lac au Sorcier (unité C0802).

L'assise géologique dans la réserve projetée est formée de roches intrusives métamorphisées (gneiss charnockitique et granitoides à orthopyroxène). Sur le plan géomorphologique, l'élément dominant est du till de fond de moins d'un mètre d'épaisseur, présent dans le haut des collines. Des zones d'affleurements rocheux sont aussi présentes dans les pentes escarpées et les sommets, alors que dans les bas de pentes et les parties concaves, du till de fond de plus d'un mètre s'est déposé. Des dépôts fluvio-glaciaires sont à l'origine des dépôts de sable observés dans le secteur du lac Tousi-

17 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/tousignant/PSC_Tousignant.pdf.

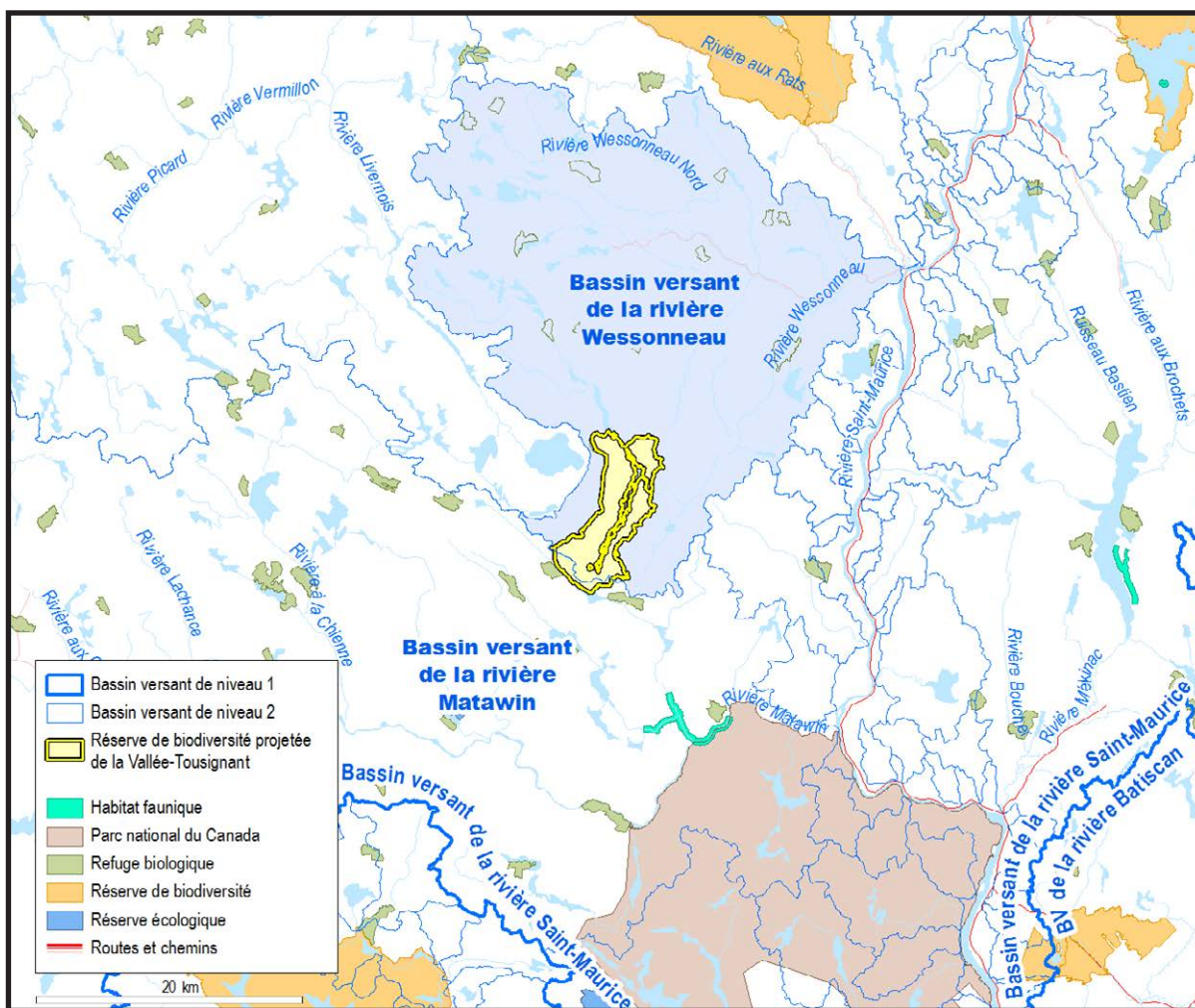


Figure 24. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

gnant. Des dépôts organiques et des alluvions fluviales sont aussi observés près des cours d'eau. Dans la réserve de biodiversité projetée, l'altitude varie de 288 m à 523 m.

Le réseau hydrographique de la réserve de biodiversité projetée est composé de 61 lacs dont les 2 principaux sont le lac de la Loure (33 ha) et le lac Solitaire (18 ha). Les lacs Soucis et Tousignant ont été exclus de la réserve de biodiversité projetée, car ces derniers sont des réservoirs servant à la production d'électricité, une activité interdite au sein d'une réserve de biodiversité. La rivière Wessonneau est aussi exclue du territoire, car son débit est influencé par le barrage du lac Tousignant. Par conséquent, on trouve moins de 3 % de milieux aquatiques dans l'ensemble de la réserve de biodiversité projetée, laquelle recoupe le bassin versant de la rivière Wessonneau, un affluent de la rivière Saint-Maurice (**figures 9 et 24**).

Milieu biologique

Plus des trois quarts du territoire de la réserve de biodiversité projetée sont constitués de peuplements feuillus et mélangés

(**tableau 4**). Avec un important historique de perturbations naturelles et anthropiques (feux, coupes, etc.), le territoire de la réserve comprend aujourd'hui de nombreux peuplements de transition dominés par le bouleau blanc (18,3 %). Les bétulaies jaunes, les sapinières et les pessières noires comptent pour chacune environ 15 % des superficies (**figure 25**). Malgré les perturbations, plus de 31 % du territoire est constitué de vieilles forêts. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors de deux inventaires (1987 et 2010) réalisés dans les limites de la réserve.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant. La réserve faunique du Saint-Maurice souligne notamment la présence de l'orignal, du cerf de Virginie, de l'ours, du lièvre, du loup et d'une faune ailée variée comprenant plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux dont la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le bruant à gorge blanche, le huard et le pygargue. En matière de faune aquatique, on trouve dans la réserve principalement de l'omble de fontaine.

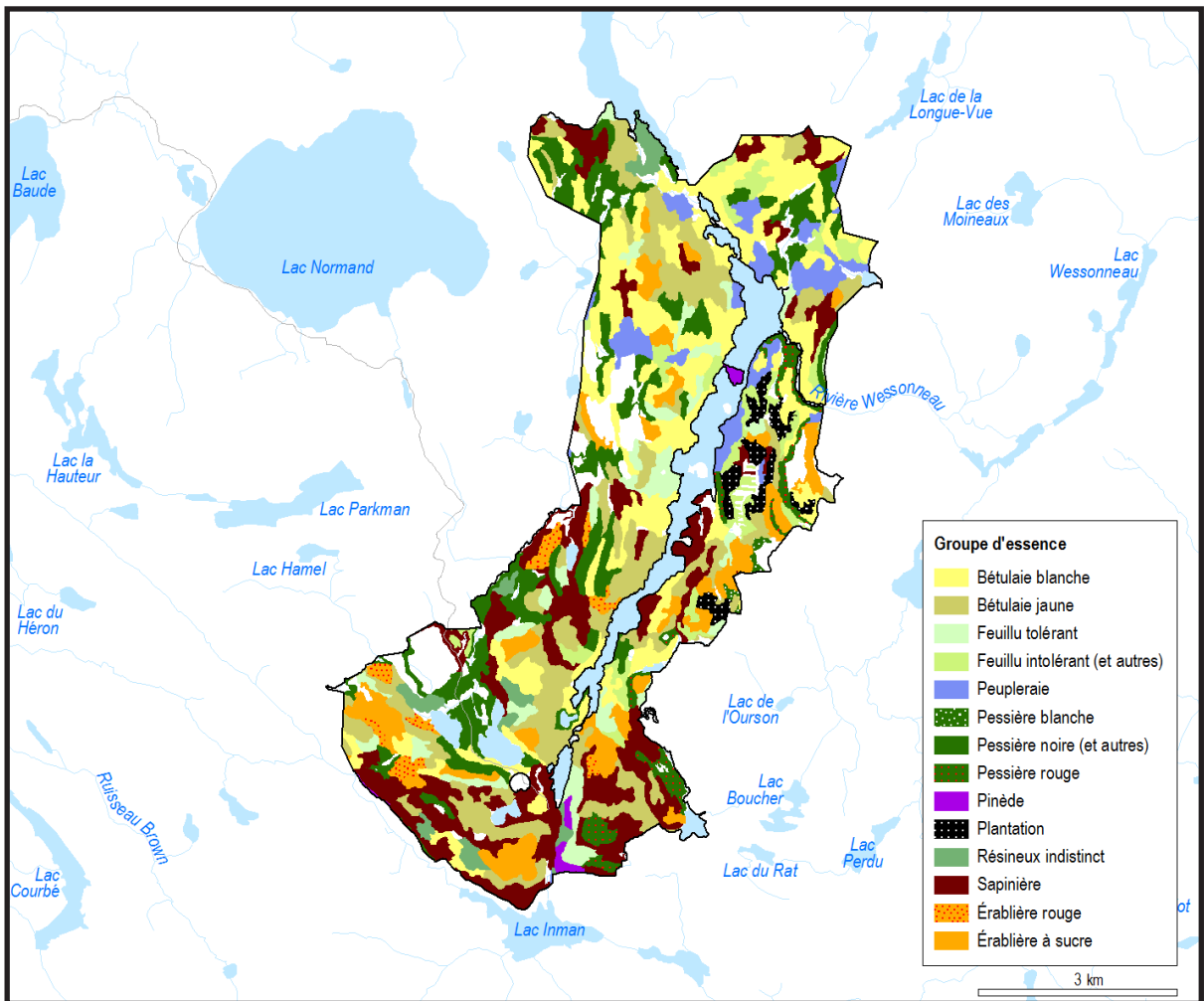


Figure 25. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

- Six terrains de piégeage enregistrés; un camp de trappe est associé à ces activités (lac Tousignant);
- Quatorze campings aménagés sans services accessibles en canot;
- Un camping aménagé sans services au lac Tousignant;
- Quatre campings rustiques au nord du lac Inman ouest;
- Cinq chalets au lac Tousignant;
- Le chalet de gardien de la réserve faunique;
- Des sentiers de randonnée pédestre (lac Tousignant).

En résumé, le territoire de la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant présente de nombreux attraits pour la récréation (chasse, pêche, randonnée, canotage). La réserve de biodiversité projetée présente également un intérêt particulier pour certaines communautés autochtones, notamment en raison de la présence de sites archéologiques. La protection de ces derniers ainsi que la mise en valeur du territoire à des fins récréatives sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité.

4.4.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). Plus précisément, elle est principalement située dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Normand (unité C0804 de la **figure 3**), alors qu'une petite partie, au nord-ouest, recoupe les basses collines du lac au Sorcier (unité C0802). Les forêts qu'on y observe sont représentatives des écosystèmes qu'on trouve à la limite nord de la forêt décidue (zone tempérée nordique) et dans la sapinière à bouleau jaune (zone de forêt mélangée). On y trouve une bonne proportion de vieilles forêts.

Efficacité

Sur le plan de la configuration, de nombreuses aires protégées sont susceptibles d'être affectées par un effet de bordure important. L'aire protégée idéale doit tendre vers une forme ronde de façon à limiter le ratio périmètre/superficie et donc l'effet de bordure.

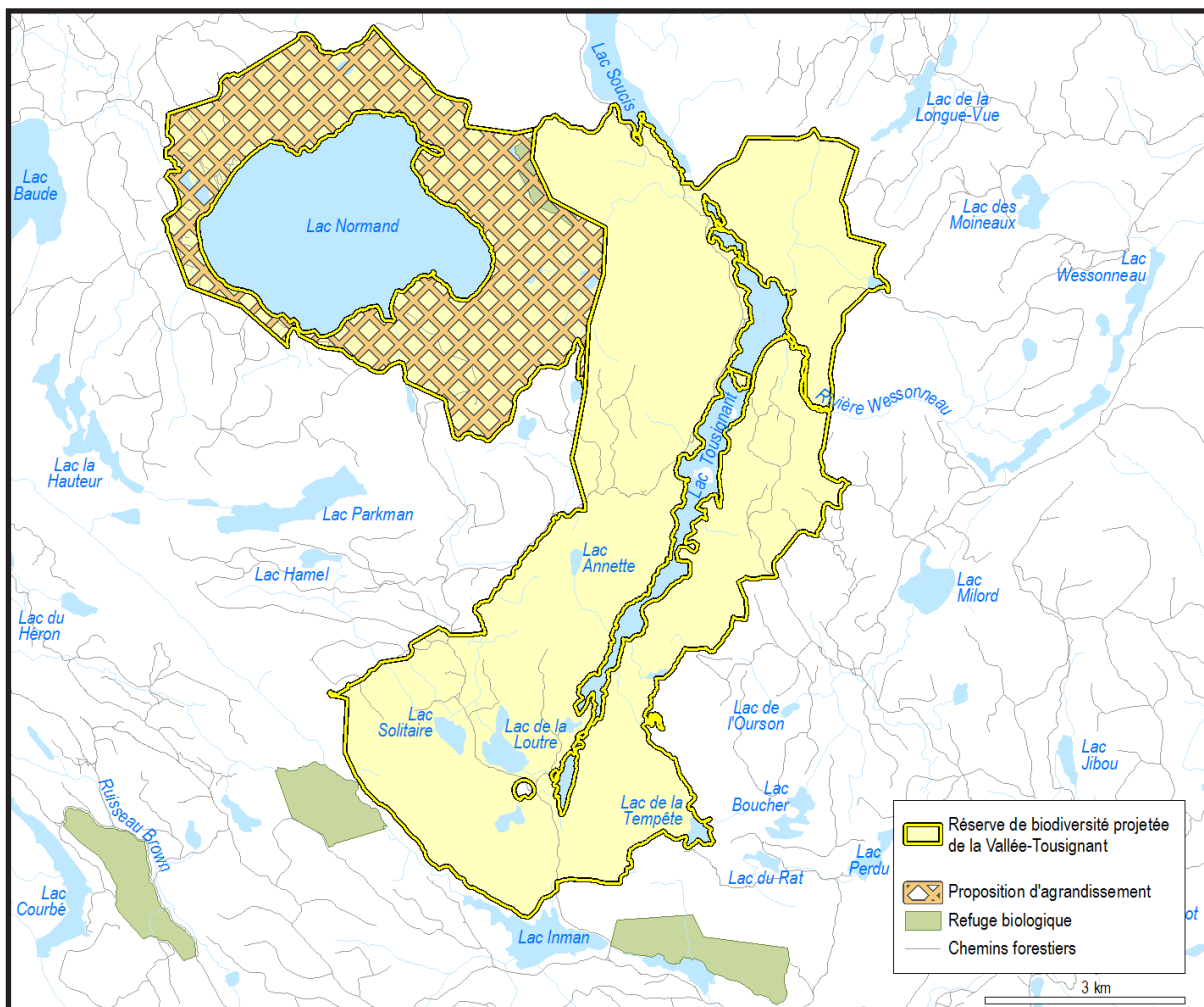


Figure 27. Proposition d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant

Par ailleurs, selon les théories de la biologie de la conservation, la superficie d'une aire protégée doit être suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grandes perturbations susceptibles de l'affecter. Avec ses 46,7 km², la réserve de biodiversité est petite et affectée de façon importante par les effets de bordure.

4.4.6 Enjeux de conservation

Le potentiel de conservation associé à la diversité des types de forêts, la présence de vieilles forêts et la présence de sites archéologiques sont les principaux enjeux de conservation. À long terme, le maintien de forêts plus âgées dans la réserve de biodiversité est important pour la biodiversité dans un paysage où les forêts mûres et surannées ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années.

4.4.7 Propositions d'agrandissement

Le Groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013) a proposé d'agrandir cette réserve de biodiversité projetée vers le lac Normand. La proposition retenue par le MELCC (15,8 km²) comprend les abords immédiats du lac Normand et permettrait de hausser la superficie de cette aire protégée à 58,4 km² (**figure 27**). L'accroissement de la dimension de cette petite aire protégée permettra d'en améliorer l'efficacité et de mieux prendre en compte les enjeux mentionnés précédemment. L'agrandissement comprend un refuge biologique (no 4151R907) et plusieurs infrastructures récréo-touristiques gérées par la Sépaq : campings, plages, aires de pique-nique, sentiers, observatoires, belvédères et parcours de canoé-kayak. Le lac Normand est un lac de tête du bassin de la rivière Vermillon (par la rivière Livernois), un affluent de la rivière Saint-Maurice. Ce plan d'eau ne fait pas partie de la proposition d'agrandissement, étant donné son utilisation à des fins de production hydroélectrique¹⁸. La limite légale au niveau de la rive du lac Normand sera établie avant l'octroi du statut permanent, en concertation avec les intervenants concernés.

4.4.8 Gestion de la réserve permanente

Facilement accessible par une route forestière de classe 1, la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant sera principalement fréquentée par les chasseurs et les pêcheurs (réserve faunique). Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, les activités de ces utilisateurs du territoire sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et pourront se poursuivre normalement. Le plan de conservation prévoira donc la poursuite des activités commerciales reliées à celles de la réserve faunique du Saint-Mau-

rice. Les activités de piégeage sont également compatibles avec le statut et pourront se poursuivre. L'accroissement du niveau des activités existantes ou le développement de nouvelles activités sont possibles lorsque celles-ci sont compatibles avec la vocation de ce territoire et, de ce fait, doivent être autorisées par le MELCC.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels sensibles ou fragiles, le rétablissement de vieilles forêts et la protection de sites archéologiques autochtones.



Photo 18. Certains secteurs de la RBP sont dominés par des arbres plus que centenaires, avec un diamètre dépassant 50 cm : bouleau jaune (photo), thuya occidental et épinette blanche (J. Dubé-Marcoux, MDDEP)



Photo 19. La rivière Wessonneau et, en arrière-plan, les basses collines à l'ouest du lac Tousignant (J. Dubé-Marcoux, MDDEP)

18 Selon le répertoire des barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec.



4.5 Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

4.5.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou se situe dans la région administrative de la Mauricie, entre le 47° 38' et le 47° 48' de latitude nord et le 73° 43' et le 73° 55' de longitude ouest (**figures 1 et 28**). Elle se trouve à moins de 15 km au sud de la communauté atikamek de Wemotaci et à environ 80 km au nord-ouest de La Tuque. Elle couvre une superficie de 177,6 km². Elle est située dans le territoire de la Ville de La Tuque, qui détient des compétences de MRC.

4.5.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation¹⁹.

19 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/coucou/PSC_Coucou.pdf.

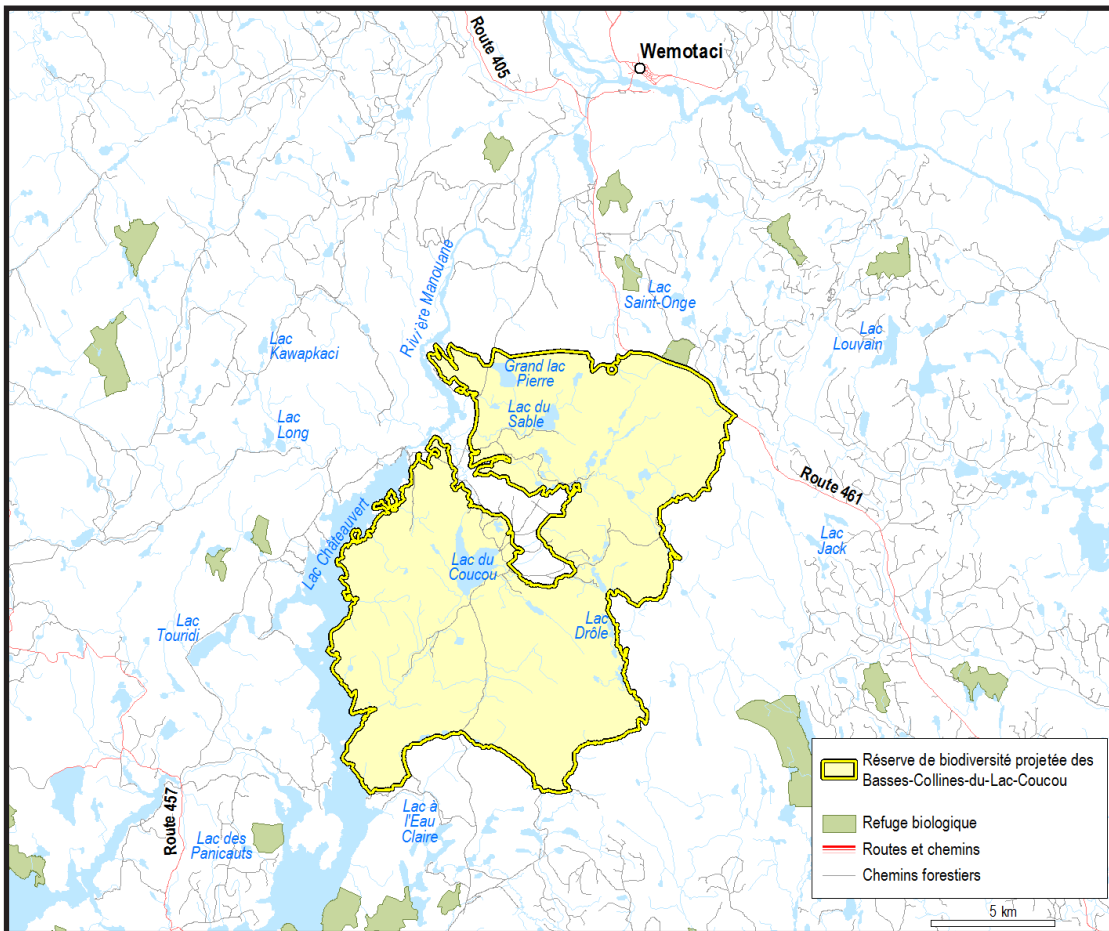


Figure 28. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	1 262,8	7,1 %
	Mélangé	9 124,5	51,4 %
	Résineux	6 070,3	34,2 %
	En régénération	0,0	0,0 %
Autre	Aulnaie	226,5	1,3 %
	Dénudé humide	168,8	0,9 %
	Dénudé sec	13,7	0,1 %
	Eau	784,6	4,4 %
	Île	0,8	0,0 %
	Inondé	114,6	0,6 %
TOTAL		17 766,6	100 %

Tableau 5. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

Les bétulaies blanches et les peupleraies à peuplier faux-tremble sont omniprésentes et couvrent près de 45 % du territoire forestier (**figure 30**). Le sapin et l'épinette noire (ou rouge) dominent sur respectivement 9,5 % et 30 % du territoire forestier. Le pin gris (4,8 %) domine quelques peuplements. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'inventaires réalisés en 1991 et en 2011.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou. On y a toutefois recensé la présence d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*).

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou est un territoire accessible au moyen de routes forestières, notamment la route R0461 reliant La Tuque à Wemotaci. Des routes secondaires partant de la R0461 permettent d'accéder à certains secteurs de la réserve, au moyen de véhicules tout-terrain, notamment vers le lac Coucou et les abords du réservoir Châteauevert.

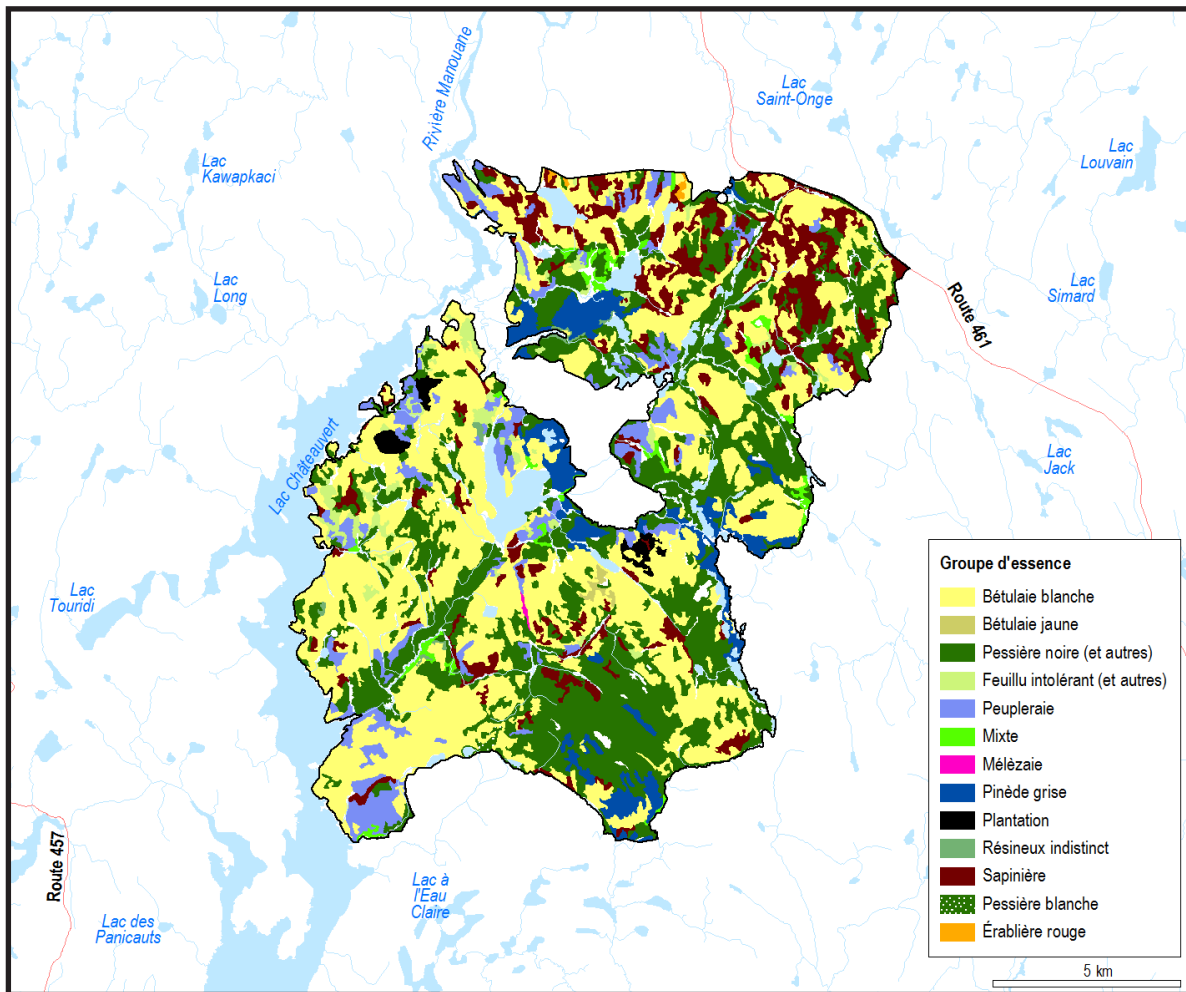


Figure 30. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

Ce territoire compte neuf baux de villégiature (**figure 31**). Un terrain de piégeage est enregistré dans la portion de la réserve de biodiversité située à l'intérieur de la zec Frémont, à l'extrémité sud-est de la réserve. Un barrage de contrôle est présent à l'exutoire du lac Coucou. La réserve fait partie de l'unité de gestion des animaux à fourrure 32 et de la zone de chasse 26-0. Il s'agit d'un territoire occupé par beaucoup d'anciens chemins forestiers et de chemins d'accès à la villégiature. La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou est située en totalité dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. La communauté de Wemotaci accorde au territoire de la réserve une haute valeur culturelle et historique, du fait que celui-ci se situe à l'intérieur d'un territoire plus vaste portant le nom de « Cimakanic Aski » en langue attikamek. Plus particulièrement, des membres de la communauté fréquentant ce territoire y poursuivent, depuis plusieurs années, un projet éducatif visant la promotion et la transmission de la culture attikamek.

4.5.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou protège des écosystèmes caractéristiques du nord de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dans la province naturelle des Laurentides méridionales (**figure 3**). Plus précisément, elle est située dans l'ensemble physiographique des basses collines (dénivelé de 100 à 200 m) du lac Bob-Grant (unité C0806 sur la **figure 3**). Les forêts qu'on y trouve actuellement ont été passablement perturbées mais sont représentatives des écosystèmes qu'on trouve à la limite nord de la sapinière à bouleau jaune (zone de forêt mélangée), en périphérie de la forêt boréale.

Efficacité

L'aire protégée idéale doit tendre vers une forme ronde de façon à limiter le ratio périmètre/superficie et donc l'effet de bordure. Avec ses 177,6 km², la réserve de biodiversité est petite et affectée de façon importante par les effets de bordure. Par ailleurs, selon les théories de la biologie de la conservation, la superficie d'une aire

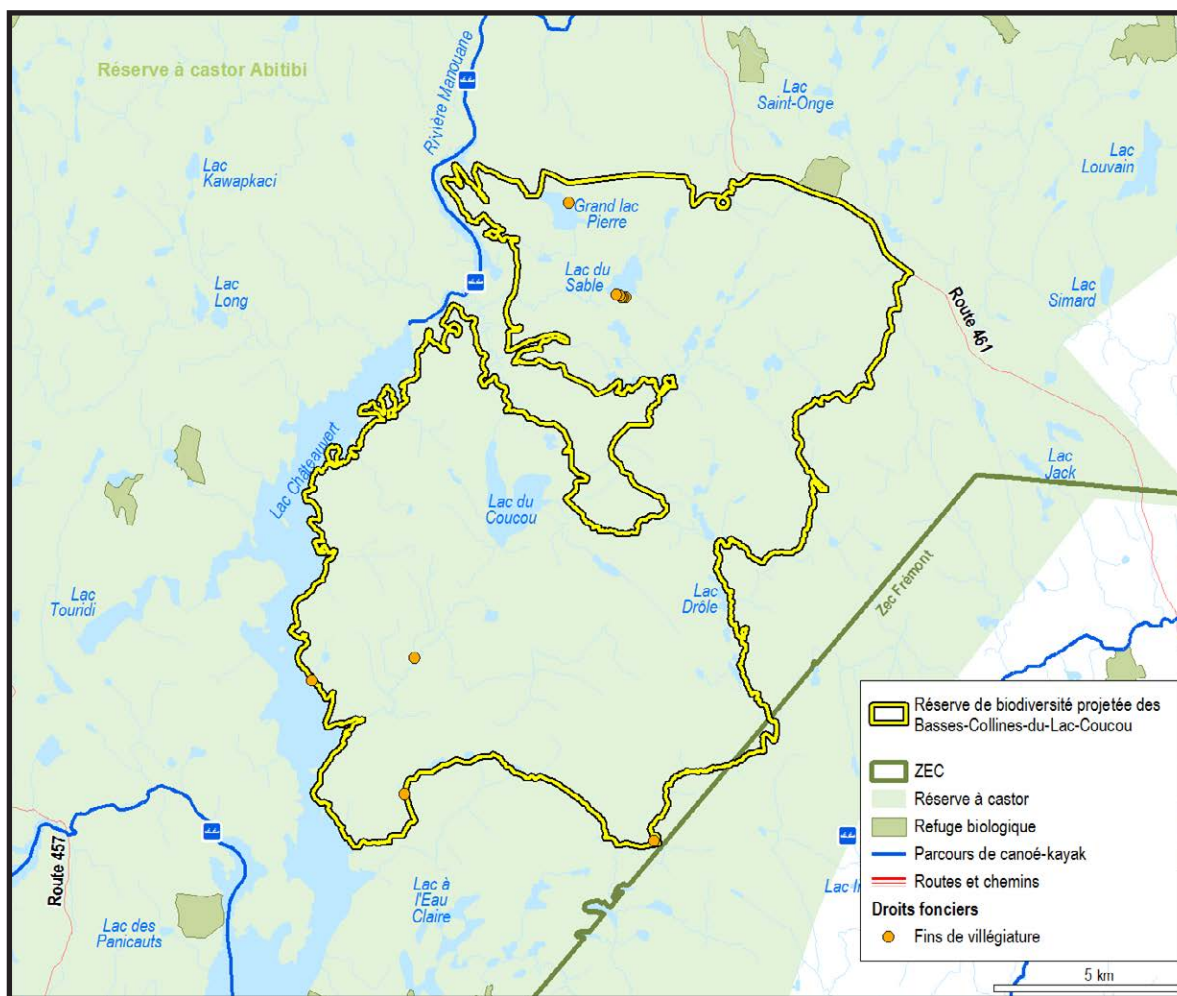


Figure 31. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

protégée doit être suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grandes perturbations susceptibles de l'affecter.

4.5.6 Enjeux de conservation

À long terme, le retour graduel de forêts plus âgées dans la réserve de biodiversité projetée est important pour la biodiversité dans un paysage où les forêts mûres et surannées ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années. L'absence de perturbations par des activités de nature industrielle permettra le rétablissement progressif d'écosystèmes qui ressembleront davantage à ceux dans lesquels les Attikameks pratiquaient leurs activités traditionnelles dans le passé.

4.5.7 Propositions d'agrandissement

Avec ses 177,6 km², la réserve de biodiversité est plus petite que plusieurs feux survenus à moins de 100 km au cours des trois dernières décennies (1983, 1993, 1995 et 2010).

De façon générale, les agrandissements qui ont pour effet de réduire les effets de bordure créent des noyaux de conservation de plus grande taille, ce qui accroît significativement l'efficacité des aires protégées (voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails). Deux agrandissements élaborés à partir des propositions du Groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013) permettent d'améliorer la représentativité et l'efficacité de cette aire protégée (**figure 32**). Un premier consiste à inclure le secteur dominé par les pinèdes grises au centre de la réserve, lequel avait été initialement exclu en raison du potentiel de bleuitière qu'il présentait. Le

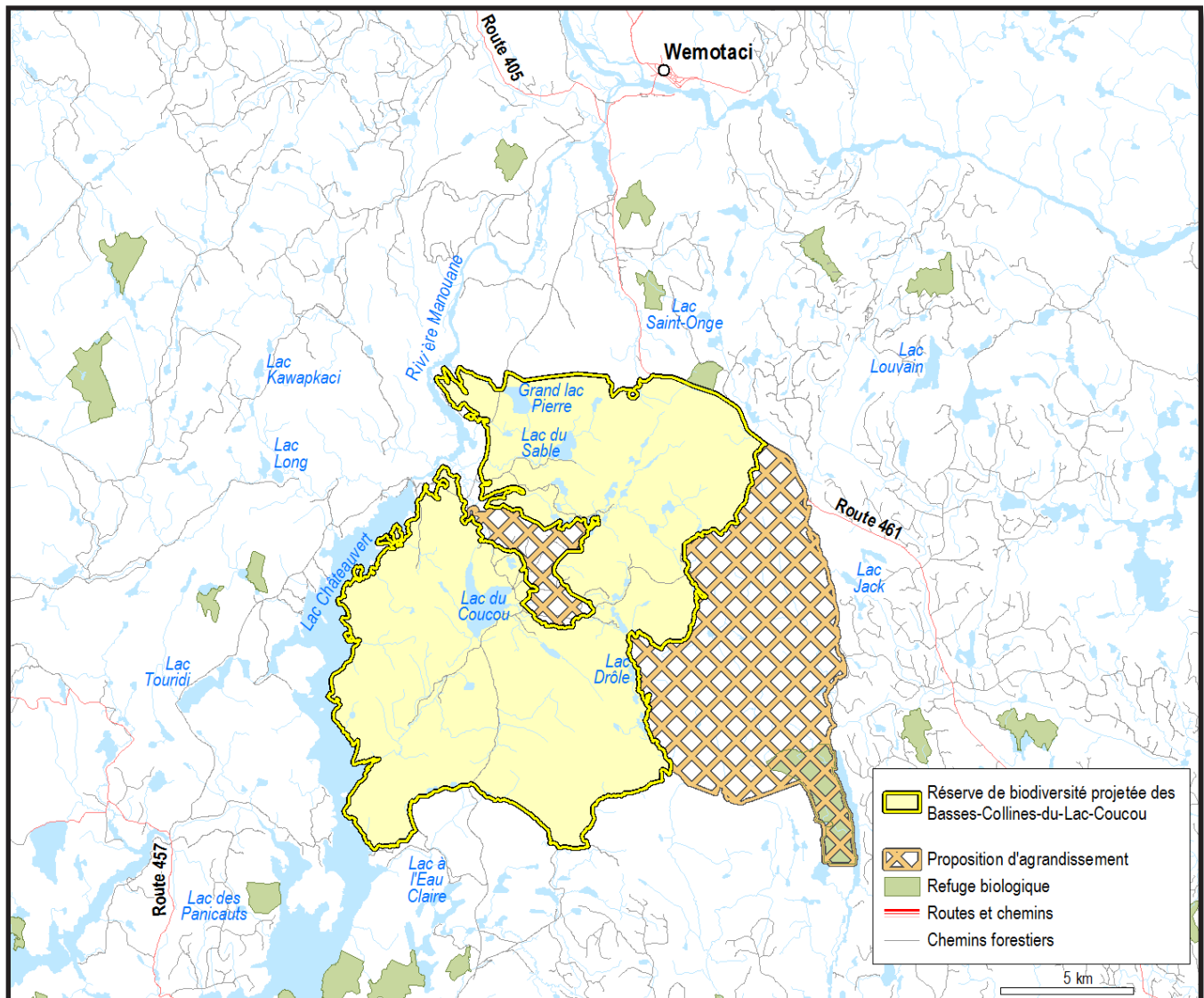


Figure 32. Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-Coucou

second agrandit la réserve vers l'est, et ce, jusqu'au lac Frémont dans la zec du même nom, englobant le refuge biologique qui borde une bonne partie de la rive ouest de ce même lac.

Les agrandissements proposés représentent une superficie totale de 78,8 km², ce qui porte la superficie totale de la réserve de biodiversité à 256,4 km². Le couvert forestier de l'agrandissement central est essentiellement composé de pinèdes grises. L'agrandissement à l'est est dominé par les pessières noires ou rouges et les bétulaies blanches, avec quelques sapinières. Les forêts sont majoritairement (80 %) âgées de 40 à 80 ans avec quelques rares forêts plus vieilles. Aucun droit foncier n'est enregistré dans ces deux agrandissements. La limite de la réserve de biodiversité en bordure du lac Châteauvert sera fixée au niveau de la cote maximale critique d'inondation de ce réservoir (369,11 m).

4.5.8 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou est peu accessible et, de ce fait, relativement peu fréquentée, de sorte qu'une gestion minimale est envisagée. Le territoire est fréquenté par des membres de la communauté attikamek de Wemotaci, celle-ci étant appelée à participer de manière privilégiée dans le cadre de la gestion de ce territoire. La zec Frémont, la Ville de La Tuque et les unités régionales du MERN et du MFFP seront également associées à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels sensibles ou fragiles, le rétablissement de vieilles forêts et la protection de secteurs particuliers.



Photo 21. Le lac Coucou, au cœur de la RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou (A. R. Bouchard, MELCC)

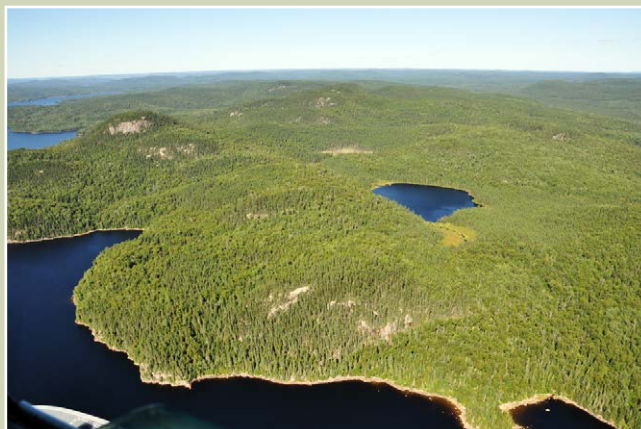


Photo 22. Le lac Quirk, un des rares plans d'eau de la portion sud-ouest de la RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou (F. Brassard, MDDEP)



Photo 23. Un jaseur boréal (*Bombycilla garrulus*) dans la RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou (A. R. Bouchard, MELCC)

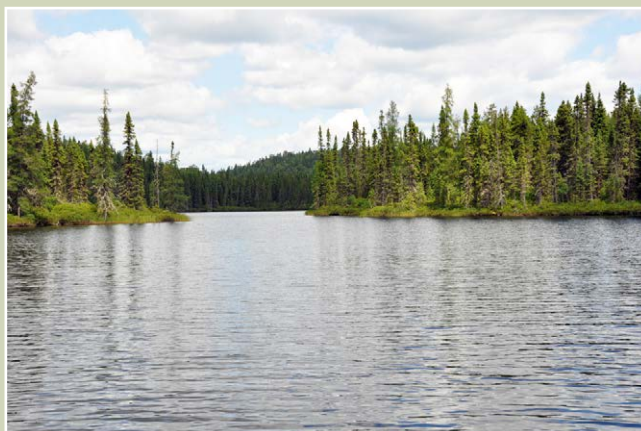


Photo 24. Le lac Gislain fait partie d'une chaîne de lacs qui se suivent en ligne droite, jusqu'au lac Kaitikotitiacik, à l'extrémité sud-est de l'aire protégée (F. Brassard, MDDEP)



Photo 25. Vue du sud du lac au Sorcier, près de son exutoire (la rivière Sans Bout) dans la RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (M.-A. Bouchard, MELCC)

4.6 Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

4.6.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est située en partie dans la région administrative de Lanaudière et en partie dans la région administrative de la Mauricie, entre le 46° 38' et le 46° 46' de latitude nord et le 73° 17' et le 73° 34' de longitude ouest (**figures 1 et 33**). Elle se trouve à environ 30 km à l'est de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier couvre une superficie de 191,1 km². Sa partie ouest est située dans le territoire non organisé de Baie-de-la-Bouteille de la MRC de Matawinie, alors que sa partie est est située sur le territoire de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts de la MRC de Maskinongé.

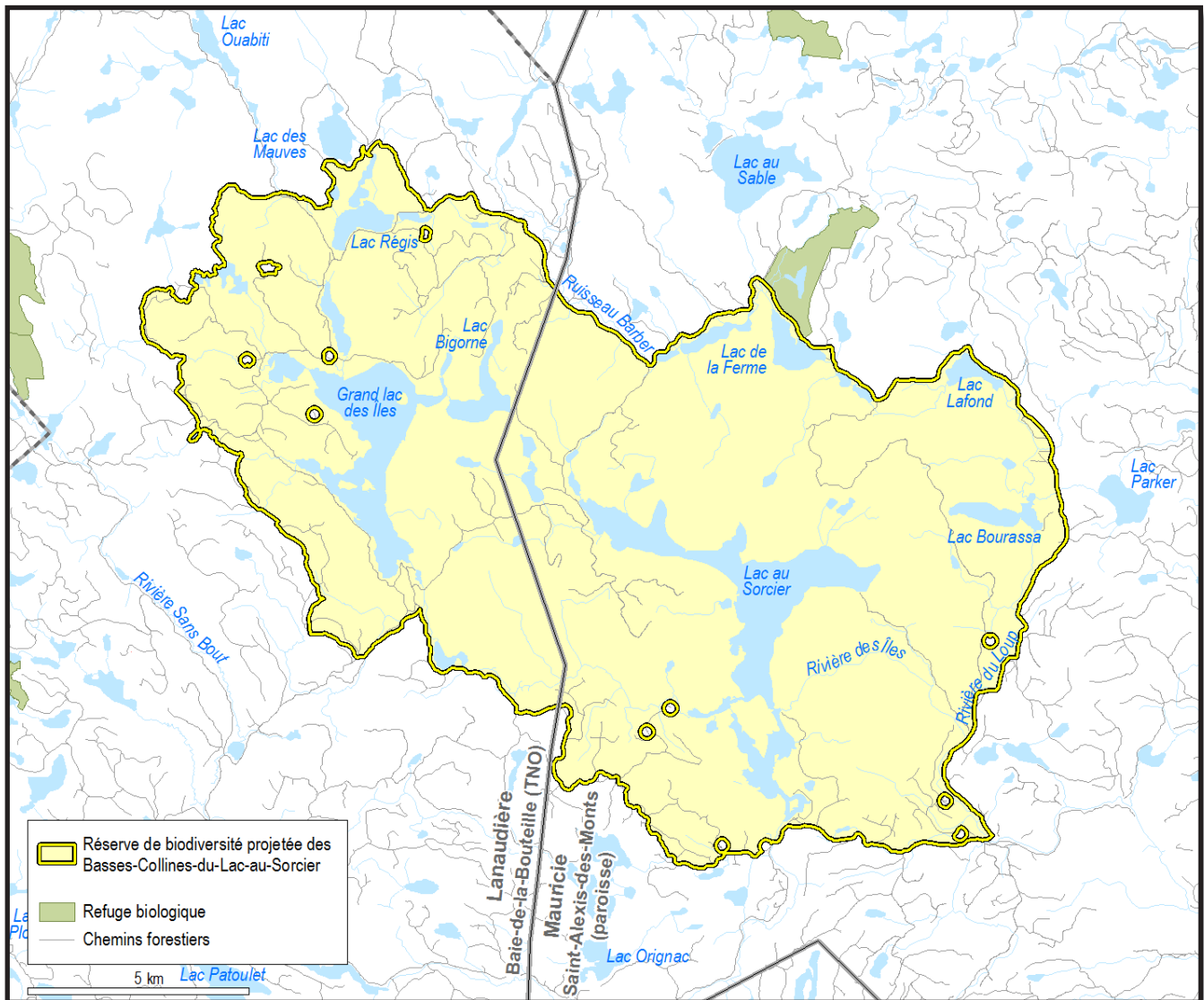


Figure 33. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

4.6.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²⁰.

4.6.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier*.

4.6.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est située au sud de la région naturelle de la dépression

de La Tuque (**figure 3**). Cette réserve protège le Grand lac des Îles et le lac au Sorcier ainsi que leur paysage visuel immédiat, soit jusqu'au sommet des basses collines environnantes. Il s'agit d'un secteur de basses collines de till mince avec affleurements rocheux. Aux abords des lacs, on trouve des dépôts sableux fluvio-glaciaires, tandis que les dépôts organiques occupent les ravins. Ce paysage d'origine glaciaire a une altitude allant de 300 m à 600 m, avec une moyenne d'environ 400 m. La réserve repose sur un socle rocheux composé de gneiss granitique et tonalitique, et fait partie de la province géologique de Grenville. Elle est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance.

La réserve de biodiversité projetée se situe à la tête du bassin versant de la rivière du Loup (**figure 34**), un affluent du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Pierre).

Milieu biologique

Ce territoire occupe le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et présente une très grande variété d'essences forestières pour sa petite superficie. Le relief très irrégulier crée une

²⁰ www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/sorcier/PSC_Sorcier.pdf.

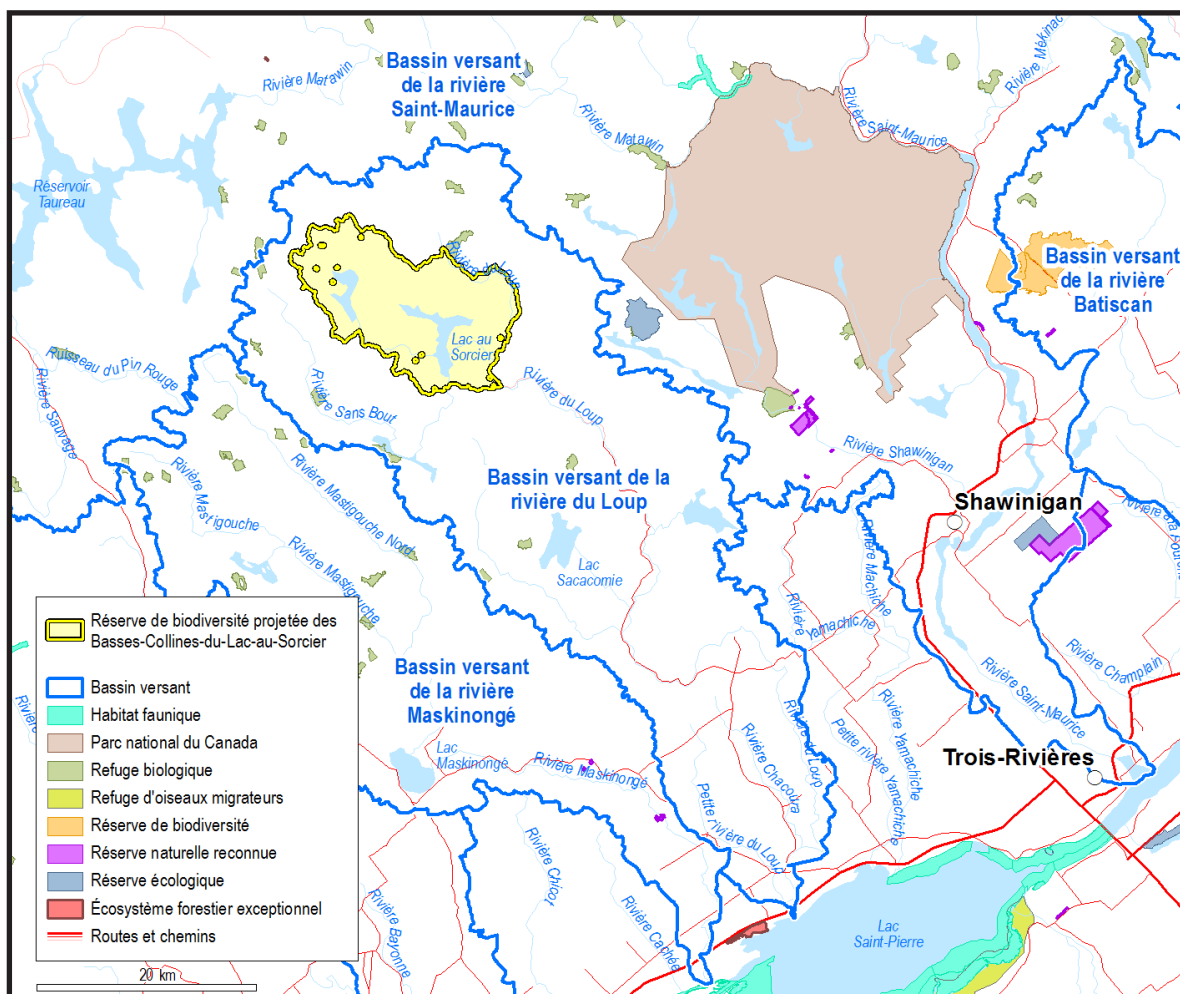


Figure 34. Bassin versant de la rivière du Loup et réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

diversité d'habitats, généralement très bien drainés, sur lesquels on trouve sans dominance particulière l'érable à sucre, le bouleau jaune, le bouleau blanc, l'épinette noire et le sapin baumier. Certaines espèces occupent des sites particuliers tels le peuplier faux-tremble sur le versant est du lac au Sorcier et le pin blanc sur les versants escarpés de la partie nord.

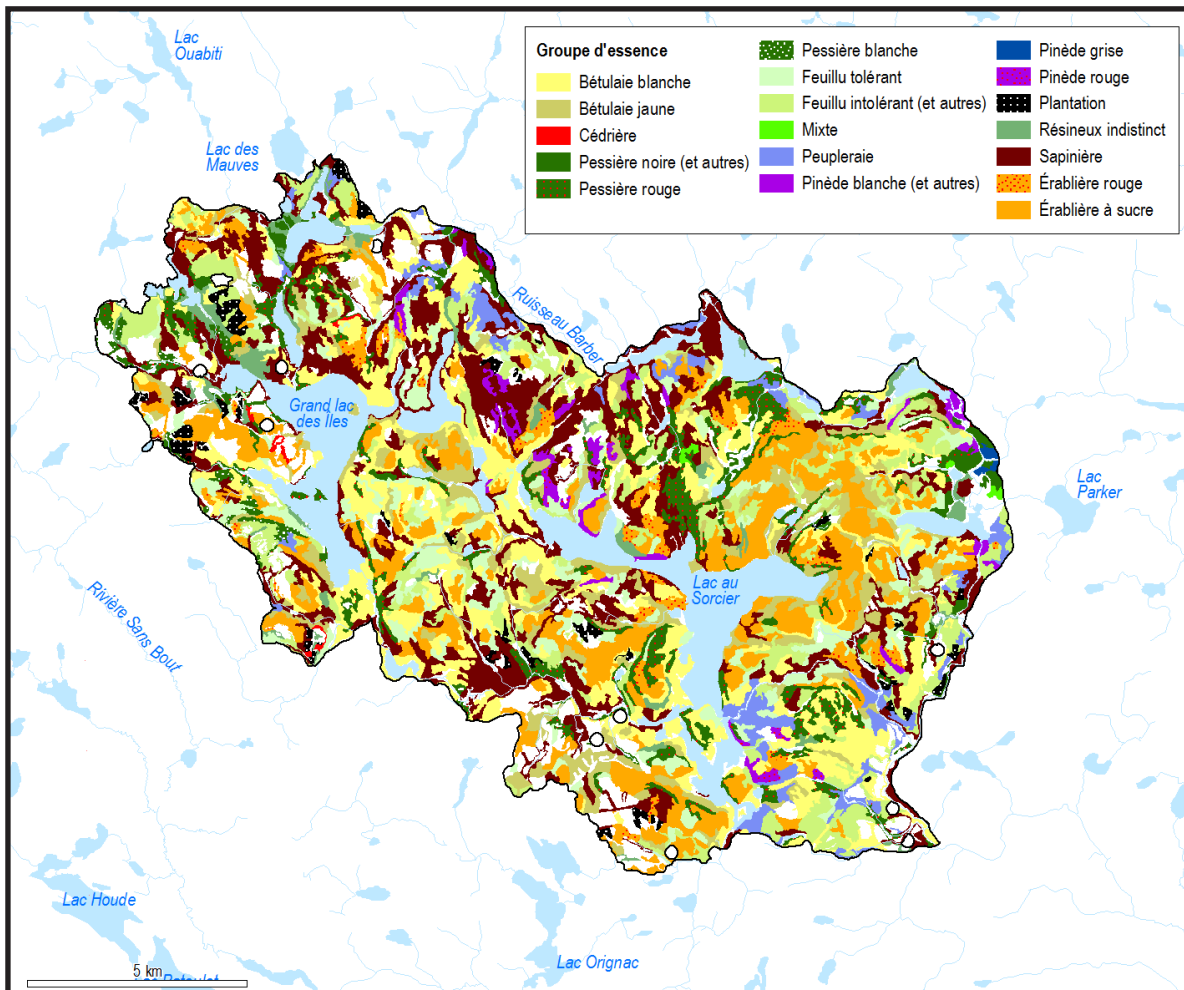
Les différents groupes d'âge des peuplements sont représentés dans des proportions équivalentes. Toutefois, les peuplements matures se trouvent principalement sur les versants les plus escarpés et les sites difficiles d'accès. Les forêts de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier sont majoritairement mélangées (**tableau 6**). La proportion de milieu aquatiques est importante, notamment en raison de la présence du Grand lac des Îles et du lac au Sorcier.

Le couvert forestier (**figure 35**) est caractérisé par une grande diversité de peuplements, dont notamment des sapinières (15 %), des bétulaies blanches (13,7 %), des érabières à sucre (12,1 %) et des bétulaies jaunes (7,2 %). L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'inventaires réalisés en 1987 et en 2012.

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuilleu	5 607,3	29,3 %
	Mélangé	7 250,8	37,9 %
	Résineux	2 213,7	11,6 %
	En régénération	1 091,6	5,7 %
Autre	Aulnaie	110,6	0,6 %
	Dénudé humide	211,8	1,1 %
	Dénudé sec	4,8	0,0 %
	Eau	2 406,8	12,6 %
	Gravière	2,5	0,0 %
	Île	13,1	0,1 %
	Inondé	197,2	1,0 %
TOTAL		19 110,3	100 %

Tableau 6. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)



Même si, sur le plan faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, l'information déjà disponible est considérable. On y répertorie notamment (MRNF, 2012) :

- La présence d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit *Glyptemys insculpta* (tortue des bois) dans le nord de la réserve projetée (secteur du ruisseau Barber);
- Deux territoires d'intérêt écologique : la Grande Île du lac au Sorcier et le lac Bourassa (englobant des marais et des aires de nidification de la sauvagine);
- Deux rivières à ouananiche : les rivières des Îles (nombreux sites de fraie et d'alevinage) et Sans Bout;
- Un lac à ouananiche (lac au Sorcier);
- Un secteur allopatric de fontaine couvrant une superficie de 34,8 km².

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est entièrement comprise dans la réserve faunique Mastigouche. On y accède via le rang des Pins-Rouges, au nord de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, et par les routes forestières R0401 et R0422.

Il n'y a aucun droit foncier sur ce territoire. Deux parcours de canoé-kayak permettent d'accéder au territoire de la réserve de biodiversité projetée (**figure 36**). La réserve est située dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 36-A, dans la zone de chasse 26-O. Cinq espaces de camping sont aménagés aux abords du lac au Sorcier. On trouve également un refuge au sud du lac au Sorcier, deux chalets (Sépaq) au lac de la Ferme et un camping rustique au lac du Soufflet. Dix terrains de piégeage recourent la réserve, laquelle est sillonnée de nombreux chemins non pavés et de sentiers.

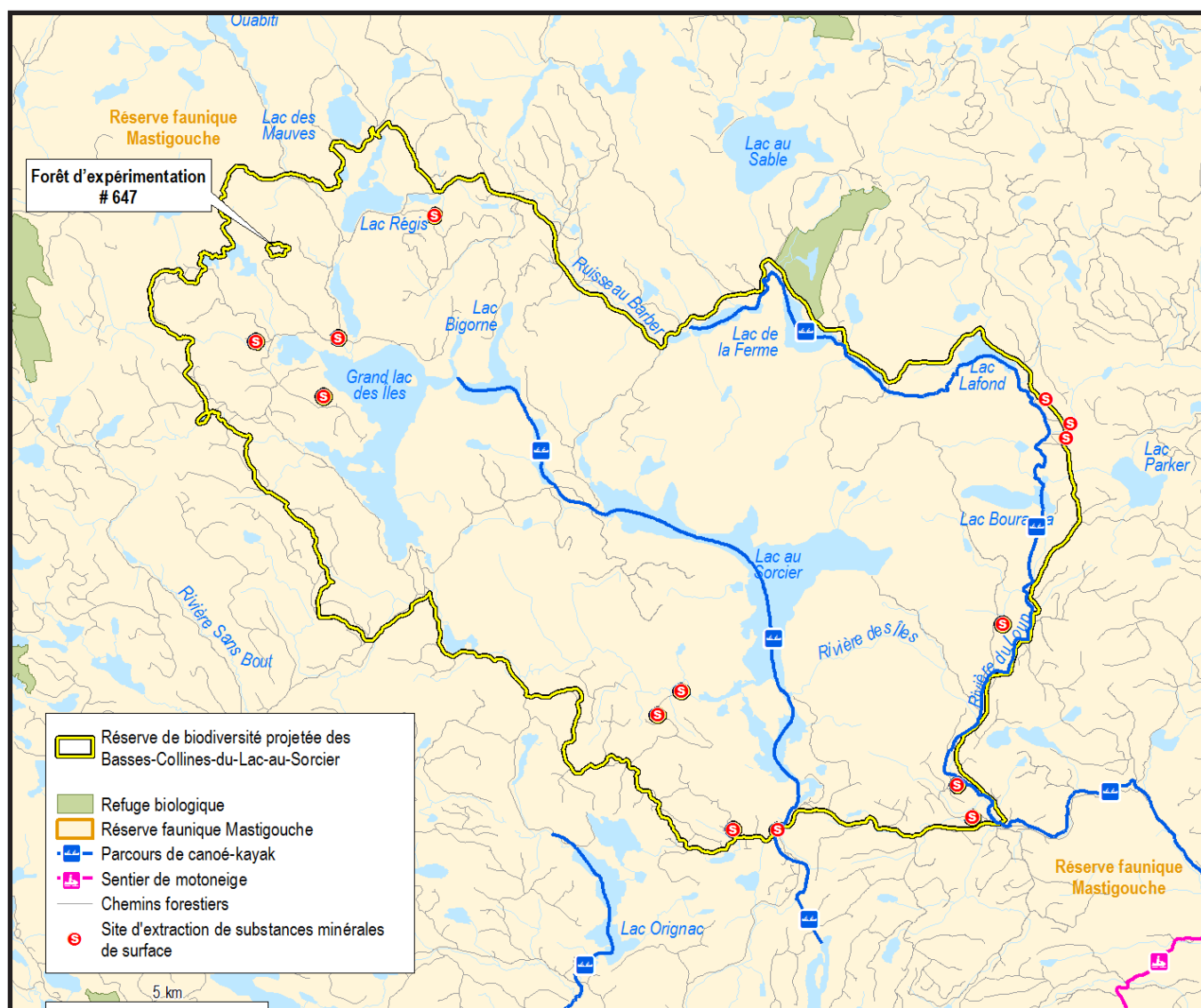


Figure 36. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention ou le maintien de la certification FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.6.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle protège principalement des écosystèmes caractéristiques du sud de la région naturelle de la dépression de La Tuque (**figure 3**), plus précisément de l'ensemble physiographique des basses collines du lac au Sorcier (unité C0802 sur la **figure 3**). On y trouve des peuplements forestiers typiques du nord de la forêt décidue (zone tempérée nordique). La réserve contient une bonne proportion de vieilles forêts (30 %), ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage, car une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. Les espèces associées aux forêts mûres et surannées trouvent dans la réserve un milieu propice à la satisfaction de leurs besoins particuliers. De plus, le secteur du ruisseau Barber, au nord de la réserve projetée, représente un habitat pour la tortue des bois.

Efficacité

Étant située dans un secteur où les feux sont peu fréquents et de dimensions restreintes, cette réserve de biodiversité projetée est, théoriquement, d'une superficie suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers.

4.6.6 Enjeux de conservation

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier assure la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique sont relativement minimales. Elle offre un refuge aux espèces associées aux forêts mûres et surannées dans un secteur où ces dernières ont été fortement raréfiées en raison de l'ampleur des perturbations humaines et naturelles des dernières années. La qualité exceptionnelle des milieux hydriques et aquatiques ainsi que la présence de vieilles forêts présentant un haut degré d'intégrité écologique figurent parmi les éléments les plus importants de la réserve de biodiversité projetée.

La protection des vieilles forêts et de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques constitue le principal enjeu de conservation.

La tortue des bois

La tortue des bois est considérée comme menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) et vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01).

Les réseaux routiers et les activités agricoles constituent les menaces les plus graves pour l'espèce. Parmi les autres menaces, on compte le prélèvement illégal, les prédateurs favorisés par les activités humaines, les activités d'exploitation forestière, les véhicules hors route, l'exploitation de sablières et de gravières et les apports en polluants et en sédiments (Environnement Canada, 2016). Les populations de tortue des bois de la Mauricie sont à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord et celle qui fréquente la rivière du Loup figure parmi les plus nordiques au nord du fleuve Saint-Laurent. La réserve de biodiversité se trouvant à proximité de cette population et pouvant abriter certains individus, la protection de cette espèce pourra constituer un enjeu important dans la réserve de biodiversité.

4.6.7 Propositions d'agrandissement

Aucun agrandissement n'est proposé pour la réserve de biodiversité projetée.

4.6.8 Gestion de la réserve permanente

Facilement accessible, la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier sera principalement fréquentée par les chasseurs et les pêcheurs (réserve faunique). Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, les activités de ces utilisateurs du territoire sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et pourront se poursuivre normalement. Le plan de conservation prévoira donc la poursuite des activités commerciales reliées à celles de la réserve faunique Mastigouche. Les activités de piégeage sont également compatibles avec le statut et pourront se poursuivre.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels sensibles ou fragiles et le rétablissement de vieilles forêts. L'accroissement du niveau des activités existantes ou le développement de nouvelles activités sont possibles lorsque celles-ci sont compatibles avec la vocation de ce territoire et, de ce fait, doivent être autorisées par le MELCC.



Photo 26. Bâtiments de la SÉPAQ au Grand lac des Îles (M.-A. Bouchard, MELCC)



Photo 28. À l'est de la RBP, le lac Bourassa et ses milieux humides d'importance pour la sauvagine (M.-A. Bouchard, MELCC)



Photo 27. Les cascades de la rivière du Loup, à l'est de la RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (A. R.. Bouchard, MELCC)



Photo 29. Partie centrale du Grand lac des Îles (M.-A. Bouchard, MELCC)

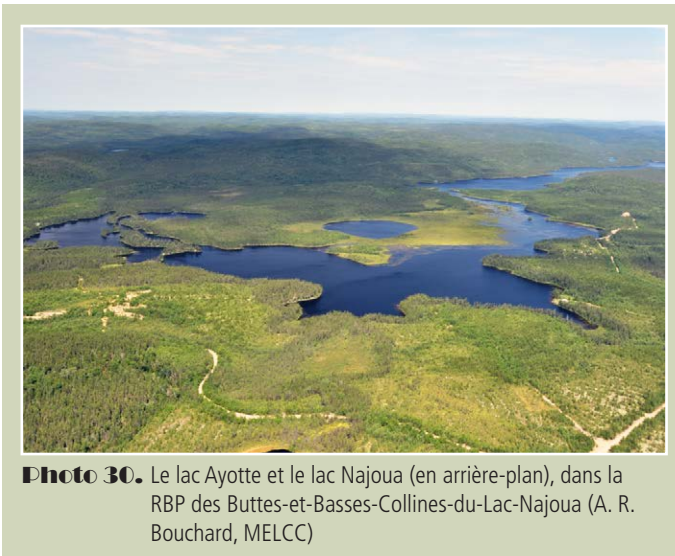


Photo 30. Le lac Ayotte et le lac Najoua (en arrière-plan), dans la RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua (A. R. Bouchard, MELCC)

4.7 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

4.7.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua se situe dans l'agglomération de La Tuque, région administrative de la Mauricie, plus précisément à 120 km au nord-ouest du centre-ville de La Tuque (**figures 1 et 37**). Elle se trouve également à environ 25 km au nord-ouest de la communauté atikamek de Wemotaci. La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua couvre une superficie de 223,1 km² entre le 48° 03' et le 48° 12' de latitude nord et le 73° 54' et le 74° 10' de longitude ouest.

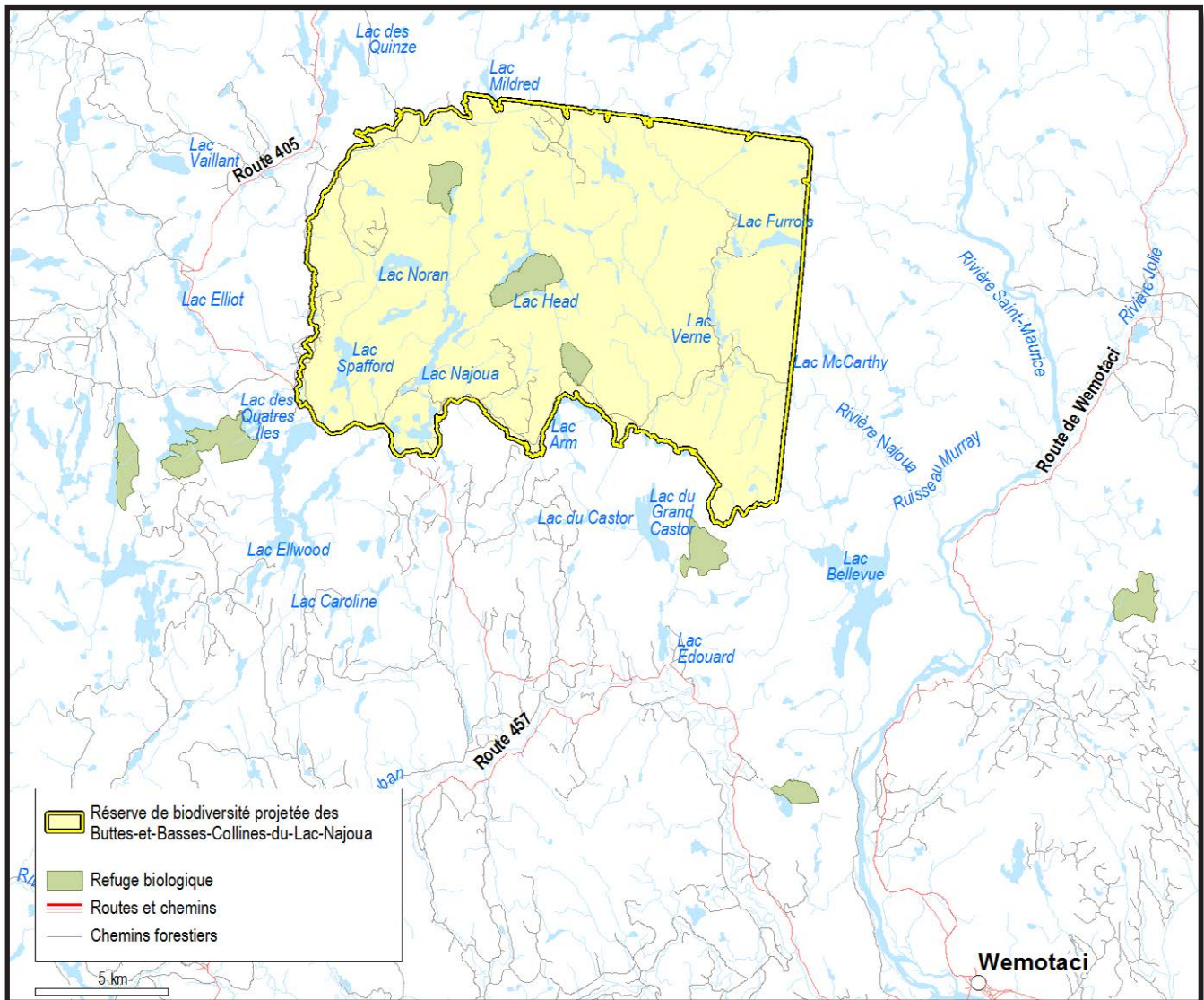


Figure 37. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

La majorité du territoire de la réserve de biodiversité projetée est peu ou pas accessible. Toutefois, on peut y accéder par deux chemins carrossables. Un premier chemin traverse d'est en ouest la portion sud du territoire et le second chemin longe les limites sud et ouest de la réserve de biodiversité projetée. Selon les données disponibles, celle-ci peut également être accessible par une quinzaine d'autres chemins forestiers.

4.7.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²¹.

4.7.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua*. Le toponyme pro-

posé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua*.

4.7.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la région naturelle du plateau de Parent et dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Dandurand (**figure 3**, unité C0602). Le relief de la réserve de biodiversité projetée est d'ailleurs essentiellement formé de basses collines et l'altitude y varie de 440 à 640 m, avec une altitude moyenne d'environ 540 m. L'assise géologique (province géologique de Grenville) est composée essentiellement de gneiss charnockitiques, granitiques et tonalitiques et de roches intrusives déformées (granulite), alors qu'on trouve, dans la portion nord de la réserve projetée, du paragneiss. Les dépôts de surface de la réserve de biodiversité projetée sont diversifiés. On trouve des dépôts glaciaires sans morphologie particulière, des tills indifférenciés d'épais-

21 www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/lac-najoua/PSC_LacNajoua.pdf.



Figure 38. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

seur moyenne (de 50 cm à 1 m) avec affleurements rocheux rares à très rares, des sédiments morainiques de fond, des dépôts fluvio-glaciaires, pro-glaciaires et d'épandage, de même que des dépôts organiques, fluviatiles et alluviaux anciens. Ce territoire est sous l'influence d'un climat subpolaire, subhumide continental à saison de croissance moyenne, où la température annuelle moyenne varie de -1,5 °C à -1,9 °C, les précipitations moyennes annuelles de 800 à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 150 à 179 jours. Les eaux de la réserve de biodiversité projetée font partie du bassin versant des rivières Najoua (la plus importante), Manouane, des Cyprès et Jean-Pierre, des cours d'eau appartenant tous au grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice (**figures 9 et 38**).

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée est située dans la forêt boréale continue et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Les peuplements forestiers de la réserve projetée sont de types mélangé et résineux (**tableau 7**), les peuplements de feuillus étant peu présents. Toutes les classes d'âge y sont représentées.

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	5 607,3	29,3 %
	Mélangé	7 250,8	37,9 %
	Résineux	2 213,7	11,6 %
	En régénération	1 091,6	5,7 %
Autre	Aulnaie	110,6	0,6 %
	Dénudé humide	211,8	1,1 %
	Dénudé sec	4,8	0,0 %
	Eau	2 406,8	12,6 %
	Gravière	2,5	0,0 %
	Île	13,1	0,1 %
	Inondé	197,2	1,0 %
TOTAL		19 110,3	100 %

Tableau 7. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

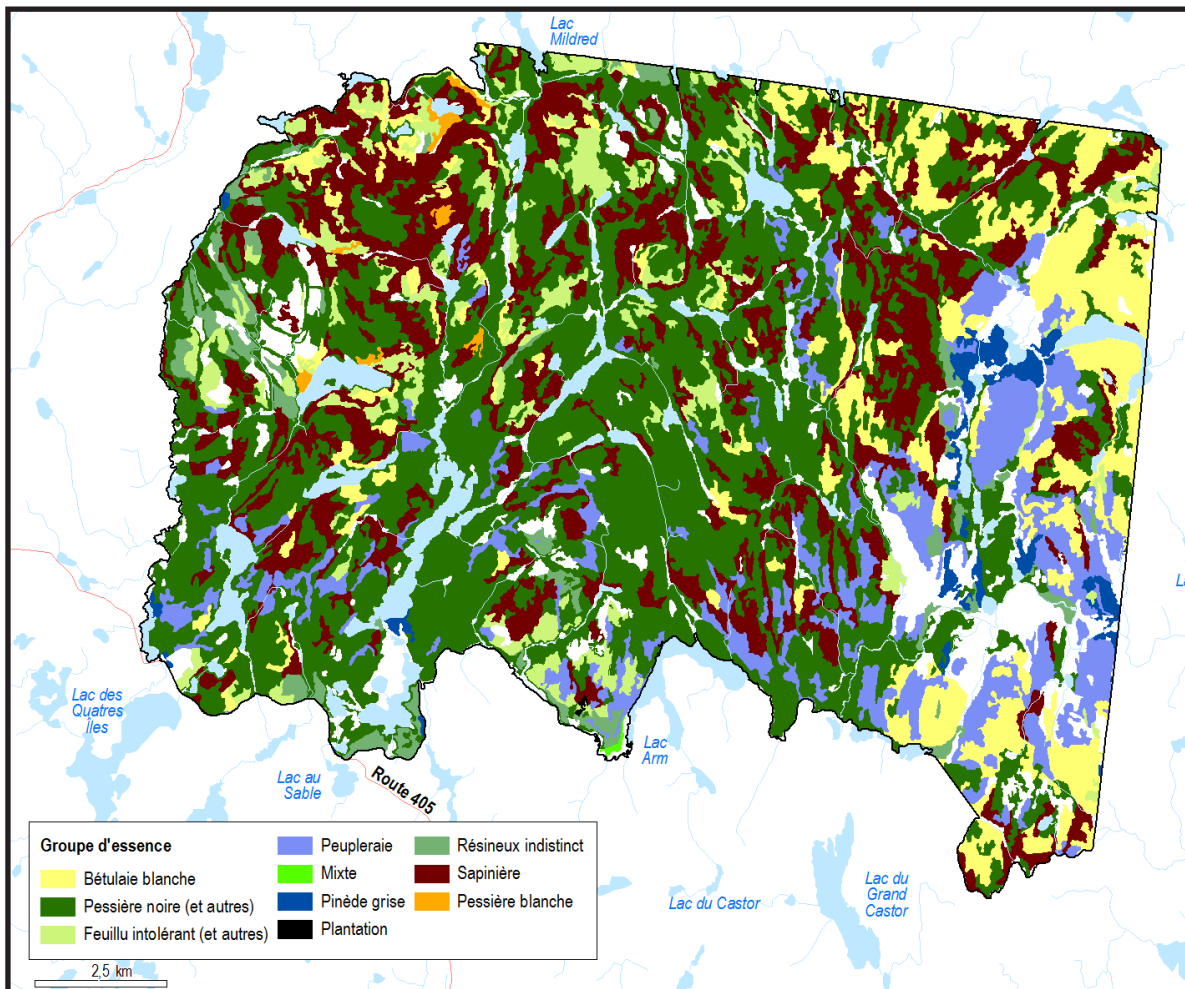


Figure 39. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

Les forêts du territoire de la réserve ont subi de nombreuses perturbations naturelles et humaines. Les récoltes forestières réalisées au cours de la seconde moitié du XXe siècle, les feux en 1983 dans la portion est, les épidémies d'insectes et les chablis ont touché la quasi-totalité des forêts du secteur. Aujourd'hui, la majorité des peuplements sont âgés de moins de 80 ans (69,7 %) alors que peu de vieilles forêts (16,6 %) sont actuellement présentes. La végétation potentielle dominante est la sapinière à épinette noire (40,4 %), mais les sites mésiques sont occupés par la sapinière à bouleau blanc (35 %). Les pessières noires occupent près de 15 % du territoire. Les peuplements forestiers observés actuellement (**figure 39**) dans la réserve de biodiversité projetée sont les pessières noires (39,6 %) et les sapinières à épinette blanche et à bouleau à papier (17,6 %). Les peuplements de feuillus intolérants dominés par le peuplier faux-tremble ou le bouleau à papier couvrent près de 20 % du territoire. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors de deux inventaires (1994 et 2017) réalisés dans les limites de la réserve.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua. Selon les connaissances actuelles, on y trouve de l'omble de fontaine, du grand brochet, du doré jaune, de même qu'un site faunique d'intérêt (lac Mountain) qui abrite du touladi (truite grise). Les autres espèces ichtyologiques rapportées sont le meunier noir, le meunier rouge, le grand corégone et des cyprins. La réserve de biodiversité projetée comprend également trois refuges biologiques (no 04351R037, no 04351R042 et no 04351R045). Trois autres refuges biologiques sont, quant à eux, situés en périphérie sud-est et sud-ouest. Aucune espèce floristique ou faunique menacée ou vulnérable n'y a encore été recensée.

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est accessible via la route forestière R0405. Les chemins permettant de pénétrer à l'intérieur du territoire sont toutefois rares et restreints à la portion sud de la réserve. Dans beaucoup de cas, l'usage d'un VTT est nécessaire.

C'est d'ailleurs au sud qu'on trouve la majorité des 23 baux de villégiature recensés dans la réserve, notamment autour des lac Ayotte, Najoua et Arm (**figure 40**). Une petite section au sud-ouest (lacs Spafford et Collins) se superpose au territoire géré par la pourvoirie à droits exclusifs Club Haltaparche inc. Le territoire de la réserve de biodiversité projetée est situé dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 32 ainsi que dans la zone de chasse 14. Elle est fréquentée par des membres de la communauté attikamek de Wemotaci et est totalement incluse dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Le sentier provin-

cial de motoneige TQ83 traverse la pointe sud-ouest de la réserve de biodiversité projetée et il se superpose au sentier de quad provincial TQ70 (utilisé l'été). Un sentier de motoneige local (pourvoirie du Barrage Gouin) traverse l'extrémité nord-ouest de la réserve. L'utilisation de ces sentiers ainsi que leur entretien pourront se poursuivre dans le respect de la réglementation applicable. Cinq barrages sont également répertoriés dans les limites de la réserve de biodiversité projetée. Le territoire de la réserve de biodiversité projetée est quelque peu fragmenté par un réseau de chemins (carrossables et/ou en milieu forestier) peu étendu, et l'utilisation de ce réseau ainsi que son entretien pourront se poursuivre dans le respect de la réglementation applicable.

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser le maintien de la certification FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés. Les industriels ayant leurs activités dans les territoires avoisinant la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua bénéficient actuellement de cette certification.

4.7.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua protège des écosystèmes caractéristiques de la moitié nord de la région naturelle du plateau de Parent (ensemble physiographique des basses collines du lac Dandurand), en complémentarité avec la réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue. On y trouve des peuplements typiques de la portion sud de la forêt boréale québécoise (domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc). Le réseau d'aires protégées couvre actuellement 5 % de la superficie de la région naturelle du plateau de Parent.

Un bon réseau d'aires protégées doit contenir, en tout temps, l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua constitue un noyau de conservation de plus de 200 km², et les effets de bordure y sont limités. Toutefois, la région de la Haute-Mauricie est caractérisée par une fréquence élevée de grands feux, lesquels dépassent fréquemment 200 km². Dans un tel contexte, une aire protégée de plus grande dimension ou la mise en place d'autres noyaux de conservation d'importance dans cette même région naturelle sont souhaitables.

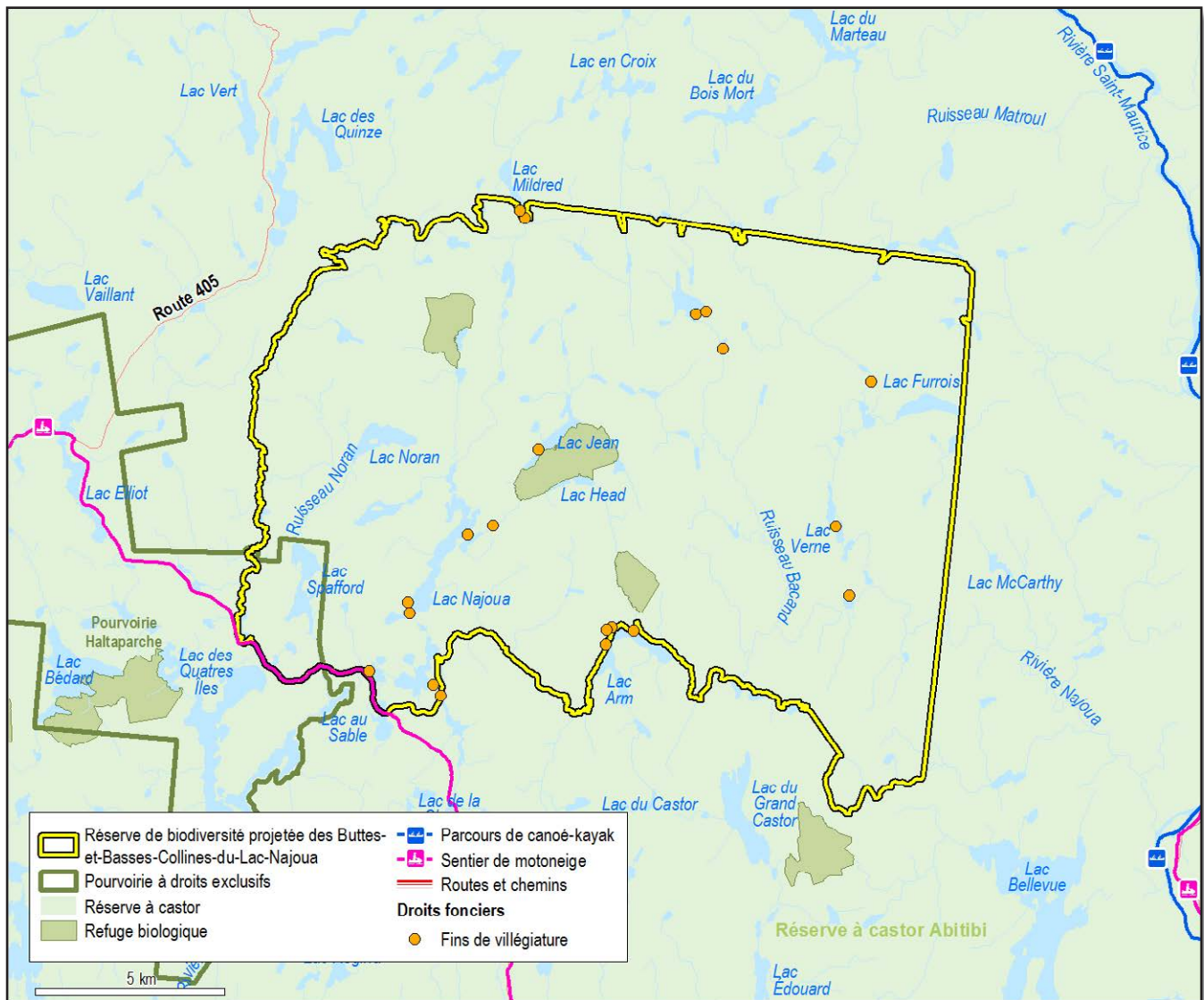


Figure 40. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

4.7.6 Enjeux de conservation

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est soumis à une fréquence élevée de perturbations naturelles. Les récoltes forestières des dernières décennies ont diminué encore davantage la proportion de forêts matures et de vieilles forêts. En l'absence de coupe, la proportion de vieilles forêts pourra augmenter et une mosaïque forestière davantage en équilibre avec le régime des perturbations naturelles se rétablira, répondant à certains des enjeux écologiques identifiés par Tittler et collab. (2010) pour la Mauricie.

4.7.7 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est peu accessible et, de ce fait, relativement peu fréquentée. Les activités actuellement réalisées dans la réserve de biodiversité projetée (pourvoirie, villégiature, gestion des barrages, chasse, pêche, piégeage, etc.) pourront se poursuivre dans le respect des lois et règlements applicables.



Photo 31. La rivière Najoua prend sa source au niveau du Barrage du lac Ayotte, dans la RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 32. Le lac Spafford, au sud-ouest de la RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 33. La rive nord du lac Slocum (vue vers le sud), forme la limite nord-ouest de la RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 34. Groupe d'îles (vue vers le sud) à l'ouest du réservoir Gouin (lac du Mâle), dans la RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin (A. R Bouchard, MELCC)

4.8 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

4.8.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin se situe dans la région administrative de la Mauricie, plus précisément immédiatement au sud de la communauté attikamek d'Opitciwan, à plus de 200 km au nord du centre-ville de La Tuque, ou entre le 48° 23' et le 48° 39' de latitude nord et le 74° 35' et le 75° 16' de longitude ouest (**figures 1 et 41**). La réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin est constituée de plus d'une quinzaine d'îles et couvre une superficie de 79,03 km². Ces îles sont dispersées dans l'immense réservoir hydroélectrique Gouin (1 862 km²), parfois à plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres. Le réservoir Gouin est un réservoir à vocation hydroélectrique exploité et entretenu par Hydro-Québec, et les zones

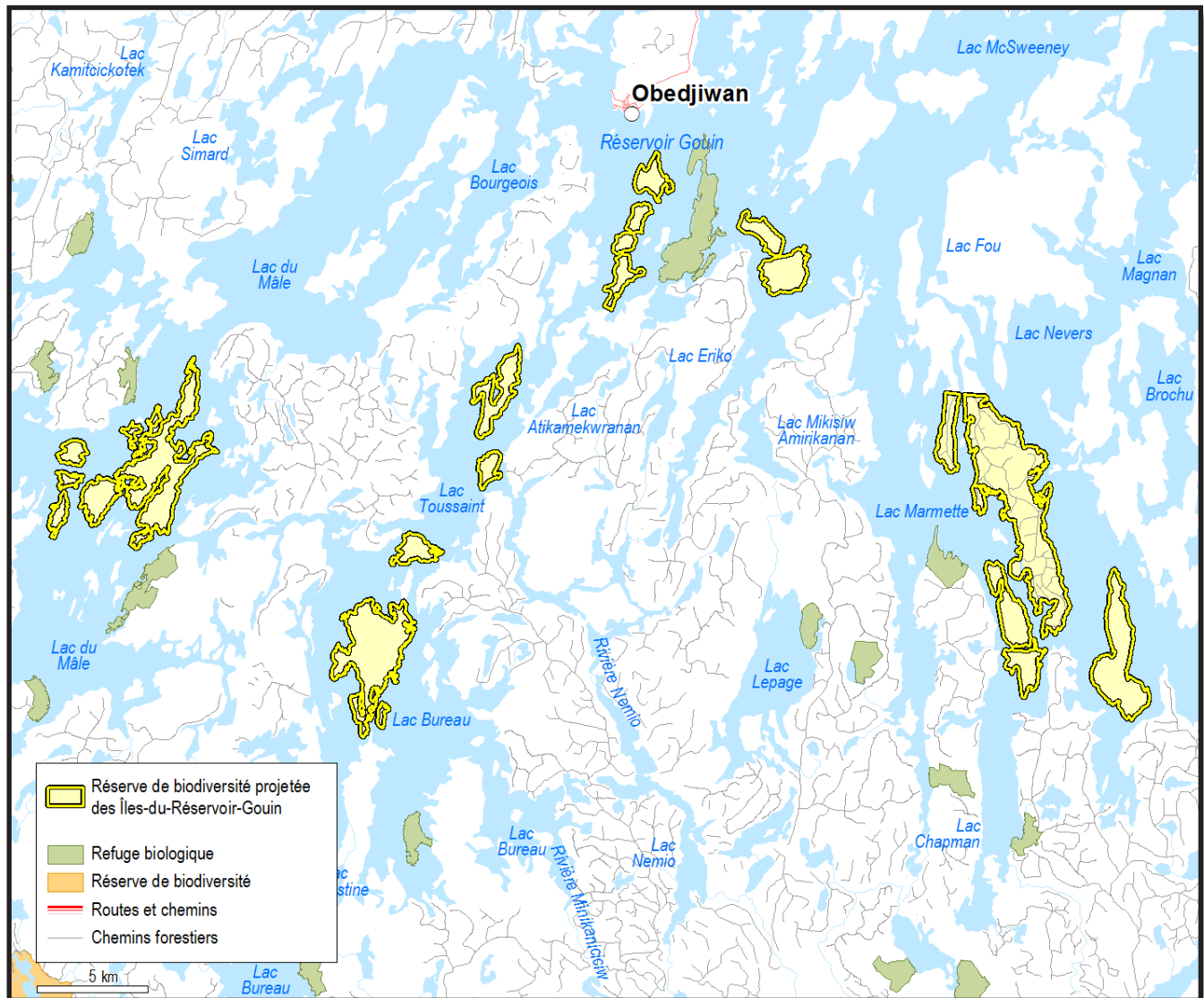


Figure 41. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

sous la cote maximale d'exploitation sont exclues de la réserve de biodiversité projetée. En période de crues, Hydro-Québec conserve toutefois le droit d'inonder le territoire de la réserve de biodiversité projetée jusqu'à la cote maximale critique de 405,38 m.

4.8.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²².

4.8.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité des Îles-du-Réservoir-Gouin*.

4.8.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la portion occidentale de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin et au centre de l'ensemble physiographique des buttes du lac Brochu (**figure 3**, unité C0301). Le relief des îles de la réserve projetée est essentiellement composé

22 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/gouin/PSC_Iles-Gouin.pdf.

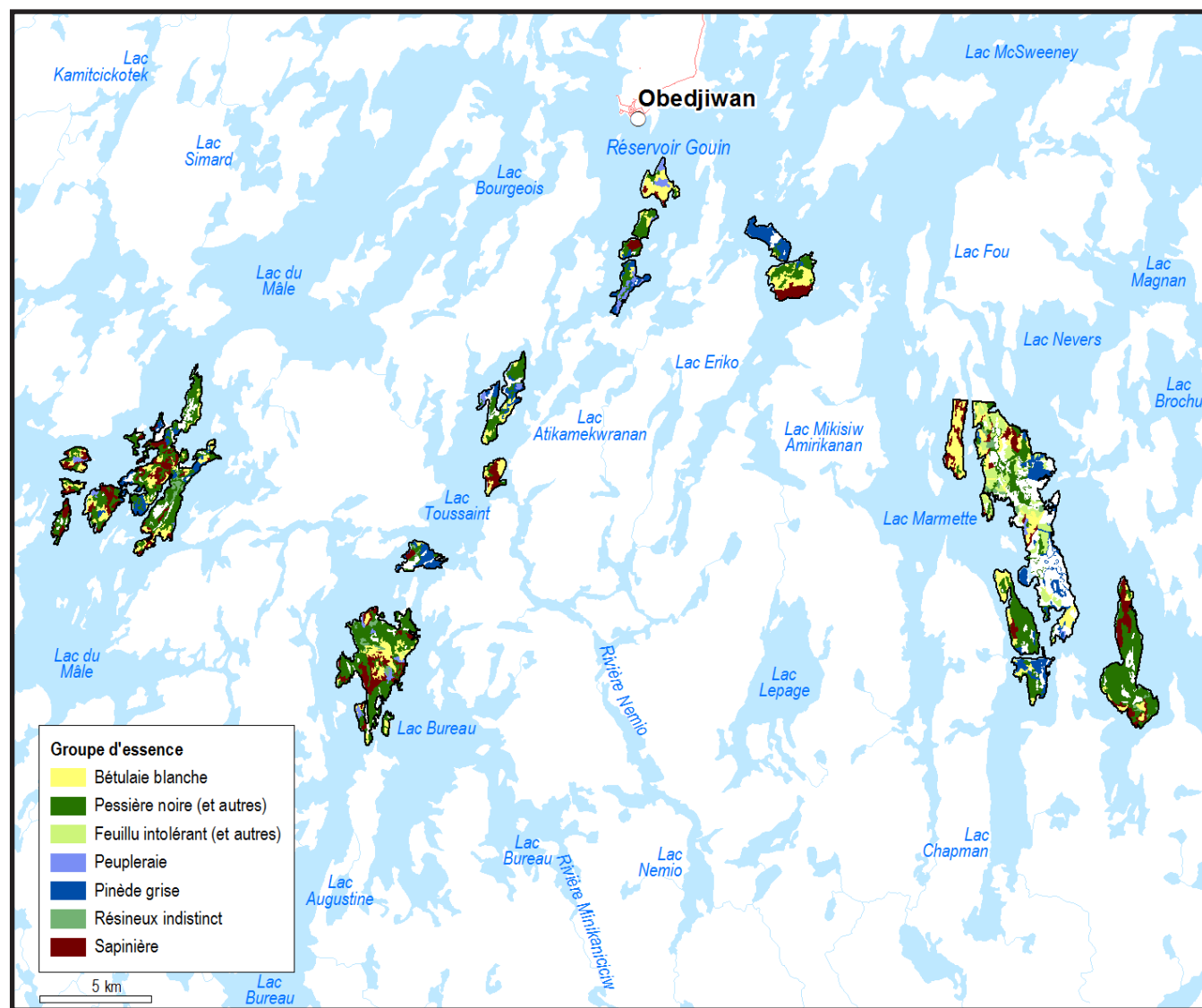


Figure 42. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

de buttons, et l'altitude varie de 410 à 490 m, avec une moyenne d'environ 435 m. Bien que certaines îles reposent sur une assise composée de gabbro, de métagabbro, d'amphibolite ou de granite avec pegmatite et volcanite felsique, l'assise géologique (province géologique de Grenville) est composée majoritairement d'un complexe gneissique comprenant des gneiss gris à quartz-plagioclase, biotite et/ou hornblende, diorite et conglomérat.

Les dépôts de surface de la réserve de biodiversité projetée sont constitués de dépôts glaciaires sans morphologie particulière, de tills indifférenciés d'épaisseur moyenne (moins de 1 m) avec des affleurements rocheux très rares à fréquents, de même que de dépôts fluvio-glaciaires, pro-glaciaires, juxta-glaciaires et organiques minces à épais. On y trouve également quelques dépôts glaciaires avec morphologie à drumlins et drumlinoïde, deux petits eskers, de même que deux petits dépôts éoliens et des dunes stabilisées. La réserve de biodiversité projetée est sous l'influence d'un climat sub-polaire, subhumide continental à saison de croissance moyenne, où la température moyenne annuelle varie de -1,5 °C à -1,9 °C, les précipitations totales annuelles de 800 à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 150 à 179 jours. La réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Maurice (**figure 9**).

Milieu biologique

Les peuplements forestiers qui recouvrent majoritairement le territoire protégé sont de types résineux ou mélangé, les peuplements de feuillus y étant peu présents (**tableau 8, figure 42**). Toutes les classes d'âge y sont représentées. Les pessières noires y sont dominantes (36,9 %), suivies des sapinières (13 %) et des pinèdes grises (10,9 %). La quasi-totalité des peuplements forestiers couvrant la plus grosse des îles, à l'est de la réserve de biodiversité projetée, ont moins de 40 ans, mais les portions non exploitées sont âgées de plus de 110 ans. Les autres îles de cette réserve de biodiversité projetée sont, quant à elles, colonisées par des peuplements forestiers représentant toutes les classes d'âge. Certaines îles semblent avoir été relativement épargnées des perturbations naturelles ou d'origine anthropique et sont presque totalement recouvertes de forêts de plus de 110 ans.

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée appartient au domaine bioclimatique de la forêt boréale continue à la périphérie nord de la sapinière à bouleau blanc. La végétation potentielle sur les sites mésiques est la sapinière à bouleau blanc, alors que la pessière noire à mousses, la pessière à cladonies et à aulne crispé, la pessière noire à aulne rugueux et la pessière noire à sphaignes colonisent les autres milieux naturels de ce territoire. Au sein de ce territoire protégé, on observe également plusieurs milieux humides tels d'importantes tourbières (bogs ou fens), des marais non différenciés, des marécages résineux très pauvres à résineux riches, des marécages inondés, des milieux humides non boisés et quelques

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	428,5	5,4 %
	Mélangé	2 786,5	35,4 %
	Résineux	3 550,1	45,0 %
	En régénération	548,7	7,0 %
Autre	Aulnaie	4,8	0,1 %
	Dénudé humide	478,0	6,1 %
	Dénudé sec	1,9	0,0 %
	Eau	86,2	1,1 %
	Île	0,1	0,0 %
	Inondé	18,2	0,2 %
TOTAL		7 903,0	100 %

Tableau 8. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

étangs ou mares. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'un inventaire sommaire réalisé dans les limites de la réserve en 2017.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin. Selon la littérature, l'ours noir et l'orignal sont les gros mammifères les plus abondants de la province naturelle des Laurentides méridionales. Le castor, le lièvre et le lynx du Canada sont, quant à eux, abondants dans les communautés de petits et moyens mammifères. Le doré jaune, le grand brochet, le grand corégone, la perchaude et le meunier noir sont les espèces ichthyologiques les plus abondantes dans le réservoir Gouin, mais on y trouve également le cisco de lac, la lotte, le meunier rouge, la ouitouche, le ménomini rond, le méné jaune, le méné à tache noire, le chabot visqueux, l'omisco et le fouille-roche zébré. Le touladi et l'omble de fontaine, abondants dans la province naturelle des Laurentides méridionales, n'ont pas été capturés dans ce réservoir. De nombreux refuges biologiques sont situés en périphérie de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin. On trouve également la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi sur la rive sud-est du réservoir Gouin, de même que la héronnière du lac du Déserteur, qui y protège une aire de nidification du grand héron et une bande de protection de 0 à 200 m, située tout juste à l'est de la réserve de biodiversité projetée.

On dénombre dix occurrences de pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) sur des îles ne faisant pas partie de la réserve de biodiversité projetée et sur les berges du réservoir Gouin. Cette espèce vulnérable à grand domaine vital est présumée utiliser le territoire de la réserve de biodiversité projetée pour sa nidification et son alimentation. Deux occurrences de garrot d'Islande, population 1 (*Bucephala islandica*, pop. 1) ont également été observées

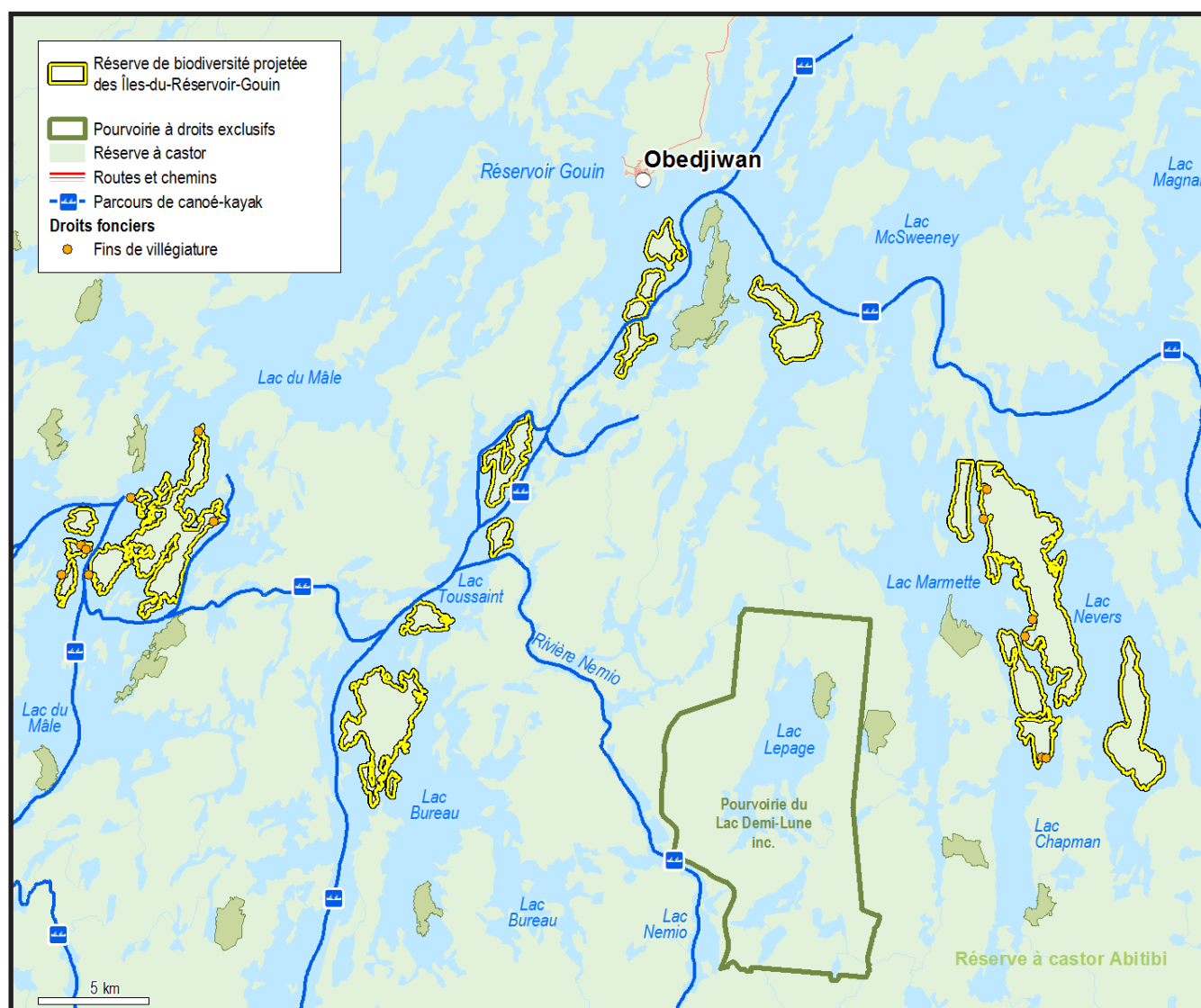


Figure 43. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin

à une vingtaine de kilomètres des berges est et ouest du réservoir Gouin. Cette espèce vulnérable pourrait fréquenter la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin pour l'élevage de ses jeunes ou pour son alimentation.

Milieu social

On dénombre douze baux de villégiature, trois baux aux fins d'hébergement dans une pourvoirie sans droits exclusifs et un bail à d'autres fins commerciales sur les îles de la réserve de biodiversité projetée (**figure 43**). Selon les données disponibles, on dénombre également plusieurs droits fonciers (villégiature, pourvoirie sans droits exclusifs et même trois baux à d'autres fins commerciales) tout autour du réservoir Gouin. La réserve de biodiversité projetée est située en totalité dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent

chasser ou piéger les animaux à fourrure. Le territoire de la réserve de biodiversité projetée est également situé dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 31 et dans la zone de chasse et pêche 14. Le réservoir Gouin fait également l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche sportive ne visant pas des fins de pourvoirie (aire faunique communautaire) accordé à la Corporation de gestion du réservoir Gouin, un organisme que le MELCC souhaite associer à la gestion de la réserve de biodiversité. Un parcours de canoé-kayak traverse le réservoir Gouin et serpente à travers plusieurs îles de la réserve de biodiversité projetée. Au sud-est du réservoir, la plus grosse des îles de la réserve de biodiversité projetée a fait l'objet d'importantes récoltes forestières avant la création de l'aire protégée.

4.8.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

En complémentarité avec les réserves de biodiversité projetées du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo et Sikitakan Sipi, la réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. On y trouve plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion sud-ouest de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin, dont le réseau actuel d'aires protégées couvre 4,3 % de la superficie.

En raison de leur superficie réduite, on ne retrouve pas sur ces îles un échantillon complet des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle. Toutefois, les écosystèmes qu'on trouve sur certaines îles ont été relativement préservés des perturbations d'origine anthropique et, de ce fait, présentent une haute valeur de conservation. L'impact des coupes forestières récentes sur la plus grosse des îles, au sud-est du réservoir, s'atténuera avec le temps, jusqu'à ce qu'un couvert naturel de vieilles forêts soit rétabli. Les écosystèmes des autres îles de la réserve de biodiversité projetée sont remarquablement intègres alors qu'aucune route ne les fragmente.

4.8.6 Enjeux de conservation

La restauration naturelle des forêts perturbées et la préservation des vieilles forêts constituent les principaux enjeux de conservation de cette réserve de biodiversité.

4.8.7 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité des Îles-du-Réservoir-Gouin devra être gérée de façon à préserver le caractère naturel du territoire et à protéger les espèces menacées ou vulnérables qui pourraient y être identifiées dans le futur.

Afin de simplifier la gestion de l'aire protégée et du réservoir hydroélectrique, la limite de la réserve de biodiversité (statut permanent) sera fixée à la cote maximale critique du réservoir, soit 405,38 m. Les activités actuellement réalisées dans la réserve de biodiversité projetée (pourvoirie, villégiature, activités traditionnelles autochtones, etc.) pourront se poursuivre dans le respect des lois et règlements applicables.



Photo 35. De bonne dimension, l'île au centre-sud du réservoir Gouin (lac Bureau) comprend une bonne proportion de vieilles forêts (A. R Bouchard, MELCC)



Photo 36. Végétation riveraine typique de la RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin (A. R Bouchard, MELCC)



Photo 37. Les îles les plus à l'est de la RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin ne sont qu'à quelques km de la RBP Sikitakan Sipi (A. R Bouchard, MELCC)



Photo 38. Le lac Oskélanéo dans le secteur de la pourvoirie Domaine Oskélanéo; la partie en arrière-plan (derrière la voie ferrée) fait partie de la RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo alors que le territoire en avant-plan est proposé pour agrandir cette aire protégée (A. R. Bouchard, MELCC)

4.9 Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

4.9.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo se situe dans la région administrative de la Mauricie, entre le 48° 0' et le 48° 17' de latitude nord et le 75° 3' et le 75° 19' de longitude ouest (**figures 1 et 44**). Elle se trouve à moins de 6 km à l'est du hameau de Clova, à 35,2 km au nord-ouest du secteur de Parent (Ville de La Tuque) et à 48,6 km au sud d'Obedjiwan (Opitciwan en attikamek). Elle couvre une superficie de 261,2 km². Elle est comprise dans le territoire de la Ville de La Tuque (ville avec compétences de MRC).

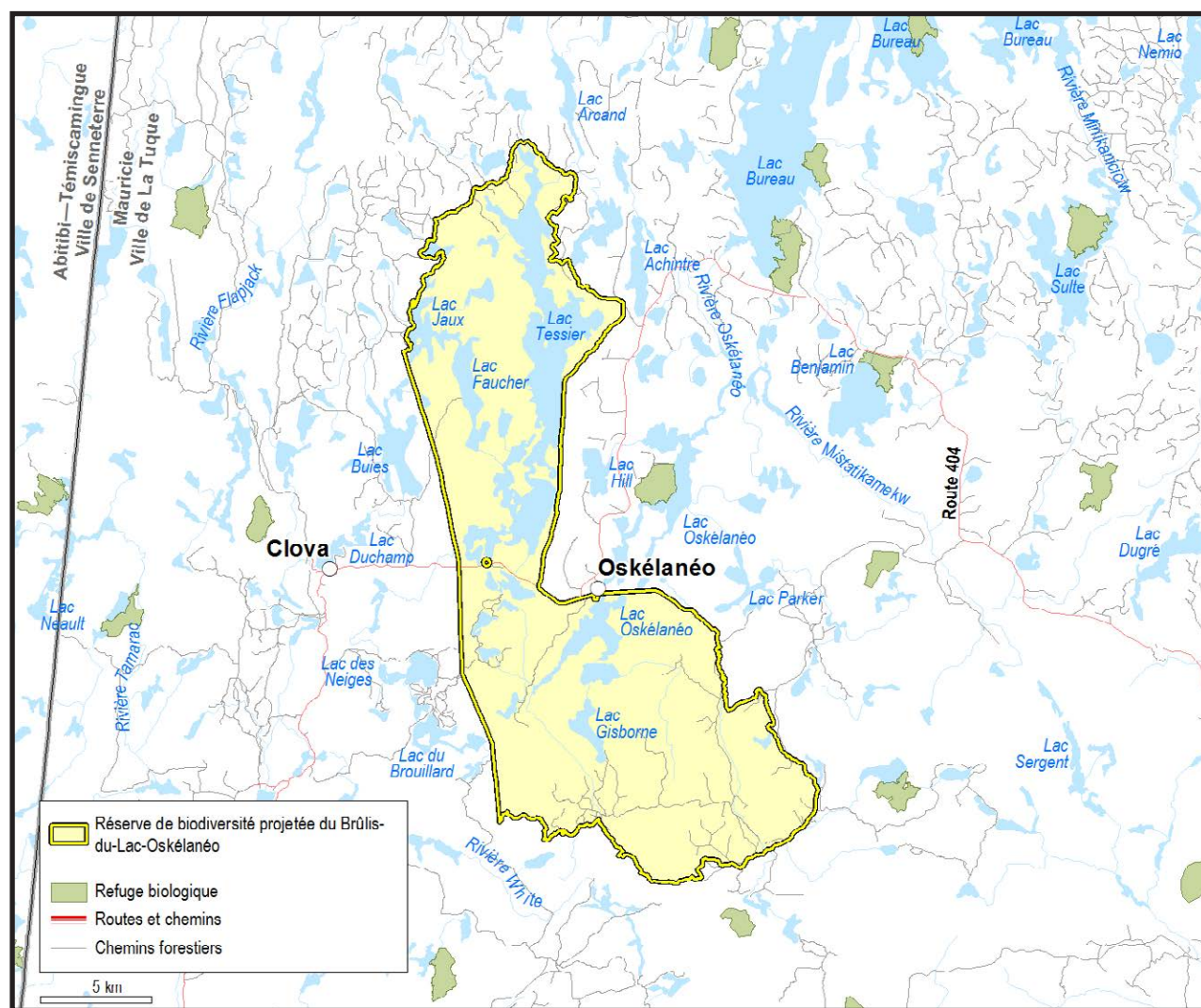


Figure 44. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

4.9.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²³.

4.9.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo*.

4.9.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle est essentiellement située dans la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin avec une petite partie, au sud, dans celle des boutons de La Vérendrye (**figure 3**). Le socle rocheux est essentiellement composé de gneiss granitiques avec, surtout dans la portion sud, de l'amphibolite et des gneiss riches en hornblende et/ou en biotite ainsi que des schistes. De petites enclaves de granite avec pegmatite non déformée, de paragneiss mixtes et de gabbro sont également présentes.

Le territoire se présente sous la forme d'un paysage commun de buttes et de buttons, présentant des dépôts d'origine glaciaire (mélange de till indifférencié mince et de plus d'un mètre) et fluviogla-

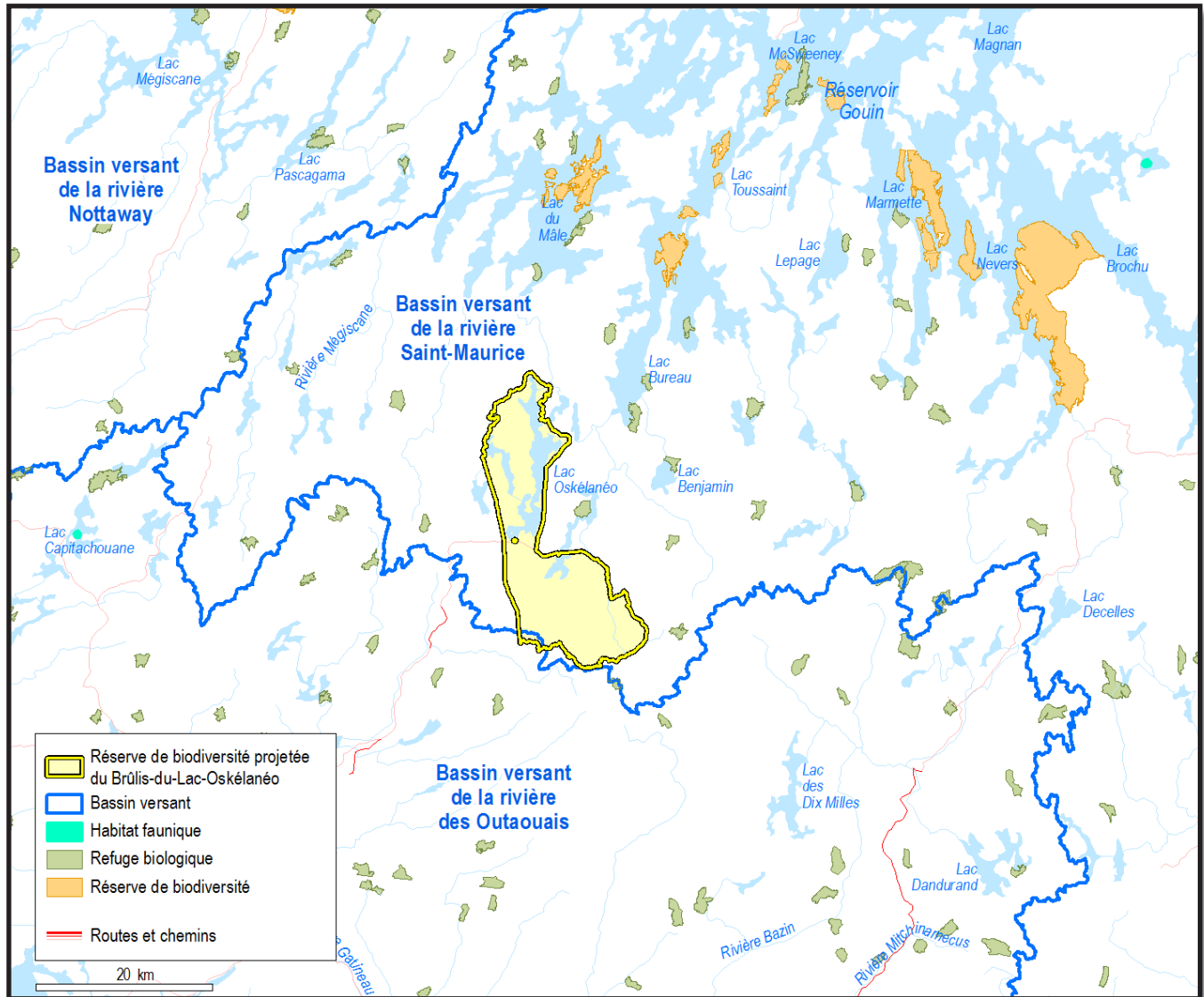


Figure 45. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

ciaire, particulièrement au sud du territoire, le tout entrecoupé de dépôts organiques. Ce paysage de plaine présente un relief ayant une faible variation altitudinale, passant de 405 m à 570 m, avec une altitude moyenne de 430 m. Plusieurs eskers²⁴ marquent également le paysage de la réserve de biodiversité projetée.

Le secteur est sous l'influence d'un climat subpolaire, subhumide continental à saison de croissance moyenne, où la température annuelle moyenne varie de -1,5 °C à -1,9 °C, les précipitations moyennes annuelles de 800 à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 150 à 179 jours. Le réseau hydrographique de la réserve de biodiversité projetée occupe près de 18 % du territoire et est composé de nombreux lacs, dont les plus importants sont les lacs Tessier (2 550 ha) et Oskélanéo (968 ha). Un petit secteur,

au sud-ouest, se draine vers la rivière Gatineau, mais tout le reste du territoire appartient au grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice (**figures 9 et 45**).

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo est située dans la portion sud de la forêt boréale (domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc). Les milieux forestiers représentent 70 % de la superficie de la réserve (**tableau 9**). Les pessières noires (28,3 %) et les pinèdes grises (24,6 %) dominent le couvert actuel, alors que les peupleraies à peuplier faux-tremble (13,9 %) et les bétulaies blanches (8,3 %) sont également bien représentées (**figure 46**). L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'un inventaire réalisé dans les limites de la réserve en 2011.

24 Dépôts de sédiments en forme de crête allongée qui se forment au moment de la fonte du glacier.

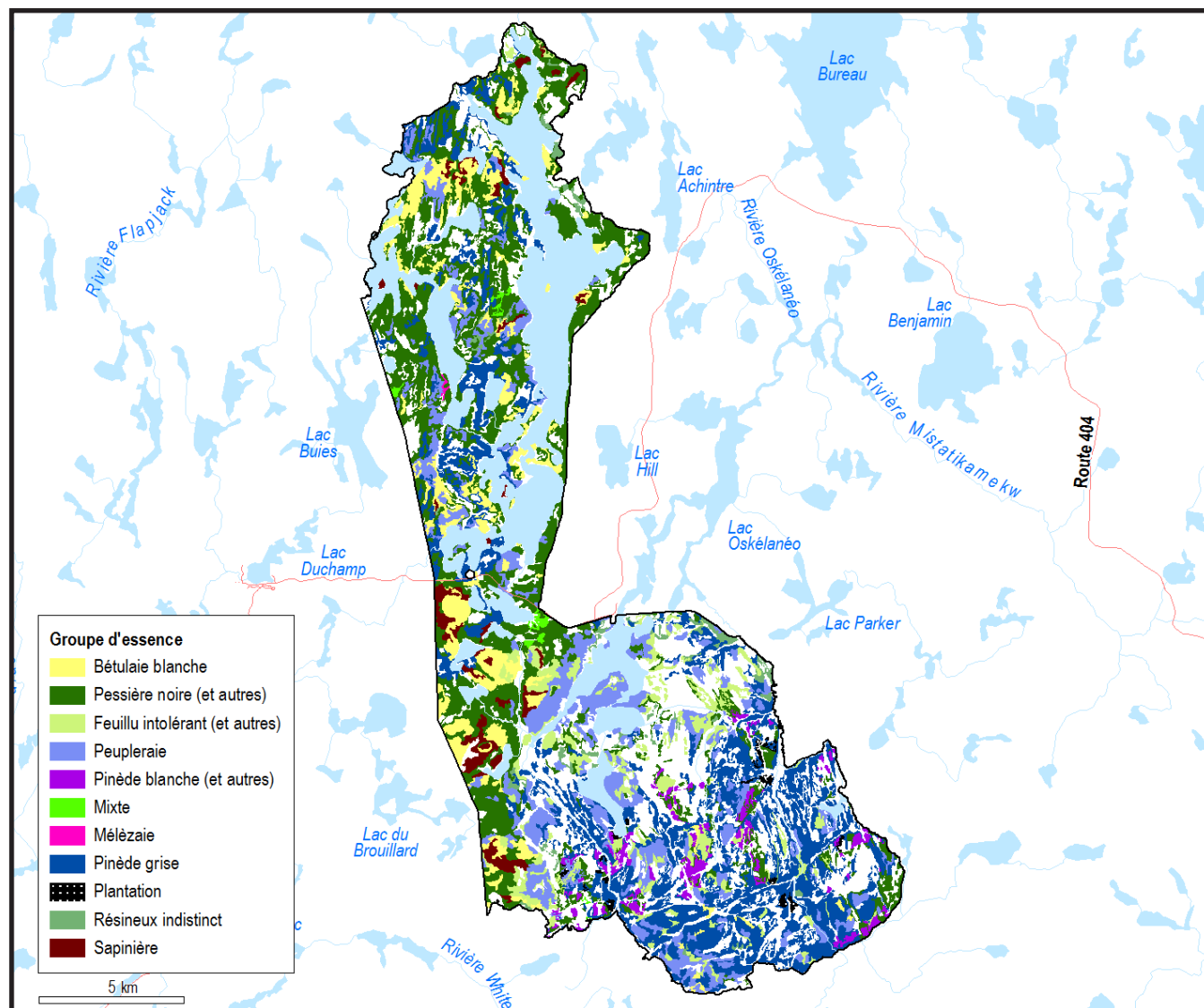


Figure 46. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

Les éléments les plus caractéristiques du territoire résident dans la grande abondance de milieux aquatiques et de milieux humides. Les abords du réservoir se caractérisent d'ailleurs par une concentration de milieux humides de plus grande dimension que dans le reste de la région administrative (Canards Illimités Canada, 2008). À la suite du grand feu de 1995 au sud et des récoltes forestières des dernières décennies, plus de 85 % du territoire forestier est en régénération ou est âgé de moins de 80 ans. Les vieilles forêts sont rares (10 %). En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo. La réserve abrite vrai-semblablement un échantillon représentatif des espèces qui fréquentent la portion méridionale de la forêt boréale (sapinière à bouleau blanc). Les lacs abritent notamment le doré jaune et le grand brochet. Trois frayères à doré jaune ont été identifiées dans la réserve projetée.

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo est relativement isolée et, de ce fait, peu accessible à la population. Le territoire de la réserve est accessible au moyen de routes forestières à partir de La Tuque, par la R0461, puis la R0404 et enfin la R0752, cette dernière permettant également d'y accéder à partir de Mont-Laurier (environ 275 km dans les deux cas).

Le réseau routier pénétrant la réserve de biodiversité projetée est restreint. Il s'agit de vieilles routes forestières qui requièrent généralement l'utilisation d'un véhicule à quatre roues motrices ou d'un VTT. La plupart des ponts sont actuellement fermés par le MFFP.

La réserve de biodiversité projetée est entièrement située dans la zone de chasse 14 et fait partie de deux unités de gestion des animaux

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	2 126,39	8,1 %
	Mélangé	5 295,78	20,3 %
	Résineux	8 683,47	33,2 %
	En régénération	2 161,62	8,3 %
Autre	Aulnaie	366,66	1,4 %
	Dénudé humide	2 348,46	9,0 %
	Dénudé sec	19,54	0,1 %
	Gravière	1,50	0,01 %
	Eau	4 881,32	18,7 %
	Île	14,59	0,1 %
	Inondé	221,43	0,9 %
TOTAL		7 903,0	100 %

Tableau 9. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

à fourrure (UGAF 30 et 31). Une seule route d'importance (R0752) traverse le territoire au centre, de manière transversale. Des activités récréatives de canoé-kayak sont pratiquées dans cette région, particulièrement sur le lac Tessier et la rivière Oskélanéo (**figure 47**).

Deux pourvoies sans droits exclusifs sont présentes dans cette réserve projetée, soit la Pourvoie du Lac Tessier et le Domaine d'Oskélanéo. Le lac Tessier est également un lac d'intérêt prioritaire pour la protection des paysages²⁵.

Vingt et un droits fonciers ont été accordés à l'intérieur des limites du territoire, soit :

- Treize baux de villégiature (chalets);
- Huit baux à des fins commerciales (établissements de pourvoies sans droits exclusifs).

La moitié nord de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo est incluse dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Quatre terrains de piégeage sont enregistrés dans la portion sud de la réserve de biodiversité projetée. Un camp de trappe, situé au lac du Goglu, est associé à ces activités.

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, pouvant favoriser l'obtention et le maintien de la certification FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.9.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

En complémentarité avec les réserves de biodiversité projetées des Îles-du-Réservoir-Gouin et Sikitakan Sipi, la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. On y trouve plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion sud-ouest (ensemble physiographique des buttes du lac Brochu : unité C0301 de la **figure 3**) de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin, dont le réseau actuel d'aires protégées couvre 4,3 % de la superficie. Selon les théories de la biologie de la conservation, la superficie d'une aire protégée doit être suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grandes perturbations susceptibles de l'affecter. Avec ses 261,2 km², la réserve projetée est de superficie inférieure aux perturbations naturelles qui peuvent survenir dans ce secteur.

²⁵ Les secteurs ou lacs d'intérêt prioritaire pour les paysages sont des secteurs ou des lacs spécialement sélectionnés pour maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier.

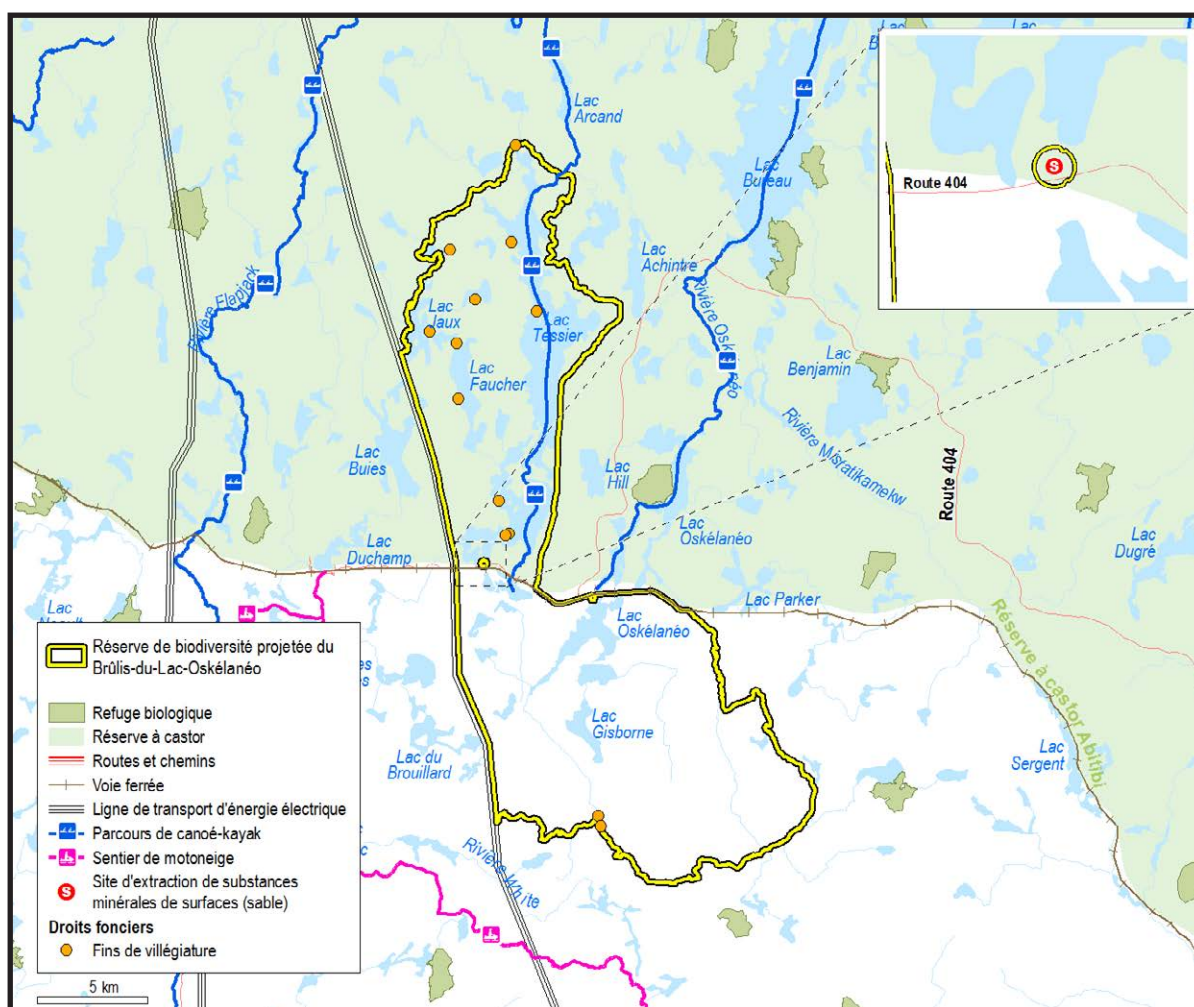


Figure 47. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

Par ailleurs, la forme allongée de la portion nord du territoire réduit considérablement son efficacité. Les effets de bordure sont importants et les noyaux de conservation sont de taille réduite²⁶.

4.9.6 Propositions d'agrandissement

Malgré ses 261,2 km², la réserve de biodiversité projetée est deux fois plus petite que la superficie du feu qui en a brûlé une partie en 1995. De façon générale, les agrandissements qui ont pour effet de réduire les effets de bordure créent des noyaux de conservation de plus grande taille, ce qui accroît significativement l'efficacité des aires protégées (voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails). Donnant suite à une proposition du groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013), un agrandissement à l'est du lac Tessier est proposé (**figure 48**).

L'agrandissement proposé représente une superficie totale de 93 km², ce qui porte la superficie totale de la réserve de biodiversité à 354,2 km². L'eau et les milieux humides comptent pour plus de 40 % de la superficie du secteur ajouté. La portion terrestre comprend les peuplements mûrs et surannés du refuge biologique 04351R043, mais a récemment fait l'objet de récoltes forestières importantes. Avec le temps, le couvert forestier se rétablira et ramènera progressivement les peuplements naturels dominés par l'épinette noire, dont notamment les pessières noires à sphaignes. En plus de créer un meilleur noyau de conservation pour la portion nord de la réserve de biodiversité, cet agrandissement ajoute un secteur particulièrement représentatif de la région naturelle de la dépression du réservoir avec son abondance de milieux aquatiques, de milieux humides et de forêts croissant sur des sols dont le drainage est mauvais. Afin de simplifier la gestion de l'aire protégée, la limite de la réserve de biodiversité (statut permanent) en périphérie de la rivière Oskélanéo sera fixée à la cote maximale critique du réservoir, soit 405,38 m.

²⁶ Voir Brassard et collab., 2010, pour plus de détails sur les variables qui affectent l'efficacité des aires protégées.

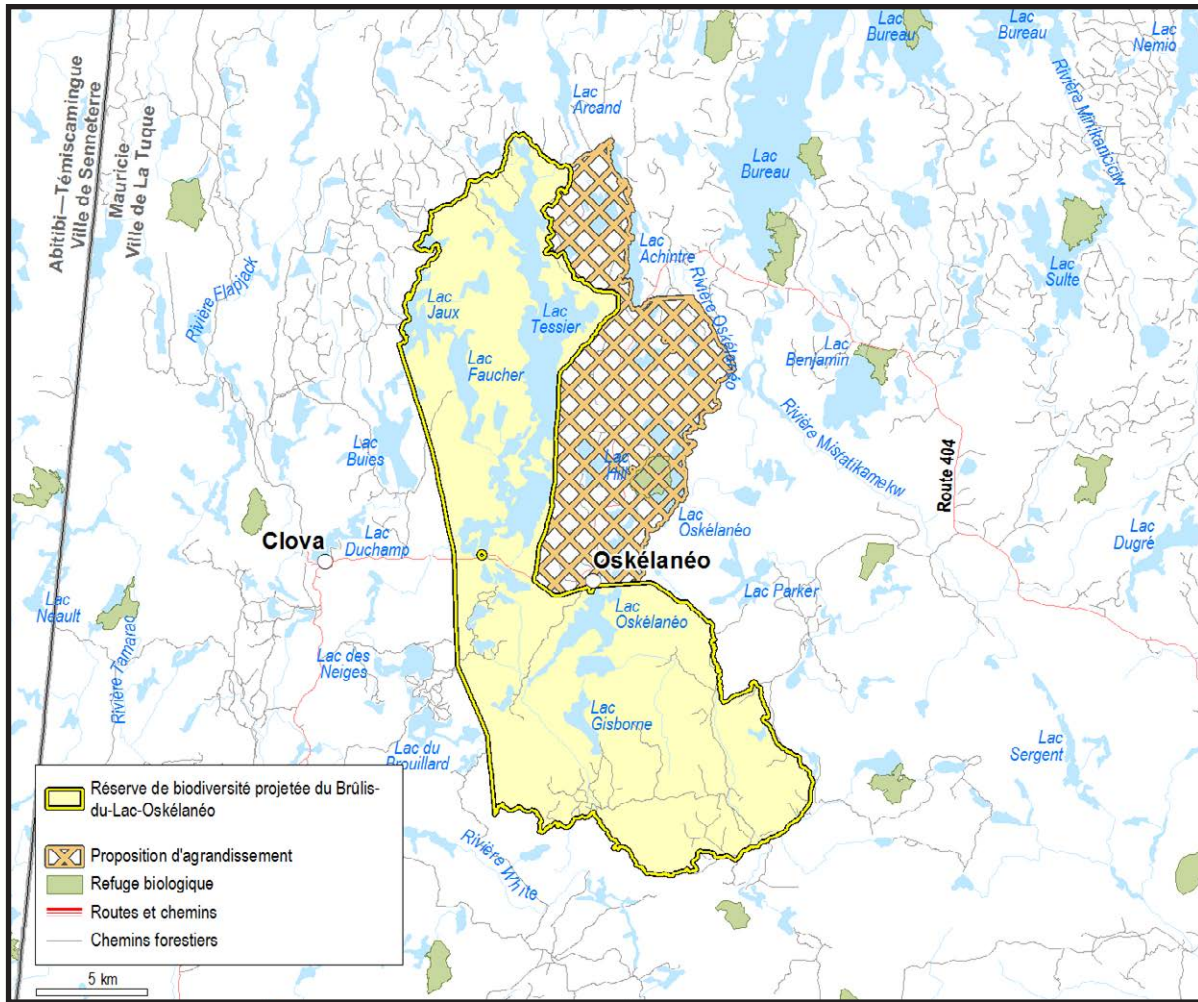


Figure 48. Proposition d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo

Finalement, cet ajout permet également d'intégrer à la réserve de biodiversité l'ensemble du lac Oskélanéo, toponyme retenu pour désigner la réserve de biodiversité.

4.9.7 Gestion de la réserve permanente

Accessible au moyen de routes forestières, mais à plus de 275 km des villes les plus proches, la réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo sera principalement fréquentée par les amateurs de villégiature, de chasse, de pêche, de trappage et de motoneige. Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, ces activités sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et peuvent se poursuivre normalement.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels plus sensibles ou fragiles et le rétablissement de vieilles forêts.



Photo 39. Peuplements d'âge intermédiaire et vieilles forêts au nord du lac Tessier, en arrière-plan (A. R. Bouchard)



Photo 40. De nombreux eskers marquent le paysage de la RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, dont celui qui sépare le lac du Martin-Pêcheur du lac des Sportifs (A. R. Bouchard)



Photo 41. La pourvoirie Tessier, au sud du lac du même nom, dans la RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo (A. R. Bouchard)



Photo 42. Le lac Edmond, à l'extrémité sud-ouest de la RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, un secteur affecté par les grands feux de 1995 (A. R. Bouchard)

4.10.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²⁷.

4.10.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats*.

4.10.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales et, plus précisément, dans la région naturelle de la dépression de La Tuque (**figure 3**). Principalement située dans l'ensemble physiographique des buttes du lac Devenyns, sa partie sud est comprise dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Normand (unités C085 et C0804 sur la **figure 3**). La réserve touche à trois districts écologiques, soit principalement celui des basses collines du lac Cinconsine et en partie ceux des buttes du lac Turcotte et des buttes du lac Bellavance.

Le relief de la réserve est composé de basses collines et de buttes recouvertes de till d'épaisseur variable. La vallée de la rivière aux Rats est fortement encaissée dans sa partie incluse dans la réserve. Les parois de cette vallée sont escarpées et d'une hauteur considérable (allant jusqu'à plus de 150 m de dénivelé par endroits),

27 www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/rats/PSC_Rats.pdf.

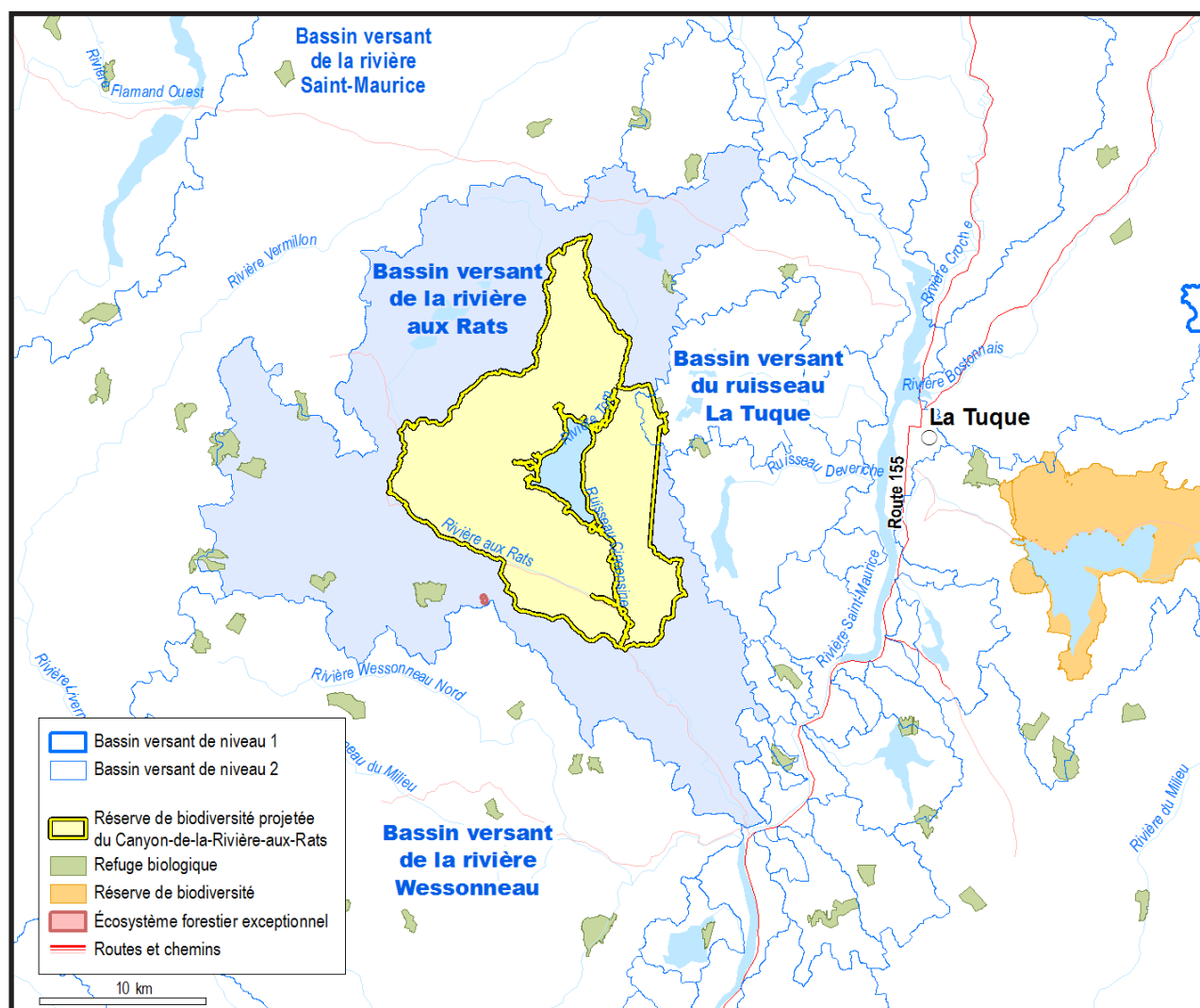


Figure 50. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

lui conférant des caractéristiques typiques d'un canyon. De part et d'autre du canyon, la vallée se transforme en dépression ouverte constituée de sables fluvioglaciers. Ce paysage de basses collines possède un relief prononcé dont l'altitude varie de 160 à 475 m, avec une moyenne d'environ 350 m. Située dans la province géologique de Grenville, la réserve est sur un socle rocheux composé de gneiss charnokitique et de granulite. La réserve est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide à longue saison de croissance.

La réserve comprend une quarantaine de lacs dont les plus importants sont les lacs Gaucher, Guynne, Sauvage, Bleau, Philimore et Lachance. À l'exception du secteur du lac Bleau (à l'extrémité est) dont les eaux se déversent dans le ruisseau La Tuque, l'ensemble de la réserve projetée appartient au bassin versant de la rivière aux Rats (figure 50). Ces deux cours d'eau sont des affluents de la rivière Saint-Maurice (figure 9).

Milieu biologique

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est représentatif de la portion méridionale de la forêt mélangée, c'est-à-dire du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Il est majoritairement constitué de territoires forestiers productifs (> 90 %), et les forêts mélangées dominent le couvert (tableau 10). Les groupes d'essences (figure 51) sont principalement dominés par le bouleau blanc (25,9 %), le sapin baumier (17,8 %), les pessières noires ou rouges (17,8 %) et le bouleau jaune (10,3 %). Les peupleraies couvrent près de 10 % du territoire alors qu'on trouve également quelques pinèdes grises (4,8 %) et des érablières (2,3 %). Une bonne partie du territoire a fait l'objet de récoltes forestières ou a été perturbé par le feu au cours du dernier siècle. Les forêts de 80 ans et plus comptent quand même pour 23,6 % du couvert forestier et sont concentrées au nord et à l'est de la réserve.

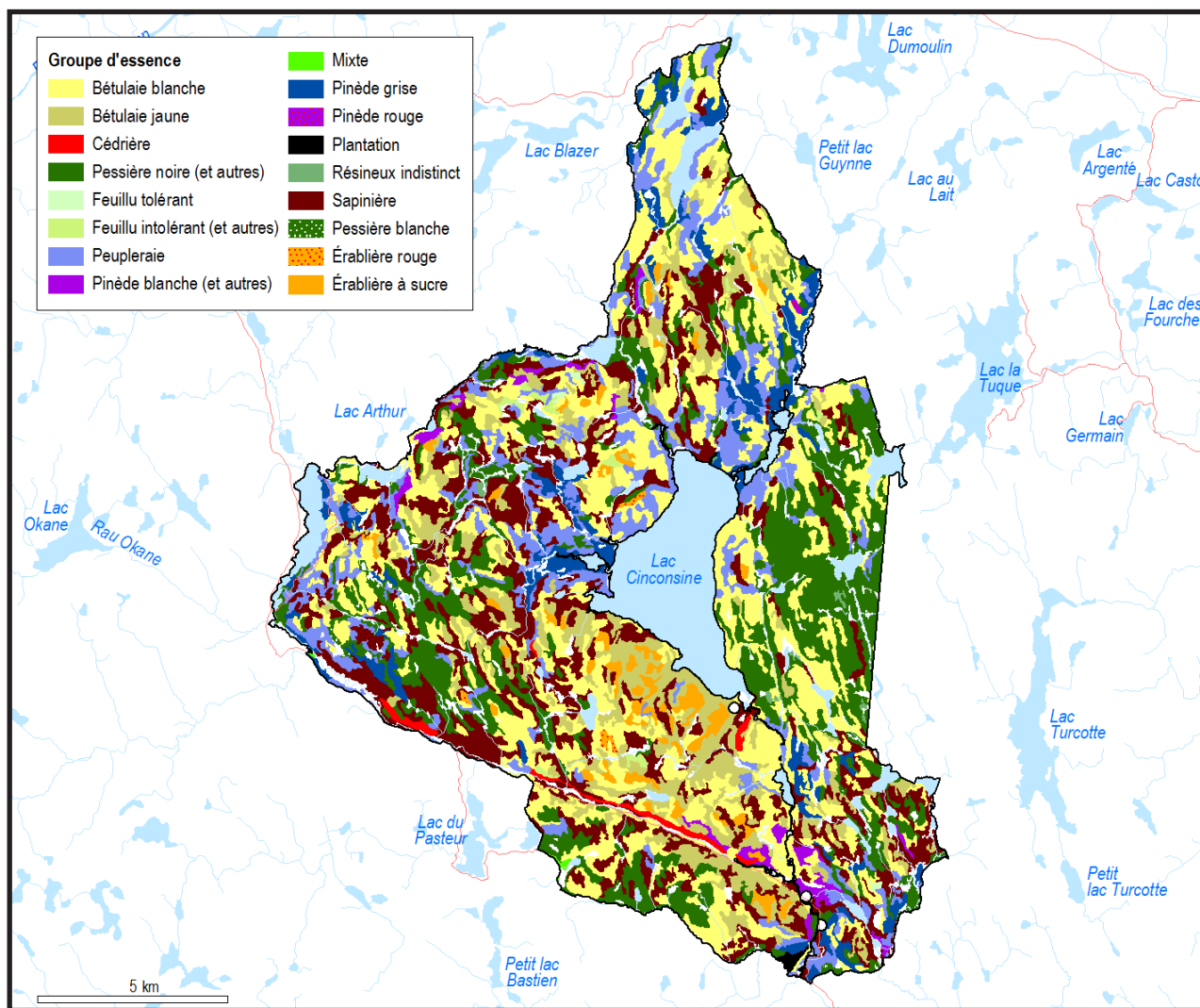


Figure 51. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuilleux	2 237,9	10,7 %
	Mélangé	13 801,0	66,2 %
	Résineux	3 051,0	14,6 %
	En régénération	0,2	0,0 %
Autre	Aulnaie	284,7	1,4 %
	Dénudé humide	196,3	0,9 %
	Dénudé sec	5,8	0,0 %
	Eau	923,2	4,4 %
	Île	2,1	0,0 %
	Inondé	348,3	1,7 %
	Autre	0,0	0,0 %
TOTAL		20 850,5	100,0 %

Tableau 10. Synthèse forestière du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

La partie ouest est dominée par de jeunes forêts, alors que les vieilles forêts et les peuplements d'âge intermédiaire dominant la moitié est. Plusieurs des peuplements matures sont dominés par le bouleau jaune, l'érable à sucre ou les épinettes (noire ou rouge). Le couvert forestier du territoire d'intérêt est très diversifié. En plus des espèces précédemment mentionnées, on trouve aussi du bouleau blanc, du pin gris, du peuplier faux-tremble, du sapin baumier, du thuya occidental ainsi que quelques peuplements isolés de pin blanc. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors de deux inventaires (1991 et 2010) réalisés dans les limites de la réserve.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, mais on a répertorié la présence d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit *Glyptemys insculpta* (tortue des bois) dans le sud de la réserve projetée. La principale espèce de poisson vue sur le territoire est l'omble de fontaine. On y trouve plusieurs lacs à touladi, qui sont considérés comme des sites fauniques d'intérêt. Le lac Sauvage (secteur de la pourvoirie Pourvoy'Air) abrite une espèce de vertébré susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, soit *Salvelinus alpinus oquassa* (omble chevalier *oquassa*). Vraisemblablement, la réserve est également fréquentée par une autre espèce désignée vulnérable, soit *Falco peregrinus anatum* (faucon pèlerin *anatum*). L'ensemble des espèces communes de la forêt mélangée peuvent aussi être observées dans la réserve.

Les lacs Gaucher, Lachance et Guyne sont des lacs à touladi de type 1²⁸. Le lac Besjiwan est un lac à rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine, et on trouve, dans la réserve, un secteur allopatric pour cette espèce couvrant une superficie de 0,04 km² (MRNF, 2012).

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est un territoire isolé, mais aisément accessible par des routes forestières. On y accède au sud par la route 155 en traversant la rivière Saint-Maurice par le pont de la rivière aux Rats et en empruntant la route R0459 ou à partir de La Tuque par la R0461, laquelle rejoint également la R0459.

Plusieurs activités récréotouristiques s'exercent sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée (**figure 52**). Il s'agit notamment de la villégiature privée, de la pêche, de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure dans la zec Wessonneau et des activités avec ou sans prélèvement, liées aux pourvoiries avec droits exclusifs. La pratique du véhicule hors route sur chemins forestiers (motoneige et VTT) est également réalisée.

Deux baux d'abri sommaire et quatorze baux de villégiature sont enregistrés dans la réserve de biodiversité projetée. La rivière aux Rats est utilisée comme parcours de canoé-kayak, et sa vallée est traversée par un sentier de motoneige.

La réserve touche aux unités de gestion des animaux à fourrure 33-A et 35-A et fait partie de la zone de chasse 26-O. Elle se superpose avec le territoire de deux pourvoiries à droits exclusifs et celui d'une zec. Il s'agit des pourvoiries J. E. Goyette inc. et Pourvoy'air Ltée, et de la zec Wessonneau, dans laquelle cinq terrains de piégeage sont également enregistrés. Deux camps de trappe sont associés à ces activités (lac Lachance et rivière aux Rats).

On trouve également dans la réserve un sentier de motoneige (no 347) entretenu par le Club Motoneige La Tuque inc. et un sentier de motoquad (Adeptes du Tout-Terrain Club La Tuque inc.). Finalement, le lac Gaucher et la rivière aux Rats constituent un parcours canotable reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

En résumé, le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est essentiellement utilisé à des fins récréotouristiques, principalement la chasse, la pêche et le piégeage. Le niveau d'utilisation peut être considéré comme extensif, étant donné la faible densité de droits fonciers accordés et la présence de plusieurs secteurs peu accessibles.

28 Les lacs à touladi de type 1 sont caractérisés par un habitat de bonne qualité et de bonne superficie. Ce type englobe aussi les lacs dont l'habitat n'a pas été analysé ou encore les lacs pour lesquels l'information permettant de juger de la qualité de l'habitat pour le touladi n'est pas disponible.

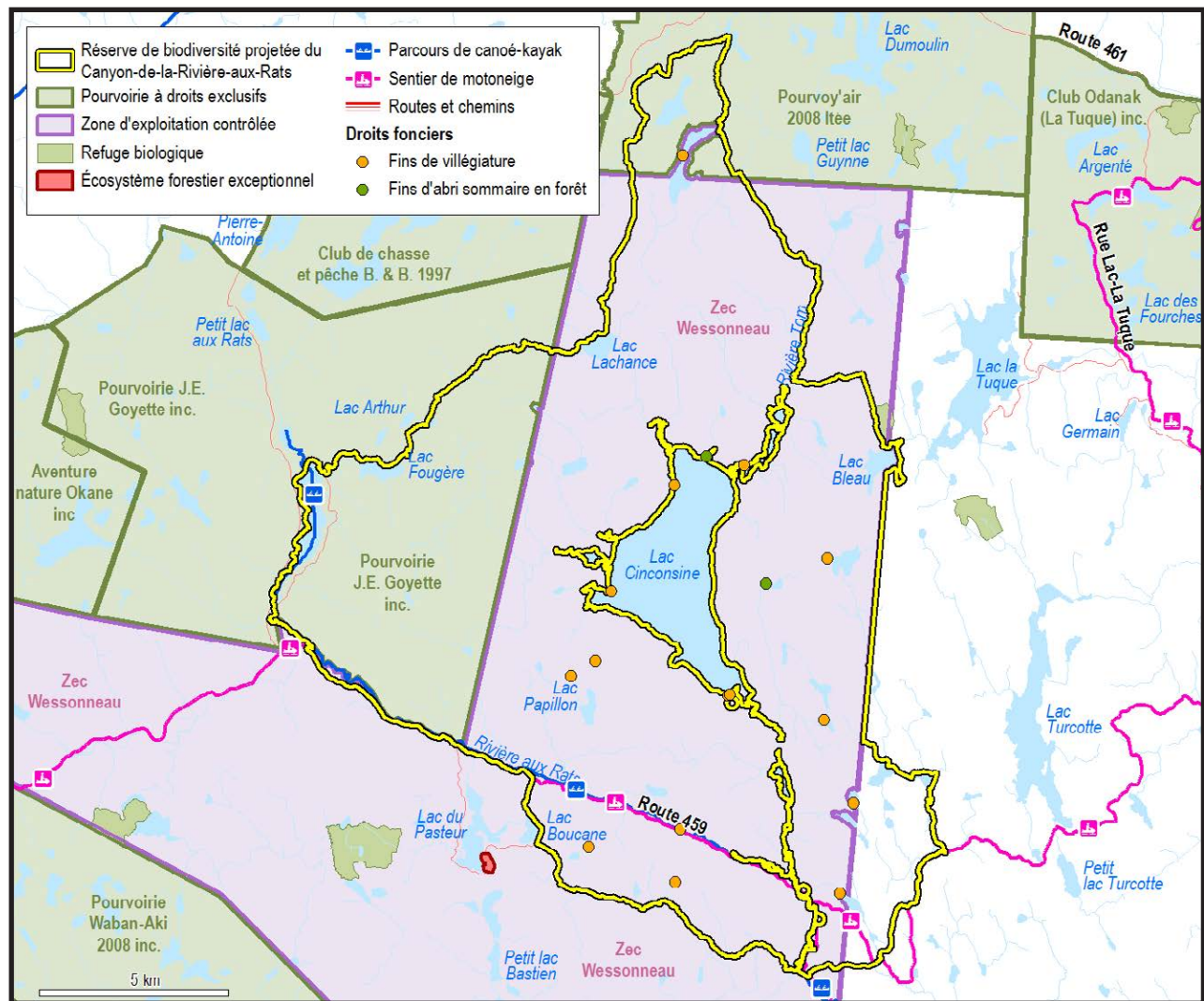


Figure 52. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention et le maintien de la certification du FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.10.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle de la dépression de La Tuque. On y trouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la zone de forêt mélangée. En complémentarité avec plusieurs autres aires protégées dont notamment la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, la réserve de biodiversité projetée permet

d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. On y trouve plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion nord-est (ensemble physiographique des buttes du lac Devenyns : C-0805 sur la **figure 3**) de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dont le réseau actuel d'aires protégées couvre 10,3 % de la superficie.

La réserve contient notamment une bonne proportion de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. Les espèces associées aux forêts mûres et surannées trouvent dans la réserve un milieu propice à la satisfaction de leurs besoins particuliers. De plus, la rivière aux Rats et ses abords immédiats, au sud de la réserve projetée, représentent un habitat pour la tortue des bois.

Efficacité

Sur le plan de la configuration, la réserve projetée est d'une superficie (208,5 km²) plus importante que la superficie des plus grands feux survenus dans la région naturelle de la dépression de La Tuque au cours des quarante dernières années. Sa forme générale permet de réduire au minimum les effets de bordure, lesquels sont plus importants à l'extrémité nord. La réserve forme un noyau de conservation relativement peu fragmenté, ce qui accroît sa valeur en matière d'efficacité de conservation.

4.10.6 Enjeux de conservation

La tortue des bois

La tortue des bois est considérée comme menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29) et vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

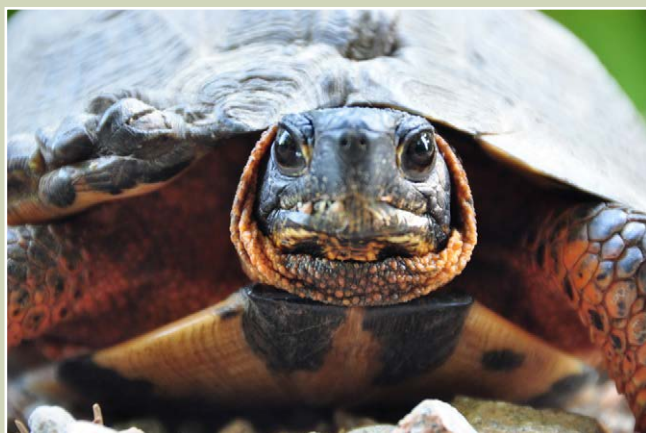


Photo 44. La tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) fréquente les abords de la rivière aux Rats et traverse couramment la route qui longe ce cours d'eau. (J. Dubé Marcoux, MDDEP)

Les réseaux routiers et les activités agricoles constituent les menaces les plus graves pour l'espèce. Parmi les autres menaces, on compte le prélèvement illégal, les prédateurs favorisés par les activités humaines, les activités d'exploitation forestière, les véhicules hors route, l'exploitation de sablières et de gravières et les apports en polluants et en sédiments (Environnement Canada, 2016). Les populations de tortue des bois de la Mauricie sont à la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord et celle qui fréquente la rivière aux Rats figure parmi les plus nordiques au nord du fleuve Saint-Laurent. La protection de cette espèce constituera un enjeu important dans la réserve de biodiversité.

La restauration des écosystèmes forestiers

L'absence d'activités industrielles permettra l'accroissement progressif de l'âge moyen des peuplements de la réserve de biodiversité. À terme, les bétulaies jaunes à sapin (avec parfois de l'érable à

sucré) et, dans une moindre mesure, les sapinières à épinette noire (parfois avec sphaignes) âgées devraient couvrir l'essentiel de la superficie terrestre de la réserve.

4.10.7 Gestion de la réserve permanente

La gestion de la réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats devra permettre prioritairement d'atteindre les objectifs de conservation de l'aire protégée. Préserver le caractère naturel de la réserve en contrôlant de façon adéquate les activités humaines permettra de répondre aux enjeux de conservation mentionnés précédemment. En premier lieu, la tranquillité et l'absence de dérangements humains sont des éléments propices à l'évolution naturelle des écosystèmes. En second lieu, maintenir l'impact des activités anthropiques à un niveau adéquat assurera la conservation d'un haut niveau d'intégrité écologique et, entre autres, le rétablissement progressif des paysages naturels, un objectif cohérent avec une éventuelle mise en valeur écotouristique du territoire.

La réserve étant un territoire relativement accessible et de ce fait passablement fréquenté, une gestion axée sur le potentiel de mise en valeur pourrait être envisagée. Toutefois, chaque projet de mise en valeur devra faire l'objet d'une évaluation détaillée de ses impacts, notamment par rapport aux espèces menacées ou vulnérables présentes dans la réserve. En raison du potentiel de mise en valeur, le MELCC pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique. La signalisation, la surveillance et les activités de communication viseront en particulier les sites mis en valeur le cas échéant. Les besoins de gestion active y seront plus élevés si une mise en valeur y est réalisée. Un comité de gestion formé de villégiateurs, de représentants des deux pourvoires, de la zec et d'utilisateurs du territoire pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui établirait les priorités de gestion pour cette aire protégée, telle la définition d'un programme de mise en valeur.



Photo 45. Forêts mixtes et feuillues en bordure du réservoir hydroélectrique du lac Cinconsine (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 46. Bâtiments de la pourvoirie J. E. Goyette sur les rives du lac Gaucher, à la limite ouest de la RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats (J. Dubé Marcoux, MDDEP)



Photo 47. Les lacs Guynne (à gauche) et Sauvage (à droite) au nord de la RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 48. Le Polystic de Braun (*Polysticum braunii*), une fougère rare à cette latitude, a été retrouvé dans le secteur du lac Gaucher (J. Dubé Marcoux, MDDEP)

4.11.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²⁹.

4.11.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité du Lac-Wayagamac*.

²⁹ www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/Lac-Wayagamac/PSC_LacWayagamac.pdf.

4.11.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la région naturelle de la dépression de La Tuque et dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Wayagamac (unité C0803 de la **figure 3**). Le relief de la réserve de biodiversité projetée est essentiellement formé de basses collines, où l'altitude varie de 280 à 470 m, avec une altitude moyenne d'environ 350 m. Les plans d'eau couvrent près du tiers de la superficie de la réserve projetée. L'assise géologique (province géologique de Grenville) de la portion à l'ouest du lac Wayagamac est composée d'un complexe de paragneiss, de quartzite et d'amphibolite. L'assise géologique de la portion centrale du territoire protégé est, quant à elle, constituée d'un complexe de gneiss gris, de plagioclase, de biotite et/ou d'hornblende, de gneiss mafique à hornblende et/ou biotite, d'amphibolite et de roches ultra-

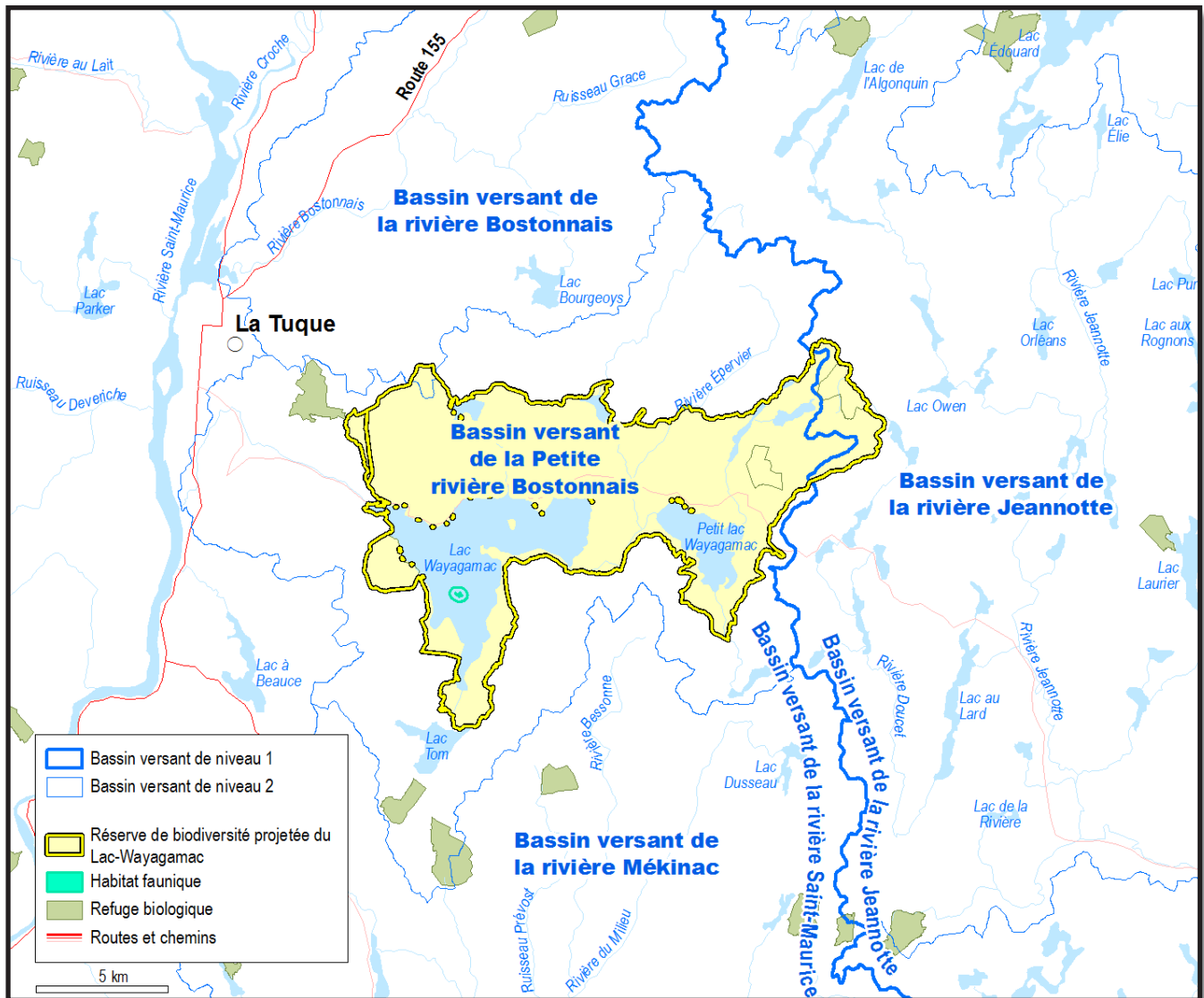


Figure 54. Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

mafiques, alors que l'assise géologique de la portion est de la réserve de biodiversité projetée repose essentiellement sur un complexe de syénite, de monzonite, de granodiorite et de diorite.

Les dépôts de surface de la réserve de biodiversité projetée sont d'origine glaciaire et sans morphologie particulière, soit des tills indifférenciés d'épaisseur moyenne (de 50 cm à 1 m) avec des affleurements rocheux très rares à fréquents. On trouve également des dépôts fluvioglaciers (juxta-glaciaires) et organiques minces à épais.

La réserve de biodiversité projetée est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide continental à longue saison de croissance, où la température moyenne annuelle varie de 1,9 °C à 4,5 °C, les précipitations totales annuelles de 800 à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 180 à 209 jours.

Le lac Wayagamac constitue la principale source d'alimentation en eau potable de la ville de La Tuque. La qualité de ses eaux fait ainsi l'objet d'un suivi mensuel par des partenaires du MELCC. La compilation des données recueillies aux trois stations d'échantillonnage permet de classer l'état trophique du lac Wayagamac parmi les lacs ultra-oligotrophes. Ce lac a peu ou pas de signes d'eutrophisation. Selon les analyses du MELCC, ce lac et sa qualité d'eau sont à protéger. Les eaux du lac Wayagamac et du Petit lac Wayagamac se déversent dans la rivière Saint-Maurice par la Petite rivière Bostonnais, alors qu'au nord-ouest, un petit secteur de la réserve projetée appartient au bassin versant de la rivière Bostonnais (**figure 54**). La quasi-totalité du territoire de la réserve de biodiversité projetée est ainsi située dans le grand bassin versant de la rivière Saint-Mauricie. Toutefois, à l'est, une autre petite partie de la réserve de biodiversité projetée se déverse plutôt dans la rivière Jeannotte, appartenant au grand bassin de la rivière Batiscan. On observe, sur le territoire protégé, de nombreux bogs ou fens, plusieurs marécages arbustifs et inondés et quelques marécages résineux très pauvres ou riches. Les milieux humides sont nettement en plus grand nombre dans la portion au nord du lac Wayagamac et du Petit lac Wayagamac.

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac est située à la limite nord de la sous-zone de forêt feuillue, alors que la très grande majorité de sa superficie appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Une petite portion, à l'est, appartient plutôt à la sous-zone de forêt mélangée (sapinière à bouleau jaune). La végétation potentielle des sites mésiques est essentiellement composée d'érablières à bouleau jaune au niveau des mi-pentes, de sapinières à bouleau jaune sur les hauts de pentes et d'érablières à bouleau jaune et à hêtre sur les sommets bien drainés (Robitaille et Saucier, 1998).

Les milieux forestiers représentent 70 % de la superficie de la réserve (**tableau 11**). Les sapinières (17,3 %), les bétulaies jaunes (17 %) et les bétulaies blanches (11,3 %) dominent le couvert actuel (**figure 55**), alors que les peupleraies à peuplier faux-tremble (7,3 %),

les pessières noires (6 %) et les érablières à érable à sucre (4,8 %) sont également représentées. Plus du quart (26,6 %) de la réserve projetée est occupé par de vieilles forêts dont certaines sont protégées en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, soit trois refuges biologiques (no 04251R174, no 04251R196 et no 04251R086). Un autre refuge biologique est adjacent à la limite nord-ouest de la réserve projetée (no 04251R202). L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'un inventaire réalisé dans les limites de la réserve en 2017.

L'abondance de milieux aquatiques (27,8 %) constitue un élément écologique majeur de la réserve de biodiversité projetée. Du point de vue faunique, on trouve de l'omble de fontaine, de l'omble chevalier *oquassa*, des meuniers noir et rouge, de la perchaude, de la oui-touche, de la barbotte, des cyprinidés, de l'écrevisse, du grand héron, du cormoran à aigrettes, du bihoreau à couronne noire et du goéland argenté.

Des inventaires des prises fauniques de la zec de la Bessonne soulignent la présence de l'orignal, de l'ours noir, de la bécasse, de la gélinotte, du lièvre et du téttras. Le cerf de Virginie pourrait également fréquenter le secteur.

Deux habitats fauniques sont répertoriés sur l'île Steamboat (lac Wayagamac), soit une héronnière (no 03-04-0011-2006) et une colonie d'oiseaux (no 04-04-0001-1979). La réserve de biodiversité projetée abrite également quatre occurrences d'omble chevalier *oquassa* (*Salvelinus alpinus oquassa*). Cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable a été recensée dans le lac Wayagamac, le Petit lac Wayagamac, le lac Long et le lac Todd (Bordeleau), des lacs identifiés comme sites fauniques d'intérêt. Deux autres occurrences de cette espèce sont également adjacentes à la réserve de biodiversité projetée (lacs Tom et du Chêne dans la zec de la Bessonne).

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	2 716,5	20,8 %
	Mélangé	5 236,9	40,0 %
	Résineux	1 108,5	8,5 %
	En régénération	11,1	0,1 %
Autre	Aulnaie	93,8	0,7 %
	Dénudé humide	97,9	0,7 %
	Eau	3 641,6	27,8 %
	Île	8,1	0,1 %
	Inondé	173,0	1,3 %
	Autres	3,3	0,0 %
TOTAL		13 090,8	100,0 %

Tableau 11. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

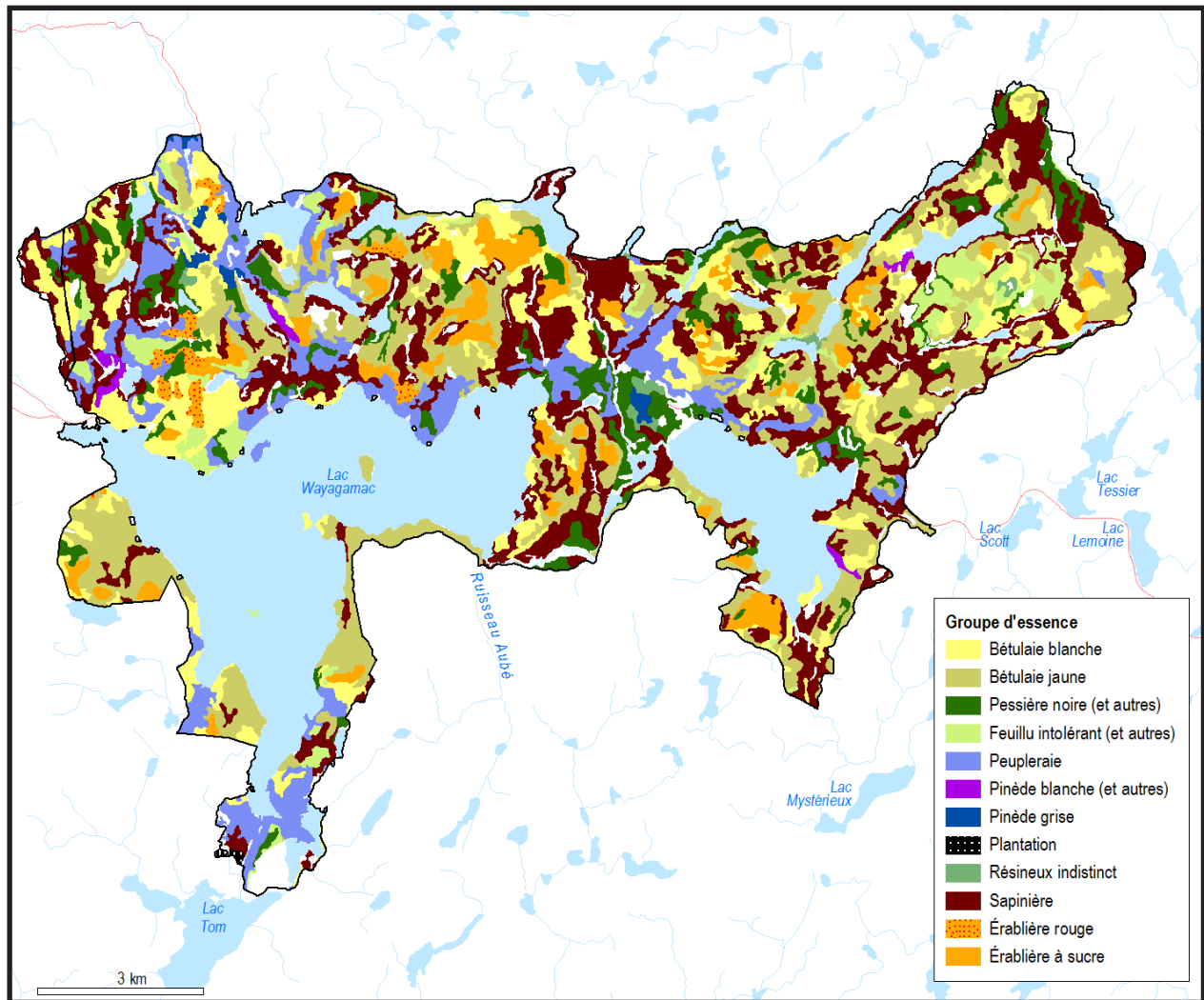


Figure 55. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

Milieu social

On recense dans la réserve de biodiversité projetée onze baux aux fins de villégiature, un bail aux fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans but lucratif (un site d'hébergement géré par la Commission scolaire de l'Énergie), de même qu'un barrage (barrage Wayagamac) sur la Petite rivière Bostonnais (**figure 56**).

Selon les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, on y trouve également trois camps de piégeage (au lac Paul, au Petit lac Wayagamac et dans le secteur des lacs Bouleau et Long) et sept terrains de piégeage. Plus de 80 % du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac est situé dans la zec de la Bessonne, ce qui représente environ 20 % de la superficie de ce territoire faunique. Cette réserve de biodiversité projetée se trouve dans deux unités de gestion des animaux à fourrure, soit l'unité 33 (la section au nord-ouest du lac Wayagamac) et l'unité 34 (tout le

reste du territoire protégé). Elle fait également partie de la zone de chasse et pêche 26. Un sentier de motoneige provincial (TQ73) et un sentier régional (TR355) traversent la réserve de biodiversité projetée d'est en ouest et longent ses limites sud.

On note également la présence de deux campings rustiques et d'un lavoir à poisson au sein de la réserve de biodiversité projetée, ainsi que de deux barrages gérés par la Ville de La Tuque (barrages Wayagamac et Pointe-Bostonnais). Le lac Wayagamac est la source principale d'alimentation en eau de la municipalité de La Tuque. De plus, la ligne de distribution d'électricité LAT 222 1Ph pénètre dans la réserve de biodiversité projetée sur plus de 5 km.

La réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac découle essentiellement d'une proposition du Groupe de travail régional sur les aires protégées de la Mauricie, laquelle avait auparavant été identifiée dans le cadre de l'Initiative Triade-Mauricie (Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013).

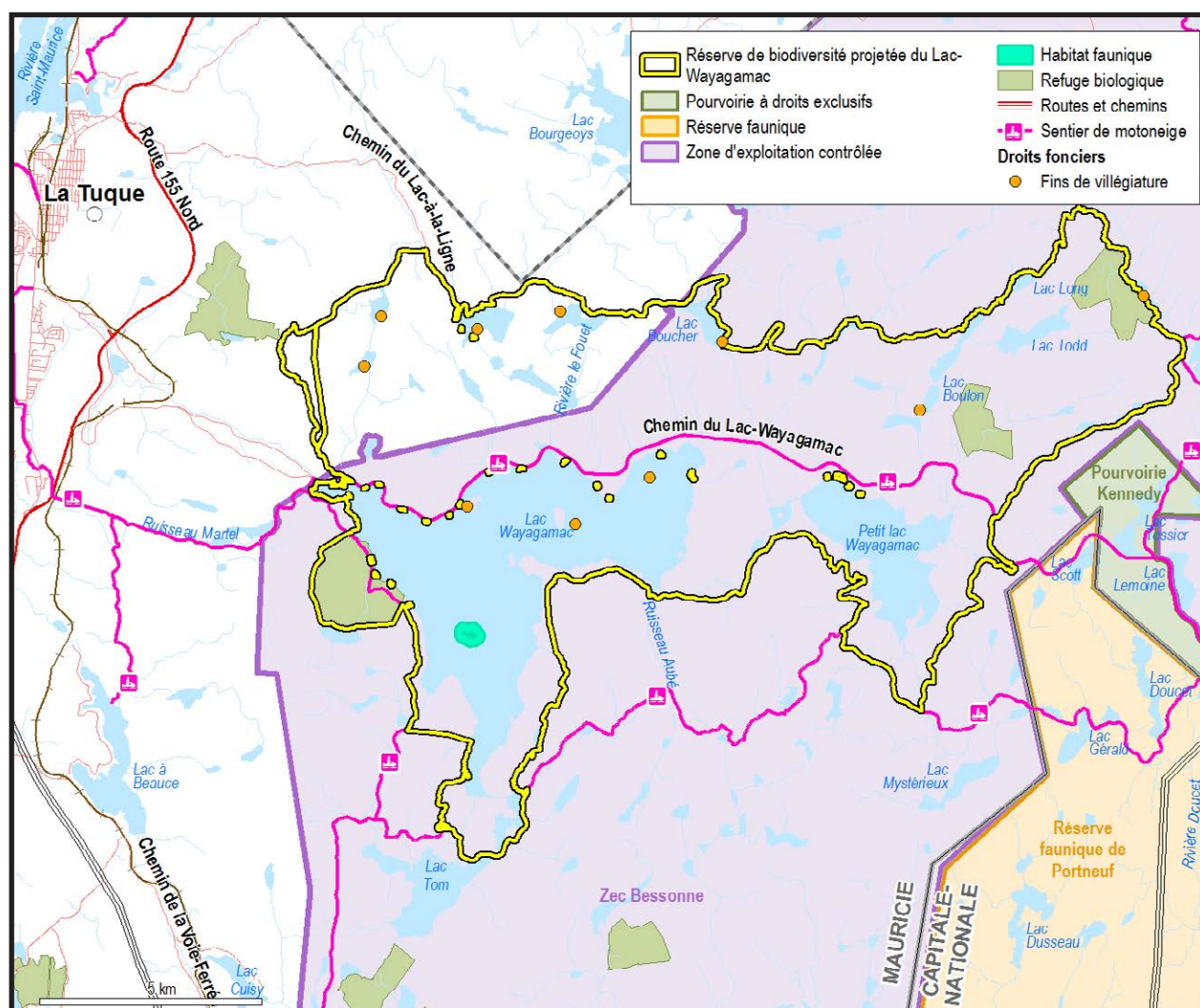


Figure 56 Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac

4.11.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

En complémentarité avec plusieurs autres aires protégées, dont notamment la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles et la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, la réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. On y trouve plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion nord-est (ensemble physiographique des basses collines du lac Wayagamac : C-0803 sur la **figure 3**) de la région naturelle de la dépression de La Tuque, dont le réseau actuel d'aires protégées couvre 10,3 % de la superficie.

Sur le plan de la configuration, la réserve projetée est d'une superficie (130,9 km²) plus importante que la superficie des plus grands feux survenus dans la région naturelle de la dépression de La Tuque

au cours des quarante dernières années. Sa forme générale n'est cependant pas optimale et les effets de bordure sont importants, ce qui réduit son efficacité pour la conservation. Finalement, plusieurs chemins, carrossables et forestiers, serpentent principalement les sections nord et est de la réserve de biodiversité projetée, fragmentant ainsi le territoire et ses écosystèmes.

4.11.6 Enjeux de conservation

L'absence d'activités industrielles permettra l'accroissement progressif de l'âge moyen des peuplements de la réserve de biodiversité. À terme, les vieilles bétulaies jaunes à sapin (avec parfois de l'érable à sucre) devraient couvrir l'essentiel (> 75 %) de la superficie terrestre de la réserve. La préservation de ces vieilles forêts à la limite nord de la forêt tempérée nordique, et par conséquent des espèces associées à ces écosystèmes, constituera un enjeu important pour la réserve de biodiversité. Ce milieu terrestre est d'une grande importance pour le maintien de l'intégrité écologique et

de la qualité du réseau hydrologique de l'ensemble de la réserve de biodiversité et notamment du lac Wayagamac. La gestion des milieux terrestres et aquatiques en vue d'en maintenir l'intégrité écologique constituera également un enjeu de conservation.

La protection des espèces en situation précaire et des habitats particuliers sera aussi une préoccupation prise en compte. Mentionnons notamment que la présence de cormorans dans l'habitat faunique de l'île Steamboat semble être une problématique pour la conservation de la végétation et de la héronnière de l'île. En effet, les cormorans sont associés à la destruction de la végétation, ce qui menace le maintien de la héronnière.

4.11.7 Gestion de la réserve permanente

L'utilisation du réseau de chemins et son entretien de même que l'utilisation et l'entretien des infrastructures mentionnées précédemment (barrages, campings, ligne de distribution d'électricité, chemins, sentiers, etc.) pourront se poursuivre dans le respect des réglementations applicables. C'est sur le chemin principal traversant la réserve projetée d'est en ouest que se trouve le poste d'accueil principal de la zec de la Bessonne, à moins de 100 m à l'ouest de la limite de la réserve projetée. Ce chemin est également la voie d'accès aux propriétés privées enclavées dans la réserve de biodiversité projetée et qui en sont exclues. Une route principale longe également les limites ouest du territoire. La réserve est fréquentée par les amateurs de villégiature, de chasse, de pêche, de trappage et de motoneige. Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, ces activités sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et peuvent se poursuivre normalement.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels plus sensibles ou fragiles et le rétablissement de vieilles forêts.



Photo 51. Le Grand lac Caribou, à la limite nord-ouest de la réserve de la RBP du Lac-Wayagamac (A. R. Bouchard, MELCC)

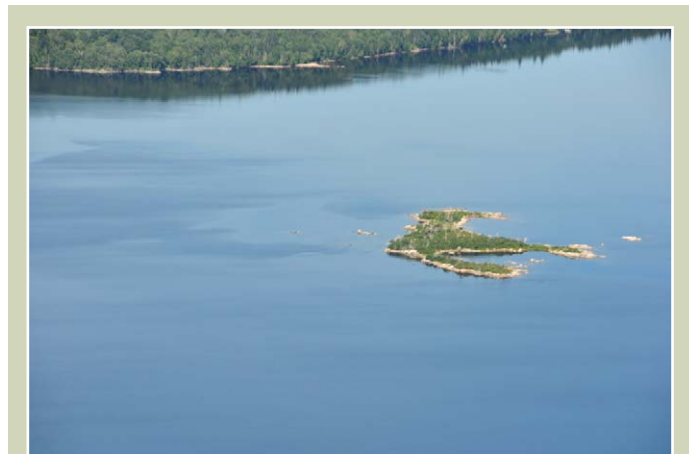


Photo 52. L'île Steamboat dans le lac Wayagamac (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 50. Le Petit lac Wayagamac avec le lac Wayagamac en arrière-plan (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 53. Extrémité nord-est de la RBP du Lac-Wayagamac; on aperçoit les lacs Coccinelle, Long, Bordeleau et le Petit lac Wayagamac au loin (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 54. La partie ouest de la RBP Judith-De Brésoules et le lac Édouard (A. R. Bouchard)

4.12 Réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules

4.12.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules se situe dans la région administrative de la Mauricie, à environ 35 km au nord-est du centre-ville de La Tuque, soit entre le 47° 34' et le 47° 38' de latitude nord et le 72° 17' et le 72° 22' de longitude ouest (**figures 1 et 57**). Cette réserve de biodiversité projetée couvre une superficie de 7,97 km². Elle encadre de part et d'autre la réserve écologique Judith-De Brésoules et s'étend jusqu'à la rive nord-est du lac Édouard.

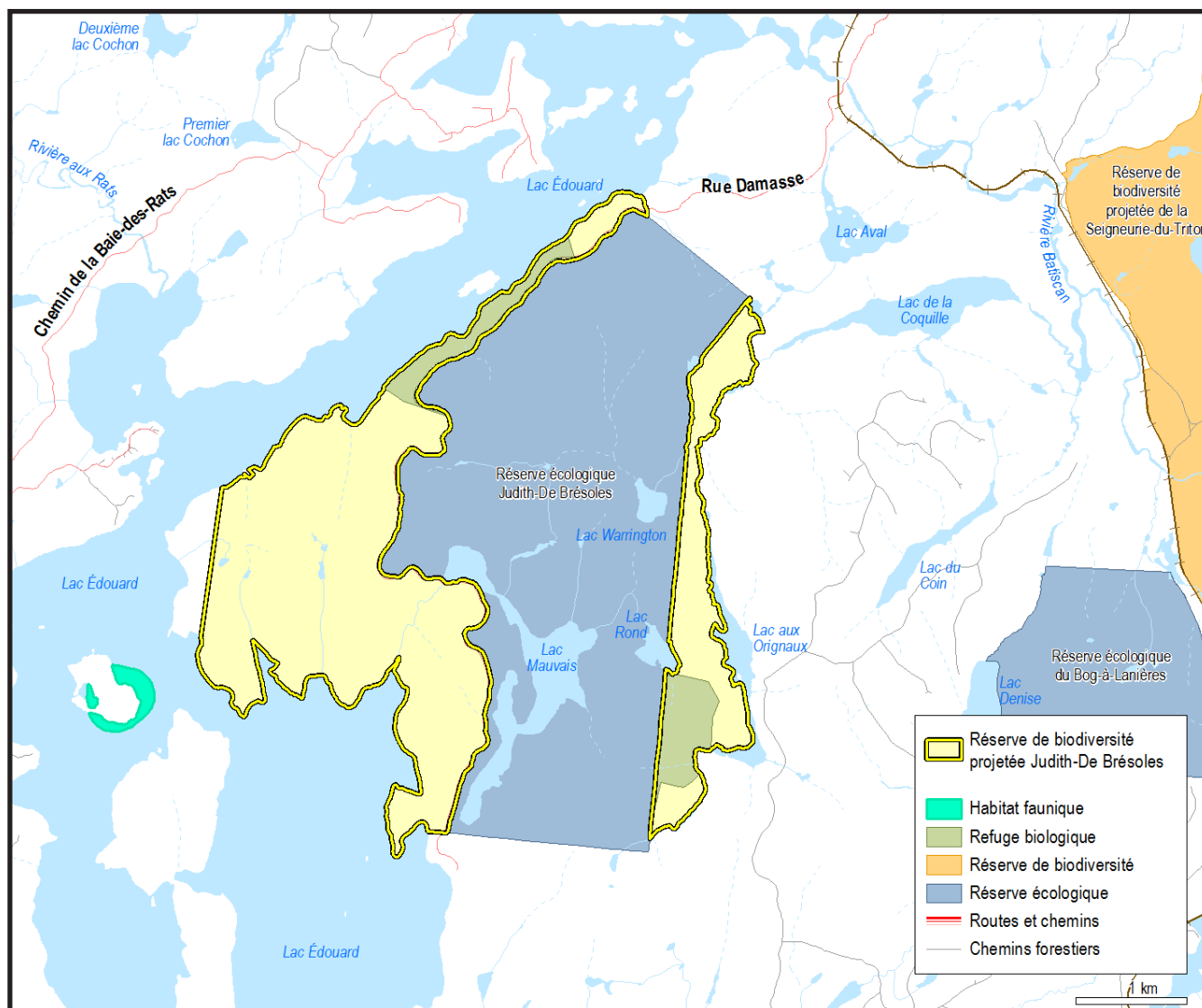


Figure 57. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules

4.12.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation³⁰.

4.12.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité Judith-De Brésoles*.

4.12.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément au niveau de la portion septentrionale de la région naturelle de la dépression de La Tuque et dans la portion nord de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Wayagamac (unité C0803 de la **figure 3**).

Le relief de la réserve de biodiversité projetée est essentiellement constitué de buttes et l'altitude y varie de 360 à 450 m, avec une moyenne d'environ 395 m. L'assise géologique (province géologique de Grenville) en périphérie du lac Édouard, dans la portion ouest de la réserve projetée, est composée d'un complexe gneissique (des gneiss gris à quartz-plagioclase biotite et/ou hornblende) ainsi que d'amphibolites. L'assise géologique de la portion est du territoire protégé est surtout composée de granite avec pegmatite.

Les dépôts de surface de la réserve de biodiversité projetée y sont diversifiés. On y trouve des dépôts glaciaires sans morphologie particulière, soit des tills indifférenciés d'épaisseur moyenne (de 50 cm à 1 m) avec des dépôts fluvio-glaciaires, pro-glaciaires, juxta-glaciaires et d'épandage, de même que des dépôts organiques épais et de rares affleurements rocheux en bordure du lac Édouard.

La réserve de biodiversité projetée est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, subhumide continental à saison de croissance longue, où la température moyenne annuelle varie de 1,9 à 4,5 °C, les précipitations moyennes totales entre 800 et 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 180 à 209 jours.

La réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant de la rivière Batiscan (**figure 9**). On y trouve quelques petits lacs, de même qu'un important marécage résineux et des marécages

inondés de bonne taille dans la portion ouest de la réserve de biodiversité projetée, de même que des bogs ou fens et marécages inondés également de bonne taille dans la partie est du territoire protégé. De plus, comme mentionné précédemment, la partie ouest de la réserve de biodiversité projetée est riveraine au lac Édouard, alors que la partie est est adjacente au lac aux Originaux.

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée appartient au domaine bioclimatique de la forêt mélangée (sapinière à bouleau jaune) et est d'ailleurs dominée par ce type de peuplement (**tableau 12**). Les peuplements forestiers de la portion ouest de la réserve de biodiversité projetée y sont majoritairement de type mélangé, les peuplements de feuillus et de résineux étant respectivement peu présents et rares. Les peuplements de la portion est du territoire protégé y sont majoritairement de type résineux, les peuplements mixtes et feuillus y étant respectivement peu fréquents et rares. La réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles comprend une grande diversité de peuplements forestiers et est dominée par les vieux peuplements, qui couvrent plus de 60 % de sa superficie. Ainsi, un grand nombre de peuplements de la portion ouest du territoire protégé sont de vieilles forêts voisinant des forêts âgées de 40 à 80 ans.

Les classes d'âge des peuplements de la portion est de la réserve de biodiversité projetée sont nettement plus diversifiées. Selon les données disponibles, aucune classe d'âge n'y semble dominante. La végétation potentielle de la section à l'ouest de la réserve écologique Judith-De Brésoles est constituée de plusieurs bétulaies jaunes à sapin et de quelques érablières sucrières à bouleau jaune (**figure 58**). La section à l'est de la réserve écologique est dominée par les conifères (sapinières à épinette noire et pessières à épinettes noire et/ou rouge). Un élément écologique important de la réserve de biodiversité projetée est cette présence d'érablières sucrières à bouleau jaune qui s'y trouvent à leur limite nord de distribution.

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	173,9	21,8 %
	Mélangé	462,7	58,0 %
	Résineux	129,5	16,2 %
Autre	Aulnaie	1,0	0,1 %
	Dénudé humide	7,4	0,9 %
	Eau	1,3	0,2 %
	Inondé	21,3	2,7 %
TOTAL		797,1	100 %

Tableau 12. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

30 http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/judith/PSC_RBP_Bresoles.pdf.

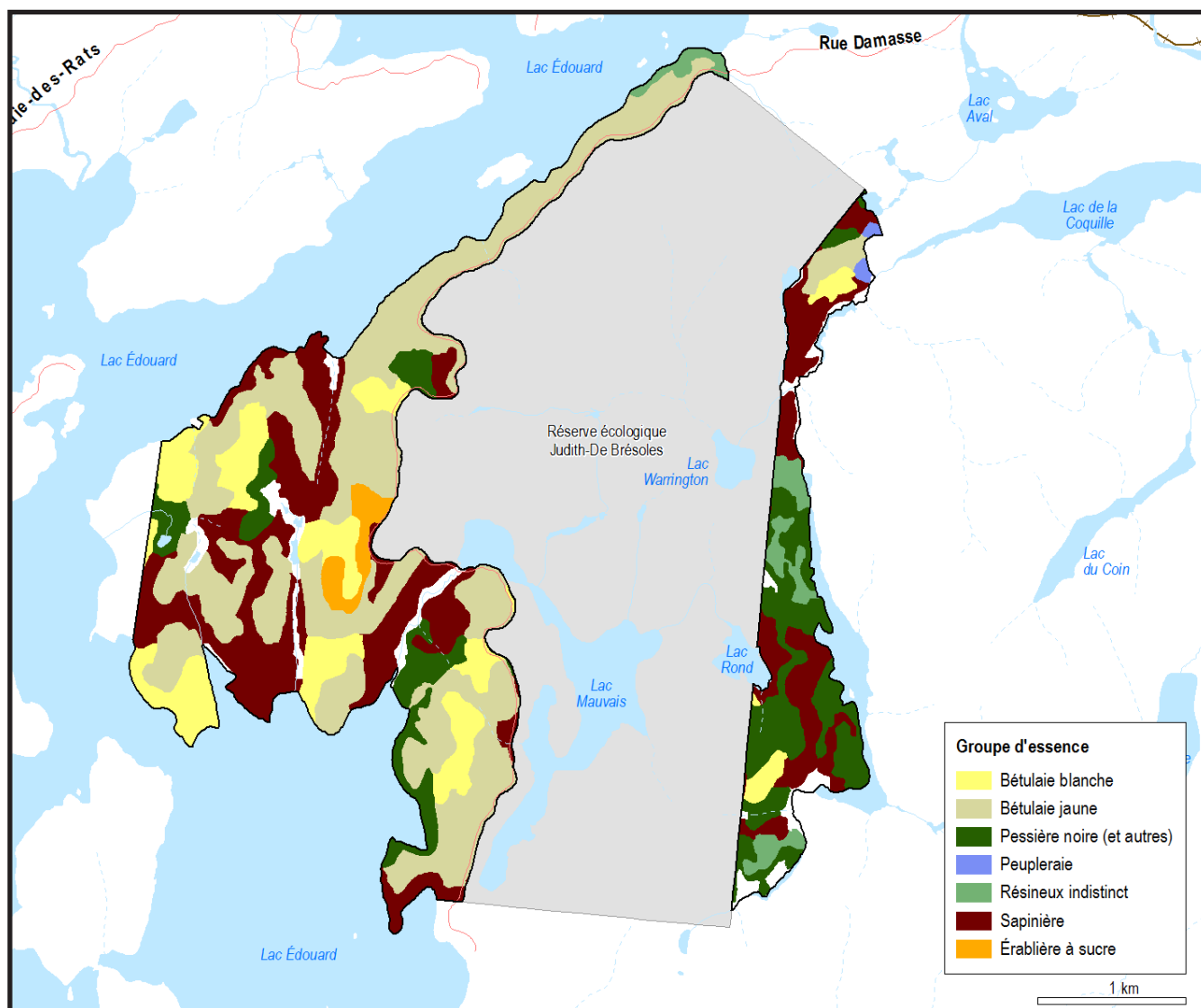


Figure 58. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésolles

L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'un inventaire sommaire réalisé dans les limites de la réserve en 2017. Des forêts à haute valeur de conservation (FHVC)³¹ sont incluses, en tout ou en partie, dans la réserve de biodiversité projetée. Les FHVC sont constituées d'une aire de conservation de l'Initiative Triade-Mauricie, d'un lac d'intérêt majeur (priorité 1) quant au maintien de la qualité visuelle de son environnement, d'une érable et de vieilles forêts. Deux refuges biologiques (no 04251R091 et no 04251R093) font également partie de la réserve de biodiversité projetée. Aucune occurrence d'espèce menacée ou vulnérable n'a été signalée au sein de la réserve de biodiversité projetée. Toutefois, une occurrence de campagnol-lemming de Cooper, une

espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été observée à proximité du territoire protégé. De plus, le lac Édouard abrite une population d'omble chevalier *oquassa*.

Milieu social

On ne recense qu'un seul bail de villégiature privée sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésolles (**figure 59**). Le territoire de la réserve de biodiversité projetée est situé dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 33 ainsi que dans la zone de chasse 26. Un parcours de canoé-kayak sillonne le lac Édouard du nord au sud. Un sentier de motoneige régional traverse la réserve de biodiversité projetée du nord au sud en longeant les limites ouest de la réserve écologique Judith-De Brésolles. Un sentier de quad provincial traverse, quant à lui, le coin nord-est de la réserve de biodiversité projetée. Hormis ces deux infrastructures linéaires, le territoire de la réserve de biodiversité projetée est remarquablement intègre et donc peu fragmenté.

³¹ Introduites par le Forest Stewardship Council (FSC) en 1999, les FHVC sont des forêts exceptionnelles et d'une importance capitale parce qu'elles recèlent de grandes valeurs environnementales et sociales.

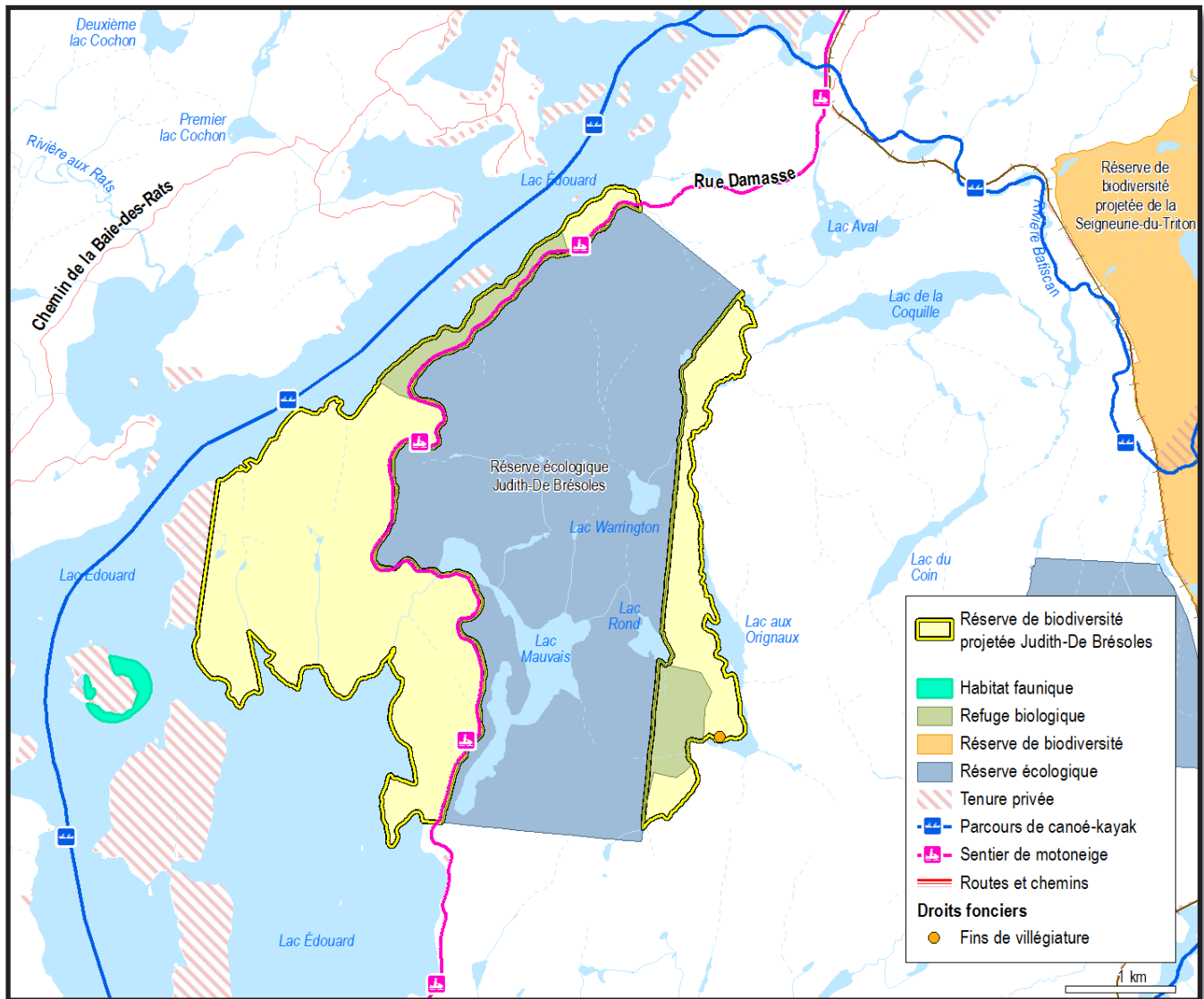


Figure 59. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention et le maintien de la certification FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

4.12.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

La portion ouest de la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules correspond essentiellement à une aire de conservation identifiée dans le cadre de l'Initiative Triade-Mauricie. Compte tenu de sa faible superficie, sa contribution à la représentativité du réseau d'aires protégées est en lien avec celle de la réserve éco-

logique Judith-De Brésoules. C'est la raison pour laquelle la réserve de biodiversité projetée comprend également un secteur disjoint, immédiatement à l'est de la réserve écologique. La réserve écologique Judith-De Brésoules et la réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoules forment ensemble un meilleur noyau de conservation (totalisant 18,9 km²) permettant une meilleure protection des écosystèmes qu'on y trouve.

La réserve de biodiversité projetée comprend plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion septentrionale de la région naturelle de la dépression de La Tuque, où on trouve également des écosystèmes représentatifs de la sous-zone de forêt mélangée.

4.12.6 Enjeux de conservation

L'absence d'activités industrielles permettra l'évolution naturelle des vieux peuplements de la réserve de biodiversité Judith-De Brésoles. Cette dernière étant complémentaire à la réserve écologique Judith-De Brésoles (créée en 1992), le maintien d'écosystèmes comparables sur le plan de l'intégrité écologique constitue un enjeu de conservation important. La protection des érablières sucrières à bouleau jaune (à la limite nord de leur distribution) constitue également un enjeu important.

4.12.7 Gestion de la réserve permanente

Aucune route ne pénètre la réserve de biodiversité projetée, qui est surtout accessible par le sentier régional de motoneige no 355, qui longe la limite ouest de la réserve écologique Judith-De Brésoles. Le territoire est également accessible par un sentier de quad situé au nord-est et par voie navigable ou hydravion via les lacs Édouard et aux Orignaux.

Les activités récréatives et touristiques actuellement réalisées sur le territoire pourront se poursuivre. L'utilisation des sentiers existants ainsi que leur entretien pourront se poursuivre dans le respect des réglementations applicables.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels plus sensibles ou fragiles et le maintien des vieilles forêts.



Photo 55. La rive ouest du lac aux Orignaux (de forme allongée, à l'avant-plan) forme la limite est de la RBP Judith-De Brésoles (A. R. Bouchard, MELCC)

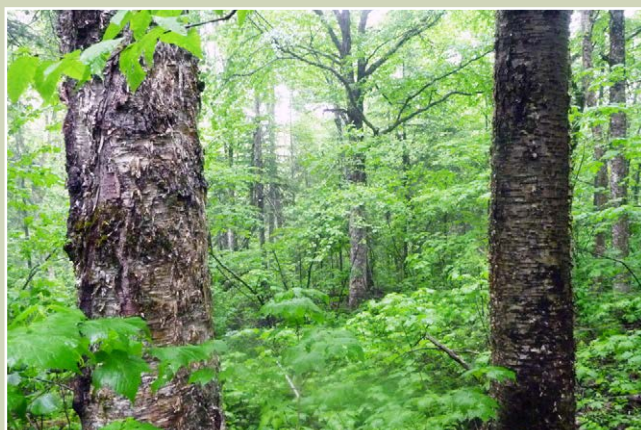


Photo 56. La partie ouest de la RBP Judith-De Brésoles comprend des bétulaies jaunes anciennes d'une grande intégrité écologique (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 57. Localisé dans un secteur à faible relief, le lac Tobie (à droite), le plus grand lac de la RBP Sikitakan-Sipi, est entouré de tourbières et de forêts peu productives (A. R. Bouchard, MELCC)

4.13 Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

4.13.1 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi se situe dans la région administrative de la Mauricie, entre le 48° 18' et le 48° 29' de latitude nord et le 74° 24' et le 74° 32' de longitude ouest (figures 1 et 60). Elle se trouve à environ 35,2 km au nord-ouest du Secteur de Parent (Ville de La Tuque), à 48,6 km au sud-est de la communauté attikamek d'Opitciwan et à 64 km au nord-ouest de la communauté attikamek de Wemotaci. Elle couvre une superficie de 91,4 km². Elle est située sur le territoire de la Ville de La Tuque (ville avec compétences de MRC).

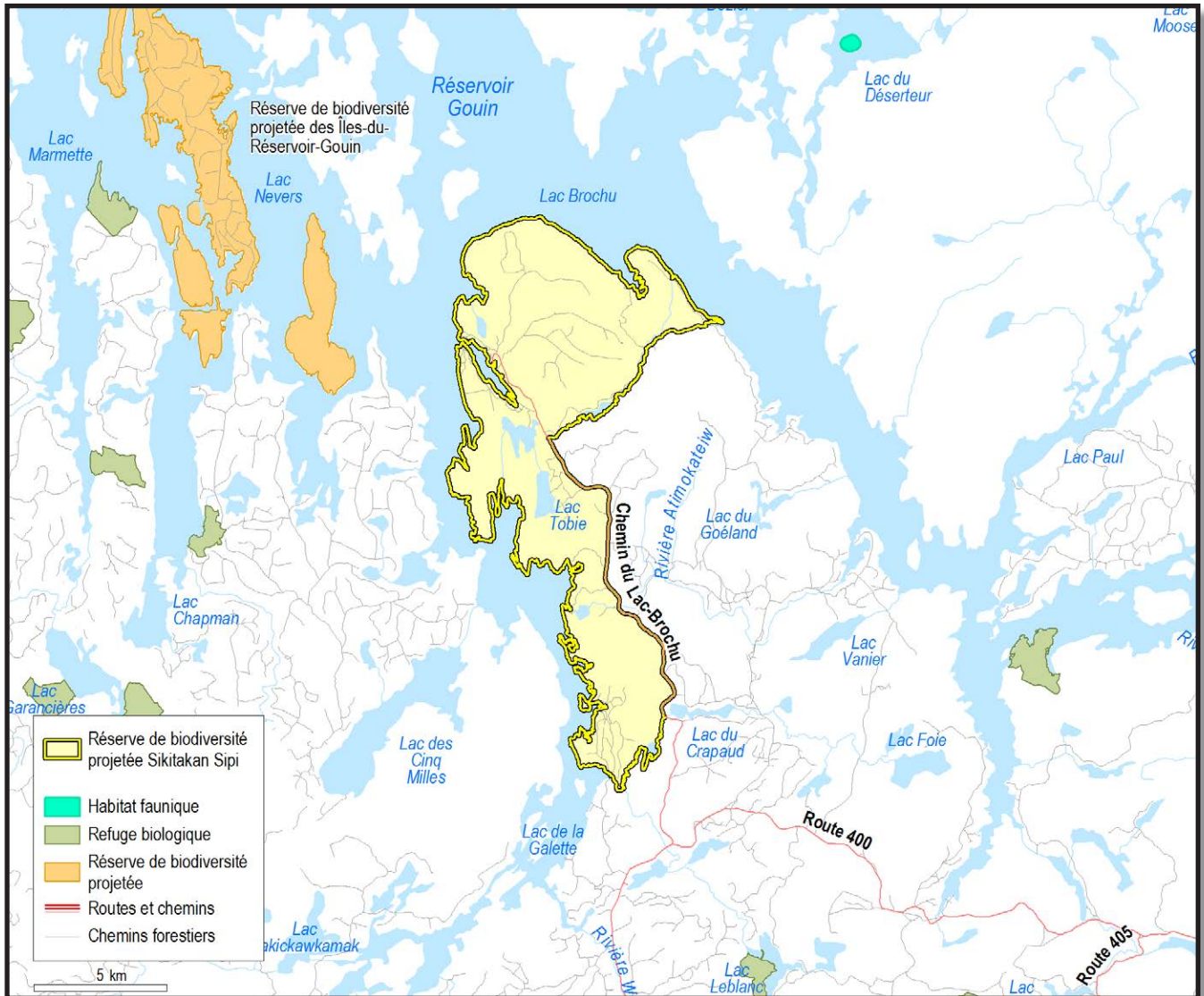


Figure 60. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

4.13.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la LCPN. Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité, dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation³².

4.13.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité Sikitakan Sipi*. Sikitakan sipi signifie « jardin de la rivière » en langue attikamek.

4.13.4 Écologie

Milieu physique

La réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Plus précisément, elle est incluse dans la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin et l'ensemble physiographique des buttes du lac Brochu (unité C0301 de la **figure 3**). Le territoire de la réserve se présente sous la forme d'un paysage de buttes et de buttons avec basses collines, l'ensemble étant recouvert de dépôts d'origine glaciaire (mélange de till indifférencié de plus d'un mètre et mince) et d'origine fluvioglaciaire, avec quelques dépôts organiques. L'altitude varie de 405 m à 561 m, avec une altitude moyenne de 438 m. Le substrat rocheux est essentiellement composé d'amphibolite, de metabasalte et de gneiss mafique d'origine volcanique.

La réserve de biodiversité projetée est sous l'influence d'un climat subpolaire, subhumide continental à saison de croissance moyenne, où la température moyenne annuelle varie de -1,5 °C à -1,9 °C, les précipitations totales annuelles de 800 à 1 359 mm et la saison de croissance moyenne de 150 à 179 jours. Le réseau hydrographique de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi se déverse dans le réservoir Gouin et fait partie du grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice (**figure 9**). Il occupe 4,8 % de la superficie du territoire et comprend une trentaine de lacs, dont les lacs Vincent et Tobie (les autres lacs étant sans nom).

Milieu biologique

La réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi est située dans la portion sud de la forêt boréale (domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc). Les milieux forestiers représentent 87,6 % de la superficie de la réserve (**tableau 13**). Les pessières noires (38,0 %) et les sapinières (16,1 %) dominent le couvert actuel (**figure 61**), alors que les pinèdes grises (11,2 %), les bétulaies blanches (10,0 %) et les peupleraies à peuplier faux-tremble (6,4%) sont également bien représentées.

	Couvert	Superficie (ha)	Proportion
Forêt	Feuillu	407,2	4,45 %
	Mélangé	2 563,8	28,03 %
	Résineux	4 828,0	52,79 %
	En régénération	215,6	2,36 %
Autre	Aulnaie	69,7	0,76 %
	Dénudé humide	575,4	6,29 %
	Gravière	1,1	0,01 %
	Eau	438,2	4,79 %
	Île	0,6	0,01 %
	Inondé	28,9	0,32 %
	Autre	16,8	0,18 %
TOTAL		9 145,5	100 %

Tableau 13. Synthèse forestière* du territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

* Données du système d'information écoforestier (MFFP)

Près de 55 % du couvert forestier a été perturbé au cours des dernières décennies alors que les vieilles forêts comptent actuellement pour 28 % de la superficie. D'immenses tourbières sont présentes dans le secteur à l'ouest du lac Tobie, au sud de la piste d'atterrissage de la pourvoirie Escapade. L'annexe 2 présente la liste des espèces végétales répertoriées lors d'un inventaire sommaire réalisé dans les limites de la réserve en 2011.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi. La réserve abrite vraisemblablement un échantillon représentatif des espèces qui fréquentent la portion méridionale de la forêt boréale (sapinière à bouleau blanc).

Une occurrence de pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) a été répertoriée dans la partie ouest de la réserve et une dizaine d'autres sur des îles ne faisant pas partie de la réserve de biodiversité projetée et sur les berges du réservoir Gouin. Cette espèce désignée vulnérable au Québec a un grand domaine vital. Deux occurrences de garrot d'Islande, population 1 (*Bucephala islandica*, pop. 1) ont également été observées à une vingtaine de kilomètres des berges est et ouest du réservoir Gouin. Cette espèce, également désignée vulnérable, pourrait fréquenter la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi pour l'élevage de ses jeunes ou pour son alimentation.

Milieu social

La réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi est relativement isolée et de ce fait peu accessible à la population. Il faut compter cinq à six heures de routes forestières pour accéder au territoire de la réserve projetée à partir de La Tuque ou de Mont-Laurier (entre 250 et 300 km).

32 http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/sikitakan/PSC_Sikitakan.pdf.

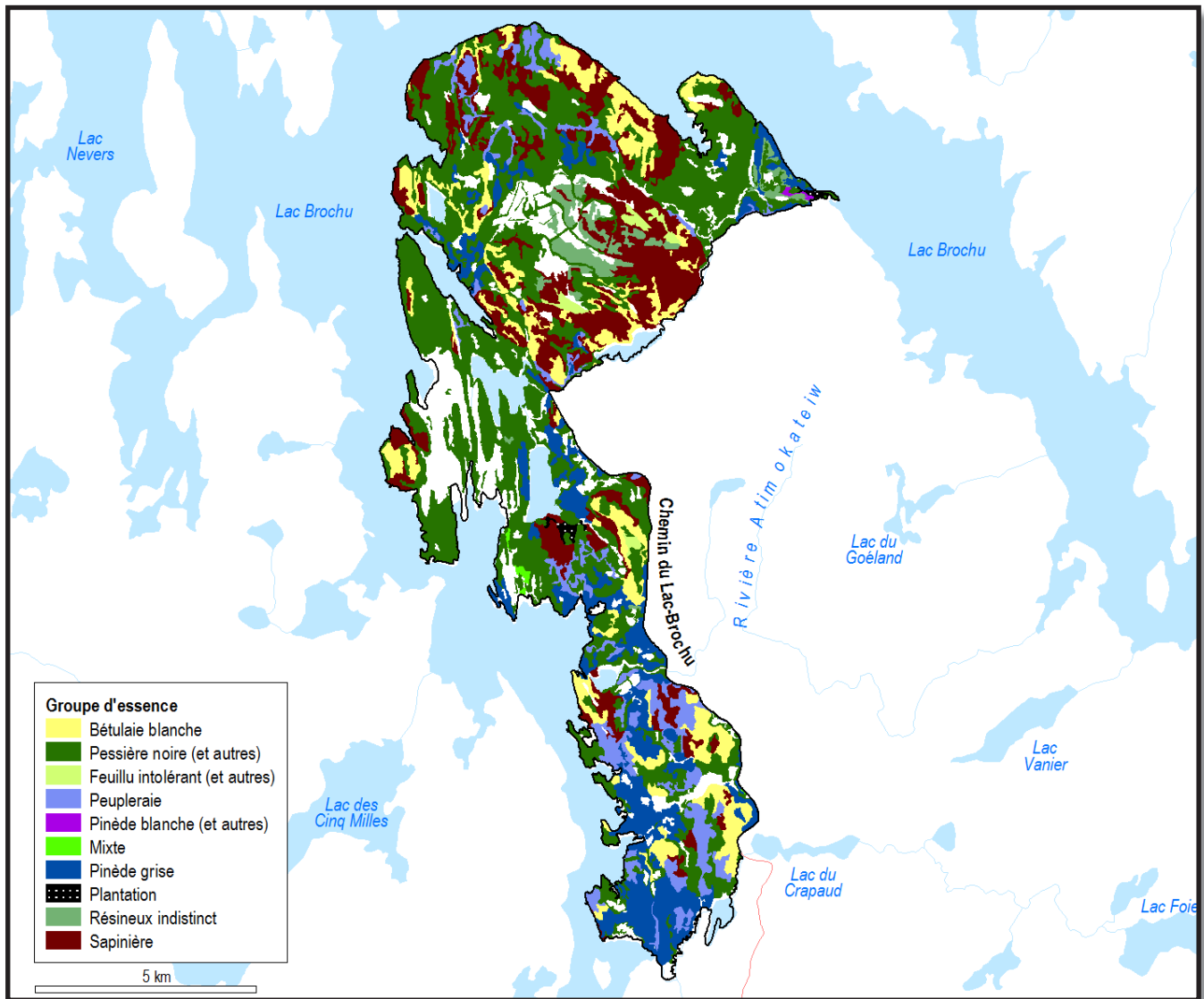


Figure 61. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

La réserve de biodiversité projetée est entièrement située dans la zone de chasse 14 et dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 31. Elle est située dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure.

Trente-trois droits fonciers ont été accordés à l'intérieur des limites de ce territoire (**figure 62**) :

- Vingt-neuf baux de villégiature, dont plusieurs situés dans un site de villégiature regroupée;
- Un bail à des fins commerciales d'établissements de pourvoirie (pourvoirie Escapade, pourvoirie sans droits exclusifs);
- Un bail d'hébergement commercial;
- Deux baux d'infrastructures de transport (piste d'atterrissage).

Un site de camping rustique est présent à la limite est de la réserve. Le chemin de pénétration principal constitue la limite est de la réserve projetée pour toute la portion sud (plus étroite) de l'aire protégée. L'exploitation forestière qui a eu lieu dans la portion nord, avant la création de l'aire protégée, a laissé des chemins forestiers aujourd'hui presque totalement refermés.

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention et le maintien de la certification FSC. La certification forestière est aujourd'hui un atout pour les entreprises du secteur forestier qui désirent diversifier leurs marchés.

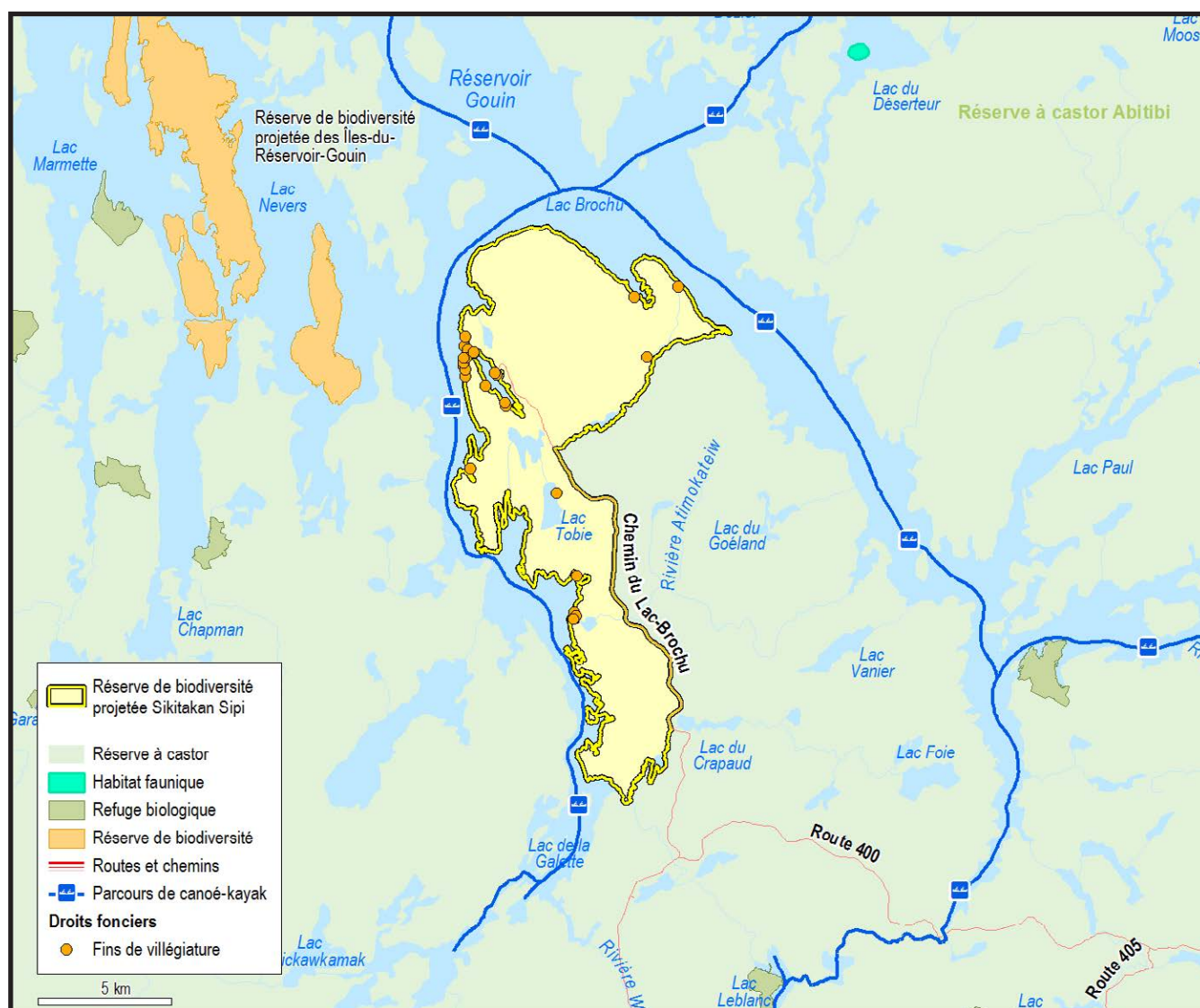


Figure 62. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi

4.13.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité et efficacité

En complémentarité avec les réserves de biodiversité projetées des Îles-du-Réservoir-Gouin et du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. On y trouve plusieurs composantes écologiques d'intérêt et représentatives des écosystèmes caractéristiques de la portion sud-ouest de la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin (**figure 3**), ensemble physiographique des buttes du lac Brochu (**figure 3**), unité C0301), dont le réseau actuel d'aires protégées couvre 4,3 % de la superficie.

Selon les théories de la biologie de la conservation, la superficie d'une aire protégée doit être suffisante pour contenir l'ensemble

des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grandes perturbations susceptibles de l'affecter. Avec ses 91,4 km², la réserve projetée est de superficie inférieure aux perturbations naturelles qui peuvent survenir dans la région naturelle de la dépression du réservoir Gouin. Par ailleurs, la forme allongée et étroite de la portion sud du territoire réduit considérablement son efficacité. Les effets de bordure sont importants et les noyaux de conservation sont de taille réduite.

4.13.6 Enjeux de conservation

Le territoire de la réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi est situé dans un secteur soumis à une fréquence élevée de perturbations naturelles. Les récoltes forestières des dernières décennies ont diminué encore davantage la proportion de forêts matures et

de vieilles forêts. En l'absence de coupe, la proportion de vieilles forêts pourra augmenter et une mosaïque forestière davantage en équilibre avec le régime des perturbations naturelles se rétablira, répondant à certains des enjeux écologiques identifiés par Tittler et collab. (2010) pour la Mauricie.

4.13.7 Gestion de la réserve permanente

Accessible au moyen de routes forestières, mais à plus de 275 km des villes les plus proches, la réserve de biodiversité Sikitakan-Sipi sera principalement fréquentée par les amateurs de villégiature, de chasse, de pêche, de trappage et de motoneige. Réalisées dans le respect des lois et règlements applicables, ces activités sont compatibles avec le statut de réserve de biodiversité et peuvent se poursuivre normalement.

Le MELCC souhaite faire participer l'ensemble des intervenants concernés à l'élaboration d'un plan d'action et d'un zonage en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de conservation poursuivis, en particulier la protection de certains milieux naturels plus sensibles ou fragiles et le rétablissement de vieilles forêts.



Photo 59. La pourvoirie Escapade et sa piste d'atterrissage (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 60. Une route forestière forme la limite est de la portion méridionale de la RPB Sikitakan-Sipi (à droite) (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 65. Près du lac Vincent, dans la portion sud de la RPB Sikitakan-Sipi, les zones coupées récemment (en vert plus clair à l'avant-plan) sont à l'extérieur de l'aire protégée (A. R. Bouchard, MELCC)



Photo 61. L'impact des récoltes forestières est bien visible sur la portion nord de la RPB Sikitakan-Sipi (A. R. Bouchard, MELCC)

5 Modalités générales de gestion proposées

5.1 Statut légal

Les treize aires protégées actuelles ont été créées en vertu de la LCPN (statut provisoire de « réserve projetée »). Le statut permanent de protection visé pour un de ces territoires est celui de *réserve aquatique* et pour les douze autres, celui de *réserve de biodiversité*. L'application de cette loi ne concerne que les terres du domaine de l'État comprises à l'intérieur des réserves provisoires ou permanentes. Le MELCC est responsable de la gestion des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques. Les autres ministères qui ont également des responsabilités sur le territoire public continuent à les exercer. Actuellement, les treize réserves projetées sont classées dans la catégorie II de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Dudley, 2008), laquelle se définit comme suit :

Vaste aire naturelle ou quasi naturelle mise en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales. Les objectifs premiers sont de protéger la biodiversité naturelle de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents, et de promouvoir l'éducation et les loisirs.

La catégorie visée lors de l'attribution du statut permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique à ces treize territoires est également la catégorie II de l'UICN.

5.2 Principes de gestion

Le MELCC a établi trois principes devant guider la gestion des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques :

- Gestion écosystémique
- Gestion régionalisée et participative
- Gestion minimale

5.2.1 Une gestion écosystémique

La gestion écosystémique que le MELCC va mettre en œuvre visera l'atteinte des objectifs de conservation suivants :

1. Maintenir l'intégrité écologique et la dynamique naturelle des écosystèmes;
2. Permettre l'exercice d'activités récréotouristiques et la réalisation d'aménagements récréotouristiques permettant la découverte de la nature sans toutefois excéder la capacité des écosystèmes à subir ces impacts et sans nuire à l'objectif no 1;
3. Favoriser l'acquisition et la diffusion des connaissances sur le patrimoine naturel dans le but de favoriser le respect des mesures de protection;
4. Participer à l'harmonisation de la gestion des réserves de biodiversité ou aquatiques et des territoires périphériques dans un contexte d'aménagement du territoire tenant compte des écosystèmes.

5.2.2 Une gestion régionalisée et participative

La gestion de la réserve aquatique et des douze réserves de biodiversité relèvera du MELCC. Une approche régionalisée sera privilégiée, permettant l'adaptation de la gestion aux réalités locales et régionales tout en reflétant les spécificités des collectivités, du milieu biophysique et du milieu social. Le caractère régional de la gestion vise aussi à favoriser l'appropriation de ces aires protégées par les populations concernées.

Le caractère participatif de la gestion vise à ce que les acteurs du milieu concernés par ces territoires puissent participer à leur gestion. Ceux-ci seront invités à participer à l'élaboration d'un plan d'action, aux actions concrètes de gestion et de protection visant l'atteinte des objectifs de conservation et, le cas échéant, aux décisions relatives à la mise en valeur de ces territoires. Puisque chaque territoire présente des caractéristiques naturelles d'utilisation et d'occupation différentes, l'approche de gestion pourra être adaptée aux réalités et à la dynamique propres à chaque réserve de biodiversité ou aquatique. Les actions, les outils et les mécanismes qui seront mis en place pour la gestion de ces territoires et pour effectuer le suivi des objectifs de conservation seront, eux aussi, adaptés aux réalités territoriales.

5.2.3 Une gestion minimale

La réserve aquatique et les douze réserves de biodiversité feront l'objet d'une gestion qui, à tout le moins, devra garantir le respect des objectifs du plan de conservation et ceux de la gestion écosystémique, régionalisée et participative.

5.3 Mise en œuvre de la gestion

La gestion des réserves de biodiversité ou aquatiques consistera à mettre en œuvre des activités liées aux domaines suivants :

- Information et communication
- Signalisation
- Surveillance et contrôle
- Suivi du milieu naturel
- Élaboration d'un plan d'action
- Application réglementaire

5.4 Information et communication

Le MELCC a la responsabilité de faire connaître l'existence et l'importance de ces aires protégées et les raisons qui justifient leur protection. Il doit développer les moyens pour communiquer l'information au public et aussi mettre en place les structures permettant de renseigner les citoyens qui sont à la recherche d'information à l'égard de ces territoires. À titre d'exemple, mentionnons certains outils qui peuvent répondre à ce besoin, comme la création de pages Web sur le site Internet du MELCC pour communiquer l'information relative aux aires protégées, la production de dépliants d'information qui seraient distribués dans des lieux stratégiques permettant de rejoindre la population concernée, la communication par les médias locaux, régionaux et de masse ou la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à distribuer aux occupants et usagers, etc.

5.5 Signalisation

La signalisation est une composante importante pour la gestion et pour l'atteinte des objectifs de conservation, car elle permet de livrer une information adéquate sur le terrain même d'une réserve. Mentionnons notamment que la signalisation peut permettre d'informer les utilisateurs du territoire sur les activités permises ou non permises, les caractéristiques écologiques qui ont motivé la création de l'aire protégée ou encore les objectifs de gestion. La signalisation implique l'installation de panneaux sur le territoire. Un panneau peut aussi servir à donner des indications ou à rappeler un règlement. Le MELCC est responsable de la production du contenu des panneaux de signalisation et de leur installation.

5.6 Surveillance et contrôle

La présence d'occupants et d'usagers sur le territoire de certaines réserves aquatiques ou de biodiversité peut entraîner des impacts sur le milieu naturel. Le risque d'infraction nécessite une surveillance significative pour assurer le respect des lois et règlements. Dans le but d'assurer minimalement le maintien de l'intégrité écologique des réserves, le MELCC a prévu des activités récurrentes de surveillance. Par ailleurs, lors d'une plainte ou d'une dénonciation, un avis de non-conformité peut être produit, après une constatation sur les lieux.

5.7 Suivi du milieu naturel

Il est important de connaître l'évolution des écosystèmes et de leurs éléments constitutants dans le temps afin de réviser au besoin les mesures de protection et de gestion de chacune des réserves aquatiques ou de biodiversité. Dans le contexte des changements climatiques, les aires protégées constituent des sites témoins où les perturbations anthropiques directes sont faibles ou absentes. Il devient donc particulièrement nécessaire d'assurer un suivi de leurs composantes naturelles. Le suivi du milieu naturel sera basé sur une approche comparative entre l'état des écosystèmes au moment de la création de l'aire protégée et son état à différents moments dans le futur. À la suite de l'attribution du statut permanent de réserve aquatique ou de réserve de biodiversité, le MELCC produira un portrait du milieu naturel basé sur certains éléments, dont les suivants :

- Couvert forestier : pourcentage du territoire sous couvert forestier, répartition selon les classes d'âge des forêts, proportion de forêts perturbées, etc.;
- Qualité des eaux des principaux lacs et cours d'eau (programme d'échantillonnage);
- Situation des populations de poissons en fonction de l'évolution des prises (p. ex., enquête sur la pêche – données du MFFP-Faune);
- État des rives des cours d'eau et des plans d'eau (proportion de rives déboisées ou aménagées, enquête d'utilisation des terrains riverains et des habitudes des villégiateurs, etc.);
- Taux de fragmentation des boisés (densité des chemins et des sentiers);
- Fragilité des sols (caractéristiques des dépôts de surface) et taux d'exposition aux perturbations (nombre de sentiers sur ces milieux et leur fréquentation);
- Situation des populations fauniques (enquête sur la chasse et le piégeage – données du MFFP-Faune);
- Taux d'occupation et d'utilisation (enquête auprès des usagers concernés).

Selon les données recueillies, par la réalisation de portraits écologiques à des périodes récurrentes ou lors d'études ou de recherches réalisées par des partenaires du domaine de la recherche, les mesures de protection et de gestion pourraient être modifiées de façon à mieux protéger la biodiversité de ces territoires.

Jusqu'à maintenant, le MELCC a établi un partenariat avec l'association FloraQuebeca pour l'étude de certaines réserves, telles la réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure, la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès, la réserve de biodiversité Uapishka et la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles. Ces travaux ont permis d'accroître les connaissances botaniques relativement à ces territoires. D'autres partenariats concernant divers domaines de connaissance restent à établir.

5.8 Plan d'action

Dès que le statut permanent de *réserve de biodiversité* ou de *réserve aquatique* sera accordé, un plan d'action pourra être rédigé. Relevant de la responsabilité du MELCC, il sera élaboré avec la collaboration des acteurs du milieu concernés et intéressés. Un plan d'action doit être préparé pour chaque réserve. Celui-ci apporte une précision supplémentaire quant aux objectifs de conservation et de mise en valeur qui figurent dans le plan de conservation d'une réserve. Ce plan détermine les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs. En ce qui concerne son contenu, le plan d'action peut prévoir des actions en matière de communication, de signalisation, de surveillance, de suivi, de restauration, d'éducation, d'interprétation ou de mise en valeur. Il déterminera, pour chacune des actions, les intervenants concernés, le responsable de la coordination, l'horizon sur lequel chaque action doit être accomplie, les besoins de connaissances à acquérir ainsi que les besoins techniques et financiers. Comme le plan d'action est relativement précis quant aux moyens et besoins relatifs à sa mise en œuvre, il constitue l'un des principaux outils servant à évaluer les efforts et les ressources à consacrer à la gestion d'une réserve, c'est-à-dire à la mise en œuvre du plan d'action (la réalisation des actions énoncées dans le plan). La durée de chaque plan d'action et la récurrence de sa révision sont déterminées par le MELCC en concertation avec les acteurs participant à la gestion.

5.9 Application réglementaire

Le plan de conservation d'une réserve comporte un volet réglementaire par lequel plusieurs interventions sont sujettes à une autorisation du MELCC. Les directions régionales de l'analyse et de l'expertise du MELCC sont responsables de l'analyse de ces demandes et de la délivrance des autorisations, le cas échéant. Chaque activité ou intervention nécessitant une autorisation du MELCC sera évaluée en fonction de sa compatibilité avec la vocation de la réserve de biodiversité ou de la réserve aquatique et des impacts potentiels sur le milieu naturel.

5.10 Comité de gestion pour les réserves aquatiques ou de biodiversité

La mise en œuvre de la gestion des réserves aquatiques ou de biodiversité, dans le respect des principes et des orientations de gestion précédemment mentionnés, pourra notamment être réalisée par la constitution de comités de gestion. Ces comités peuvent comporter de nombreuses caractéristiques diverses selon les besoins du milieu et des participants. Il pourrait par exemple s'agir d'un comité *ad hoc* ou d'un comité permanent, d'un comité régional responsable de plusieurs réserves aquatiques et de biodiversité, ou encore d'un comité propre à une réserve donnée. Il pourrait par ailleurs n'y avoir aucun comité, si aucun acteur n'est concerné, ou si personne ne démontre de l'intérêt à participer à la gestion d'une réserve. L'ab-

sence de comité n'empêchera nullement le MELCC de consulter tout individu ou organisme concerné par un projet ou par une décision de gestion. Le comité de gestion est un comité consultatif qui aura pour rôle de formuler des avis et des recommandations sur les divers sujets relatifs à la protection, à la gestion et à la mise en valeur de la réserve concernée, à savoir sur tous les sujets qui feront l'objet du plan d'action. Bien que le concept de comité consultatif prévoit que le comité n'a pas le pouvoir de prendre de décisions et que, dans le cas des réserves aquatiques ou de biodiversité, les décisions relèvent du MELCC, ce dernier respectera autant que possible les conseils et les recommandations du comité consultatif dans sa prise de décision. Si un organisme, notamment une municipalité ou une MRC, souhaite prendre en charge la gestion d'une ou de plusieurs réserves, le MELCC est habilité à déléguer la gestion. La délégation peut concerner divers pouvoirs, activités et responsabilités de gestion et de mise en valeur. Peu importe la forme que prendra la gestion (comité ou délégation), le gestionnaire et ses collaborateurs auront comme tâche première de rédiger le plan d'action. Ce dernier portera sur l'ensemble des sujets relatifs à la gestion d'une réserve aquatique ou de biodiversité. À l'heure actuelle, le MELCC n'a pas déterminé les modalités de gestion à mettre en œuvre pour chacune des réserves. La présente consultation du public vise notamment à recueillir les préoccupations et les propositions des participants sur la question de la gestion et des comités de gestion.

5.11 Responsabilités

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable de la coordination ainsi que de la mise en œuvre du plan d'action sur les aires protégées et assure l'application de la LCPN. Il travaille en collaboration étroite avec les autres ministères et organismes gouvernementaux concernés, dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

5.12 Responsabilités des autres ministères

Les ministères et organismes ayant des responsabilités sur le territoire collaboreront avec le MELCC pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité et continueront d'assurer l'application des lois et des règlements dont ils ont la responsabilité sur les territoires publics protégés. C'est particulièrement le cas du MERN et du MFFP, qui sont responsables de l'application de plusieurs lois et règlements sur les terres du domaine de l'État.

Les responsabilités et les domaines d'activité du MERN sont, notamment :

- La gestion du territoire public (notamment les droits fonciers relatifs aux activités récréatives et à l'occupation lorsque la gestion de ces derniers n'a pas été déléguée aux MRC concernées).

Les responsabilités et les domaines d'activité du MFFP sont, notamment :

- La gestion de la faune (réglementation de la pêche, de la chasse et du piégeage, territoires fauniques structurés, attribution des droits fauniques, suivi des populations fauniques);
- La gestion des refuges biologiques désignés, des écosystèmes forestiers exceptionnels et des forêts d'expérimentation en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1; articles 18 à 35);
- La délivrance de permis d'intervention en matière forestière.

Les MRC ainsi que les municipalités sont, elles aussi, responsables de l'application de lois et règlements relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

5.13 Principaux éléments du régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques

La réserve de biodiversité ainsi que la réserve aquatique visent la protection de milieux naturels, principalement au regard des activités industrielles. Elles permettent, de façon générale, la poursuite des activités et des occupations de nature récréative, touristique, faunique ou éducative. Ainsi, bien que le régime d'activités, par son caractère réglementaire, présente de nombreuses allusions quant à la nécessité d'obtenir une autorisation du MELCC concernant la mise en place de nouvelles infrastructures ou la réalisation d'aménagements, les occupants, les utilisateurs et les visiteurs de ces territoires peuvent poursuivre la grande majorité de leurs activités sans contraintes, comme c'est le cas ailleurs, en territoire public. Le régime d'activités des réserves aquatiques et de biodiversité apporte des exigences supplémentaires concernant tout nouvel élément pouvant avoir pour effet d'accroître la pression ou les impacts négatifs sur les écosystèmes. L'objectif du MELCC est en effet de s'assurer que le degré d'impact demeure acceptable en fonction de la capacité des écosystèmes ou des éléments du milieu naturel à subir des pressions, notamment face aux activités anthropiques. Les activités menées à l'intérieur de la réserve aquatique projetée et des douze réserves de biodiversité projetées sont actuellement régies par les dispositions de la LCPN et par le régime d'activités des plans de conservation en vigueur pour ces treize réserves projetées. Soulignons que le régime d'activités actuel des réserves projetées ne sera pas nécessairement le même lorsqu'un statut permanent leur sera attribué. Le régime d'activités définitif d'une réserve aquatique ou de biodiversité (statut permanent) peut présenter des particularités par rapport aux autres territoires possédant le même statut. Cette possibilité permet d'ailleurs, lorsque requis, de tenir compte notamment des sujets abordés pendant les audiences publiques ou des réalités écologiques spécifiques à chaque territoire.

La présente section vise à faire part de l'orientation du MELCC quant aux diverses activités ou interventions dans un contexte où ces territoires posséderont un statut permanent de *réserve de biodiversité* ou de *réserve aquatique*. Il s'agit cependant d'un résumé. Une présentation complète du régime d'activités et du niveau de compatibilité d'activités et d'interventions est proposée dans le document *Régime des activités dans les réserves aquatiques et de biodiversité* (MDDEP, 2011b). Dans le but de mieux exprimer les orientations de conservation et de mise en valeur du MELCC à l'égard des concepts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique, les dispositions de la loi et du régime d'activités ont été résumées, dans les paragraphes qui suivent, selon les quatre catégories d'activités et d'interventions suivantes :

- Activités permises
- Activités compatibles sujettes à une autorisation
- Activités incompatibles pouvant être autorisées de façon exceptionnelle
- Activités interdites

5.13.1 Activités permises

Les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques permettent le maintien de certains droits d'occupation existant sur le territoire au moment de l'octroi du statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique ainsi que des infrastructures et des équipements qui leur sont associés. Ces droits sont les suivants :

- Camps de piégeage et abris sommaires;
- Chalets de villégiature (et leurs ouvrages accessoires permis selon les clauses du bail);
- Lignes de distribution d'électricité ou de téléphone, sentiers, chemins, rampes de mise à l'eau, etc.;
- Toute autre infrastructure présente, issue d'un droit d'occupation dont la vocation est jugée compatible (p. ex., camping, colonie de vacances, centre d'interprétation, bâtiment de pourvoirie).

De plus, pour l'exercice des activités et interventions énumérées ci-dessous, aucune autorisation supplémentaire à celles déjà requises en vertu d'autres lois n'est nécessaire :

- La récolte de bois pour faire un feu de camp en plein air;
- L'approvisionnement en bois de chauffage à des fins domestiques pour les abris sommaires et les camps de piégeage présents sur le territoire de la réserve aquatique ou de biodiversité (quantité limitée de 7 m³ apparente par année);
- L'entretien ou la reconstruction d'abris sommaires, de camps de piégeage (sur le même emplacement) ou de chalets existants;
- L'entretien ou la réparation des sentiers, des chemins et des routes existants;

- L'installation ou la mise en place d'ouvrages mineurs (quai ou abris de bateau) dont l'installation est permise gratuitement en vertu de l'article 2 du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, chapitre R-13, r. 1);
- Le dégagement des superficies déboisées permises, leur entretien ou la réalisation de percées visuelles permis par la Loi sur les terres du domaine de l'État, l'entretien de voies d'accès, d'équipements ou d'infrastructures;
- Les activités ou les interventions réalisées lors de situations d'urgence, pour éviter qu'un préjudice ne soit causé à la santé ou à la sécurité des personnes;
- Les activités réalisées à des fins alimentaires, rituelles ou sociales des membres d'une communauté autochtone;
- Les activités d'Hydro-Québec déjà visées par la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), particulièrement dans le cadre de l'exécution de travaux préliminaires ou d'études requises lors d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et visant le transport et la distribution d'électricité, ou effectuées dans le cadre des activités normales d'entretien et de maintenance des équipements existants, dans ou à proximité des réserves de biodiversité projetées;
- La construction d'un camp de piégeage, d'un camp de chasse ou d'un chalet de villégiature, lorsqu'elle est permise en vertu d'un droit d'occupation déjà délivré, mais qui n'a pas encore été réalisée.

Finalement, toute autre activité non mentionnée dans le régime d'activités est permise, notamment :

- La chasse, la pêche et le piégeage et l'utilisation d'engins ou de matériels nécessaires à l'exercice de ces activités;
- La cueillette de petits fruits ou d'espèces floristiques à des fins domestiques;
- Le séjour pour une période de 90 jours ou moins (écotourisme, chasse, pêche, camping, etc.);
- Les activités nautiques (kayak, canot, rafting, etc.);
- Les randonnées pédestres, à ski, en raquettes ou à vélo;
- Les activités nécessitant des animaux domestiques (traîneau à chiens, randonnée équestre);
- Les activités d'observation de la nature;
- Les activités d'éducation;
- L'utilisation de véhicules motorisés, tels que les VTT, les motoneiges et les bateaux à moteur.

Précisons que toute activité généralement permise dans les réserves de biodiversité pourrait être interdite ou encadrée si le MELCC estime qu'elles ont des répercussions trop importantes sur le milieu naturel ou sur certaines composantes de la biodiversité. Par exemple, l'habitat d'une espèce d'intérêt ou la vulnérabilité d'un milieu à l'érosion pourrait nécessiter des restrictions.

5.13.2 Activités compatibles sujettes à une autorisation

Le MELCC aura à autoriser certaines activités et interventions jugées compatibles avec la vocation des réserves de biodiversité et, si nécessaire, fixera certaines conditions à leur réalisation, et ce, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts sur le milieu naturel. Ces activités sont :

- L'érection, l'installation ou l'aménagement de nouvelles constructions à des fins de mise en valeur écologique, éducative ou récréative (p. ex., belvédère, panneau d'interprétation, refuge);
- L'aménagement de nouveaux sentiers récréatifs ou éducatifs;
- Les activités d'éducation ou de recherche susceptibles d'endommager ou de perturber le milieu naturel;
- L'ensemencement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau à des fins écologiques (p. ex., rétablissement d'une population);
- La coupe de bois visant à assurer le maintien de la biodiversité (p. ex., aménagement ou entretien d'un habitat faunique).

5.13.3 Activités incompatibles pouvant être autorisées de façon exceptionnelle

Afin d'éviter des effets dommageables sur le milieu naturel, certaines activités susceptibles d'avoir des répercussions défavorables sont jugées incompatibles et sont donc généralement interdites dans les réserves de biodiversité. Certaines de ces activités pourraient, dans des cas exceptionnels ou contextuels, être autorisées par le MELCC. Seules des circonstances particulières peuvent rendre acceptable une telle autorisation.

Une justification rigoureuse et toutes les données nécessaires à l'analyse de la demande devront être fournies par le requérant. De plus, des conditions de réalisation accompagneront toute autorisation à l'égard de ce type d'intervention :

- L'implantation de spécimens ou d'individus d'espèces fauniques indigènes ou non indigènes au milieu;
- L'implantation d'espèces floristiques non indigènes au milieu;
- Toute intervention dans un milieu humide (marais, marécage, tourbière), un cours d'eau ou un plan d'eau ou en milieu riverain (p. ex., creusement, remblayage, obstruction);
- Les travaux d'aménagement du sol;
- L'érection ou l'installation de nouvelles constructions à des fins personnelles ou commerciales;
- L'aménagement de nouveaux chemins ou de routes;
- L'utilisation de pesticides;
- Les compétitions et les événements sportifs;

- L'accès à un site dont la signalisation l'interdit;
- La coupe de bois à des fins domestiques (chauffage, aménagement faunique ou récréatif);
- L'acériculture;
- Les séjours de plus de 90 jours sur un même emplacement sur le territoire.

5.13.4 Activités interdites

En vertu de la LCPN, les activités suivantes, incompatibles avec les objectifs de conservation, sont interdites dans les réserves de biodiversité possédant un statut permanent :

- L'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- Les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, y compris les activités de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- Une activité d'aménagement forestier au sens de l'article 4 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Le régime d'activités des plans de conservation interdit aussi :

- L'ensemencement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau à des fins d'aquaculture, de pêche commerciale ou à une autre fin commerciale;
- La disposition de déchets, de neige ou d'autres matières résiduelles ailleurs que dans les sites prévus ou autorisés par le Ministère;
- La destruction, l'enlèvement, le déplacement ou l'endommagement d'affiches, d'écriteaux, d'avis ou de toute autre forme de signalisation apposée par le Ministère;
- L'utilisation d'engrais ou de fertilisants;
- Le prélèvement, à des fins commerciales ou industrielles, de petits fruits et d'espèces floristiques du milieu terrestre lorsque la récolte ou le prélèvement de ces fruits ou de ces espèces sont réalisés par un moyen mécanique.

5.13.5 Autres dispositions législatives et réglementaires

Certaines activités susceptibles d'être exercées à l'intérieur d'une réserve de biodiversité sont également régies par d'autres dispositions législatives et réglementaires applicables, dont celles qui requièrent la délivrance d'un permis ou d'une autorisation ou le paiement de certains droits. L'exercice de certaines activités peut aussi être prohibé ou limité en vertu d'autres lois ou règlements applicables sur le territoire de la réserve de biodiversité.

D'autres lois et les règlements afférents concernant le territoire public et municipal continuent de s'appliquer sur le territoire des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques. Il s'agit, sans s'y limiter, des lois suivantes (y compris les règlements afférents) :

- Protection de l'environnement : mesures prévues en particulier par la Loi sur la qualité de l'environnement et sa réglementation;
- Recherches et découvertes archéologiques : mesures prévues en particulier par la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);
- Délivrance et contrôle de permis d'intervention à des fins d'activités d'aménagement forestier (récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, aménagements faunique et récréatif), et délivrance d'autorisations (chemins en milieu forestier) : mesures prévues par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
- Refuges biologiques et écosystèmes forestiers exceptionnels : mesures de protection prévues par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, articles 27 à 35;
- Exploitation et conservation des ressources fauniques : mesures prévues par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1) et sa réglementation, dont les dispositions se rapportant aux espèces fauniques menacées ou vulnérables, aux pourvoies et aux réserves de castor, ainsi que les mesures contenues dans les lois et les règlements fédéraux applicables, dont la législation et la réglementation sur les pêches; dans les régions nordiques : mesures particulières prévues par la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (RLRQ, chapitre D 13.1).
- Espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables : mesures interdisant notamment le prélèvement de ces espèces en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables;
- Accès et droits fonciers liés au domaine de l'État : mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1) et la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13);
- Circulation : mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État ainsi que par la réglementation sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Normes de construction et d'aménagement : mesures réglementaires adoptées par les autorités municipales, régionales et locales en vertu des lois qui leur sont applicables.

5.13.6 Mise en valeur

Le mandat du MELCC est d'assurer la protection de la biodiversité de ces territoires. Le Ministère n'a donc pas pour mandat premier de réaliser la mise en valeur des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques. Cependant, de nombreux types de mise en valeur sont compatibles et certains sont souhaités, notamment la mise en valeur par des activités de sensibilisation ou d'éducation relative à l'environnement, l'interprétation du milieu naturel, la recherche et le développement et la diffusion des connaissances. Les activités d'écotourisme et le tourisme d'aventure sont aussi souhaités.

Quant aux activités récréatives et touristiques (autres que les activités d'écotourisme et le tourisme d'aventure), leur compatibilité avec la vocation d'une réserve de biodiversité varie selon le type d'activité. Ainsi, les activités de mise en valeur favorisant la découverte et l'appréciation de la nature, telles les diverses formes de randonnée non motorisée, sont appropriées. Le camping est aussi un moyen pertinent de découvrir la nature. Les projets de mise en valeur faunique ne sont pas souhaités, sauf s'il s'agit de projets de restauration d'habitats ou de rétablissement d'espèces fauniques. Les projets de mise en valeur associés aux véhicules ou aux embarcations motorisés sont moins propices dans une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique. Enfin, les projets récréotouristiques nécessitant des infrastructures majeures seront évalués de près, car leur impact peut être important.

Le MELCC, en vertu du plan de conservation, aura à analyser chaque projet et, s'il est acceptable quant à ses impacts sur le milieu naturel, à l'autoriser avec les conditions appropriées. Selon le niveau d'impact ou l'importance du projet, le MELCC pourrait aussi imposer des frais ou bien un cautionnement ou toute autre forme de garantie financière.

6 Conclusion

Le présent document d'information démontre l'intérêt écologique de ces treize territoires en vue d'en faire des aires protégées avec un statut de protection permanent. Il met en lumière les différents enjeux écologiques et sociaux reliés à leur protection et à leur mise en valeur et propose un cadre préliminaire de gestion adaptable en fonction du contexte de la Mauricie. Des orientations générales sont également présentées en vue de guider la rédaction des futurs plans de conservation pour la réserve aquatique et les douze réserves de biodiversité.

Les statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique peuvent permettre l'exercice d'activités non industrielles (chasse, pêche, piégeage, randonnée, etc.) si elles n'ont pas d'impact significatif sur la biodiversité. L'exclusion de toute activité industrielle permet de conserver des paysages et des écosystèmes intègres ou peu dégradés, dont la valeur écologique et le potentiel comme support d'activités légères de développement (récréotourisme, écotourisme, chasse, pêche et piégeage) sont des atouts importants pour la diversification des attraits touristiques de la région et, par conséquent, de son économie.

Ces treize territoires présentent des caractéristiques écologiques diversifiées qui soulèvent des préoccupations particulières en matière de conservation et de gestion. Leur point commun est le maintien de la biodiversité tout en permettant une mise en valeur durable des ressources de l'ensemble du territoire de la Mauricie. En protégeant des habitats favorables à la faune, on pourra favoriser les activités de prélèvement, fort nombreuses en Mauricie, et ainsi garantir à long terme la pratique de ces activités tout en rehaussant le degré de protection de la biodiversité.

Finalement, soulignons que l'octroi d'un statut permanent de protection à ces treize territoires contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées dans les territoires où s'approvisionnent les entreprises de transformation du bois de la région. Ce réseau favorise l'obtention et le maintien de la certification FSC, recherchée par plusieurs entreprises régionales. Les entreprises forestières qui désirent diversifier leurs marchés retirent plusieurs avantages de la certification FSC, notamment sur le plan économique.

Références

- Biodiversity Indicators Partnership, 2010. *Biodiversity indicators and the 2010 Target: Experiences and lessons learnt from the 2010 Biodiversity Indicators Partnership*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, Canada. Technical Series No. 53, 196 pages.
- Brassard F. et collab., 2010. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009*. 230 pages.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2012. *Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Rapport d'enquête et de consultation du public*. 190 pages. ISBN : 978-2-550-65435-3 (version imprimée); ISBN : 978-2-550-65436-0 (PDF).
- Canards Illimités Canada, 2008. *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Mauricie*, 59 pages [en ligne : http://www.ducks.ca/assets/2016/12/PRCMH_R04_MAU_2008_portrait_texte.pdf w].
- Coad, L., et collab., 2009a. *Progress on the Convention on Biological Diversity's 2010 and 2012 Targets for Protected Area Coverage*. A technical report for the IUCN international workshop "Looking to the Future of the CBD Programme of Work on Protected Areas", Jeju Island, Republic of Korea, 14-17 September 2009. EPWCMC, Cambridge, UK.
- Commission de toponymie du Québec, 1994. *Noms et lieux du Québec – Dictionnaire illustré*. Les Publications du Québec, Québec, Commission de toponymie (1re éd. 1994), 926 pages. ISBN-10 : 2551140501
- Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2011. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire*. Trois-Rivières, 378 pages. [version PDF en ligne : <http://sdelaperade.ca/data/documents/PRDIRT.pdf>]
- Conférence régionale des élus de la Mauricie, 2013. *Avis régional – Prochains territoires d'intérêt en Mauricie (aires protégées)*. Rapport de projet – Plan d'action du PRDIRT 2011-2012 – Action 1. Adopté par le conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie le 13 juin 2013. 65 pages.
- Conseil de la Nation Atikamekw, 2006. *Mémoire déposé au BAPE dans le cadre du programme décennal d'épandage de phytocides par voies aériennes en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de la Tuque et la MRC Domaine du Roy*. 10 pages + annexes.
- Cusson M., V. E. Mercier, G. Lessard et B. Dumont, 2001. *Plan de gestion intégré des ressources du territoire de la pourvoirie la Seigneurie du Triton*. Travail réalisé par SOGIR pour le compte de la Seigneurie du Triton. 86 pages.
- Dudley, N. (éditeur), 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse, UICN, x + 96 pages.
- Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, mars 2004.
- Environnement Canada, 2016. *Programme de rétablissement de la tortue des bois (Glyptemys insculpta) au Canada [Proposition]*, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 pages.
- Environnement et Changement climatique Canada, 2017. Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires protégées au Canada. Consulté le 31 novembre 2017. Disponible à : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/eccc/En4-144-11-2015-fra.pdf. No de cat. : En4-144/11-2017F-PDF ISBN : 978-0-660-09095-5.

- Gerardin, V., J.-P. Ducruc et P. Beauchesne, 2002. « Planification du réseau d'aires protégées du Québec : principes et méthodes de l'analyse écologique du territoire », *Vertigo*, vol. 3, no 1, avril 2002.
- Gerardin, V., et D. McKenney, 2001. *Une classification du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : vers une définition des bioclimats du Québec*, ministère de l'Environnement du Québec, Service de la cartographie écologique no 60, 2001, 40 pages, IUCN [en ligne] [www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/classification/model-clima.pdf].
- Gingras, G., S. Lirette et C. Gilbert, 1989. *Le club Triton – l'histoire du plus prestigieux club de chasse et de pêche au Québec*, Éditions Rapides blancs, 300 pages.
- Gosselin, J., 2002. *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4b – Coteaux du réservoir Cabonga et 4c – Collines du Moyen-Saint-Maurice*. Ministère des Ressources naturelles du Québec, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. 186 pages. Code de diffusion : 2002-3030; ISBN : 2-551-21477-7
- Grondin, P., et collab., 2010. *Comparaison des paysages forestiers actuels et des paysages forestiers naturels du sud de la forêt boréale du Québec à des fins d'aménagement écosystémique*. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Direction de la recherche forestière. Mémoire de recherche forestière n° 158. 96 pages.
- Jenkins, C. N., et L. Joppa, 2009. « Expansion of the global terrestrial protected area system ». *Biological Conservation*, vol. 142, pages 2166-2174.
- Langevin, C., et collab. En préparation. *Flora Quebeca – Rendez-vous botanique 2018 – Résultats des inventaires dans la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles*.
- Lefebvre, L., 2008. *Le Sentier des Jésuites 1676-1703*, Les Éditions Histoire Québec, Stoneham, Québec, 340 pages.
- Limoges, B., G. Boisseau, L. Gratton et R. Kasisi, 2013. « Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ ». *Le naturaliste canadien*, vol. 137, no 2, pages 21-27.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2015. *Régions naturelles de la Mauricie – Mise à jour de l'analyse de carence*. Juin 2015, 30 pages.
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) 2016. *Les gouvernements infranationaux en action pour la biodiversité – Études de cas*, 41 pages. [En ligne]. www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/inter_suite.htm (page consultée le 13 novembre 2018).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2011a. *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées - Période 2011-2015 – Le Québec voit grand*. ISBN : 978-2-550-61907-9, 8 pages [en ligne] [www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf].
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2011b. *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*. Service des aires protégées, Direction du patrimoine écologique et des parcs, 41 pages [en ligne] [www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf].
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2012. *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Analyse de carence écorégionale – Région administrative de la Mauricie – Document de travail*. Version 1.4, septembre 2012, 63 pages.
- Ministère de l'Environnement, 1999. *Portrait régional de l'eau de la Mauricie, région administrative 04*. 16 décembre 1999, 30 pages.

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2006. *Portrait territorial : Mauricie* [rédacteur principal, Pierre Jutras; recherche et rédaction, Mireille Côté et Pierre Leblanc]. Direction générale de la Mauricie, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie. ISBN-13 : 978-2-550-48673-2 [version PDF en ligne] : [<https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-mauricie.pdf>].
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 2012. *Plan d'affectation du territoire public : Mauricie*. Sous la coordination de la Direction générale du développement et de la coordination des opérations régionales, Direction générale de la Mauricie et Direction des affaires régionales de la Mauricie, 405 pages. ISBN : 978-2-550-64475-0 [version PDF en ligne] [https://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/cartes_mauricie/mauricie-patp.pdf].
- Noss, R.F., 1995. *Maintaining Ecological Integrity in Representative Reserve Networks*. World Wildlife Fund Canada and World Wildlife Fund-United States. Toronto and Washington, D.C, 85 pages. [en ligne : www.researchgate.net/publication/240454492_Maintaining_Ecological_Integrity_in_Representative_Reserve_Networks]
- Robitaille, A., et J.-P. Saucier, 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Les Publications du Québec, Québec, 213 pages.
- Scott, J.M., et J. Schipper, 2006. « Gap analysis: a spatial tool for conservation planning ». Pages 518-519 in M.J. Groom, G.K. Meffe, C. Ronald Carroll and Contributors. *Principles of Conservation Biology* (3rd ed.). Sunderland, MA, Sinauer.
- Société de la faune et des parcs du Québec, 2002. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie*. Direction de l'aménagement de la faune Mauricie – Centre-du-Québec, Trois-Rivières, 240 pages + annexes. ISBN : 2 550 38919 0.
- Tittler, R., N. Beaulieu, P. Boudreau, D. Thibault, 2010. *Portrait de la forêt préindustrielle, actuelle, analyse d'écart, et principaux enjeux écologiques – Région administrative de la Mauricie*. Rapport rédigé pour la Conférence régionale des élus de la Mauricie, Québec, 73 pages.
- Villeneuve, N., 2007. *Travaux de validation des écosystèmes forestiers exceptionnels – Forêts anciennes du territoire du Triton – Rapport d'étape 2006*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier, Québec, 29 pages.



Annexe 1

Liste des aires protégées de la région de la Mauricie (7 septembre 2018)

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Batiscan-Sainte-Anne	736,4	0,0
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Champlain-Batiscan	1 296,9	0,0
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'Île à la Batture	453,3	0,1
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'Île aux Sternes	898,1	15,4
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des Battures de Gentilly	441,6	241,0
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Îles de la Girodeau – Grande Île	431,0	4 246,0
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe de Grondines	375,2	588,5
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Pointe du Lac – Rivière Yamachiche	1 125,1	0,0
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Port Saint-François – Pont Laviolette	6,9	499,6
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques zone 5, ouest du lac Saint-Pierre	26,7	2 022,9
Aire de confinement du cerf de Virginie Long-Montauban	674,1	6 755,1
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île de l'Île Steamboat	1,3	0,0
Forêt ancienne de la Rivière-Bostonnais	141,2	0,0
Forêt ancienne du Lac-Aberdeen	109,2	0,0
Forêt ancienne du Lac-Fer-à-Cheval	43,4	0,0
Forêt rare du Lac-Boulé	4,7	0,0
Forêt rare du Lac-Saint-Pierre	204,4	0,0
Habitat du rat musqué de l'Île aux Sternes	5,5	0,0
Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable du lac Mékinac (Anse à la Vache)	230,7	0,0
Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable pour la tortue des bois (rivière Matawin)	524,2	0,0
Héronnière de l'Île Steamboat	29,0	0,0
Héronnière du Lac du Déserteur	35,8	0,0
Héronnière du Lac Édouard, Île Eaton	12,6	0,0
Héronnière du Lac Saint-Bernard	14,8	0,0
Milieu naturel de conservation volontaire de la réserve estuarienne nationale de Sainte-Anne-de-la-Pérade	26,0	0,0
Milieu naturel de conservation volontaire de la réserve estuarienne nationale de Sainte-Anne-de-la-Pérade	100,9	0,0
Milieu naturel de conservation volontaire de Saint-Barthélemy et Saint-Joseph-de-Maskinongé	21,4	402,4
Milieu naturel de conservation volontaire Parc des chutes de la Petite-rivière-Bostonnais	92,6	0,0
Parc national du Canada de la Mauricie	53 674,9	0,0
Refuge biologique 02351R012	116,0	148,0
Refuge biologique 02651R001	104,5	0,0
Refuge biologique 02651R002	142,6	0,0
Refuge biologique 02651R003	158,8	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 02651R004	162,4	0,0
Refuge biologique 02651R005	117,9	0,0
Refuge biologique 02651R006	108,1	0,0
Refuge biologique 02651R009	111,6	0,0
Refuge biologique 02651R010	187,3	0,0
Refuge biologique 02651R011	152,9	0,0
Refuge biologique 02651R016	129,0	0,0
Refuge biologique 02651R017	103,5	0,0
Refuge biologique 02651R018	105,4	0,0
Refuge biologique 02651R019	166,3	0,0
Refuge biologique 02651R020	172,7	0,0
Refuge biologique 02651R021	128,2	0,0
Refuge biologique 02651R022	110,7	0,0
Refuge biologique 02651R023	113,5	0,0
Refuge biologique 02651R025	112,1	0,0
Refuge biologique 02651R026	114,0	0,0
Refuge biologique 02651R028	143,7	0,1
Refuge biologique 02651R029	213,7	0,0
Refuge biologique 04151R001	201,5	0,0
Refuge biologique 04151R002	158,3	0,0
Refuge biologique 04151R003	140,4	0,0
Refuge biologique 04151R012	54,7	0,0
Refuge biologique 04151R013	279,4	0,0
Refuge biologique 04151R014	117,0	0,0
Refuge biologique 04151R018	129,4	0,0
Refuge biologique 04151R019	136,9	0,0
Refuge biologique 04151R021	80,2	0,0
Refuge biologique 04151R034	132,2	0,0
Refuge biologique 04151R038	106,0	0,0
Refuge biologique 04151R040	55,7	0,0
Refuge biologique 04151R041	69,3	0,0
Refuge biologique 04151R046	58,7	0,0
Refuge biologique 04151R048	63,5	0,0
Refuge biologique 04151R051	118,1	0,0
Refuge biologique 04151R052	265,0	0,0
Refuge biologique 04151R053	101,7	0,0
Refuge biologique 04151R054	167,3	0,0
Refuge biologique 04151R055	82,0	0,0
Refuge biologique 04151R056	132,0	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04151R064	74,1	0,0
Refuge biologique 04151R066	160,5	0,0
Refuge biologique 04151R069	67,2	0,0
Refuge biologique 04151R070	58,3	0,0
Refuge biologique 04151R072	129,7	0,0
Refuge biologique 04151R074	6,0	0,1
Refuge biologique 04151R075	199,2	0,0
Refuge biologique 04151R076	211,6	0,0
Refuge biologique 04151R078	249,4	0,0
Refuge biologique 04151R079	96,3	0,0
Refuge biologique 04151R080	64,8	0,0
Refuge biologique 04151R084	102,2	0,0
Refuge biologique 04151R086	97,7	0,0
Refuge biologique 04151R086b	218,9	0,0
Refuge biologique 04151R088	538,8	0,0
Refuge biologique 04151R090	35,8	0,0
Refuge biologique 04151R091	61,7	0,0
Refuge biologique 04151R093	107,2	0,0
Refuge biologique 04151R103	65,1	0,0
Refuge biologique 04151R104	55,6	0,0
Refuge biologique 04151R106	80,6	0,0
Refuge biologique 04151R900	335,2	0,0
Refuge biologique 04151R901	218,9	0,0
Refuge biologique 04151R902	117,8	0,0
Refuge biologique 04151R903	161,8	0,0
Refuge biologique 04151R904	126,5	0,0
Refuge biologique 04151R905	52,2	0,0
Refuge biologique 04151R907	34,5	0,0
Refuge biologique 04151R908	203,2	0,0
Refuge biologique 04151R909	113,6	0,0
Refuge biologique 04151R910	64,4	0,0
Refuge biologique 04151R911	63,6	0,0
Refuge biologique 04151R912	72,3	0,0
Refuge biologique 04151R913	414,9	0,0
Refuge biologique 04151R914	128,6	0,0
Refuge biologique 04151R937	0,5	122,2
Refuge biologique 04151R944	66,0	0,0
Refuge biologique 04151R965	129,3	0,0
Refuge biologique 04151R982	196,8	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04151R997	131,2	0,0
Refuge biologique 04151R998	208,3	0,0
Refuge biologique 04151R999	157,7	0,0
Refuge biologique 04251R001	140,6	0,0
Refuge biologique 04251R002	280,1	0,0
Refuge biologique 04251R003	128,3	0,0
Refuge biologique 04251R012	78,1	0,0
Refuge biologique 04251R019	218,2	0,0
Refuge biologique 04251R023	172,0	0,0
Refuge biologique 04251R031	123,7	0,0
Refuge biologique 04251R032	92,9	0,0
Refuge biologique 04251R037	4,4	352,3
Refuge biologique 04251R051	171,4	0,0
Refuge biologique 04251R054	298,0	60,3
Refuge biologique 04251R055	109,3	0,0
Refuge biologique 04251R056	95,6	0,0
Refuge biologique 04251R059	163,7	0,0
Refuge biologique 04251R060	205,4	0,0
Refuge biologique 04251R063	325,9	0,0
Refuge biologique 04251R076	260,6	0,0
Refuge biologique 04251R086	302,3	0,0
Refuge biologique 04251R087	264,1	0,0
Refuge biologique 04251R088	391,6	0,0
Refuge biologique 04251R091	34,1	0,0
Refuge biologique 04251R093	42,6	0,0
Refuge biologique 04251R099	127,6	0,0
Refuge biologique 04251R107	191,8	0,0
Refuge biologique 04251R108	177,8	0,0
Refuge biologique 04251R110	105,0	0,0
Refuge biologique 04251R113	115,0	0,0
Refuge biologique 04251R118	275,8	0,0
Refuge biologique 04251R121	123,5	0,0
Refuge biologique 04251R122	113,5	0,0
Refuge biologique 04251R131	212,1	0,0
Refuge biologique 04251R132	201,5	0,0
Refuge biologique 04251R133	184,4	0,0
Refuge biologique 04251R134	238,8	0,0
Refuge biologique 04251R148	139,1	0,0
Refuge biologique 04251R158	130,0	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04251R163	92,9	0,0
Refuge biologique 04251R174	194,7	0,0
Refuge biologique 04251R175	116,4	0,0
Refuge biologique 04251R177	165,7	0,0
Refuge biologique 04251R179	188,7	0,0
Refuge biologique 04251R180	118,8	0,0
Refuge biologique 04251R181	233,7	0,0
Refuge biologique 04251R183	97,4	0,0
Refuge biologique 04251R184	84,5	0,0
Refuge biologique 04251R187	221,4	0,0
Refuge biologique 04251R188	152,7	0,0
Refuge biologique 04251R191	115,8	0,0
Refuge biologique 04251R192	106,1	0,0
Refuge biologique 04251R194	92,6	0,0
Refuge biologique 04251R196	132,2	0,0
Refuge biologique 04251R198	359,3	0,0
Refuge biologique 04251R200	115,2	0,0
Refuge biologique 04251R202	229,3	0,0
Refuge biologique 04251R203	129,2	0,0
Refuge biologique 04251R204	159,3	0,0
Refuge biologique 04251R207	514,7	0,0
Refuge biologique 04251R210	107,5	0,0
Refuge biologique 04251R212	113,0	0,0
Refuge biologique 04251R213	200,7	0,0
Refuge biologique 04251R214	68,4	0,0
Refuge biologique 04251R217	175,6	0,0
Refuge biologique 04251R218	98,6	0,0
Refuge biologique 04251R501	268,7	0,0
Refuge biologique 04251R502	245,7	0,0
Refuge biologique 04251R503	149,7	0,0
Refuge biologique 04251R504	116,0	0,0
Refuge biologique 04251R505	376,6	0,0
Refuge biologique 04251R506	308,9	0,0
Refuge biologique 04251R510	145,4	0,0
Refuge biologique 04251R511	133,7	0,0
Refuge biologique 04251R512	104,0	0,0
Refuge biologique 04251R513	102,9	0,0
Refuge biologique 04251R907	167,3	0,0
Refuge biologique 04251R931	136,9	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04251R990	78,6	0,0
Refuge biologique 04251R991	124,2	0,0
Refuge biologique 04251R992	0,1	241,8
Refuge biologique 04251R993	167,2	0,0
Refuge biologique 04351R001	138,7	0,0
Refuge biologique 04351R002	119,6	0,0
Refuge biologique 04351R003	339,0	72,8
Refuge biologique 04351R004	53,6	254,7
Refuge biologique 04351R005	98,6	137,8
Refuge biologique 04351R006	205,9	0,0
Refuge biologique 04351R007	180,9	0,0
Refuge biologique 04351R008	246,4	0,0
Refuge biologique 04351R009	236,7	77,1
Refuge biologique 04351R010	260,2	0,0
Refuge biologique 04351R011	310,3	0,0
Refuge biologique 04351R012	183,4	0,0
Refuge biologique 04351R013	331,8	0,0
Refuge biologique 04351R014	127,5	0,0
Refuge biologique 04351R015	117,0	0,0
Refuge biologique 04351R016	190,7	0,0
Refuge biologique 04351R017	154,2	0,0
Refuge biologique 04351R018	232,3	0,0
Refuge biologique 04351R019	181,4	0,0
Refuge biologique 04351R020	125,2	0,0
Refuge biologique 04351R021	152,4	0,0
Refuge biologique 04351R022	111,2	0,0
Refuge biologique 04351R023	163,2	0,0
Refuge biologique 04351R024	116,1	0,0
Refuge biologique 04351R025	142,9	0,0
Refuge biologique 04351R026	367,8	0,0
Refuge biologique 04351R027	241,9	0,0
Refuge biologique 04351R028	630,3	0,0
Refuge biologique 04351R029	169,3	0,0
Refuge biologique 04351R030	437,7	0,0
Refuge biologique 04351R031	217,9	0,0
Refuge biologique 04351R032	182,9	0,0
Refuge biologique 04351R033	396,5	0,0
Refuge biologique 04351R034	149,6	0,0
Refuge biologique 04351R036	316,3	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04351R037	110,6	0,0
Refuge biologique 04351R038	146,6	0,0
Refuge biologique 04351R039	139,3	0,0
Refuge biologique 04351R040	480,9	0,0
Refuge biologique 04351R041	405,5	0,0
Refuge biologique 04351R042	276,6	0,0
Refuge biologique 04351R043	245,1	0,0
Refuge biologique 04351R044	211,3	0,0
Refuge biologique 04351R045	165,7	0,0
Refuge biologique 04351R046	231,2	0,0
Refuge biologique 04351R048	142,3	0,0
Refuge biologique 04351R049	219,2	0,0
Refuge biologique 04351R050	274,3	0,0
Refuge biologique 04351R051	300,0	0,0
Refuge biologique 04351R052	139,4	0,0
Refuge biologique 04351R053	125,3	0,0
Refuge biologique 04351R054	279,8	0,0
Refuge biologique 04351R055	133,3	0,0
Refuge biologique 04351R056	333,0	0,0
Refuge biologique 04351R057	168,1	0,0
Refuge biologique 04351R058	254,9	0,0
Refuge biologique 04351R059	229,9	0,0
Refuge biologique 04351R060	157,6	0,0
Refuge biologique 04351R061	260,4	0,0
Refuge biologique 04351R062	105,8	0,0
Refuge biologique 04351R064	121,3	0,0
Refuge biologique 04351R065	131,2	0,0
Refuge biologique 04351R066	173,1	0,0
Refuge biologique 04351R068	207,5	0,0
Refuge biologique 04351R069	305,3	0,0
Refuge biologique 04351R070	177,9	0,0
Refuge biologique 04351R071	137,4	0,0
Refuge biologique 04351R072	167,6	0,0
Refuge biologique 04351R074	218,3	0,0
Refuge biologique 04351R075	200,1	0,0
Refuge biologique 04351R076	149,8	0,0
Refuge biologique 04351R077	118,8	0,0
Refuge biologique 04351R078	704,8	0,0
Refuge biologique 04351R079	228,2	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04351R081	213,6	0,0
Refuge biologique 04351R709	34,6	0,0
Refuge biologique 04352R006	77,0	0,0
Refuge biologique 04352R008	58,2	0,0
Refuge biologique 04352R009	57,7	0,0
Refuge biologique 04352R010	260,9	0,0
Refuge biologique 04352R012	132,8	0,0
Refuge biologique 04352R018	134,4	0,0
Refuge biologique 04352R023	78,3	0,0
Refuge biologique 04352R024	147,3	0,0
Refuge biologique 04352R025	160,7	0,0
Refuge biologique 04352R027	147,3	0,0
Refuge biologique 04352R029	88,4	0,0
Refuge biologique 04352R031	66,4	30,3
Refuge biologique 04352R040	125,4	0,0
Refuge biologique 04352R041	60,7	0,0
Refuge biologique 04352R046	103,8	0,0
Refuge biologique 04352R047	341,3	0,0
Refuge biologique 04352R048	66,6	0,0
Refuge biologique 04352R049	112,2	0,0
Refuge biologique 04352R052	147,4	0,0
Refuge biologique 04352R053	72,5	0,0
Refuge biologique 04352R055	123,9	0,0
Refuge biologique 04352R060	94,4	0,0
Refuge biologique 04352R063	111,9	0,0
Refuge biologique 04352R066	247,2	0,0
Refuge biologique 04352R067	212,1	0,0
Refuge biologique 04352R075	80,0	0,0
Refuge biologique 04352R077	147,2	0,0
Refuge biologique 04352R083	631,2	0,0
Refuge biologique 04352R084	93,9	0,0
Refuge biologique 04352R085	72,7	0,0
Refuge biologique 04352R505	111,3	0,0
Refuge biologique 04352R511	203,3	0,0
Refuge biologique 04352R512	98,0	0,0
Refuge biologique 04352R513	51,3	0,0
Refuge biologique 04352R514	103,3	0,0
Refuge biologique 04352R515	90,4	0,0
Refuge biologique 04352R517	116,3	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 04352R521	111,7	0,0
Refuge biologique 04352R522	57,2	0,0
Refuge biologique 04352R526	58,2	0,0
Refuge biologique 04352R700	148,6	0,0
Refuge biologique 04352R709	209,3	0,0
Refuge biologique 04352R710	124,0	0,0
Refuge biologique 04352R714	86,6	0,0
Refuge biologique 04352R716	88,4	0,0
Refuge biologique 04352R717	165,3	0,0
Refuge biologique 04352R723	270,5	0,0
Refuge biologique 04352R724	63,4	0,0
Refuge biologique 04352R726	102,4	0,0
Refuge biologique 04352R729	53,3	0,0
Refuge biologique 04352R730	129,4	0,0
Refuge biologique 04352R736	205,7	0,0
Refuge biologique 04352R744	110,7	0,0
Refuge biologique 04352R745	176,5	0,0
Refuge biologique 04352R747	114,7	0,0
Refuge biologique 04352R749	118,9	0,0
Refuge biologique 04352R750	152,7	0,0
Refuge biologique 04352R751	212,1	0,0
Refuge biologique 04352R756	90,7	0,0
Refuge biologique 04352R758	60,5	0,0
Refuge biologique 04352R759	87,3	0,0
Refuge biologique 04352R802	68,3	0,0
Refuge biologique 04352R803	160,2	0,0
Refuge biologique 04352R915	124,0	0,0
Refuge biologique 04352R916	110,2	0,0
Refuge biologique 04352R936	112,2	0,0
Refuge biologique 04352R937	195,2	0,0
Refuge biologique 04352R942	45,8	0,0
Refuge biologique 04352R968	85,5	0,0
Refuge biologique 04352R972	167,4	0,0
Refuge biologique 04352R988	145,3	0,0
Refuge biologique 04352R989	85,6	0,0
Refuge biologique 04352R991	107,5	0,0
Refuge biologique 04352R993	68,0	0,0
Refuge biologique 04352R994	97,5	0,0
Refuge biologique 04352R995	74,2	0,0

Nom de l'aire protégée	Superficie (hectares)	
	Mauricie	Autre région administrative
Refuge biologique 06251R033	0,0	105,5
Refuge faunique de Pointe-du-Lac	261,3	0,0
Réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche	16 393,8	0,0
Réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles	3 629,5	0,0
Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	14 342,2	26 667,3
Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant	4 258,3	0,0
Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	11 935,3	7 175,0
Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	17 766,6	0,0
Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	22 405,3	0,1
Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin	7 903,4	0,0
Réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	26 120,7	0,0
Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	20 850,1	0,4
Réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac	12 732,2	0,0
Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche	4 272,1	29 857,9
Réserve de biodiversité projetée Judith-De Brésoles	797,0	0,0
Réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi	9 145,5	0,0
Réserve écologique de Lac-à-la-Tortue	565,6	0,0
Réserve écologique du Bog-à-Lanières	432,9	0,0
Réserve écologique Irénée-Marie	187,2	0,0
Réserve écologique Judith-De Brésoles	1 089,3	0,0
Réserve écologique Marcel-Léger	31,9	0,0
Réserve écologique Marie-Jean-Eudes	831,9	0,1
Réserve naturelle Carmen-Lavoie	2,5	0,0
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. MVM)	0,3	0,0
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. Pierre-Lambert)	27,0	0,1
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. SCCN / Par. Lessard-Marcotte)	264,1	0,0
Réserve naturelle de la Tortue-des-Bois-de-la-Shawinigan (Sec. SHNVSL)	2,3	0,0
Réserve naturelle de la Tourbière-du-Lac-à-la-Tortue (Sec. CNQ / Par. Abitibi-Consolidated, Abitibi-Phase2)	1 418,6	0,0
Réserve naturelle de la Tourbière-du-Lac-à-la-Tortue (Sec. CNQ / Par. Cloutier, Simard-Richard)	119,9	0,0
Réserve naturelle de l'Envol	14,7	0,0
Réserve naturelle des Pointes	25,7	0,0
Réserve naturelle du Lac-Vandal	1,8	0,0
Réserve naturelle du Portageur	10,6	0,0
Réserve naturelle Sûre-la-Montagne	12,8	0,0

Annexe 2

Listes des espèces végétales répertoriées dans les réserves projetées en consultation

Les espèces énumérées ci-dessous ont été répertoriées dans le cadre du programme d'inventaire écologique (IÉ = ✓) réalisé dans les forêts du Québec entre 1986 et 2000 (MFFP, voir <https://mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-ecologique.jsp>) ou lors d'inventaires réalisés par la Direction des aires protégées de 2010 à 2017 (MELCC = ✗).

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Tousignant	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Brésoles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Abies balsamea</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✗	✗	✗
<i>Acer pensylvanicum</i>		✗		✓		✓				✓	✗		
<i>Acer rubrum</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓				✓	✗		
<i>Acer saccharum</i>	✓	✗		✗		✓				✓	✗	✗	
<i>Acer spicatum</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗
<i>Achillea millefolium</i>							✗						
<i>Actaea rubra</i>	✗	✗	✓							✓			
<i>Actaea sp.</i>													
<i>Alnus alnobetula subsp. crispa</i>									✓	✓			
<i>Alnus incana subsp. rugosa</i>	✓		✓		✓	✓	✓	✗	✓	✓			
<i>Amelanchier sp.</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓			
<i>Andromeda polifolia var. latifolia</i>													
<i>Apocynum androsaemifolium</i>	✗									✓			
<i>Aralia hispida</i>													
<i>Aralia nudicaulis</i>	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗
<i>Aronia melanocarpa</i>				✓									
<i>Arisaema triphyllum</i>	✗		✓										
<i>Asarum canadense</i>				✓									

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Tousignant	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Brésolles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Oclemena acuminata</i>	✓		✓		✓		✓			✓	×		
<i>Eurybia macrophylla</i>	✓		✓	✓	✓		×		✓	✓			
<i>Doellingeria umbellata</i>						✓							
<i>Symphotrichum sp.</i>										✓			
<i>Athyrium filix-femina</i>	✓		✓	✓	✓		✓	×	✓	✓			
<i>Bazzania trilobata</i>			✓	✓	✓	✓	✓			✓			
<i>Betula alleghaniensis</i>		×	✓	✓	✓	✓			×	✓	×	×	
<i>Betula papyrifera</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×		×
<i>Betula populifolia</i>											×		
<i>Carex sp.</i>			✓		✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Chamaedaphne calyculata</i>				✓			×		×		×		
<i>Chimaphila umbellata</i>										✓			
<i>Gaultheria hispidula</i>	✓		✓	✓	✓		✓	×	✓	✓	×		×
<i>Circaea alpina</i>			✓		✓					✓			
<i>Cladina mitis</i>	✓		✓	✓	✓		✓		✓	✓			
<i>Cladina rangiferina</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Cladina stellaris</i>							✓		✓	✓			
<i>Cladonia sp.</i>			×				✓	×					
<i>Climacium dendroïdes</i>	✓												
<i>Clintonia borealis</i>	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	×	×
<i>Coptis trifolia</i>	✓		✓	✓	✓		✓	×	✓	✓	×		×
<i>Cornus alternifolia</i>	✓	×			✓					✓			
<i>Cornus canadensis</i>	✓	×	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓		×	×
<i>Cornus sericea</i>	×						×	×	✓		×	×	

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Tousignant	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayamac	RBP Judith-De Bréssoles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Capnoides sempervirens</i>						×							
<i>Corylus cornuta</i>	✓		✓	✓	✓		✓			✓	×		
<i>Cypripedium acaule</i>			✓		✓		✓		×	✓	×	×	
<i>Rubus repens</i>										×			
<i>Dicranum sp.</i>	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Diervilla lonicera</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	×		
<i>Gymnocarpium dryopteris</i>	✓		✓	×	✓	×			✓	✓	×	×	×
<i>Thelypteris noveboracensis</i>	✓												
<i>Phegopteris connectilis</i>			✓	×	✓	✓	✓		✓	✓	×		
<i>Dryopteris carthusiana</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×	×	
<i>Drosera sp.</i>													
<i>Chamaenerium angustifolium</i>					✓		×		✓	✓			
<i>Epigaea repens</i>													
<i>Equisetum sp.</i>	✓				✓				✓				
<i>Equisetum palustre</i>	×												
<i>Eriophorum sp.</i>											×		
<i>Erythronium americanum</i>		×											
<i>Eutrochium maculatum</i>						✓				✓			
<i>Fagus grandifolia</i>											×		
<i>Fragaria virginiana</i>	×												
<i>FraXinus americana</i>		×								×			
<i>FraXinus nigra</i>	×					✓				✓			
<i>Gaultheria procumbens</i>						✓			×				
<i>Galium asprellum</i>	×												

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Toussaint	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Brésolles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Galium sp.</i>					✓					✓			
<i>Galium triflorum</i>	✓		✓										
<i>Gentiana linearis</i>			×		✓		×		×				
<i>geocolon lividum</i>						×							
<i>Goodyera repens</i>			✓		✓		✓	×	✓				×
<i>Hylocomium splendens</i>	✓		✓	✓	✓		✓		✓	✓			
<i>Hypericum ellipticum</i>					✓								
<i>Impatiens capensis</i>			✓							×			
<i>Impatiens sp.</i>					✓								
<i>Kalmia angustifolia</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓			×
<i>Kalmia polifolia</i>									✓				
<i>Larix laricina</i>	✓				✓	✓	×						
<i>Rhododendron groenlandicum</i>			✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×		×
<i>Linnaea borealis</i>	✓		✓	✓	✓		✓	×	✓	✓			×
<i>Lonicera canadensis</i>	✓	×	×	✓	✓	✓	✓			✓	×	×	×
<i>Lycopodium annotinum</i>			✓	✓		×	✓		✓	✓			
<i>Lycopodium clavatum</i>			✓				✓		✓	✓			
<i>Diphasiastrum complanatum</i>				✓									
<i>Lycopodiella inundata</i>					✓								
<i>Huperzia lucidula</i>	✓		✓	✓	✓		✓	×	×	✓	×		×
<i>Dendrolycopodium obscurum</i>	✓		✓	×	✓	×	✓	×	✓	✓	×		
<i>Maianthemum canadense</i>	✓	×	✓	✓	✓	×	✓	×	✓	✓	×		×
<i>Matteuccia struthiopteris</i>	×												
<i>Medeola virginiana</i>	×	×				×					×		

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Toussaint	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Brésoules	RBP Sikitakan Sipi
<i>Mitchella repens</i>	✓				✓					✓			
<i>Mitella diphylla</i>						×							
<i>Mitella nuda</i>										✓			
<i>Mnium punctatum</i>	✓					✓							
<i>Mnium sp.</i>			✓		✓				✓	✓			
<i>Moneses uniflora</i>			✓						✓				
<i>Monotropa uniflora</i>			✓		✓		×		✓				×
<i>Myrica gale</i>				✓		×	×	×			×		
<i>Ilex mucronata</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Onoclea sensibilis</i>	×	×								×			
<i>Osmundastrum cinnamomeum</i>	✓		✓		✓								
<i>Osmunda claytoniana</i>	✓	×	✓	✓	✓	×	✓		✓		×	×	
<i>Osmunda regalis</i>						×							
<i>Osmorhiza claytonii</i>	✓												
<i>Ostrya virginiana</i>		×											
<i>Oxalis montana</i>	✓	×	✓	×	✓	✓	✓		✓	✓	×	×	×
<i>Petasites frigidus var. palmatus</i>											×		
<i>Picea glauca</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	×	×	
<i>Picea mariana</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓			×
<i>Picea rubens</i>	✓		✓	✓		×				✓			
<i>Pinus banksiana</i>	✓			✓	✓	×	×		✓	✓			
<i>Pinus strobus</i>	✓		✓	✓		✓				✓			
<i>Platanthera sp.</i>			×		✓				×				
<i>Pleurozium schreberi</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓			×

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Toussaint	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Bréssoles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Fallopia cilinodis</i>				×		✓				×			
<i>Polygonatum pubescens</i>										✓			
<i>Polypodium virginianum</i>			✓		✓	✓				✓	×		
<i>Polystichum acrostichoides</i>										✓			
<i>Polystichum braunii</i>										×			
<i>Polytrichum sp.</i>	✓		✓	✓	✓		✓		✓	✓			
<i>Comarum palustre</i>													
<i>Populus tremuloïdes</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	×		×
<i>Nabalus sp.</i>			✓				×			×			
<i>Prunus pensylvanica</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	×		
<i>Pteridium aquilinum</i>	✓	×	✓	✓	✓		✓		✓	✓			×
<i>Ptilidium ciliare</i>							✓						
<i>Ptilium crista-castrensis</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓			
<i>Orthilia secunda</i>	✓	×			✓		✓	×	✓	✓			×
<i>Pyrola sp.</i>						✓							
<i>Quercus rubra</i>		×											
<i>Ribes glandulosum</i>	✓		✓			✓	✓		✓	✓			
<i>Ribes triste</i>							✓	×		✓			
<i>Rubus idaeus</i>	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Rubus pubescens</i>	×	×	✓	✓	✓	✓		×		✓	×	×	
<i>Rythidiadelphus triquetrus</i>	✓				✓		✓		✓				
<i>Salix sp.</i>	✓			✓	✓		✓		✓	✓			
<i>Sambucus racemosa subsp. pubens var. pubens</i>	×		✓		✓	✓	✓			✓			

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Toussignant	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Bréssoles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Maianthemum racemosum</i>	×		✓								×	×	
<i>Maianthemum stellatum</i>			×						×				×
<i>Maianthemum trifolium</i>					✓				✓				
<i>Solidago macrophylla</i>			✓		✓		✓		✓	✓			
<i>Solidago sp.</i>			✓										
<i>Sorbus americana</i>	✓		✓	✓	✓	✓		×	✓	✓			
<i>Sorbus decora</i>							✓		✓				
<i>Sphagnum fuscum</i>			✓						✓	✓			
<i>Sphagnum girgensohnii</i>			✓		✓				✓	✓			
<i>Sphagnum magellanicum</i>			✓				✓		✓	✓			
<i>Sphagnum squarrosum</i>	✓		✓			✓	✓			✓			
<i>Sphagnum sp.</i>			✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Spirea alba var. latifolia</i>	×						×				×		
<i>Streptopus amplexifolius</i>							✓		✓				
<i>Streptopus lanceolatus</i>	✓	×	✓	×	✓	×	✓		✓	✓		×	
<i>Taxus canadensis</i>	×		×	✓		×		×	✓	✓			
<i>Thalictrum pubescens</i>	×		✓		✓		×			✓			
<i>Thuja occidentalis</i>		×		✓		✓				✓			
<i>Tiarella cordifolia</i>						×							
<i>Tilia americana</i>		×											
<i>Lysimachia borealis</i>	✓		✓	×	✓	×	✓		✓	✓	×	×	
<i>Trillium cernuum</i>	×												
<i>Trillium erectum</i>	✓	×	✓			×				✓	×		
<i>Trillium undulatum</i>			✓			✓			×	✓		×	

	RAP de la Rivière-Croche	RBP de Grandes-Piles	RBP de la Seigneurie-du-Triton	RBP de la Vallée-Toussaint	RBP des Basses-Collines-du-Lac-Coucou	RBP des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	RBP des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua	RBP des Îles-du-Réservoir-Gouin	RBP du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo	RBP du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats	RBP du Lac-Wayagamac	RBP Judith-De Brésolles	RBP Sikitakan Sipi
<i>Tsuga canadensis</i>		×											
<i>Typha latifolia</i>						×		×					
<i>Ulmus americana</i>	×												
<i>Vaccinium angustifolium</i>	✓		×	✓	✓		✓	×	✓	✓	×		×
<i>Vaccinium macrocarpon</i>									×				
<i>Vaccinium myrtilloides</i>			✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
<i>Vaccinium oxycoccos</i>									✓				
<i>Viburnum lantanoides</i>	✓	×	✓	✓	✓	✓				✓	×	×	
<i>Viburnum nudum var. cassinoïdes</i>	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	×		
<i>Viburnum edule</i>			✓		✓		✓						
<i>Viburnum opulus subsp. trilobum var. americanum</i>	×												
<i>Viola sp</i>	✓		✓		✓	✓		×	✓	✓	×	×	
	✓ = IÉ, 1991 × = AP, 2017	× = AP, 2010	✓ = IÉ, 1991 × = AP, 2010	✓ = IÉ, 1987 × = AP, 2010	✓ = IÉ, 1991 × = AP, 2011	✓ = IÉ, 1987 × = AP, 2012	✓ = IÉ, 1994 × = AP, 2017	× = AP, 2017	✓ = IÉ, 1994 × = AP, 2011	× = AP, 2017	× = AP, 2017	× = AP, 2017	

RAP = réserve aquatique projetée; **RBP** = réserve de biodiversité projetée; **IÉ** = Programme d'inventaire écologique (MFFP); **AP** = Direction des aires protégées (MELCC).



Les aires protégées au Québec :

un héritage pour la vie

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 